VICTOR LALEVÉE

AU PAYS DES MARCAIRES

LE VALTIN — LE GRAND-VALTIN

Histoire des Chaumes

Imp. René FLEURENT - Fraize

Illustré par
12 Dessins et Gravures
de Henri LALEVÉE
Peintre et Graveur
Petit-fils de l'Auteur

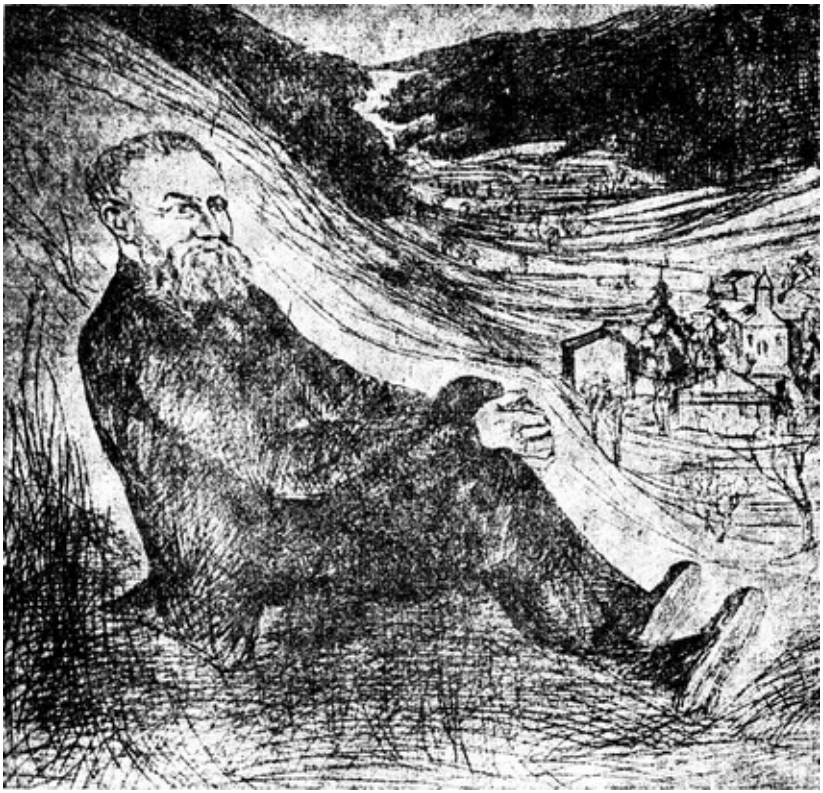

Le Valtin - Le Grand-Valtin

Pages d'histoire locale

À mes bons amis Petits et Grands- Valtinois

Avant - propos

Pourquoi l'idée m'est-elle venue de ressusciter le passé du plus humble village de la montagne vosgienne ?...

Le Valtin m'est cher à plus d'un titre. Sa chaume de Sérichamp n'est-elle pas le berceau de ma famille dans les deux lignes paternelle et maternelle ?

J'affectionne pour la grâce incomparable de ses sites le terroir haut perché de la montagne où j'ai passé vingt-huit ans de ma carrière enseignante dans la paix des grandes sapinières-

J'aime ses habitants simples, généreux, hospitaliers, fidèles mainteneurs des traditions des aïeux. J'envie leur fière indépendance ; j'admire la force tranquille de leurs bras, la sérénité de leur vie, la juste mesure de leurs propos. Je compte parmi les Valtinois beaucoup d'amis : ceux qui m'accueillent si chaleureusement quand je monte là- haut ; ceux qui dorment dans le petit enclos proche de l'église où je ne manque pas d'aller aussi leur rendre visite.

C'est un devoir d'amitié et de reconnaissance que je remplis à l'égard des uns et des autres en condensant en ces pages ce que j'ai recueilli sur l'histoire de leur petite patrie.

J'ai pensé que la belle leçon de ténacité donnée par ces "marcaires" des Hautes-Vosges parvenus, à force de courage et de labeur, à tirer leur subsistance d'un sol si aride que seul le sapin y pouvait vivre à côté du roc valait d'être connue de leurs descendants.

Il m'a paru aussi que cette histoire d'une communauté pastorale – parcelle de la communauté nationale – dans ses origines, son développement au cours des siècles, ses luttes pour le mieux-être, sa vie rude traversée de tant d'épreuves et de souffrances méritait une petite place à côté de la grande histoire. Cette place au surplus ne sera point usurpée. Dernière commune vosgienne encore occupée par

l'Allemand à la fin de novembre 1944, Le Valtin ne devait-il pas rester sous le joug de l'ennemi jusqu'aux premiers jours de février 1945 et se signaler ainsi à la sympathie de la France entière ?...

C'est dans cette intention que j'ai recherché de longue main les éléments de cette étude. Ils me sont venus en premier lieu des archives communales et des registres paroissiaux antérieurs à la Révolution, documents précieux que M. Émile Weisrock, maire du Valtin, a bien voulu mettre à ma disposition. Je l'en remercie très amicalement. J'ai puisé aussi aux archives départementales, à celles de Meurthe-et-Moselle, du Haut-Rhin, de la commune de Ban-sur-Meurthe (aujourd'hui détruites) et consulté les papiers de famille et anciens titres en ma possession.

Des renseignements empruntés à divers historiens locaux, en particulier au remarquable ouvrage de Pierre Boyé : **Les Hautes-Chaumes des Vosges** (Rerger-Levrault Édit. 1903) sont venus compléter cette documentation dont je me suis fait une règle d'indiquer toujours la source.

J'ai glané ainsi dans les annales du Valtin des faits et gestes riches d'intérêt qu'il eut été dommage de laisser tomber dans l'oubli. On voudra bien me permettre de les présenter sous forme de simples notes sans prétention littéraire.

Dans les pièces d'archives dont on trouvera au long de ce travail maints extraits – qui m'ont paru nécessaires à l'intelligence de l'exposé – l'orthographe du texte original a été scrupuleusement respectée.

Une reconstitution comme celle que j'ai tentée eût exigé une plume plus experte que la mienne. Je ne m'en dissimule ni les imperfections, ni les lacunes.

Je souhaite cependant que le lecteur y trouve un peu du plaisir que j'ai eu d'en rassembler les matériaux et de les mettre en œuvre.

Puisse-t-elle – en lui apprenant son passé – lui faire connaître et aimer le beau pays Valtinois !

Puisse-t-elle surtout retenir au village les fils de vingt générations de montagnards trop enclins, de nos jours, à déserter la terre des ancêtres !

Je n'en veux pas d'autre récompense.

Coup d'œil pittoresque

N'eussiez-vous visité Le Valtin qu'une fois, vous ne pouvez évoquer vos souvenirs sans que se représentent à vos yeux des rocs et des sapins, des "**rupts**" et des cascades, un coin privilégié de la montagne où la main de l'homme a tout juste effleuré l'œuvre de la nature sans la marquer de son empreinte.

Blotti au fond d'une étroite cuvette dominée par une falaise de rochers abrupts qui dévalent en éboulis jusqu'aux premières maisons, le petit village couronné de vastes forêts de résineux se situe – à 700 mètres d'altitude – au pied des Hautes-Chaumes, non loin du col de la Schlucht, à la jonction des ruisseaux de la Combe et du Rambach qui forment la Meurthe naissante.

À l'orient, un mince ruban de prés parfaitement plan conduit tout droit la riviérette jaseuse au défilé du Rudlin où le paysage se relève jusqu'au col du Luschbach qui ferme l'horizon. Cadre grandiose.

Le site, sauvage au premier abord, est marqué d'une séduction et d'une grâce pittoresques.

La teinte vert sombre des forêts s'opposant au vert glauque de la prairie, la grisaille des rochers, le rouge des toits composent un ensemble harmonieux et poétique nuancé diversement suivant l'heure changeante. Il s'enrichit chaque printemps de l'or des jonquilles dans le val et des genêts sur les pentes. Le clair tintement des sonnailles du bétail au pâturage anime ce décor rustique d'une note pastorale.

Vêtue pendant de longs mois d'hiver d'un somptueux manteau de neige, la nature prend alors un aspect de féerie.

Tel est Le Valtin, vallée alpestre enchâssée dans le massif vosgien.

Tournant le dos au village, dirigeons-nous maintenant vers l'ouest par le sentier de chèvre qui remonte hardiment le ruisseau du Rambach dont les cascatelles bondissent au fond du ravin.

Retournons-nous un instant pour jouir encore du merveilleux tableau de maître que nous laissons derrière nous :

Dans une double boucle de la route blanche, le moutier rustique au minuscule cimetière, les toits pressés du Valtin gisent à nos pieds.

Au delà, une profonde dépression glaciaire – aux flancs boisés jusqu'à la base d'un côté, hérissée de l'autre d'escarpements rocheux – s'allonge rectiligne. Là-bas, tout au creux du sillon, la chapelle du Rudlin pointe la délicate silhouette de son campanile. Plus loin, entre des coulées de sapins bleus, le couloir se prolonge en remontée Jusqu'à la ferme blanche du Luschbach juchée, tout près du ciel, dans une échancrure de la crête. Perspective magnifique sous les feux du soleil qui

dispense sur le tableau des faisceaux lumineux baignés de poussière d'or que bordent des moires violettes et des lisières d'ombre.

Le spectacle est unique... Il émeut l'âme autant que les sens... Comme elles sont loin les mesquines contingences de la vie !...

*

Rejointe la route à lacets qui gravit la côte, elle nous mène à une sorte de col qui marque la ligne de partage des eaux de la Meurthe et de la Petite Meurthe. Nous sommes au Grand-Valtin.

Devant nous – sous un ciel largement ouvert – se découvre un agreste vallon aux pentes moyennes, vaste clairière que la forêt ceinture de toutes parts. Assises le long de la route de Gérardmer qui traverse le hameau dans toute sa longueur ou, pour le plus grand nombre, étagées au flanc droit de la montagne, s'essaiment, entre huit cents et mille mètres, deux douzaines de maisons.

Pour qui vient du Valtin, le contraste est saisissant ; là, un paysage de la haute montagne au relief rudement sculpté, un village sans horizon dont les maisons se rassemblent au pied de leur église comme pour demander protection ; ici, un large et gracieux tableau champêtre tel qu'on en voit dans les vallées inférieures, des fermes blanches aux toits rouges piquées çà et là, qui rient au soleil dans la verdure des prés, une nature d'un modelé moins pittoresque peut-être, mais qui porte un visage plus souriant et plus jeune.

La croupe des Hautes-Chaumes, le "**gazon**" du Tanet ceignent l'horizon du côté de l'est. Là-haut, le hêtre dispute au sapin la royauté de la montagne. Au printemps renaissant, ses bourgeons, les premiers éclos, sèment d'îlots vert tendre la houle sombre des sapins. Puis ceux- ci bourgeonnent à leur tour et les deux teintes se fondent dans une harmonieuse symphonie.

*

Si vous avez le cœur solide et le pied montagnard, nous terminerons en touristes ce tour d'horizon sur la chaume de Sérichamp, au sommet du contrefort qui sépare les vallées de la Meurthe et de la Petite Meurthe.

Partis du Grand-Valtin, nous monterons là-haut par la forêt silencieuse et recueillie où les sapins de cent pieds dressent leurs sveltes colonnades traversées de rais lumineux qu'on dirait venus d'un vitrail d'église.

Paysage de neige au Valtin

Une demi-heure d'escalade et la chaume assise sur une croupe mollement arrondie se dévoile brusquement. Au centre d'une grande clairière verte inondée de soleil, la ferme nous apparaissait – il y a quelques années encore – comme un de ces joujoux de la Forêt Noire aux vives couleurs.

Où sont-elles les magnifiques bêtes qui, jadis, paissaient là placidement, le mufle à terre, toutes clochettes carillonnantes, et vous regardaient passer de leurs grands yeux étonnés et rêveurs ?...

Hélas ! Sérichamp – joyau de la montagne – n'est plus maintenant qu'une chaume abandonnée depuis que son propriétaire a pris la détermination inexplicable et malheureuse de démolir la plus belle, la plus solide métairie des Hautes-Vosges... la plus noble aussi par un passé chargé de dix siècles d'histoire ! ! !

Il reste le point de vue, un des plus beaux des Vosges. Panorama splendide sur le versant lorrain ; à droite, Gérardmer où sommeille dans son écrin le lac qui scintille là-bas, encadré de crêtes boisées aux dos moutonnants qui se pressent à l'horizon ; devant nous, le col de la Schlucht et le dôme majestueux du Hohneck.

Du point culminant – à 1147 mètres d'altitude – vous découvrirez toutes les Vosges du Sud jusqu'au Ballon d'Alsace... l'Avison de Bruyères... la vallée de la Moselle vers Châtel... et, par temps clair, la montagne de Sion et la côte d'Essey. Voici Saint-Dié campé entre les massifs du Kemberg et de l'Ormont... les têtes des Jumeaux... Pierre d'Appel et la vallée d'Étival.

Quelques foulées sur le gazon ras du "**parcours**" nous mènent à l'extrémité du plateau devant un profond entonnoir boisé aux pentes escarpées, paysage pyrénéen en miniature. C'est "**le Groube**" ou cirque de Xéfosse, d'une sauvage beauté. Vers l'est, les Hautes-Chaumes dénudées et la route des Crêtes... la tête de Faulx fameuse, le sommet du Brézouard s'offrent au regard.

Cent fois je suis monté à Sérichamp. Cent fois j'ai savouré cette atmosphère des cimes, à la fois légère et substantielle, faite de quiétude et de sérénité, où s'efface tout souci et jusqu'à la notion du temps.

Laissant couler les heures, j'attendais pour redescendre dans la vallée que le soir teigne de violet les monts environnants... Alors seulement je m'arrachais à regret au charme ensorceleur de la chaume.

Les Origines

Le nom de Valtin

D'où vient le joli nom du Valtin ? D'après un manuscrit de l'Abbé Ryce (1706) conservé aux Archives des Vosges ([1]), il tirerait son étymologie de l'allemand **Wald** qui signifie forêt et se traduirait en allemand par **in Wald** (dans la forêt).

À première vue, le double fait que le village était entouré de forêts et que les marcaires alsaciens qui venaient autrefois jusque là faire paître leur bétail ont doté le pays d'un certain nombre de noms de lieux d'origine germanique a pu donner créance à cette affirmation qui ne résiste pas à l'examen.

On ne conçoit pas, en effet, l'emploi de la préposition in à la suite du nom **Wald**. Une telle construction, contraire à la logique, n'existe ni en français, ni en allemand. Comment, avec in **Wald**, aurait-on pu faire **Wald in** ou Valtin ?...

C'est dans le patois que je crois avoir trouvé l'origine du nom Valtin. En patois, le pays s'appela d'abord – et s'appelle toujours – "**Vêti**" ce qui signifie petit val, vallon étroit, resserré. On dit de même, en intervertissant les syllabes, "**Tivè**" pour Étival, concordance qui vient à l'appui de ma thèse.

Les anciens titres nous apprennent que de "**Vêti**" (qui se prononce **Vêt'ïn**) on a fait Veltin ([2]) pour aboutir, au XVIII' siècle, à la forme française de Valtin. On dit Le Val d'Ajol, Le Valais, La Valteline, pourquoi ne dirait-on pas Le Valtin ?...

Au Grand-Valtin, où les maisons sont dispersées dans un large vallon, l'adjectif grand qui précède le nom lui donne ici le sens de vaste, étendu. Par opposition, on désigne souvent Le Valtin sous le nom de **Petit-Valtin**.

Disons aussi qu'à la fin du XVIIIe siècle, le Grand-Valtin s'est quelquefois appelé **Haut-Valtin** ([3]), nom qui lui conviendrait avec plus d'exactitude.

Un point d'histoire

Alors que Le Valtin forme une commune distincte, Le Grand - Valtin est une section de la commune de Ban-sur-Meurthe dont la mairie se trouve à onze kilomètres de là, dans la vallée de la Petite-Meurthe.

1 Archives des Vosges, G. 547.
2 Archives du Valtin. Titres de 1580, 1609, 1664.
3 Anciens registres paroissiaux d'état-civil.

Comment s'expliquer que deux petits groupement voisins, peuplés de montagnards de même souche et souvent de même famille, de même condition, appartenant à la même paroisse, séparés à peine par une distance de deux kilomètres, aient connu des destinées administratives différentes ?

Il en est cependant ainsi depuis des siècles... Pour trouver la raison de cette curieuse particularité, il nous faut remonter tout au long dans l'histoire :

Jusqu'au VII° siècle, les hautes vallées vosgiennes sont restées à peu près désertes. À peine quelques îlots de population semés çà et là le long des anciennes voies romaines. Vers l'an 660, le moine Déodat fonda, sur les rives de la Meurthe, un monastère autour duquel s'éleva par la suite la ville de Saint-Dié à laquelle il a donné son nom. Un roi d'Austrasie, Childéric II, fit don à ce monastère, en toute souveraineté, d'un vaste territoire qui comprenait la vallée supérieure de la Meurthe et celle de la Fave et avait pour limite, du col de Saâles à Montabey, le faite même de la chaîne.

Du monastère de Saint-Dié, les moines essaimèrent dans toute la région, bâtissant des cellules autour desquelles se sont groupés les habitants des hautes vallées, cellules qui ont donné naissance aux premières communautés rurales. Sous la direction des moines, les colons ont défriché les creux des vallées, frayé le lit des rivières, élevé des troupeaux, mis le sol en culture. C'est ainsi que fut fondée, dans la vallée de la Meurthe, autour d'une cellule dédiée à Saint Biaise et à Notre Dame, l'agglomération de Fraize, point de départ des communautés de Plainfaing et du Valtin et, dans celle de la Petite-Meurthe, le village de Clefcy, voisin de la cellule de Sainte Agathe.

En fait, les successeurs de Saint-Dié – qui formèrent plus tard un chapitre de chanoines sous l'autorité du Grand-Prévôt – jouissaient à l'origine de droits souverains sur le pays qui leur avait été concédé. Ils avaient toutes les prérogatives des seigneurs laïcs, battaient monnaie, rendaient la justice, commandaient en maîtres à leurs serfs.

À cette époque troublée où le faible subissait la loi du fort, les gens d'église, incapables de défendre leurs possessions contre les convoitises de voisins turbulents, furent contraints de se placer sous la sauvegarde des seigneurs laïcs et de leurs hommes d'armes, ces protecteurs s'appelaient "**avoués**" ou "**voués**".

Le duc de Lorraine devint voué du Chapitre de Saint-Dié. Mais les voués faisaient payer cher leur protection. Après s'être contentés au début de quelques redevances, ils en vinrent à se servir eux-mêmes, en dépouillant, morceau par morceau, ceux qu'ils avaient mission de défendre et qu'ils finirent par supplanter. Petit à petit, le Chapitre perdit presque tous ses droits de souveraineté pour ne conserver qu'une autorité purement nominale et surtout spirituelle.

Le duc de Lorraine devint ainsi seigneur du Ban de Fraize qui comprenait Fraize, Plainfaing, Le Valtin et, dans la vallée de la Petite-Meurthe, du Ban-le-Duc dont faisait partie Le Grand-Valtin. Seuls, le village de Clefcy et, sur la rive droite de la Meurthe, une partie de Plainfaing, dite Ban Saint-Dié, restèrent au Chapitre.

Pour prix de leurs services à la guerre, les grands féodaux abandonnaient parfois à des vassaux leurs domaines éloignés. En 1221, le duc Mathieu II cède à un seigneur alsacien, Anselme de Ribeaupierre, et à Simon Parroye sa seigneurie du Ban de Fraize. Le Valtin passe alors sous l'autorité indivise de ces deux seigneurs.

À partir de ce moment, et jusqu'à la Révolution, Le Valtin et Le Grand-Valtin connaissent des maîtres différents. Ce sont au Valtin les seigneurs du Ban de Fraize ; au Grand-Valtin les ducs de Lorraine, seigneurs du Ban-le-Duc dont ils ne se sont jamais dessaisis.

Vers la fin du XIVe siècle, la part de souveraineté du Ban de Fraize revenant aux sires de Parroye passe, par mariage, à la famille Bayer de Boppart, plus connue dans le pays sous le nom de Château-Brehain.

Les droits féodaux se vendaient, en ce temps-là, comme des immeubles. En 1603, Pierre de Cogney, qui s'était rendu acquéreur de la part de seigneurie de la famille de Créhanges, héritière des Bayer de Boppart, achète celle des Ribeaupierre et devient alors l'unique possesseur de la seigneurie du Ban de Fraize.

Quand survint la Révolution, messire de Clinchamp d'Aubigny, époux d'Élisabeth-Thérèse de Cogney, était seigneur du Ban de Fraize dans les limites duquel sont comprises les trois communes actuelles de Fraize, Plainfaing, Le Valtin.

Le Ban-le-Duc – dont dépendait Le Grand-Valtin – resté fief ducal jusqu'à la réunion de la Lorraine à la France (1766), devenu ensuite possession du domaine du roi, perdit alors son nom pour prendre celui de Ban-sur-Meurthe. Quant aux possessions particulières du Chapitre dans cette vallée, elles formèrent la commune distincte de Clefcy. Le souci de respecter les anciennes limites fut évidemment la cause de ce découpage.

Sans doute eût-il été plus logique de détacher à cette époque la section du Grand-Valtin de la commune de Ban-sur-Meurthe pour l'incorporer à celle du Valtin.

On n'en fit rien. Le Valtin et Le Grand-Valtin, que tant de liens réunissent, continuent d'appartenir à des communes différentes. Curieuse survivance des temps féodaux !

Confondus jusqu'à la Révolution dans l'histoire de la paroisse, les deux Valtin ne peuvent être dissociés. Tout en faisant à chacun la part qui lui revient, nous ne les séparerons pas dans notre récit.

Les premiers habitants

Entre le col du Bonhomme et le col de Bussang, il n'existait, à l'époque romaine et gallo-romaine, aucun passage permettant de franchir la barrière montagneuse qui isolait le pays de l'Alsace. Les hautes vallées des Vosges méridionales étaient couvertes de vastes et impénétrables forêts où l'homme n'avait

pas encore mis le pied. Suivant la tradition, Charlemagne et les premiers Carolingiens, qui ont laissé dans la région des souvenirs légendaires (Pierre Charlemagne à Gérardmer, églises de Champ-le-Duc et de Sainte-Marguerite), sont venus souventes fois chasser l'aurochs, l'ours, le bouquetin, le cerf dans la giboyeuse sylve vosgienne. Au XI° siècle, c'est toujours la forêt primitive et Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine (1048 - 1006), poursuivant le gibier aux abords du lac de Gérardmer, n'y rencontre aucun établissement humain. La fondation même de Gérardmer ne remonte qu'à 1285. La haute montagne est restée jusque là désertique, sans autres habitants que les fauves.

Il n'en a pas été de même dans la vallée de la Meurthe. Ainsi que nous l'avons vu, des populations s'y étaient fixées dès la fin du VIIe siècle. Les moines successeurs de Saint-Dié avaient peu à peu colonisé le pays. Au IXe siècle, au Xe siècle, Mandray, Fraize, Clefcy étaient déjà de véritables villages.

Après le défrichement suivi du peuplement des vallées qui durèrent des siècles, les habitants devenus plus nombreux remontèrent vers la montagne où les terres, moins propres à la culture, convenaient au pâturage et à l'élevage du bétail.

Ce n'est vraisemblablement pas avant le XIIIe siècle que des êtres humains ont fixé leur séjour dans la vallée du Valtin. Dans les commencements, c'étaient des nomades venus d'Anould, de Clefcy, de Fraize – peut-être aussi du val d'Orbey – pour faire paître leurs troupeaux dans les clairières de la montagne, pendant la belle saison seulement. Ils menaient une vie pastorale s'abritant, eux et leur bétail, en des granges faites de gros troncs d'arbres et, aux premiers froids, regagnaient leur ferme de la vallée.

Petit à petit, des **marcaires** s'installèrent à demeure et bravèrent les durs hivers de la montagne. Les produits du laitage, la viande des bêtes malades ou accidentées qu'il fallait abattre, étaient primitivement leur seule nourriture. Ils se mirent par la suite à cultiver les lopins de terre voisins de leur demeure pour en tirer une alimentation plus variée. Ainsi semèrent-ils le seigle de printemps (trémois) dont la farine, mélangée à celle de la fève des marais leur donnait un peu de pain, les légumes, le lin et le chanvre qui pourvoyaient à leur vêture. De pasteurs qu'ils étaient uniquement à l'origine, ils en vinrent, nécessité aidant, à s'adonner aux cultures que permettaient le sol et le climat.

Mais la terre appartenait au seigneur. La forêt n'étant à l'époque susceptible d'aucun revenu, il avait d'abord toléré les empiétements des premiers colons. Il s'avisa par la suite qu'il pourrait en tirer profit et exigea des occupants une redevance pour leur louer une partie déterminée de son domaine sous forme d'**amodiation** ou d'**ascensement**.

Les Chaumes — Le pâturage

Au temps où les premiers **marcaires** ou **marcarts** (de l'allemand **Melker** : trayeur) s'établissaient au Valtin, les crêtes de la montagne étaient, depuis plus d'un

siècle, déjà mises en exploitation par les pâtres alsaciens. Ces crêtes des Hautes-Vosges se caractérisent par la dénudation de leurs sommets recouverts d'une végétation herbacée dont la teinte plus pâle contraste avec la houle des hêtres, la note sombre des sapins. Ces pelouses, véritables alpages des Vosges, sont les Chaumes.

Face au Valtin, au faite de la chaîne principale, se dressent les **Hautes-Chaumes** – d'une altitude de 1.000 à 1.300 mètres – qui s'étendent en arc-de-cercle sur une longueur de 10 kilomètres entre les cols du Luschbach et de la Schlucht.

Les contreforts de la chaîne comme Sérichamp, Fonie, Balveurche portent d'autres chaumes. Il y en a aussi sur les hauteurs de Gérardmer, de La Bresse, sur le versant alsacien. Par extension, quelques fermes isolées situées, non sur les sommets, mais dans les replis de la montagne, ont reçu aussi le nom de chaumes, exemple : Belbriette dans un vallon.

Arrêtons-nous à ce nom de chaumes. On est généralement d'accord, en Lorraine, pour le faire dériver du latin **calvi montes**, montagnes chauves. C'est l'opinion de dom Calmet.

À la contraction de ces deux mots latins, diverses localités sises sur des montagnes ou des collines doivent d'être appelées Chaumont. Mieux qu'un médiocre accident de terrain, les Hautes - Vosges méritaient le qualificatif de chauves qui évoque bien l'aspect de sommets dénudés et souvent arrondis. L'hypothèse est fort plausible.

Pour M. Pierre Boyé, auteur d'un important ouvrage sur les chaumes vosgiennes ([1]), le mot **calma** par lequel le bas-latin désignait des terrains maigres, stériles, isolés, et qu'on retrouve dans les noms de lieux sous des formes diverses (calm, chaux, chaume, chaumelle, chaumette, combe, etc..) serait la véritable étymologie de chaume. Certains noms de chez nous comme les Chaumelles (La Croix-aux-Mines), Chaumoisy (Plainfaing), la Combe (Le Valtin et Senones) paraissent en faveur de cette opinion. Peut-être **calma** aurait-il également baptisé la portion des tiges de céréales laissées sur pied après la récolte par comparaison entre l'aspect triste et dénudé d'un sol en friche et celui offert par une terre cultivée après la moisson ?...

En Alsace, où le dialecte allemand était en usage, les hauts pâturages de la montagne se nommaient anciennement **First**, parfois **Wirst**, **Fürst**, **Fest** d'un vieux mot haut-allemand qui signifie le premier, le plus haut ; on dit « **monter au First** » comme on dit au Valtin « **monter sur chaume** » et, pour les Alsaciens, la chaume de Balveurche est dénommée **Belfirst** ou **Belfürst**.

Les chaumes se sont aussi appelées **voisons** ou **gazons**, autre équivalent allemand dérivé du vieux mot **Waso** ou **Wasen**. Nous avons les **Vieux Gazons**, près de Plainfaing et, sur les Hautes - Chaumes, le **Gazon du Faing**, le **Gazon**

1 P. Boyé. Les Hautes-Chaumes des Vosges, page 18.

Martin. La forme **voison** est toujours usitée en patois. Exemple : « **lo voiso de Taneck** ».

Avant d'aborder l'histoire des chaumes, posons-nous cette question : les chaumes sont-elles, et jusqu'à quel point, l'œuvre de l'homme ? Pour celle des contreforts comme Sérichamp, pas de doute : dénudation artificielle, le sol a été primitivement défriché.

On ne peut être aussi affirmatif à propos des Hautes-Chaumes battues des vents où les plantes herbacées semblent pouvoir à peine résister aux courants atmosphériques et aux températures extrêmes. Elles n'en ont triomphé qu'en s'adaptant, ou plutôt en se transformant. Elles sont naines, rampantes ; leurs fleurs velues et réduites, méconnaissables. Quelques hêtres difformes, rabougris, aux branches multipliées et étendues, de courts sapins étêtés sont là-haut les seuls représentants de la végétation ligneuse. Le défrichement, s'il a eu lieu, n'a été que partiel et singulièrement facilité par la nature.

Pourquoi ces hauts pâturages furent-ils recherchés et aménagés avant la vallée supérieure de la Meurthe ? Les pâtres des Hautes- Vosges continuaient la tradition des Celtes qui hantaient les sommets. Ils jouissaient sur les chaumes de l'indépendance des peuplades primitives et, en même temps, d'une sécurité relative à une époque troublée par les invasions et le brigandage. C'est pourquoi le fourrage abondant et aromatique des gazons – où les sources d'eau vive ne tarissaient jamais – excellent pour la santé du bétail, la quantité et la qualité de ses produits, en avait fait de bonne heure un lieu de pâturage pour les pasteurs alsaciens.

Histoire des Chaumes

Les Chaumes ont leur histoire... une histoire longue d'un millénaire. Les bienfaits de la paix, les horreurs de la guerre n'y furent pas sans retentissement et les pelouses des sommets connurent leurs heures de prospérité, leurs périodes de désolation.

C'est la Crête des Vosges – beaucoup mieux que les passages ouverts à travers la chaîne – qui servit de trait d'union aux populations des deux versants, puisque c'est par les chaumes et à cause des chaumes que se nouèrent et s'entretinrent des rapports de voisinage. Ainsi se découvre et s'explique la pénétration de l'élément germanique vers certains points du versant occidental, phénomène dont se retrouvent des témoins dans les mœurs, les lieux-dits, le patois. Sur les chaumes, l'Alsace et la Lorraine ont pris contact.

Là ont commencé, pour ne plus s'interrompre des relations amicales souvent, troublées parfois, où le plus puissant motif d'entente et de discorde était toujours les chaumes, objet de la convoitise des marcaires alsaciens et lorrains-

• • •

Hautes-Chaumes du Valtin – Bien avant la colonisation de la vallée, les pasteurs du val d'Orbey menaient paître leurs troupeaux sur les Hautes-Chaumes du Valtin dont ils avaient obtenu « l'amodiation » des comtes de Ribeaupierre, copropriétaires de la seigneurie du Ban de Fraize. C'est pour cette raison que ces chaumes se sont appelées longtemps **Chaumes d'Orbey** ou **Chaumes de Pairis**. Ils y avaient aménagé cinq gîtes pour le bétail à **Montebulle** (Montabey), **Astenbach** (ancien nom de Taneck), le **Voison de Feste**, le **Voison du Faing**, **Reichberg** ([1]).

Chaumes de Sérichamp – Plus ancienne que les chaumes du Valtin est certainement la première chaume de Sérichamp.

Ainsi que nous l'avons dit, les fils spirituels du moine Déodat, fondateur de Saint-Dié, se sont, au VIIe siècle, essaimés par toute la région qu'on appelait alors **val de Galilée**. Une cellule dédiée à sainte Agathe, érigée par l'un d'eux au débouché de la vallée de la Petite-Meurthe, donna naissance au village de Clefcy. Ce sont les tenanciers de sainte Agathe qui, à une époque indéterminée – entre le IXe et le XIe siècles – défrichèrent la montagne de Sérichamp pour y mener paître leurs troupeaux ([2]). De fait, les chanoines de Saint-Dié, successeurs des moines de Galilée, conserveront jusqu'à la Révolution la vieille chaume de Sérichamp, dite **Chaume du Chapitre**.

1 P. Boyé. Les Hautes Chaumes des Vosges, page 58.
2 P. Boyé. Les Hautes Chaumes des Vosges, page 58.

Le nom de Sérichamp – Vraisemblablement, la chaume doit aux moines défricheurs son nom poétique et charmant. Que signifie-t- il ?... Pour les uns, il veut dire champ de la souris (à remarquer qu'une sorte de petite souris s'appelle en patois **s'ri**). **Sourichamp alias Mausberg** (en allemand : mont de la souris), lit-on sur une carte du XVI° siècle.

À cause du retard de la végétation à cette altitude, les moines qui baptisèrent la chaume n'auraient-ils pas pensé au mot latin **seris** dont ils auraient fait Sérichamp ou « champ tardif ».

À ces deux étymologies possibles, j'en préfère, pour ma part, une troisième. Dans les titres anciens, on lit souvent **Strichamp** que le patois prononce toujours en faisant sonner le **t**. Or Strichamp, dérivé du latin **stratum**, étroit, évoque bien l'aspect de la longue bande de terrain que devait être la chaume primitive. Les lieux-dits Straiture, Strazy, où la même racine latine se retrouve sous des formes différentes dans le voisinage immédiat, appuient cette opinion. Nous avons donc de bonnes raisons de croire que Sérichamp signifie champ étroit. Ce sont les copistes qui, de Strichamp, ont fait Sourichamp et même, dans certaines pièces, Périchamp et Hérichamp.

Création de la chaume ducale – C'est le duc René II, vainqueur du Téméraire qui, par une charte de 1476 (un an avant la bataille de Nancy) fait défricher, à l'ouest de celle du Chapitre, une seconde pelouse à Sérichamp ([1]) dans le Ban-le-Duc. Il y aura désormais jusqu'à la Révolution deux chaumes à Sérichamp : celle du Chapitre, la première créée, et la chaume domaniale. De moitié plus petite, celle-ci n'était qu'une sorte d'annexe de l'autre. Le bétail qui y paissait devait, faute d'une fontaine, aller s'abreuver sur la propriété du Chapitre. Pour cette licence, le duc devait une indemnité annuelle aux chanoines ([2]).

Chaumes du Grand Pâturage – Au XVe siècle, le duc de Lorraine est propriétaire indivis avec l'abbesse du monastère de Remiremont des chaumes du **Grand Pâturage** ou **Haut Pâturage**, au nombre de vingt-et-une, s'étendant du Ballon d'Alsace aux chaumes du Valtin. Nous citerons, parmi les plus proches, sur les territoires de La Bresse et Gérardmer, le Rothenbach, le Chitelet, Champy Grouvelin, Saint- Jacques, Fâchepremont, Belbriette, Balveurche, Fonie.

Ces chaumes sont affermées en bloc à une communauté qui y envoie paître ses troupeaux. Pendant 270 ans (de 1300 à 1570 sans interruption), les marcaires de la riche communauté de Munster, au **val St- Grégoire, ont amodié** (affermé) l**e Grand Pâturage** ([3]).

En outre du droit au pâturage, les **chaumistes** peuvent mener leur bétail et l'y faire paître dans la forêt circonvoisine. Ces cantons forestiers englobant, reliant les diverses éclaircies des cimes, portent le nom très expressif de **répandises**. Les

1 Archives de Meurthe-et-Moselle, B 2.438
2 P. Boyé. Ouvrage cité et archives des Vosges, E 324.
3 P. Boyé, Ouvrage cité, page 73.

Les Hautes - Chaumes – Les Crêtes

troupeaux des **Orbelets** qui tenaient les chaumes du Valtin, ceux des **Munstériens** fermiers du **Grand Pâturage** descendaient sur le versant lorrain jusqu'au fond des vallées. Certaines chaumes des hautes vallées, qui portaient le nom de **Basses-Gistes : La Combe, Le Rudelin, Geyfosse, Le Groube, Le Luschpach, Beugny** (Plainfaing) étaient aussi louées aux Orbelets par les Ribeaupierre ([1]).

Ainsi – à l'exception de Sérichamp – toutes les chaumes du massif étaient entre les mains d'Alsaciens qui s'y disputaient, en pleine terre lorraine, leurs lots respectifs avec une âpreté singulière. Il en résulta souvent, entre marcaires Valtinois et gens du Val de Munster ou d'Orbey, qui menaient paître leurs bêtes dans les **répandises**, des conflits, voire de véritables luttes à main armée où, plus d'une fois, le sang coula.

Pénible situation que celle des Valtinois. Exclus des Hautes - Chaumes et de Basses-Gîtes, ils se voient disputer le pâturage des « répandises » jusqu'au seuil même de leurs demeures. N'est-ce pas le cas de dire qu'on leur coupe l'herbe sous les pieds ?...

La Journée des Fromages – Pour nourrir le bétail qui est leur unique ressource, les gens du Valtin ont obtenu du duc de Lorraine licence de joindre leurs troupeaux à ceux du Grand-Valtin pour les mener paître en commun à la **Petite Pâture** ou **Petite Chaume**, près de Hervafaing, sur la rive gauche de la Petite Meurthe, à deux lieues de distance. Ils payent pour cela ce qu'on appelait alors le **Cens des fromages**, curieuse redevance en nature également due par les chaumistes du Grand Pâturage, des Hautes-Chaumes du Valtin, de la chaume ducale et de celle du Chapitre à Sérichamp pour le droit de pâturage en forêt.

Chaque été, les marcaires étaient tenus d'apporter à l'**admodiateur** qui les faisait vendre aux enchères à son profit tous les fromages fabriqués le 23 juin, veille de la saint Jean Baptiste. C'était la **Journée des fromages** ou **Journée des Chaumes**. Les chaumistes, avisés de la date de livraison, descendaient la hotte au dos avec leur fardeau. Ceux d'Orbey et de Munster gagnaient Gérardmer. Les Valtinois et Grand-Valtinois se libéraient à Hervafaing pour la **Petite Pâture**. En 1506, un habitant de Hervafaing se rendit acquéreur des fromages livrés pour 36 gros, soit approximativement 1.600 anciens francs de notre époque. Les fromages des deux chaumes de Sérichamp étaient reçus au Valtin (plus tard à Fraize) par un envoyé du Chapitre à qui le duc devait les siens pour la servitude d'abreuvoir que lui consentaient les chanoines. Là, après les formalités de délivrance, le « **sonrier** » (receveur) du Chapitre fournissait « **la maraude** » ou petit déjeuner des marcaires qui, selon la tradition, consistait en « **pain, vin, quelques petites pièces de char** » (viande). En outre, par privilège spécial, ceux de Sérichamp étaient indemnisés du sel nécessaire à la salaison des fromages. Cette antique et pittoresque coutume subsistera encore à la veille de la Révolution comme en font foi les anciens baux du Chapitre conservés aux archives des Vosges.

Disons ici que les chaumistes de Sérichamp venaient uniquement des proches vallées lorraines. Il y en a eu de Clefcy, du Ban-le- Duc, Anould, Gerbépal,

1 P. Boyé, ouvrage cité, page 105.

Corcieux, Sainte-Marguerite, Fraize, Gérardmer. Leur troupeau devait être considérable. Une supplique à la Cour des Comptes de Lorraine, datée de 1584, nous apprend que le fermier du Chapitre de Saint-Dié qui ne nourrissait naguère que 68 bêtes à cornes et 2 chevaux sur la chaume, y envoie 100 vaches et 20 chevaux ([1]). En 1589, réclamation des habitants de Gérardmer qui mènent pâturer dans les forêts voisines. Ils remontrent à Messieurs les Chanoines « que, de toute ancienneté, il ne doit y avoir, en la chaume de Sérichamp, que deux gistes à bestiaux, et à chacune d'icelles que 34 bêtes rouges (vaches) et comme ceux qui ont amodié les dites chaumes y mettent un plus grand nombre, ils supplient Messieurs qu'ils ayent à se contenter de ce nombre ».

Les communautés de La Bresse, **Gérardmer**, **Le Valtin afferment les chaumes** (1571) – La Petite Pâture, à Hervafaing, était trop loin pour les Valtinois ; de plus, le gazon y était maigre et à peine suffisant pour les bêtes du Grand-Valtin et de la haute vallée de la Petite Meurthe.

Or, le pâturage était pour les Valtinois question de vie ou de mort. Anxieusement, ils se demandaient comment ils feraient face à une alternative aussi difficile quand un fait nouveau vint les tirer d'embarras.

À court d'argent, le duc Charles III avait, en 1564, emprunté 2.500 écus, soit 10.000 francs barrois, aux bourgeois de Munster. En garantie de payement, il avait **engagé** – c'est-à-dire donné en gage – le **Grand Pâturage** aux Munstériens en se réservant le droit de rachat pour pareille somme ([2]). Cette convention faite au préjudice des chaumistes lorrains ne pouvait les laisser indifférents car elle consacrait le privilège exclusif dont les Alsaciens avaient bénéficié jusqu'alors sur les chaumes.

Aussi, après entente, les trois communautés de La Bresse, Gérardmer, **Le Veltin**, également intéressées, offrirent-elles au duc, qui accepta, de verser les 10.000 francs de rachat pour jouir à leur tour des chaumes.

Les Munstériens furent remboursés. En conséquence, le Grand Pâturage fut laissé « aux **manans et habitans** » de La Bresse, Gérardmer, **Le Veltin** « **à titre de pure et simple gagière** » à partir de la saint Georges 1572. Le duc s'engageait à ne pas exiger le rachat avant six années révolues. La convention fut signée en octobre 1571 par 87 habitants ([3]) de Gérardmer, 71 de La Bresse, 10 du Valtin. Voici les noms de ces derniers : Gérard Haxaire, Micquelin le Queffre, Jean Mangeon, Biaise Haxaire, Hans Mischiel, Bastien Mangeon, Jacquemin Pierrot Andreu, Jean Idoux Laurent, Jean Gros Hans, Jean Hans Micquelin ([4]).

Dans la répartition des chaumes entre les trois communautés, Le Valtin eut, pour sa part, Belbriette qui lui convenait le mieux par sa proximité et où l'herbage était assez riche pour suffire aux besoins de son troupeau.

---

1 P. Boyé, ouvrage cité, page 201.
2 P. Boyé, page 171.
3 C'est-à-dire chefs de famille.
4 Archives de M.-et-M. - B 617, n° 21, communication de M. Henri Houot, économe de l'École Normale de Nancy.

« L'année 1571 marque une date importante dans les annales des Hautes-Chaumes. Le monopole dont avaient joui, depuis l'origine et sans interruption, les gens du val St-Grégoire, prenait fin pour le plus grand bien des populations du versant occidental. Sans doute, un second et définitif rachat du Grand Pâturage ne tardera pas à être effectué par le prince ; sans doute aussi les Alsaciens ne cesseront pas de mener le bétail sur les cimes. Mais c'est uniquement à des communautés ou à des particuliers lorrains que l'amodiation directe en sera consentie. Les sujets pourront ainsi, tout en se réservant les pelouses les plus avantageuses, tirer de la sous-location des autres un bénéfice très appréciable» ([1]).

1 P. Boyé, page 124.

La Communauté du Valtin au XVIe siècle

Le village

La déclaration des limites du Ban de Fraize en 1580 ([1]) nous donne l'idée de ce que pouvait être Le Valtin à l'époque.

Elle nous signale au Valtin « deux moulins tenus par Deman- geon Bessart ([2]), **une scie** (scierie) **au dit lieu tenue par Demangeon Haxaire, une autre scie au Chautray** (Chaud Rein) **tenue par les hoirs Laurent Didier et Démange Andreu, une autre scie plus bas tenue par les hoirs Colin Vautrin et aultres**...»

Au XVIe siècle, l'exploitation des forêts et l'installation de scieries avaient donc déjà commencé en haute montagne.

La déclaration énumère, d'autre part, les exploitations agricoles situées en dehors de la petite agglomération. Ce sont d'abord les chaumes : « **savoir : le Voison dit Reispec, le Voison du Faing, le Voison du Greistelin, Astembach** (Taneck) **et le dit Montembœuf** ». Il y a aussi quelques granges égaillées le long de la Meurthe. « **Dès le commencement où elle sort du dit lieu de la Combe, et en descendant, sont plusieurs granges et huttes, tant vieilles que nouvelles, bâties et érigées de part et d'autre de la dite rivière, à savoir une grange nouvellement bâtie dite au Rond Pré en la dite Combe, tenue par Biaise Haxaire ; une autre grange renouvelée, tenue par Gérard Perrin en la dite Combe, au lieu dit Astembach. Une grange sise au dessous du dit Valtin dès longtemps tenue par Démange Bessart. Une grange nouvellement bâtie, au lieu dit les Riettes** (?) **tenue par Colin Colnat et consorts. Deux autres granges au lieu dit au Rudlin, depuis peu de temps rebâties... tenues par Blaise et Gérard Haxaire. Une grange vieille au dit lieu, tenue par Merlin le Reuffès. Une grange vieille et rebâtie nouvellement tenue par Ricelin Hans Mecquelin. Une grange faisant maison au dessus de Lesfosses** (Xéfosse) **tenue par les hoirs Pierrat-Didier. Une grange au dit lieu renouvelée tenue**

1 Archives des Vosges, E. 318. Cité par l'abbé Georges Flayeux : L'ancien Ban de Fraize, pages 17-19, 50-53.

2 Nous nous trouvons ici en présence d'une contradiction. Tous les moulins appartenant au seigneur, il n'y avait et ne pouvait y avoir au Valtin qu'un seul moulin banal à moudre les grains comme on le verra plus loin. Sans doute le tenancier du moulin banal se chargeait-il aussi de moudre la fève des marais, d'écraser sous la meule les fibres du lin et du chanvre, les faînes du hêtre, opérations qui n'étaient pas soumises au droit de banalité. Il devait avoir pour cela une seconde meule, c'est pourquoi on lui attribue deux moulins, ce qui veut dire deux meules. Remarquons que Demangeon (ou Démangé) Bessart exploite en même temps une grange « sise au dessous du dit Veltin ». Ceci indique que son moulin lui laissait des loisirs.

par les hoirs Pierrat-Didier au dessus de laquelle il y a des près d'orientement et un étang tenu par Claudon Herquel ».

À l'exception de la « **grange faisant maison au-dessus de Xéfosse** », les autres ne devaient être que des étables pour le bétail, comportant un grenier à fourrage, mais pas de pièces d'habitation et n'étaient occupées que temporairement pendant la consommation des fourrages engrangés.

Un autre document ancien, du plus grand intérêt, est une « **Carte perspective du Grand Pâturage des Hautes Chaumes** » attribuée à Thierry Alix, conseiller du duc de Lorraine Charles III, qui remonte à la seconde moitié du XVIe siècle ([1]).

Sur cette pièce, "Le Veltin" – dont le nom se lit sur une banderole – se situe dans un défilé de montagnes au pied de hauts sommets portant l'inscription : "Le Val d'Orbey" (probablement parce que les Hautes Chaumes étaient alors affermées aux marcaires d'Orbey). Quelques maisons seulement se serrant autour d'un clocheton – sans doute celui de la chapelle dont nous aurons l'occasion de parler. Un chemin sinueux conduit au village. À gauche, sur un sommet voisin, on lit "Sourichamps alias Menssberg". Sur le tout l'inscription "Prévosté de St-Diey".

Pour grossier et inexact que soit ce dessin, il n'en indique pas moins qu'à l'époque, les maisons du village primitif étaient déjà étroitement groupées, ainsi que dans un village de la plaine et contrairement à l'habitude de la montagne où la dispersion des sources a déterminé celle des habitations.

Cette disposition que le temps a conservée s'explique du fait que les premiers habitants – isolés du monde au fond d'une gorge sauvage – ne pouvant compter sur aucun secours extérieur, avaient senti de bonne heure l'impérieuse nécessité de se rapprocher pour s'aider en cas de besoin.

Il leur fallait en effet lutter contre les fauves qui rôdaient autour des habitations et enlevaient les bestiaux au pâturage. Par autorisation spéciale, les sujets des Ribeaupierre pouvaient chasser comme il leur plaisait les ours, loups et renards, mais ils devaient remettre au seigneur ou à son représentant la tête « **bien long coupée** » et les quatre pieds des ours abattus ([2]). La chasse du cerf, du chevreuil, du sanglier, du lièvre, réservée au seigneur, leur était rigoureusement interdite.

Au danger des bêtes sauvages qui infestaient le pays, s'ajoutait, pour les Valtinois, celui des brigands et malandrins de toute espèce, toujours en quête de mauvais coups, qui s'attaquaient de préférence aux lieux écartés, aux habitations isolées. Ne fallait-il pas se prêter main-forte en cas d'alerte ?...

La question du pâturage a eu, elle aussi, une influence certaine sur le groupement du village. C'est en effet en commun que les marcaires valtinois privés, jusqu'à la fin du XVIe siècle, de la faculté de faire pâturer leurs bestiaux sur les

1 Archives de M.-et-M. B 617. Trésor des Chartes. Layette Chaumes n°l.
2 Bonvalot. Coutumes du Val d'Orbey, pages 14, 37.

chaumes et les "**Basses-Gîtes**" louées aux fermiers de Munster et d'Orbey, mènent paître leurs vaches à la "Petite Pâture" près de Hervafaing, à deux bonnes heures de marche du Valtin.

Quand, plus tard, ils "amodient" avec les Bressauds et les Gérômois les chaumes ducales du "Grand Pâturage" (1571), les signataires déclarent agir au nom de leur communauté. Ils continueront à réunir leurs bêtes en troupeau pour les mener à la chaume de Belbriette qui leur a été attribuée pour leur lot.

Ainsi, dès le XVIe siècle, les marcaires du Valtin forment, au sein de la seigneurie du Ban de Fraize, une communauté bien distincte née de leurs besoins et intérêts particuliers. Elle a son chef, le doyen, ses coutumes, ses usages. L'existence et la personnalité de cette communauté ne vont pas tarder à s'affirmer.

Location à la Communauté du Valtin du moulin banal, de la pêche de la rivière et du pâturage des Basses-Gîtes

Au XVIe siècle, la seigneurie du Ban de Fraize dont dépend Le Valtin est – nous l'avons vu – mitoyenne, si l'on peut dire, entre deux féodaux qui s'en partagent les revenus :

- Les comtes de Ribeaupierre, dont Ribeauvillé – que dominent encore les ruines imposantes de leurs trois châteaux – est la petite capitale, possesseurs du Val d'Orbey et de grands domaines en Alsace ;
- Les barons de Boppart, seigneurs de Taintrux où s'élevait leur castel.

C'est à ces deux maîtres – un bail de 1592, conservé aux archives du Haut-Rhin, à Colmar, nous l'apprend – que s'adressent leurs « **très humbles et très obéissants subiects** (sujets) **et serviteurs, les habitants du Veltin** » pour obtenir une amélioration de leur condition.

Combien sont-ils ?... Une cinquantaine peut-être... si l'on se rappelle que la convention de rachat du Grand Pâturage en 1571, porte les noms de dix chefs de famille du Valtin.

Que désirent-ils ?... En premier lieu, la faculté de faire moudre leur grain sur place au lieu de le conduire au moulin banal de Noiregoutte.

Ils exposent qu'« **ils sont distants de deux grandes lieues des mollins du Ban de Fraice** », ce qui leur occasionne de gros dérangements et demandent qu'il leur soit « **octroyé quelque appoinctement** (accord) **amyable et non préjudiciable à vos authorités dung petit mollin au dit lieu en vous rendant rente en argent ou en grains. À quoi ils satisferont très humblement**.»

La pèche de la rivière, qui devait, être alors fort poissonneuse, les intéresse également :

« **Semblablement supplient vos dites graices (grâces) considérer qu'au dist Veltin il passe ung ruisseau ou se nourrissent quelques Truictelles que le plus souvent les fourains (étrangers de passage) vont pescher faisant grands dommaiges à la prayrie et sans en pouvoir tirer remède sy ce n'est qu'il Vous plaise en faisant Larrest du dis mollin rendre le dit ruisseau bannal... avec prix et recongnoissance raisonnables**...»

Remarquons avec quel art les Valtinois s'entendent à présenter leurs doléances : quelques truitelles seulement ! – non pas des truites ! – Et ce sont des étrangers – probablement les pâtres alsaciens – qui en profitent... non sans causer de sérieux dégâts dans leurs prés. N'est-il pas juste de leur affermer la pêche, à eux seuls ?...

Ce n'est pas tout :

« **Oultre ce, Messeigneurs, Ils vous remonstrent qu'en Lannée Octante-deux furent érigées sur vos terres deux gistes de Chaulmes de chacune quarante vaches payant six gros par chacune appelées les Basses Gistes qui sont vis à vis de la sortie du pâturage de leur bestial**...»

Ces chaumes leur avaient été primitivement louées, mais les "**gruyers**" (agents forestiers) les ont, voici quelques années, **amodiées** (affermées) à des pâtres étrangers au pays. En faisant valoir qu'ils n'ont « **aultres moyens de vivre, que la nourriture de leur bestial** », ils se plaignent avec amertume que « **Ja** (déjà) **ils sont journellement contrainetz de satisfaire aux Impos et subsides à eulx quausy insupportables. Occasion qu'ils supplient à Vostres dictes graices en Lhonneur de Dieu les vouloir regarder en pitié**...»

Ils ajoutent très à propos :

« **Et affin qu'ils ayent moyen d'effectuer la bonne volunté qu'ils ont de vous rendre et satisfaire touttes honneurs, obéissances et redebuances** (redevances) **Leur vouloir laisser les dittes deux Chaulmes à Quatre-vingts francs de rente et les dittes Mollin et ruisseaux à vingt francs qu'ils vous payeront chacun an...**

« Et oultre ce, Messeigneurs que ferez œuvre équitable et dingnes de Louanges, Ils et leurs pauvres familles prieront le Créateur pour la conservation de Vostres nobles personnes. »

Ce plaidoyer était fort habile. Le baron de Boppart et le comte de Ribeaupierre n'y restèrent pas insensibles et firent droit à la requête dans les termes suivants :

«...**Por** (pour) **le sollaigement** (soulagement) **de nos subiects mêmes en faveur de Jean Hydoux, Doyen du Veltin** ([1]) **avons receu les habitans d'Illecques** (ce lieu) **Et consenty leurs estre Laissez les deux Chaulmes y mentionnés, la ripuière** (rivière) **du finage dudit Lieu Ainsy que par nos**

1 Le doyen était le maire de l'époque désigné chaque année par l'assemblée des habitants. Il avait qualité pour traiter au nom de la communauté.

commis sera a cest effect Limittée Ensemble Ung Mollin por mouldre leurs grains Lequel entendons estre bannal au dits habitans que voulons estre acquestés (acquittés) **en nos mains et proffict**.

« **Les dicts Laix** (baux) **lassés au susdits por l'espace de vingts ans ja commencé des le Jor de Feste Sainct George le Martir dernier et finira pareille Jor moyennant la somme de six Vings & dix francs par an qu'Iceulx habitans seront tenus payer à deux termes, scavoir soixante-cinq francs au Jor de Feste Sainct Martin d'hyver prochainement venant et auttre soixante-cinq francs au Jor de Feste Sainct Gorge le Martir suivant et continuant de termes à aultres**...»

Ce document dont nous avons tenu à donner de larges extraits est daté du 26 avril 1592. Il fait époque dans l'histoire de la petite communauté qui peut enfin se débarrasser des entraves dans lesquelles elle avait été tenue jusque là. Le droit exclusif d'user à leur gré du moulin, de pêcher seuls dans la Meurthe, de jouir d'un pâturage pour quatre-vingts vaches, c'était assurément quelque chose. Les Valtinois se sentent pour de bon chez eux.

Aussi n'attendent-ils pas son expiration pour demander, le 2 avril 1609, le renouvellement du bail de vingt ans à eux consenti qui doit finir le 23 avril 1612.

Au lieu de s'adresser comme la première fois aux coseigneurs du Ban de Fraize. Ils font bail séparé avec chacun d'eux. Un magnifique parchemin jauni mesurant 40 centimètres sur 28 – dont le sceau a malheureusement disparu – couvert d'une fine écriture ronde, consacre leur accord avec le comte de Ribeaupierre ([1]).

Faisons parler cette pièce rare par laquelle « **Eberhardt, seigneur de Ribeaupierre, Hohenack, Gueroltzeck, Wassiehim etc... Chambellan de Son Altesse l'Archiduc Maximilien d'Autriche, Président des Estatz, de la Haute Alsace** » loue pour quinze nouvelles années qui commenceront le 23 avril 1612 « **aux manans, bourgeois et habitans du Veltin présens, prenans et retenans pour eux, le corps de leur communauté entière et pour leurs hoirs postéritez et ayans cause par honnestes hommes Jean Hidoux** ([2]), **Gérard Perrin, Gégout Hans et Mengeon Haxaire se faisant et portantz forts de leurs autres cohabitants absents... sçavoir la moitié du moulin à nous appartenans et à nos bien Aymés Cousins, les barons de Creshanges** ([3]) **et de Clefmont scis et tenu pour bannal, comme il est érigé et construit avec ses outils et ustensilles tant de bois que de fer et appartenances, la moitié de la rivière et pesche d'icelle prenant, pour le premier bout et commencement aux sources que la ditte rivière commence son cours jusqu'à la levée de l'eau qui fait tourner la scye estant contre la hollée du Rudlin** ([4]) **pour le bout du desoubz**

1 Archives de la commune du Valtin.

2 Celui-ci avait déjà signé comme doyen de la communauté le bail de 1592.

3 La part de seigneurie du Ban de Fraize appartenant aux Boyer de Boppart passa par mariage à la maison de Créhanges, à la fin du 16e siècle ou au début du 17e siècle.

4 Hollée, en patois Holâie, signifie petite éminence. Il s'agit ici des rochers qui bordent le canal de la scierie du Rudlin, à sa sortie de l'étang des Dames.

Aussy la moitié de deux gistes de Chaulmes... l'une dicte ez Hautes Navierres et l'aultre dicte à la Combe aux finages du dict Veltin, du nombre de chacune quarante vaches...

Et est faict ce présent Laix et Amodiation pour le temps terme et espace de quinze ans consécutifs et suivant l'un après l'autre sans intervalle. Le cour d'iceux commencera au jour de la feste Sainct George, le Martir, lors de la fin du bail que les preneurs en ont eus, que l'on dira pour miliaire mi six cents et douze...

À charge et condition qu'ieeux reteneurs leurs hoirs et ayans cause nous en paient par chacun des dicts quinze ans la somme de quatre-vingt cinq francs monnoie de Lorraine,

En témoin de quoi, nous avons, à ces présentes, fait mettre et appendre le sceau de notre justice, ce deuxième jour du mois d'avril mil six cent et neuf. »

Le seigneur de Ribeaupierre, on l'a remarqué, ne loue que la moitié lui appartenant; l'autre partie a certainement fait l'objet d'un bail distinct avec le baron de Créhange.

Quoi qu'il en soit, les Valtinois ont continué par la suite à jouir paisiblement, moyennant redevance des avantages concédés : location du moulin banal et pêche de la rivière, pâturage des Basses-Gîtes.

Ces derniers furent plus tard "**ascensés**", c'est-à-dire loués à perpétuité à la communauté par un acte du 29 août 1727 dont nous n'avons pas l'original, mais qui est rappelé dans une requête du 26 mars 1783 ([5]) à Mgr. l'Intendant de Lorraine et Barrois. Ce sont actuellement les terrains communaux des Hautes-Navières (**Jeu de Cartes**) et du Bas de la Combe.

5 Archives du Valtin.

Accession du marcaire à la propriété

Amodiataires et censitaires

Les locataires à temps, ordinairement pour 10, 15 ou 20 ans, d'une propriété appartenant au seigneur – ou au duc pour les Grands- Valtinois – étaient des amodiataires ou admodiataires, soit par un acte de bienveillance du féodal, soit en vertu d'une adjudication faite à leur profit. C'était le cas des fermiers des chaumes, le cas aussi, nous l'avons vu, des Valtinois qui s'étaient assuré par bail la jouissance du moulin banal, des pâturages des Basses-Gîtes et le droit de pêche.

En sus de la redevance annuelle fixée par le contrat, les **amodiataires** acquittaient le plus souvent un droit d'entrée payé une fois pour toutes. **Amodier**, c'était donc simplement louer, le droit de propriété étant expressément réservé. Remarquons en passant que ce mot est resté dans le langage populaire avec un sens un peu différent. On dit toujours en patois **émôdi**, c'est-à-dire engagé au service d'un patron ou d'un employeur, et **s'émôdi**, ce qui signifie louer ses services.

Quand il s'agissait de terres incultes ou de peu de valeur dont il ne tirait aucun revenu, le seigneur accordait assez volontiers un **ascensement**. C'était une sorte de location perpétuelle moyennant redevance annuelle fixe proportionnée à la quantité et à la qualité du terrain concédé. Cette location emportait avec elle à peu près tous les avantages de la pleine propriété.

Le droit qu'avait le seigneur d'exiger perpétuellement, la redevance fixée s'appelait **cens ;** les bénéficiaires du **cens** étaient des **censitaires**. Le cens lui-même pouvait être aliéné. Certaines fermes écartées, certains hameaux de la montagne ont conservé le nom de **censes** qui n'a pas d'autre origine. (Exemple : les censes de Mandray, de Fouchifol, etc...).

Quelquefois, notamment quand le duc faisait concession de terres lui appartenant en propre, **l'ascensement** prenait le nom spécial **d'arrentement** que porte encore un finage du Grand-Valtin. Les hommes du duc s'appelaient alors les **arrentès**, ce qui a valu son nom à u- ne commune du voisinage, les Arrentès-de-Corcieux.

La Révolution de 1789 ayant supprimé toutes redevances et droits seigneuriaux, les terres **ascensées** ou **arrentées** devinrent alors propriété des exploitants – ou terrains communaux quand la communauté en était bénéficiaire, ce qui était le cas pour une bonne partie de ceux du Valtin et la quasi totalité au Grand-Valtin.

Ascensements et arrentements sont à l'origine de la propriété particulière et communale dans la région.

Ascensements

Plusieurs contrats d'ascensement nous ont été conservés. Le plus ancien, en parchemin très épais, couvert d'une écriture fine et serrée, presque indéchiffrable, date de 1580 ([1]).

« **Nobles hommes Jean Malmorsin, surintendant des affaires du seigneur de Bassampierre, Georges Maimbourg, lettré ez lois, Procureur Général de Lorraine, Monsieur Jean Rovel, curé de Granges, et Jean Champenois, Officier du seigneur de Ribaupierre ez bans de Fraise et Saulcy** » commissaires des seigneurs du Ban de Fraize, ont été informés que « **Colin et Gigout Nicolas Hans, beaux-frères, demourant au Veltin, avoient depuis quelque tems bâti et érigé une grainge** (grange) **au lieu dit Veltin... sans permission ni licence des dicts seigneurs**. »

Ils les ont fait comparaître pour réparer « **telle usurpation** ». Les intéressés ayant reconnu le fait, l'affaire s'est arrangée :

« **En confirmant aux dicts Colin et Gigout l'érection de la dicte grainge, leur ont ycelle** (celle-ci) **laissée et ascensée à perpétuité** » moyennant trois gros de rente annuelle, mais seulement pour y mettre **leur bestial** en saison d'hiver, depuis la St-Martin jusqu'à la St-Georges **et non aultrement**.

Du 3 juillet 1664 – **Ascensement au profit de Nicolas Andreu d'un meix**, finage du Valtin, moyennant payement d'un droit d'entrée de quarante francs lorrains et d'une rente annuelle et perpétuelle de quatre gros ([2]).

• • •

Primitivement, les terres **ascensées** n'étaient pas délimitées, ce qui ne manquait point de donner lieu à des abus, les **censitaires** étant naturellement enclins à agrandir par tous les moyens leur concession aux dépens du domaine seigneurial.

Dès le début du XVIIIe siècle, ce sont les officiers forestiers, les **gruyers**, qui dressent les procès-verbaux d'ascensement. Ils vont sur les lieux. Les terres sont arpentées et abornées.

Le 22 août 1726, « **Antoine Régnier, Officier Gruyer de la terre et seigneurie de la Chatellerie de Taintrux, ban de Fraise** », se rend au « **Petit Valtin** » en compagnie de son greffier et de « **Claude Grivel, doyen du Ban-le-Duc, arpenteur** » à la réquisition de Gérard Secours à qui il est **ascensé** après arpentage et abornement « **deux jours et demy et cinquante-sept toises sur le**

1 Archives du Valtin.
2 Archives du Valtin.

chemin allant au Grand-Valtin » pour un « **cens de deux francs barrois »** et 84 francs de droit d'entrée ([1]).

Le lendemain, même opération par les mêmes au profit de Laurent Jacques. Il s'agit d'un petit terrain de 39 toises aux Hautes-Navières et d'un autre de 24 toises à La Mosralle qu'il convertira en **meix** et prés, à charge de payer annuellement à la recette de la seigneurie un franc lorrain et moyennant un droit d'entrée de 60 francs ([2]).

Nous croyons bon, pour clore cette série, de citer le texte complet d'un contrat d'ascensement que nous avons la bonne fortune de posséder. Ce document, sur parchemin (48 x 20), parfaitement conservé, est orné d'un sceau artistique où l'empreinte de la cire a partiellement disparu. C'est une petite merveille de calligraphie dont l'orthographe est remarquable pour l'époque (1681) :

NOUS CHRISTIAN PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE PALATIN DU RHIN,

« Duc de Bavière, Comte de Valdange, Spanheim et Ribeaupierre, seigneur de Hohen, etc... sçavoir faisons par ces présentes et déclarons avoir laissé et arrenté à perpétuité à Gérard Haxaire ([3]) **pour Luy ses hoirs et ayans cause, La quantité de Vingt-cinq jours de Terre lieu-dit au dessus du Ranbach, joignant les limites du grand Veltin, pour y ériger deux Maisons ou Granges, si faire se peut aux conditions qu'il donnera pour chacune pièce de bestail, sçavoir pour les Vaches qu'il tiendra aux dites Granges six gros par pièce de rente annuelle et à luy permis de tenir à chacun desdits bastiments Vingt Vaches avec le nourry de trois ans. N'entendons néanmoins l'obliger de payer que pour les vaches effectives qu'il aura, Luy ou ses ayans cause dans les dits bastiments et résidence, de plus il paiera deux gros par jour annuellement à nostre recette de Gruyerie du Ban de Fraise au Jour de St- Martin d'hyver et vingt-deux pistoles payables en une fois, le tout partageable avec les sieurs Comtes de Créhanges, nos co-seigneurs au dit Ban. Voulons... un bois qui est au-dessus des dits Lieux lorsqu'il y aura nécessité pour bastiments ou pour bois de scies sans rien faire par affectation contre les Intérests du dit Haxaire. Enjoignons à nostre Gruyer et controlleur au dit Ban Luy faire arpenter et aborner les dits Vingts et Cinq Jours de terre et de donner les bois nécessaires tant pour l'érection des dits bastiments que pour les cloisons, les dits ascensements moyennant salaire accoustumé.**

« En témoignage de quoy, Nous avons fait appendre aux présentes le Scel ordinaire de Nostre Chancellerie.

«Faict à Ribauviller, ce treize septembre de L'an Mil six Cent quatre Vingt un ».

---

1 Archives du Valtin, document 11.

2 Archives du Valtin, document 12.

3 Déjà un autre Gérard Haxaire était comparant en 1571 dans l'acte d'amodiation du « Grand Pâturage ». La famille Haxaire est certainement une des plus anciennes du pays.

Les indications de surface et de lieu contenues dans le document – vingt-cinq jours de terre au-dessus du Rambach joignant les limites du Grand-Valtin – nous permettent de situer exactement la concession faite à Gérard Haxaire. Il s'agit de la ferme actuelle de la Basse-Claude, limitrophe du Grand-Valtin, commune de Ban-sur- Meurthe (anciennement Ban-le-Duc) dont elle est séparée par le ruisselet du Hellbach (en allemand, ruisseau clair).

Le Bûcheron

Le Marcaire et la Forêt

Les défrichements

Les terres concédées par le seigneur n'avaient reçu aucune culture. Elles étaient le plus souvent couvertes de ronces, de buissons, de bouquets d'arbres, encombrées de pierres roulantes, parfois de têtes de roches faisant saillie à la surface du sol. Aussi le premier soin du censitaire était-il de les défricher, de les essarter comme on disait alors, pour les transformer en prairies ou en meix. La tâche était rude. Il fallait d'abord couper les arbres, nettoyer tout le couvert végétal- Dans les temps anciens, on avait recours à un procédé aussi radical qu'expéditif : on faisait place nette en mettant le feu. Mais il arrivait que l'incendie mal surveillé, attisé par le vent, gagnait les futaies voisines où il causait de gros dégâts. Malgré tout, cette manière de faire fut longtemps tolérée ; la forêt où les arbres périssaient sur pied n'étant pour le seigneur susceptible d'aucun revenu. Un finage du Grand-Valtin porte le nom des **Beurleux** (lieux brûlés) – qu'on retrouve en de nombreuses communes sous des formes diverses – et la forêt domaniale voisine s'appelle **La Brûlée**, ce qui indique qu'elle fut autrefois détruite par le feu.

Au XVIe siècle, on commence à tirer parti de la forêt ; les premières scieries débitent le bois des hautes vallées. Dans les cantons les plus reculés – où, faute de chemins, on ne peut exploiter – se dressent des meules à charbon dont on retrouve çà et là les emplacements. Il y a eu jusqu'à la Révolution des charbonniers au Grand-Valtin, à Xéfosse, à Belbriette. Le combustible préparé était destiné au traitement du minerai de fer qu'on extrayait alors à Barançon, Scarupt, Noiregoutte. Le souvenir en est resté dans des noms de lieux-dits : Charbonichamp (commune de Clefcy), les Charbonnières (Belbriette). Des gardes forestiers, on disait alors des **gruyers**, exercent une activité vigilante. Défense absolue, sous peine de sanctions les plus graves, de défricher par le feu.

Le bois coupé, les souches arrachées, on s'attaque aux rochers qu'il faut extraire, débiter en morceaux tels qu'on puisse les transporter. Ce n'est pas mince besogne ! Avec les pierres, dont on débarrasse le terrain, on en fera le long des limites de la concession des murettes qui lui servent encore aujourd'hui de clôture. Ces murs en pierres sèches sont généralement édifiés avec le plus grand soin. Il en est de plusieurs mètres d'épaisseur, notamment au voisinage du Rudlin. J'ai pu voir à Xonrupt, non loin de la Roche du Page, de tels murs comportant des niches destinées à servir d'abri aux travailleurs en cas de mauvais temps. Les matériaux rocheux étaient-ils en trop grande quantité ? On les entassait alors dans le coin le moins dommageable de la propriété.

Sans attendre la fin du défrichement qui, parfois, demandait des années, on s'occupait à bâtir la **grainge** ou gîte à bestiaux, sorte de vaste hangar qui servait de remise au fourrage et au bétail des marcaires. Les premières granges étaient entièrement en bois charpenté à la hache. La forêt seigneuriale en faisait naturellement les frais ainsi qu'il est stipulé dans le contrat d'ascensement à Gérard Haxaire que nous avons cité.

Certains marcaires disposaient de plusieurs gîtes à bestiaux. En saison d'hiver, ils y menaient leurs bêtes pour consommer le foin sur place.

Avec le temps, la condition de l'occupant étant devenue moins précaire, les grainges primitives firent place à des habitations. Au Valtin, la transformation en marcairies des huttes à bétail du Rambach (en allemand, ruisseau rapide), de la Combe, du Thalet (de l'allemand Thaï : vallée), du Rudlin, doubla l'importance du groupement autour duquel elles étaient disséminées. On peut en dire autant du Grand-Valtin où les légers bâtiments à fourrage construits en vertu **d'arrentements** accordés par le domaine ducal se sont multipliés sur les deux flancs de la vallée pour devenir par la suite des maisons de ferme.

Partout la propriété se dessine, des barrières la précisent car les concessionnaires ont le plus souvent permission « **de convertir en prés et de fermer** ».

Un auteur a pu dire de ces métairies de la montagne à l'ample couverture d'**aissis** (bardeaux) qu'elles « ressemblent à autant de petits manoirs seigneuriaux, jaloux de leur indépendance où chaque propriétaire possède près de lui son champ, son enclos, ses pâturages et surtout sa fontaine d'une eau claire et jaillissante qui vient couler jusque sous son toit ». ([1])

Le surcenage

Au temps où les marcaires vivaient en maîtres dans la montagne, ils ne se sont pas fait scrupule d'agrandir aux dépens des bois circonvoisins les dimensions des chaumes **amodiées** et des terres ascensées, assurés qu'ils étaient d'une impunité presque complète. À la lisière de la forêt, la dent des bestiaux, la serpe du **hardier** (gardien) qui coupent sans pitié les jeunes pousses élargissent constamment le circuit. Le bail du Grand Pâturage de 1580 avait, sur les chaumes, autorisé l'extension des **voisons**. Partout sur les sommets, on déboisa dans le voisinage des gîtes à bestiaux.

Avides d'espace et de lumière, les **censitaires** ont agi de même jusqu'au jour où les forestiers du domaine seigneurial ou ducal ont interdit de couper tout bois vif.

Comment, dès lors, agrandir son lopin de terre sans s'exposer aux rigueurs des **gruyers** ? Nos ancêtres, ingénieux, ne tardèrent pas à trouver un moyen de

1 Abbé Jacquel. Histoire et topographie du canton de Gérardmer, page 23.

tout repos. Déjouant la surveillance des agents forestiers, ils ont recours à l'opération coupable du **surcenage** des arbres de lisière. Curieuse pratique qui consistait à inciser, puis à enlever au moment de la poussée de la sève, une couronne d'écorce sur tout le pourtour de l'arbre à sa base. On dissimulait le méfait sous la mousse. Immanquablement, le sapin ou le hêtre **surcené** séchait l'été suivant. On pouvait alors le couper sans risque, l'enlèvement des bois morts étant toléré- Continuée chaque printemps, l'opération permettait de gagner de plus en plus sur la forêt.

Sur les pentes de Belbriette et de Balveurche où les clairières sont bordées par la futaie même, chaumistes et gardiens de bestiaux s'attaquent à des sapins et à des hêtres de toute beauté. Un rapport de l'époque nous apprend qu' « **ils en font beaucoup mourir** » et nous entendons les forestiers se lamenter de ce que « **néantmoins on ne peut les reprendre** (réprimander) **pour ce qu'étant ordinairement ès dits bois, ils les sourcennent la nuit et à fort petit bruit**.» ([1])

De **surcener**, on a fait Le Surceneux (hameau) et Le Surceneux-Roussement (finage) du Grand-Valtin. Nous avons aussi La Cercenée et Le Surceneux-Mangeon, à Gérardmer.

Le surcenage n'est plus qu'un souvenir lointain du passé. Mais cette lutte des populations pastorales contre la forêt ne se continue-t-elle pas aujourd'hui sous d'autres formes ? Tandis que l'administration proclame les avantages du reboisement, trop souvent le montagnard s'obstine à maintenir à l'état de friches les terrains dégarnis, fussent-ils à peu près stériles. À cette résistance aveugle se heurte toute initiative éclairée ainsi qu'en témoignent maintes contestations entre les autorités forestières et certaines communes.

La vaine pâture

Providence des marcaires, la forêt prochaine leur dispense généreusement le bois nécessaire aux constructions et réparations des maisons, au chauffage domestique, aux clôtures, aux **cors de fontaine** (conduites d'eau). Pendant les loisirs de l'hiver, ils en font les **aissis** (bardeaux) qui recouvrent leurs demeures. Us en confectionnent de la boissellerie : vaisselle en bois, formes à fromages, cuveaux, **schnolles** (licols) pour le bétail, etc..., des sabots et des meubles rustiques : **le bois de lit** où l'on s'étend pour dormir sur une couche de feuilles mortes, la **hugeotte** (petite huche) où l'on serre le linge, les grains, les provisions.

De tous les avantages que lui procure le voisinage de la forêt le pâturage est, aux yeux du montagnard, celui qui compte le plus.

En plein cœur du massif forestier, se trouvaient çà et là de larges clairières herbeuses, de vastes espaces gazonnés à la végétation ligneuse clairsemée. C'étaient les **répandises**. Le bétail des marcaires y pâturait l'été une herbe tendre et

1 Archives de M.-et-M. B 2737 et 3890 (cité par P. Boyé).

savoureuse. La **vaine pâture** en forêt autorisée à l'époque devait rester en usage jusqu'au XIXe siècle.

Les Ribaupierre, possesseurs du val d'Orbey, co-seigneurs du Ban de Fraize, accordaient à leurs sujets des deux versants réciprocité de **vaine pâture**. L'égalité de cette faveur n'était qu'apparente. Les troupeaux devaient chaque matin sortir des étables et y rentrer pour la fin du jour, car il ne leur était pas permis de passer la nuit dans les près-bois.

Pour tourner cette interdiction, les gens d'Orbey usaient d'un subterfuge. Le soir, au lieu de reconduire les bêtes à leur étable, ils les ramenaient sur les **voisons** des Hautes-Chaumes où leurs compatriotes **amodiataires** de celles-ci les accueillaient pour la nuit ; ils y faisaient même construire des **loges** (abris) à cet effet.

Dès l'aube, les animaux pouvaient ainsi descendre sur le versant vosgien, au grand préjudice des usagers du Valtin, de Habeaurupt de Noiregoutte ou de Plainfaing. Dans une pièce de 1580 ([1]), leurs députés précisent ainsi le dommage : « **avant que le bétail soit monté en haut de la montagne, ceux dudit Orbey et aultres qui font leurs gistes aux dites huttes en ont mangé et pasture tout le haut** ».

Les contestations, qui souvent dégénéraient en rixes, étaient fréquentes entre montagnards des deux versants. Il arrivait aussi que le bétail qui s'aventurait sur les terres d'un **amodiataire** ou du **censitaire** était **gagé**, c'est-à-dire saisi par les officiers de justice du Ban de Fraize qui ne le relâchaient que contre caution.

En veut-on un exemple ? En 1560, les pâtres d'Orbey se permettaient d'ériger une **loge** pour leurs bestiaux sur le gazon domanial de Sérichamp. Plainte est portée par le fermier ducal au procureur général de Lorraine. La construction est renversée. Mais la riposte ne se fait pas attendre. Plusieurs vaches appartenant au fermier sont **gagées** (saisies) sur les **Basses-Gistes** où on les tolérait par les gens de justice du sire de Ribaupierre. Celui-ci réclame la reconstruction de la **loge** et le droit de **faire vain pâturer 24 bêtes rouges à Sérichamp**. Le dénouement de l'affaire ne nous est pas connu ([2]). Les rapports de voisinage, on le voit, n'ont pas toujours été cordiaux entre Orbelets et Valtinois.

Abus des ascensements

Le seigneur avait tout intérêt à multiplier les concessions de terres, ce qui lui procurait de notables augmentations de revenu. Tel n'était pas l'avis des marcaires du Valtin qui voyaient, d'année en année, se réduire les espaces où ils pouvaient faire **vain pâturer** leurs bestiaux. Aussi se plaignent-ils de l'abus des ascensements qui leur cause grand préjudice.

---

1 Déclaration des limites du Ban de Fraize. Texte cité.
2 Archives de M.-et-M. B 617. Cité par P. Boyé.

En 1727, ils portent directement leurs doléances au duc de Lorraine. Leur supplique, très habilement rédigée, est à citer en entier. C'est un tableau – peut-être un peu poussé au noir pour apitoyer le souverain – de la situation des marcaires valtinois à cette époque :

Ordonnance du Duc Léopold, rendue à Lunéville le 4 juin 1727 ([1])

« Léopold, duc de Lorraine et de Bar, etc...

« Vu la requête à Nous présentée par les Maire, habitants et Communauté du Petit Valtin, au delà et à la distance de six lieues de Saint-Diez, expositive que **pour toutes ressources et moyens de s'entretenir, c'est leurs bestiaux** (sic) ; **qu'ils n'ont qu'un petit pâturage fort pénible à cause de la rapidité des montagnes qui les environnent ;** qu'il y a quelques endroits qui sont un peu verts par le fait de quelques sources qui sont nécessaires à leur bétail. Cependant le seigneur de Cogney ([2]) seigneurie du Valtin, dépendant de celle de Taintrux a fait publier qu'il étoit prêt de laisser, à titre de cens, tous les mêmes lieux et endroits à tous ceux qui se présenteraient **et en a déjà ascensé à différentes personnes jusqu'aux portes de leurs maisons** prétextant lui appartenir, **ne veut pas que les habitants y fassent vain pâturer leurs bestiaux à peine d'amende** quoiqu'ils aient toujours joui de tout temps paisiblement des pâturages des dits lieux de sorte que, s'il était autorisé à ce faire et empêcher leurs bestiaux d'y vain pâturer, ni sur les Hautes-Chaumes, **ils seront obligés d'abandonner leurs résidences**,

« Pourquoi ils auraient conclu qu'il Nous plût les garder en la possession en laquelle ils sont de tout temps de faire pâturer leurs bestiaux sur la totalité du ban du dit Valtin, en conséquence déclarer nuls les ascensements que le dit seigneur de Cogney a fait tant ez années 1725 que 1726, et lui faire défense d'en faire à l'avenir sur ledit Ban. »

Abandonner leurs résidences !... Si déshéritée qu'ait été leur condition, les Valtinois y songeaient-ils sérieusement ? La menace était en tout cas bien propre à émouvoir le cœur du bon duc Léopold.

L'ordonnance rendue à la suite de cette pétition enjoint au sieur Richard, « Procureur au siège Baillager de St-Diez » de procéder à la visite des usages communaux des habitants du Valtin, ainsi qu'à la reconnaissance des héritages appartenant au seigneur, d'en dresser procès-verbal et carte topographique et de renvoyer le tout avec son avis au greffe du Conseil.

Nous ne savons pas la suite de l'affaire. Tout porte à croire que les Valtinois obtinrent satisfaction, au moins pour l'avenir, car on ne trouve plus, dans les archives, de procès-verbaux d'ascensements postérieurs à 1727.

---

1 Archives du Valtin. Parchemin n° 7.

2 Les sires de Cogney étaient depuis 1693 seuls propriétaires de la seigneurie du Ban de Fraize qu'ils avaient acquise des comtes de Créhanges et de Ribaupierre.

Les Grandes Guerres du XVIIe siècle

Prospérité des pâturages au début du XVIIe siècle

Dans le premier quart du XVIIe siècle, l'industrie pastorale des Hautes-Vosges atteint son plein développement.

Sur les chaumes du **Grand-Pâturage** qui appartiennent maintenant en totalité au duc de Lorraine en vertu d'une transaction avec l'Abbesse de Remiremont, on ne dénombre pas moins de 1500 bêtes à cornes. Et les revenus tirés des chaumes par le domaine ducal ne sont point négligeables puisqu'il y envoie périodiquement des agents chargés d'en vérifier l'état. À Sérichamp, le fermier du Chapitre nourrit, nous l'avons dit, 100 vaches et 20 chevaux. Sur les **voisons** des Hautes- Chaumes du Valtin et dans les **répandises**, des centaines de têtes de bétail trouvent leur subsistance.

Une ombre cependant à ce tableau de prospérité : les épizooties qui déciment les bovins par suite de la communauté des pâturages. Une ordonnance ducale de 1622 nous apprend « **qu'ensuite de la requête présentée à Son Altesse par les sieurs du Chapitre, elle ordonne que les séparations que l'on avait faites par des abatis de sapins entre la chaume domaniale du Ban-le-Duc** (c'est-à-dire Sérichamp) **et celle du Chapitre, à cause de la mortalité du bétail, fussent ôtées et que l'on remit le tout dans l'ancien usage...**» ([1]).

À cet inconvénient près, le régime de la transhumance, la qualité de l'herbe des pelouses étaient des plus avantageux pour la santé et la production des **bêtes rouges** (ainsi les anciens titres appellent-ils indistinctement toutes les vaches quelle que fût la couleur de leur poil) et l'amélioration de la race. Par la suite des croisements avec d'excellentes laitières que les Ribaupierre avaient fait venir de Suisse pour leurs sujets du val d'Orbey ([2]) ont produit la race vosgienne sous poil noir et blanc, de petite taille, faible d'os mais riche en lait, parfaitement adaptée au sol et au climat et très recherchée encore de nos jours par les marcaires alsaciens, bien que des croisements inconsidérés lui aient fait perdre une partie de ses qualités.

Le bétail nourri sur les chaumes était, à cette époque, le plus apprécié sur les marchés de Bruyères, Épinal et Saint-Dié et nous voyons les ducs de Lorraine Charles III, Henry II, Charles IV, faire acheter pour leurs **ménageries** (vacheries)

1 Archives des Vosges, G 465.
2 Reuss. L'Alsace au 17e siècle, page 561.

des environs de Nancy des vaches et des taureaux aux chaumistes de Gérardmer et de Munster ([1]).

On fabrique alors au Valtin, à Gérardmer et sur les chaumes le **haut fromage**, c'est-à-dire celui où la hauteur l'emporte sur le diamètre. Il faut naturellement pour cela des formes appropriées. Son poids varie entre trois et douze livres ([2]). Il était de tradition que le marcaire du Valtin apportant le plus gros fromage au tribut de la St-Jean Baptiste avait droit à une prime ([3]). Et chaque Valtinois mettait, paraît-il, son amour-propre à faire plus gros que son voisin.

La réputation du **haut fromage** de Gérardmer s'étendait non seulement à l'Alsace et à la Lorraine, « il se débitait même en Suisse, en Franche-Comté et dans le Luxembourg » ([4]). Le fromage du Valtin était, croyons-nous, vendu surtout aux vignerons alsaciens.

Une déclaration des habitants du Valtin, conservée aux archives communales de La Bresse ([5]), montre que les marcaires ont fait également du beurre sur les Hautes-Chaumes. Ce beurre salé et fondu était conservé dans des vases de terre vernissés intérieurement. Un auteur alsacien assure qu'il « égale celui de la Suisse, s'il ne le surpasse ».

L'invasion suédoise - Les houèbes

Jusqu'alors, les populations pastorales des Hautes - Vosges avaient, moins que celle des vallées, souffert des invasions, grâce à leur isolement dans les replis de la montagne. Ni les Bourguignons au XVe siècle, ni les Rustauds au XVIe, n'avaient pénétré au cœur du massif.

La Guerre de Trente Ans, qui désola et ruina toute notre région, va les atteindre durement. Rappellerai-je, pour mémoire, la situation de la Lorraine, notre ancienne patrie, dangereusement placée entre deux puissants rivaux, la France et l'Empire germanique, les desseins de conquête de Richelieu sur notre province, la politique maladroite du duc Charles IV qui ne sut ou ne put garder la neutralité dans une conjoncture aussi difficile ?... Allié de l'Empire, il vit la Lorraine envahie de deux côtés à la fois : à l'Ouest par les Français, à l'Est par les Suédois, leurs sauvages alliés venus de l'Alsace après avoir traversé l'Allemagne. Vivant de pillages et de rapines, ceux-ci vont pénétrer dans les cantons les plus reculés de la montagne où ils feront main basse sur le 'bétail, sèmeront la mort et la ruine.

En 1632, ils ont franchi le Rhin, puis Sélestat. L'une après l'autre, les villes de la Haute Alsace se rendent de gré ou de force. Colmar seul tient bon. L'année suivante, ils remontent le cours de la Fecht jusqu'à Munster où ils se livrent aux pires excès. En vain pour retarder leur ruine, les Munstériens se jettent-ils dans les

1 P. Boyé, ouvrage cité, pages 247, 248, 267 et 268.
2 P. Boyé, ouvrage cité, pages 247, 248, 267 et 268.
3 P. Boyé, ouvrage cité, pages 247, 248, 267 et 268.
4 Vaubourg des Marêts. Mémoire concernant les États de Lorraine et Barrois.
5 D. D. 1. Pièce 33, cité par P. Boyé.

forêts avec les débris de leurs magnifiques troupeaux. Le val de Liepvre, celui d'Orbey sont à leur tour envahis. Ce ne sont partout que pillages, massacres, incendies.

L'Alsace saccagée, la ruée franchit les défilés des Vosges, que le duc a été impuissant à défendre, et déferle sur la malheureuse Lorraine : le comté de Salm, le val de Saint-Dié sont accablés, les Hautes - Chaumes abandonnées, les fourneaux des mines de La Croix s'éteignent.

La tradition nous a conservé le souvenir des terribles envahisseurs – connus dans le Ban de Fraize sous le nom de **Houèbes**, selon l'idiome du pays – parmi lesquels se trouvaient non seulement des soldats Scandinaves, mais des reîtres allemands, et toute une lie de mercenaires et de maraudeurs qui commirent toutes sortes de forfaits et de brigandages. Parfois même, des Lorrains prirent part à ces crimes. Chassés de leurs foyers par les gens de guerre, exaspérés par la faim, on vit de ces misérables parcourir en bandes le pays pour se faire voleurs de grands chemins, on les appelait **loups de bois** ou **chenapans** ([1]).

À La Bresse, quatre-vingts maisons furent brûlées par les Suédois, de nombreux habitants massacrés ; les survivants se virent contraints d'errer dans la montagne. Les registres paroissiaux de Gérardmer mentionnent cinq assassinats analogues ([2]).

« Un gros de troupes suédoises se tenait en permanence au pied des Vosges pour, de là, se porter où il y avait quelque curée à faire. Après leurs déprédations, ces bandes chargées de butin reprenaient le chemin des montagnes » ([3]).

Faisant leur entrée par le col du Bonhomme, les **Houèbes** — dit la tradition – surgissaient à l'improviste, par bandes et à cheval. Ces pillards se rendaient chez les autorités, curé, maire, échevins, ainsi que chez les notables, les attachaient à la queue de leurs chevaux et ne leur rendaient la liberté que moyennant une grosse rançon en argent ou en têtes de bétail. On s'exécutait sous le coup de la terreur. Cette spéculation plaisait fort aux bandits qui revenaient peu de temps après.

Las d'être ainsi razziés, les habitants du Ban de Fraize prirent courageusement le parti de se défendre. À cette époque, on allait de Demennemeix à Plainfaing par un chemin rural qui longeait les **Champs de la Poutraut** (entre le **Château Sauvage** et l'usine des Faulx), chemin bordé sur la droite d'épines et de fourrés très épais. Véritable maquis, le lieu était connu sous le nom patois de lis **Spïngues de Jèka Jèké** (les épines de Jacques Jacques).

L'endroit qui se prêtait très bien à une embuscade, fut choisi pour s'y cacher et attendre l'ennemi. À l'annonce de l'arrivée des **Houèbes**, tous les hommes valides s'y rendirent avec des armes de fortune : faux, fourches, haches,

1 Schnappanen, en dialecte alsacien.
2 Archives communales de La Bresse et Gérardmer.
3 J. Haxaire. Les Suédois dans le Ban de Fraize. Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne, Tome 11, pages 76-81.

fléaux. Enhardis par le succès de leurs précédentes incursions, les Suédois sans méfiance tombèrent dans le piège. Surpris par la rapidité de l'attaque, ils furent massacrés en grand nombre. On les enterra sur place ([1]).

Perdus dans la brume des siècles, ces faits ne sont, il est vrai, attestés que par la tradition. Mais le combat livré jadis aux **Champs de la Poutraut** a laissé des vestiges qui ne permettent pas le doute : les ossements que les terrassiers y trouvèrent en quantité en 1755, au moment de l'ouverture de la route du Bonhomme par Plainfaing ([2]). Un vieux laboureur de mon village ne m'a-t-il pas affirmé qu'il y a moins d'un siècle, le soc de sa charrue en mettait encore à jour ? À une date assez récente, on a aussi trouvé des boulets de fer en creusant les fondations d'une maison voisine du **Château Sauvage** dont Eugène Mathis a fait le centre de résistance des défenseurs de la vallée dans son roman historique "**Les Héros, Gens de Fraize**" ([3]).

Aventure de Didier de La Levée

Nous sommes en mai 1634. Les hautes pelouses des Vosges, restées jusque là dans une sécurité relative, s'animent comme à chaque printemps. Didier de La Levée, de Hervafaing ([4]), qui tient depuis quatre ans la chaume ducale – à lui affermée moyennant un canon annuel de 121 francs barrois et un droit d'entrée de 560 francs ([5]) – est monté à Sérichamp avec son bétail.

Didier de La Levée – noble de la glèbe – tient son nom à particule du lieu-dit dont il est originaire. Une levée de terré était jadis soit un talus destiné à appuyer une chaussée ou à servir de soutènement à un terrain cultivé, soit une digue retenant les eaux d'un étang. Ce lieu-dit nous a été conservé, il figure au plan cadastral de la commune de Ban-sur-Meurthe (**La Levée - Section C - 2e subdivision de Hervafaing**). On écrivit plus tard, sur les registres paroissiaux de Lalevée (1752), puis simplement Lalevée à la fin du XVIIIe siècle.

Comme la plupart des chaumistes, Didier de La Levée n'exploite le **gazon de Sérichamp** que temporairement, pendant la belle saison.

À peine est-il installé là-haut qu'un matin, à l'aube, le petit **hardier** de la **marcairie** du Seucy ([6]) s'en vient tout courant donner l'alarme : un parti de Suédois, venu de Habeaurupt, est monté à Charbonichamp. Il se dirige vers la chaume.

Désireux de soustraire son bétail aux pillards, Didier gagne la forêt avec ses vaches.

---

1 D'après la version populaire recueillie par Joseph Haxaire.
2 L'ancienne route, dite Chemin de la Poste, passait par Scarupt.
3 Louis Fleurent, éditeur.
4 Au Ban-le-Duc, actuellement Ban-sur-Meurthe.
5 Archives de M.-et-M., B 885.
6 Commune de Clefcy.

C'est dans la gorge sauvage de Straiture, impénétrable en ce temps-là, qu'il va chercher refuge. Il songe à rester caché quelques jours sous les futaies où le troupeau trouvera facilement sa pâture. Le danger passé, on retournera à la chaume.

Hélas ! Didier de La Levée eut la malchance de rencontrer une bande de **Houèbes** qui lui enlevèrent ses bêtes, le dépouillèrent de ses vêtements, le lardèrent de coups de lance. Laissé pour mort, le malheureux réussit, la nuit venue, à se traîner jusqu'à la ferme où il devait succomber peu après.

Sans doute aurions-nous toujours ignoré sa lamentable odyssée s'il n'en restait un témoignage écrit ?...

Pendant l'occupation française de la Lorraine, qui se prolongea jusqu'au traité de Ryswick (1697), il fut enjoint aux **Officiers gruyers des mines de La Croix**, chargés de l'administration des Chaumes, de recouvrer les fermages impayés. Les fils de Didier de La Levée se virent réclamer deux années de location. C'est dans le mémoire où ils demandent remise de cette imposition que se trouve la substance du récit qu'on vient de lire (Compte de la Recette et des profits des Bois et Forêts de la Gruyerie de La Croix pour les années 1661-1662-1663 - Archives de Meurthe-et-Moselle - 8827).

Nous lisons dans ce document :

« **Nosseigneurs de la Chambre des Comptes ayant ordonné aux comptables de poursuivre les héritiers de Didier de La Levée, de Hervafaing, en paiement du canon de la ferme du thieu** (?) **du dit, saison de Sérichamp pour deux années de 242 francs... Il n'a joui que de 1630 à 1634, son bétail lui ayant été enlevé cette dernière année... Ses hoirs ont demandé remise**. » Une mention en marge indique que remise a été accordée en 1663.

Manquerai-je à la modestie en disant que je suis aussi fier de Didier de La Levée, fermier de Sérichamp, mon humble et malheureux ancêtre, qu'un grand seigneur peut l'être de ses aïeux ?

Faute de documents, nous n'en savons pas plus long sur les faits de guerre qui désolèrent Le Valtin. La tradition veut qu'une rencontre armée ait eu lieu au Grand-Valtin où un finage voisin du Chemin de Grande Communication porte le nom suggestif de **Pré du Soldat**. On y aurait retrouvé jadis des armures et des ossements. Un autre finage, peu éloigné du premier, se nomme le **Pré Bombarde**. Nous trouvons aussi au Valtin **La Feigne des Soudaires** ([1]) qui évoque pareil événement. On croit qu'un combat y aurait été livré pendant la Guerre de Trente Ans ([2]).

Le village voisin de Clefcy, incendié à l'époque, l'a-t-il été par les Suédois ou, un peu plus tard, par les maraudeurs de l'armée de Turenne ?... On ne sait.

---

1 Ancienne ferme du Rundstein, au Bas de la Combe.

2 Lepage et Charton, statistique des Vosges, page 57.

Peste et famine

Plus redoutable que les gens de guerre qui l'apportaient souvent avec eux, la peste décima alors tout le pays.

La contagion, remontant des vallées fit, en 1635, 270 victimes à Vagney du 1er janvier au 6 octobre. À partir de cette date, le cahier mortuaire reste en blanc ([1]).

La même année, elle atteignit Clefcy et s'étendit rapidement à tout le Ban de Fraize, moissonnant une grande partie de la population. Le fléau ne prit fin que vers 1645.

Par suite de la culture abandonnée, le pain manqua et – la pomme de terre n'étant pas encore connue – ce fut la disette. On en vint à se nourrir de racines sauvages et d'herbes des champs.

Conjugués avec ceux de la guerre et de la peste, les ravages de la famine dépeuplent presque complètement la région.

Des villages entiers disparaissent. Des communautés rurales, jadis prospères, sont réduites à quelques feux. À Clefcy, un pré de douze fauchées aurait été donné pour une miche de pain. Il s'appelle encore **Pré de l'Aumône**. Un fermier de ce village, possesseur de la seule bête de trait qui restât au pays, se voyait obligé pour labourer ses champs de recourir à l'aide d'un cultivateur d'Anould. En souvenir de quoi, dit-on, sa ferme porte le nom de **Braconseil** ([2]).

Le petit village des Aulnes, rapporte la tradition, fut plus affligé que les autres, trois vieilles filles seulement survécurent ([3]). Pourquoi trois vieilles filles?... Auraient-elles été spécialement immunisées ?...

Pour mesurer exactement l'étendue du désastre, il faudrait avoir en mains les registres d'état-civil des paroisses qui, tous, sont interrompus durant cette période. Ainsi, à Fraize, ces registres commencés en 1623 restent muets pendant 17 ans, du 31 octobre 1628 au 20 octobre 1645 ([4]), ce qui laisse supposer les pires calamités. La couche d'ossements mis à jour dans la partie ancienne du cimetière – sans le moindre indice qui permette leur identification – ne proviendrait-elle pas d'enfouissements en masse remontant à cette époque ?...

---

1 P. Boyé, ouvrage cité, page 88.

2 Le Braconseil – En patois : *Lo Brès Cassé* (le bras cassé), appellation très significative qui indique la pénurie de moyens de l'exploitant réduit, pour labourer ses terres, à faire appel à un concours extérieur. Le mot Braconseil est une déformation de « Brès Cassé ».

3 D'après J. Haxaire, auteur cité.

4 D'après le chanoine Paradis, bulletin paroissial de Fraize, septembre 1910.

Tradition du cimetière

Faut-il penser que Le Valtin, isolé des grandes routes, enclos dans les forêts, baigné d'un air d'une idéale pureté, fut épargné par la contagion ?

Si l'on en croit une tradition transmise d'âge en âge, un cimetière existait autrefois au Bas du Village, lieu dit actuellement « **Les Meix de la Croix** ». Or, nous avons la preuve, d'après les anciens registres paroissiaux, qu'avant 1688 les morts du Valtin étaient enterrés à Fraize, ceux du Grand-Valtin à Clefcy ; et, qu'à partir de cette date, ils furent tous enterrés au Valtin, dans le cimetière actuel.

La tradition serait-elle sans fondement ?... Ce n'est point notre avis. Pendant les épidémies, le transport des morts était interdit pour éviter la contagion ; on devait, d'autre part, les enterrer en dehors des agglomérations. Il s'ensuit que les morts de la peste n'étaient pas conduits à Fraize, mais inhumés dans un enclos à proximité du village. Le cimetière en question serait donc un cimetière de pestiférés. La dénomination de **Meix de la Croix** vient confirmer cette opinion, car il s'y trouvait certainement des croix – peut-être une grande croix – comme dans tous les cimetières.

Après les mauvais jours

Nous ne pouvons nous faire une idée de l'effroyable dépopulation causée par les fléaux qui désolèrent notre vallée. En 1644, le nombre des **conduits** (contribuables) du Ban de Fraize – de quelque 150 qu'il était avant l'invasion suédoise – était tombé à 13 1/2 ([1]). Suivant une tradition parvenue jusqu'à nous, il fallait se trouver au sommet d'une montagne pour apercevoir un être humain.

« Le pays fut longtemps à se remettre de tant et de si grands malheurs, les villages du val étaient à moitié déserts et beaucoup de maisons servaient de tombeaux à leurs anciens propriétaires ; elles devinrent le patrimoine des premiers qui osèrent pénétrer dans ces asiles de la mort ». ([2])

Les chaumes et toutes les fermes isolées avaient été abandonnées. Des cantons entiers étaient couverts de ronces. Ailleurs, la futaie avait envahi les terres labourables, les broussailles s'étaient avancées jusqu'au seuil des maisons. C'est de cette époque que date la disparition de la vigne cultivée depuis des siècles à Fraize, Mandray, Clefcy.

Pendant longtemps, les chaumes vont rester désertes, les marcaires n'osant se risquer sur les sommets infestés de rôdeurs. Au péril des embuscades s'ajoutait le danger des bêtes féroces. Les fauves venus à la suite des années commençaient à pulluler. Les loups se tenaient dans les maisons en ruines et venaient chercher leur proie jusque dans les villages. Les sangliers en bandes s'attaquaient à l'homme (ils

1 P. Boyé, ouvrage cité, page 295.
2 J. Haxaire, auteur cité.

firent des victimes à La Bresse). Les ours, qui avaient presque disparu, reprirent possession des grandes forêts au voisinage du Hohneck et du Lac Blanc d'où ils descendaient dans les vallées. Le canton forestier du **Vimbar**, dans la forêt domaniale du Grand-Valtin, parait tenir son nom de la présence de l'ours, en allemand **Barr**) dans cette contrée. Il ne fallut pas moins d'un siècle d'une chasse implacable pour débarrasser la montagne de ces hôtes indésirables. Le dernier ours aurait été tué en 1755 dans les rochers qui surplombent le Lac Blanc.

Peu à peu cependant, le calme et la confiance renaissent. Les survivants des familles qui avaient fui devant les **soudaires** pour chercher asile dans les forêts regagnent leurs foyers détruits. En 1646, on compte 50 naissances dans le Ban de Fraize (Fraize, Plainfaing, Le Valtin) dont 7 pour Le Valtin. Il n'est pas sans intérêt pour les Valtinois de connaître les noms des chefs de famille de leur village qui eurent, cette année-là, des naissances à enregistrer. Ce sont : Jean Simon, Martin Demange Boiron, Bertremin Andreu, Florentin Jacques, Mangeon Adam, Nicolas Alizon, Jean Idoult ([1]).

Après la paix de Westphalie (1648) qui termine la Guerre de Trente Ans et donne l'Alsace à la France, le pays reste néanmoins peu sûr à cause des incessants passages de troupes françaises et étrangères pendant les guerres de Louis XIV. Aussi les villages seulement se sont-ils un peu repeuplés. On n'y vit pas toujours tranquille. Nous en trouvons la preuve dans les comptes rendus de la communauté de Gérardmer en 1675 où nous lisons :

« **On leur dit** (aux Gérômois) **qu'il y a des gens commander pour venir piller le village** ». Vite, ils députent Pierre Gérard, Thomas Mougel et Jean Claude pour aller « **prendre des nouvelles à Fraisse** ».

Le même jour, ils envoient Nicolas Bresson, Bastien Gaudel et Nicolas Frédérick au Valtin. Le bruit court que le Grand-Valtin a été pillé. Ils y envoient Jean Florence, puis le fils Gley. Celui-ci, de retour, raconte que « **les pillards lui ont pris ses hardes et un cousteau** ». Il en réclame le prix. Pour le dédommager, on lui dorme six francs .(Le fils Gley n'abusait-il pas de la crédulité de ses compatriotes ?...). Toutes les nuits, ce sont des députations au Valtin, à Gerbépal pour aller aux informations ([2]).

Malgré tout, les vallées, lentement, reprennent vie. Il n'en va pas de même des hauteurs où partout la végétation ligneuse a reconquis ses droits séculaires en envahissant pâturages et terres en culture. Il faut de nouveau **essarter**. Pour venir plus vite à bout de l'immense friche qui couvrait le flanc des montagnes, les paysans avaient imaginé de mettre le feu aux taillis. Une ordonnance du 17 mars 1664 interdit cette manière de faire, dangereuse pour la forêt.

---

1 Archives paroissiales de Fraize.

2 Archives communales de Gérardmer. Cité par l'abbé Gilbert, Gérard- mer, pages 36-37.

Sur les chaumes, sans locataires depuis trente ans, personne ne se hasarde à monter. En 1661, le receveur de la prévôté d'Arches écrit sur son registre : « **Remonstre le comptable que, nonobstant tous les débours possibles par luy faicts affin d'admodier les chaulmes cy devant déclarées non laissées, il ne s'est néantmoins rencontrez personne pour les prendre, tant pour cause du peu d'habitans qui reste dans la montagne que pour ce aussy que les dictes chaulmes sont la plus grande partie remplies de bois et par ce moyen n'en a sceut estre faict aucun proffict** » ([1]).

Peu après, cependant, quelques chaumistes tentent l'aventure- Il leur faut faire de véritables coupes pour dégager les **voisons** et relever les **gîtes à bestiaux** tombant en ruines.

Le 1er mai 1661, la partie domaniale de Sérichamp est adjugée pour quatre ans, moyennant le fermage insignifiant de 53 francs à un nommé Didier Liéger de Clefcy, avec faculté de tenir sur ce gazon cinquante vaches laitières et leur nourri de deux ans, un taureau et un cheval. Les bêtes excédant ce nombre devaient être confisquées au profit du domaine ([2]).

En 1078, c'est Jean Pierrel, de Gérardmer, qui acquitte pour Sérichamp le **cens des fromages** ([3]).

Rentré en 1697 en possession de ses États, le duc Léopold s'applique à réparer les maux causés par la guerre. Il porte aux gens de la montagne un vif intérêt. Un de ses premiers soins est d'envoyer en mission dans les Hautes-Vosges le Contrôleur de la **Gruerie de Bruyères**, Claude Vuillemin (1700). Celui-ci doit visiter chaumes et pâturages de Bussang à Saint-Dié, reconnaître leur situation, leur état, leurs possibilités etc... et dresser procès-verbal de ses observations. Son rapport constate que « **sur celle de Sourichamp** (sic), **à deux lieues de Fraisse**, **il y a une vacherie à S. R. R. sans autres bâtiments** ([4]), ce qui indique qu'à cette époque la chaume n'était encore occupée que l'été.

Cependant, les temps sont devenus plus sûrs. Le duc de Lorraine Léopold, par une déclaration du 11 février 1704 ([5]), accorde à ses sujets du Ban-le-Duc — dont dépend le Grand-Valtin — « **le droit d'usage dans les hauts bois dicts bois de Ban-le-Duc tant pour chauffage, bâtiment, clauture des héritages, entretien des fontaines et charroi que pour le pâturage de leurs bestiaux** ». Les gîtes à bestiaux sont réparés, agrandis de greniers à fourrage, de quelques pièces d'habitation pour les fermiers. Les deux chaumes seront dès lors occupées toute l'année.

Dans le même temps, on rebâtit la plupart des maisons du Grand-Valtin. Le nom de **Neuf Village** donné à un groupe d'habitations en a perpétué le souvenir.

---

1 Archives de M.-et-M., B 2631, cité par P. Boyé.
2 Dossier Albert Grandcolas, propriétaire de Sérichamp.
3 Dossier Albert Grandcolas, propriétaire de Sérichamp.
4 H. Lepage. Annales de la Société d'Émulation des Vosges, Tome 15, 1er cahier, f. 235.
5 Archives de la commune de Ban-sur-Meurthe.

Au Valtin, la seigneurie du Ban de Fraize s'intéresse de môme à la reconstruction. **Le registre de martelage des bois des gruyers** mentionne la délivrance de « **50 sapins à Urbain Ferry, du Valtin, pour reconstruire une grange dite le Kemba** (Rambach) ([1]).

Après les rudes épreuves que leur a values son devancier, le XVIIIe siècle s'ouvre pour les Valtinois sous de plus heureux auspices.

1 Archives des Vosges E 317. Cité par G. Flayeux.

La Vie Religieuse

L'ancienne chapelle du Valtin

Avant 1689, la communauté du Valtin faisait partie de la paroisse de Fraize dépendant de la Grande Prévôté de Saint-Dié, laquelle était soumise directement au St-Siège et n'appartenait à aucun diocèse. C'est à l'église de Fraize que se rendaient les anciens Valtinois pour assister aux offices du dimanche, faire baptiser les enfants, bénir les mariages, inhumer leurs morts.

L'éloignement du Valtin au chef-lieu de la paroisse, les mauvais chemins — impraticables l'hiver – qui reliaient les deux localités, avaient décidé les comtes de Ribeaupierre, co-seigneurs du lieu, à ériger une chapelle à l'emplacement de l'église actuelle sur un petit éperon rocheux dominant le village. Cette chapelle, bâtie vers le milieu du XVe siècle, subsista pendant plus de deux siècles avant l'érection de la cure. Au dire de Ruyr et de dom Calmet, elle était enrichie de précieuses indulgences. Une déclaration non datée, faite par les habitants au XVIIe siècle, nous fait connaître que « **la chapelle du Petit-Valtin possédait huit pièces de prey rapportant dix charées de foing** ». Elle ajoute que les 29 ménages de « ces hameaux » paient ensemble 36 francs de menues dîmes au curé de Fraize et lui donnent chacun deux fromages ([1]).

La population s'étant accrue, les habitants du Valtin obtinrent du Chapitre de Saint-Dié et du curé de Fraize l'autorisation d'avoir chez eux un prêtre résidant en forme d'administrateur. Celui-ci cependant n'avait d'autres pouvoirs que de baptiser les enfants et célébrer la messe dimanches et fêtes. Comme un salarié, il était payé par ses paroissiens qui l'hébergeaient à tour de rôle.

La plupart de ces administrateurs n'appartenaient pas au clergé régulier, mais à des ordres religieux, le plus souvent aux Carmes du couvent de Baccarat ([2]). Nous avons les noms de plusieurs d'entre eux : M- de Martimprey – qui devint plus tard curé de Lapoutroie et fit construire à ses frais la chapelle Sainte Anne à Martimpré (Gerbépal) – aurait été le premier. Nous connaissons après lui le frère Jean Alexis, Carme, Remy, D. La Caque, le père Gabriel de St-Charles, dernier administrateur de la Chapelle et premier curé du Valtin.

Ces précisions nous sont fournies par le premier en date des anciens registres paroissiaux du Valtin, déposé aux archives communales, dont les

1 Archives des Vosges, G 547. G. Flayeux, auteur cité, page 98.

2 Ce couvent avait été construit par Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz. Or, les Bayer de Boppart étaient pour moitié seigneurs du Ban de Fraize où les religieux Carmes avaient un droit de quête.

premières pages sont consacrées à l'érection de la cure du Valtin. Il porte en tête l'inscription :

« AD PERPETUAM RE MEMORIAM »

« **Registre appartenant à l'église Saint-Sylvestre, du Valtin, Val de Saint-Diey, en Lorrainne** ».

Et, plus loin :

« **Cet ouvrage a été commencé au mois de janvier, l'An de Jésus Christ, fils de l'immaculée et toujours Vierge Marie, mil sept cent onze par Claude Renard de Fraisse, prestre et curé dudit Valtin, lequel avoit pris possession de laditte cure vers le milieu du mois de septembre mil sept cent neuf** ».

Outre les faits ayant trait à l'érection de la cure que nous exposerons tout à l'heure, le manuscrit donne, de l'ancienne Chapelle du Valtin, cette curieuse description :

« **D'après les dires des anciens, elle avoit environ quinze pieds de longueur, large à proportion avec un petit chœur vers le levant séparé de la chapelle par une balustrade ou estoit un petit autel consacré à Dieu sous l'invocation de St-Sylvestre, pape. Une quantité de belles reliques dont la plupart se sont perdues pendant les temps de guerre, d'autres du fait qu'elles ont été enlevées par un marguillier infidèle qui les vola.**

« **Au bas de la chapelle estoit une petite tour de pierre dont le sommet surpassoit laditte chapelle d'environ dix pieds où estoit une petite cloche qui fait aujourdhuy la moyenne et dont on se servoit pour sonner chaque jour l'Angelus et pour appeler à la prière ceux qui ne pouvoient assister aux Offices de la paroisse les fêtes et dimanches, à quoy on tâchoit de suppléer par des prières communes qui se faisoient à laditte chapelle à peu près vers le temps de la messe et des vespres. Messieurs les Curés de Fraisse venoient aussy de temps à autre y dire la messe, surtout lorsqu'on avoit besoin de leur ministère, particulièrement le lendemain du St Jour de la Pentecôte qui estoit l'anniversaire de la dédicace de la chapelle, auquel jour elle estoit fort fréquentée des estrangers et des habitans de Fraisse qui y venoient en procession** ».

Pourquoi la fête patronale du Valtin se célèbre-t-elle, non à la Saint Sylvestre, patron de la paroisse, mais à la Pentecôte?...

On a pu croire que l'inclémence du temps au cœur de l'hiver, sous un climat aussi rigoureux que celui du Valtin, était la raison pour laquelle on avait reporté aux beaux jours la fête du pays. Il n'en est rien et nous savons maintenant qu'il faut voir là une survivance de l'usage ancien, antérieur à l'érection de la cure, qui voulait que soit fêté à la Pentecôte l'anniversaire de la dédicace de l'antique chapelle.

Le Père Gabriel

Sans doute, les Valtinois avaient-ils chez eux la messe du dimanche. Ils n'en devaient pas moins parcourir à pied trois bonnes lieues – quatre pour les marcaires du fond de la Combe ou des Hautes - Chaumes – pour faire bénir les mariages à l'église de Fraize, leur paroisse, y porter les morts. C'étaient pareillement trois lieues que faisaient les gens du Grand-Valtin pour se rendre à l'église de Clefcy. Longs déplacements d'une journée entière, rendus plus pénibles encore par le mauvais état des chemins et les grandes neiges de l'hiver ! Aussi depuis toujours, Petits et Grands-Valtinois désiraient-ils avoir leur église. Pourquoi toutes leurs démarches, dans ce but, auprès du Grand- Prévôt du Chapitre de Saint-Dié, leur chef spirituel, n'avalent-elles pas reçu satisfaction ?

Le Chapitre se montrait en effet peu favorable à l'érection d'une paraisse au Valtin, dans la crainte qu'en un pays aussi pauvre, elle ne devint pour lui une charge. Il y avait aussi le mauvais vouloir intéressé des curés de Fraize et de Clefcy peu enclins à abandonner au profit de la nouvelle cure les redevances qu'ils percevaient au Valtin et au Grand-Valtin. En vain, les habitants avaient, pendant plus de dix ans, plaidé leur cause auprès du Chapitre et même, dit-on, fait intervenir l'évêque de Toul.

C'est à ce moment que le Père Gabriel de St-Charles, originaire de Normandie, de la communauté des Carmes de Baccarat, devint chapelain du Valtin.

Il s'attacha aux montagnards de ce village perdu dont les mœurs patriarcales l'avaient séduit et prit en mains leur cause. On doit lui attribuer, pour une bonne part, le mérite de l'érection de la cure dont il fut l'infatigable promoteur. Sans se laisser rebuter par les refus qu'il essuyait, il multiplia ses instances auprès du Grand-Prévôt, fit pétitionner les habitants du Valtin et du Grand-Valtin.

D'après les notes manuscrites du curé Renard dont nous avons fait mention, il porta plus haut ses doléances. Louis XIV – dont les armées occupaient alors la Lorraine – passant par Saint-Dié « en 1687 ou 1688 » pour se rendre en Alsace, le Père Gabriel lui fit présenter une requête des habitants appuyée par le comte de Ribeaupierre. Ensuite de quoi « Le Roy Très Chrétien » aurait fait savoir au Grand-Prévôt « que l'érection d'une cure au Valtin lui serait agréable ». De la part du grand roi, un tel désir avait la valeur d'un ordre.

Il nous faut ici remarquer que la date indiquée, 1687 ou 1688, est inexacte. Louis XIV est venu deux fois à Saint-Dié, en 1675 et 1681. Il s'agit vraisemblablement de cette dernière date. Or, en 1681, le Père Gabriel n'était pas au Valtin où le manuscrit ne le fait arriver qu'en 1686. Que penser de cette contradiction plus apparente que réelle ?

Le cahier que nous avons en mains n'a été écrit qu'en 1711, c'est-à-dire trente ans après le passage de Louis XIV, et rédigé par le curé Claude Renard « au

moyen de feuilles volantes » – comme il nous le dit lui-même – laissées par ses prédécesseurs. Des erreurs chronologiques ont donc pu s'y glisser et nous pensons, pour notre part, que le Père Gabriel était au Valtin dès 1681 et qu'il a pu faire remettre au roi la supplique des Valtinois. Quoi qu'il en soit, deux faits peuvent être tenus pour certains :

1. l'intervention de Louis XIV a été sollicitée ;
2. elle a eu – nous allons le voir – un résultat décisif.

Érection de la paroisse

Le Grand-Prévôt, François de Riguet, se rendit au Valtin, accompagné du Procureur d'office du Chapitre. Les habitants des deux villages assemblés furent entendus.

L'enquête canonique – retardée par l'opposition des curés de Fraize et de Clefcy – dura plusieurs années. Entre temps, le Père Gabriel obtint du Grand-Prévôt une première satisfaction par l'autorisation de fermer et de bénir un cimetière autour de la chapelle. Les défunts qui étaient jusque là enterrés à Fraize pour Le Valtin et Le Rudlin, à Clefcy pour Le Grand-Valtin, reposèrent désormais au Valtin. Paul Saint-Dizier, « **bourgeois du Valtin** », fut le dernier mort enterré à Fraize : « **Je l'ay accompagné jusqu'à Fraisse** », notera le Père Gabriel dans son acte de décès. La première inhumation qui eut lieu au Valtin, le 28 janvier 1688, en même temps que la bénédiction du nouveau cimetière, fut celle de Marie Haxaire, sage-femme ([1]).

Le 9 septembre 1689, le Grand-Prévôt érigea Le Valtin en paroisse ou vicariat perpétuel. « On a fait du Valtin – dit l'abbé Ryce ([2]) – une cure en chef. Pour à quoy parvenir, on a détaché de la paroisse de Fraize Le Petit-Valtin et Le Rudelin, et de la paroisse de Clefcy Le Grand-Valtin, du consentement des curés des dites paroisses, lesquels, en faveur de cette érection ont renoncé à tous leurs droits qu'ils avoient sur les paroisses des dits lieux ».

« Desquels villages et hameaux on a composé la paroisse du Valtin avec 40 habitants (c'est-à-dire 40 ménages) dans les dits villages. Moyennant quoy les dits habitants demeurent déchargés des obligations qu'ils avaient envers leurs premières paroisses sont obligés de loger le curé ou vicaire perpétuel, d'entretenir leur église de tout point tant pour l'édifice, que pour les ornements et autres choses nécessaires à la dite église ».

À cause de l'importance de cette pièce dans le cadre de notre sujet, nous croyons bon de citer de très larges extraits de l'ordonnance d'érection : ([3])

1 Ancien registre paroissial.
2 Manuscrit de 1706, archives de M.-et-M., B 297.
3 Ancien registre paroissial.

« **François de Riguet, Docteur en Théologie, Grand Prévost de l'Insigne église de St-Diey, Prélat Et ordinaire du Val dudit St-Diey, À tous ceux qui ces présentes verront, Salut.**

« **Sçavoir faisons que vue la requeste à Nous présentée, par les habitans des Grand et Petit Valtins et du Rudelin, dépendant, sçavoir le Grand-Valtin de la paroisse de Cleuvecy, le Petit Valtin et le Rudelin de celle de Fraisse, remontrans qu'à cause de la distance des lieux de leur résidence à celle de leur paroisse et de la difficulté des chemins qui Nous sont connus** ([1]), **il leur est impossible d'y assister ponctuellement et que pour éviter les accidents, ils ont été obligés depuis quelque temps d'avoir chez eux un prestre à leurs frais pour leur dire la messe et faire autres fonctions dans une église érigée au dit Petit Valtin. À quoy ils ne peuvent plus satisfaire. À ces causes, ils supplient de leur établir un vicaire audit Valtin, aux frais des curés desdites paroisses de Cleuvecy et de Fraisse, aux offres par les dits habitans de fournir le logement audit vicaire**...

« **Déclaration faite par lesdits habitans du Petit Valtin et Rudelin portant que dans les dits villages du Petit Valtin et Rudelin, ils sont vingt-neuf habitans** (ménages) **et tout au moins cent communians et qu'il y a plusieurs fondations faites à la chapelle du Petit Valtin pour la sûreté desquelles on a hypothéqué plusieurs héritages.**

« **Nous, en vertu de notre Jurisdiction Ordinaire, avons séparés et séparons par ces présentes de la paroisse de Fraisse, lesdits lieux du Petit Valtin et du Rudelin, leurs finages et dépendances avec tous les biens, rentes et revenus de quelle nature ils puissent être qui ont cy devant appartenu au curé de Fraisse en cette qualité auxdits lieux**...

« **Comme aussi nous avons séparé et, par ces présentes, séparons de la paroisse de Cleuvecy ledit lieu du Grand-Valtin, son finage et ses dépendances avec toutes les rentes et revenus qui ont cy devant appartenu audit lieu au curé de Cleuvecy en cette qualité**...

« **Et ensuite, Nous avons unis et unissons par ces présentes les dits lieux des Grand et Petit Valtins et du Rudelin pour en faire et ériger une nouvelle paroisse en l'église du Petit-Valtin sous le titre de vicariat perpétuel pour être administrée par un vicaire perpétuel dont la présentation appartiendra en tous mois et en tout temps au Chapitre de St-Diey avec la qualité de curé primitif et droits honorifiques ainsy et de même qu'il a dans les autres paroisses dudit Val, sans que néantmoins il soit attenu à aucune réparation de la dite église du Valtin, Nous réservant à Nous et à nos successeurs Grands Prévosts l'institution comme aussi la Jurisdiction, redevances et austres droits**...

« **Et pour le revenu et la subsistance dudit vicaire perpétuel, Nous lui assignons tout ce qui a été abandonné par ledit Chapitre et par les curés de**

1 Allusion à la visite du Grand-Prévôt au Valtin.

Cleuvecy et de Fraisse, sans en rien réserver ni excepter, et de plus, les fondations faites à la dite église du Petit Valtin, à condition néantmoins que les dits habitants feront dire les messes, entretiendront entièrement la dite église de toutes réparations. Et satisferont aux charges portées dans les dites fondations et déclarations. Et en cas d'insuffisance pour l'entretient ou portion canonique d'un vicaire perpétuel, Nous ordonnons, par ces présentes, que les dits habitants des Grand et Petit Valtins et du Rudelin parfourniront à l'entretient ou portion canonique du dit Vicaire perpétuel, sauf à eux à se pourvoir soit pour le dîmage de leurs produits ou autrement...

« **Donné à notre Hôtel, à St-Diey, ce neuvième septembre mil six cent quatre-vingt neuf.**

F. de Riguet.

Construction de l'église

Nous trouvons, notée par le curé Renard sur le registre cité, cette description de la nouvelle cure :

« **La paroisse est composée de deux villages et des censes qui en dépendent, sçavoir : Le Grand-Valtin, Besbride** (Belbriette) ([1]) **et deux censes qui sont dans le bois de Gérardmer** (Le Surceneux) **en deçà du ruisseau qui fait la séparation des terres, lequel village dépendoit autrefois de la paroisse de Cleuvecy ; l'autre village est le Petit-Valtin, le Rudelin** ([2]) **et ses dépendances qui sont le Louchpach jusqu'au Haut du Bonhomme et la vallée de Saint Fosse** (Xéfosse) **jusqu'au Groube** ([3]) **qui estoit au commencement du Valtin, mais que les curés de Fraisse ont voulu ravoir.... et les Hautes-Chaumes**. »

Le problème le plus urgent qui se posa aux Valtinois fut d'assurer la dotation de leur église, c'est-à-dire le traitement du prêtre chargé de la desservir. Pour ce faire, le Grand-Prévôt donna personnellement 1.000 livres, le Chapitre 2.000 livres, M. Bariton, curé de Clefcy, 100 livres. Avec la cession des grandes et menues dîmes perçues au Valtin et au Grand-Valtin par les curés de Fraize et de Clefcy, le revenu des fondations attachées à la chapelle, les versements volontaires des habitants – dont ils percevaient jadis une petite rente sous le nom de "**Fonds du curé**" – et le casuel, on arriva, non sans peine, à réunir les 300 livres de revenu nécessaires au prêtre pour vivre, ce qu'on appelait alors "**portion congrue**".

L'ordonnance d'érection, en stipulant que les habitants fourniraient le logement au curé, entretiendraient leur église de « **toutes réparations** » et devraient, en cas d'insuffisance de ressources, « **parfournir l'entretien ou portion**

1 Commune de Gérardmer, actuellement de Xonrupt-Longemer.
2 Commune de Plainfaing (de l'allemand *Grab*, la fosse).
3 Commune de Plainfaing (de l'allemand *Grab*, la fosse).

canonique » du prêtre restait muette au sujet de la construction d'une église au Valtin. Bien mieux, elle parle de cette église comme si elle existait déjà.

Or, en fait d'église, il n'y avait qu'une chapelle de vingt-cinq mètres carrés où les fidèles devaient, faute d'espace, s'entasser et rester debout pendant les offices. Un tel édifice ne pouvait évidemment faire place à 40 familles représentant environ 200 paroissiens.

Le Chapitre prudent et ménager de ses deniers n'avait pas voulu s'engager en quoi que ce soit dans une nouvelle construction. Il en laissait toute la charge à la communauté.

Il fallait donc bâtir une église. Œuvre difficile à cause de l'indigence de la communauté. Ne nous étonnons pas, dans ces conditions, qu'il se soit écoulé quinze ans entre l'érection de la paraisse et la date de construction – ou plutôt d'achèvement – de l'église (1704) gravée à la clé de voûte du portail.

Les documents font défaut sur la période en question. Nous savons seulement que les comtes de Ribeaupierre qui avaient une prédilection particulière pour Le Valtin – village le plus proche de leurs possessions alsaciennes et où ils venaient souvent chasser – contribuèrent largement à la dépense et fournirent tout le bois nécessaire à la construction. Les paroissiens se chargèrent de l'extraction du sable, des charrois de matériaux et travaillèrent à tour de rôle au chantier. La chapelle qui devait faire place à l'église ne fut démolie qu'à la dernière heure. Avant que celle-ci ne soit édifiée, les offices se célébraient, croit-on, à l'école voisine.

Cette église est restée telle extérieurement qu'elle était en 1704, seule une toiture en tuiles a remplacé les bardeaux en 1867 ([1]). Pauvre église de village qui s'harmonise si bien, dans sa rusticité, avec le pittoresque de l'alentour, cependant que la voix un peu grêle de ses cloches fait écho aux sonnailles des vaches au pâturage sur les pentes de la Grosse Roche !... Témoignage de la foi et du labeur des ancêtres, elle n'a rien qui la signale aux yeux de l'artiste ou de l'archéologue. Son portail roman joliment mouluré dans le grès mérite cependant quelque attention. Ne proviendrait-il pas de l'ancienne chapelle, ainsi que le donnent à penser les joints de la pierre qui paraissent avoir été refaits ?

Aux superbes cathédrales où les siècles ont accumulé des trésors d'art, le **Vêtiné** ([2]) qui a vu du pays préférera toujours l'humble moutier montagnard dont les murs blanchis à la chaux n'ont pour ornement que le chemin de croix modelé dans la glaise de la Combe du Valtin.

Le presbytère construit entièrement aux frais de la communauté semble avoir été bâti vers 1705-1710. La communauté devenue plus à l'aise l'agrandit en 1774-75. Il a été complètement reconstruit en 1860 ([3]).

---

1 Archives du Valtin. Registre des délibérations du Conseil.

2 Nom patois des Valtinois.

3 Clémendot. La subdélégation de St-Dié au 18e siècle. Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne 1934-1935, page 77.

Dans les comptes de la **Fabrique de l'église** rendus par Laurent Petitdemange, du Rudlin, en 1725, nous trouvons une rubrique ainsi conçue :

« **Le comptable ayant esté exprès à Saint-Diez pour demander à Messieurs les Gruyers la permission de couper du bois pour rétablir la fontaine de la cure, outre sa journée, il auroit fait despense de dix sols qu'il répète, qui font cy... 1 livre** » ([1]).

Une livre, c'est-à-dire un franc de l'époque, pour aller – certainement à pied – du Rudlin à Saint-Dié (50 km aller et retour)... payer de plus ses frais de route s'élevant à la grosse somme de dix sous !... Avouez que ce n'était vraiment pas cher !

Par testament du 5 avril 1747, François Costel lègue au sieur curé et à ses successeurs un terrain joignant le presbytère pour en faire le jardin de la cure ainsi que nous l'apprend un « **Titre d'Amortissement** (de 1754) **pour les curé, maire, syndic, habitants et communauté du Petit-Valtin, Baillage de Saint-Diez »** ([2]), magnifique parchemin dont l'écriture ronde est si régulière, si lisible qu'elle donne l'impression de la gravure. La pièce porte la signature autographe de Stanislas Leczinski, ex-roi de Pologne, devenu duc de Lorraine.

L'Archevêque de Césarée au Valtin

L'église, comme la chapelle primitive, était placée sous l'invocation de Saint-Sylvestre, pape. Pourquoi ce patronage avait-il été choisi?... On ne saurait le dire. Soulignons toutefois une remarquable coïncidence : Saint-Sylvestre, dont le nom signifie habitant de la forêt, se trouve être justement le protecteur d'un village enclos dans les profondeurs de la sylve. Il ne pouvait être mieux à sa place.

Un tableau placé à droite de l'entrée, au dessus des fonds baptismaux, représente Saint-Sylvestre revêtu du grand manteau pontifical élevant vers le ciel, sur sa dextre étendue, une miniature de l'église parfaitement ressemblante ([3]).

De bonne heure, une confrérie de Saint-Sylvestre fut créée au Valtin. Une bulle pontificale du 14 décembre 1708 (traduite du latin par le curé de Fraize Blaise Perrotey, docteur en théologie) accorda aux membres de la confrérie de nombreuses indulgences.

Au mois de septembre 1725, Jean Claude Sommier, curé de Champ-le-Duc, archevêque de Césarée, Grand Prévôt du Chapitre de Saint-Dié – une des gloires de l'église lorraine – donne, pour la première fois, la confirmation en l'église du Valtin. La plupart des confirmés étaient des adultes ; beaucoup étaient mariés.

Le prélat revient le 5 juin 1730, jour de la Fête-Dieu, confirmer les Valtinois.

---

1 Archives paroissiales.
2 Archives du Valtin, document numéro 11.
3 Peinture non datée et sans signature, d'une époque assez récente, ainsi que l'indique la toiture en tuiles de l'édifice, primitivement couvert de bardeaux.

Le 5 juin 1735, exactement cinq ans après, Jean Claude Sommier, au cours d'une troisième visite, consacre l'église du Valtin. L'acte de dédicace que nous transcrivons ci-après a été écrit et signé de la main de l'archevêque sur le registre de la paroisse :

« **Nous Jean Claude Sommier, par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique, Archevêque de Césarée, Évêque Assistant du Throne pontifical, Camérier d'Honneur de Notre Saint Père le Pape et Comte de la Cour Romaine, Grand Prévôt de l'insigne Église Collégiale de Saint-Diez, Abbé Commendataire de l'abbaye Ducale de Ste-Croix de Bouzonville, Conseiller d'État de Son Altesse Royale et Conseiller Prélat de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, certifions que Nous étant rendu dans la paroisse du Valtin, de la Jurisdiction quasi épiscocopale de Notre Grande Prévôté, avons dédié et consacré au jour de feste de la Très Sainte Trinité, cinquième du mois de juin de l'année mil sept cent trente-cinq, l'Église paroissiale du dit Valtin, sous l'invocation de St-Sylvestre, Pape et Confesseur, au grand autel de laquelle Nous avons mis des reliques des saints Juste et Vital ; au collatéral, à droite, celles des S. S. Joconde et Martial ; et à celui de la gauche, celles des S. S. Laurentus et Liberatus, tous martyrs. Et que Nous avons assigné et fixé l'anniversaire de la dite dédicace au dimanche dans l'Octave de la Feste-Dieu.**

En foy de quoy, Nous avons dressé et signé de notre main le présent acte les an et jour avant dits.

Jean Claude, Archevêque de Césarée. » ([1]).

Pourquoi l'église, bâtie en 1704, ne fut-elle consacrée qu'en 1735 à la troisième visite du prélat au Valtin ?... J'avoue que je n'en sais rien.

Les anciens curés

Une paroisse de montagne égrenant ses deux cents fidèles dans un vaste quadrilatère de neuf lieues de circuit avec des différences d'altitude qui dépassent 600 mètres entre les deux points extrêmes (Tanet et le Rudlin)... Vingt hameaux ou fermes isolées s'étendant sur quatre communautés : Le Valtin, Plainfaing, Ban-le-Duc, Gérardmer... Ministère pénible, pays très pauvre... Voilà qui explique que, dans l'espace de cent ans (1689-1789), quatorze curés se sont succédés au Valtin où les prêtres ne restaient ordinairement que quelques années. À maintes reprises, la cure s'est trouvée vacante ; elle est alors desservie, soit par des religieux de passage : capucins, carmes, cordeliers, soit par le vicaire de Gérardmer, les curés d'Anould et de Mandray.

François Renouard, curé du Valtin pendant quinze ans, détient le record de la durée. Il mourut le 26 février 1755, à l'âge de 49 ans, et fut inhumé le lendemain en l'église, « **au pied du sanctuaire, soub le grand crucifix** ». Sa sépulture a été

1 Ancien registre paroissial.

retrouvée en 1921 au moment des travaux de restauration de l'église entrepris par le curé Miclot.

Peu enviable était, certes, la situation matérielle des curés. Réduits strictement à la **portion congrue**, ils n'avaient d'autres ressources que le produit des menues dîmes, les revenus des fondations attachées à l'ancienne chapelle, un maigre casuel et les non moins maigres offrandes de leurs ouailles, indigentes pour la bonne moitié.

Vivant pauvrement de la même vie que leurs paroissiens, ils cultivaient un peu, tenaient comme eux du bétail. La fabrique de l'église possédait en effet – nous l'avons dit – huit pièces de pré rapportant dix voitures de foin, qui provenaient des fondations de la chapelle, ce qui pouvait suffire à nourrir deux vaches mises au pâturage pendant l'été. Ces propriétés, nous le verrons plus loin, furent vendues à la Révolution comme biens nationaux.

La chapelle du Rudlin

Franchi le défilé du Rudlin, le promeneur venu de l'aval découvre la chapelle qui s'érige en bordure de la route du Valtin. Site enchanteur. D'un côté, la chapelle adossée à la côte avec son auvent que soutiennent de fines colonnettes de granit, ses grandes baies en ogive, son clocheton ajouré ; au chevet, un petit coin de terre sacrée qui servit de cimetière provisoire aux héros tombés sur les crêtes pendant la guerre 1914-18. De l'autre, le minuscule Étang des Dames où viennent gracieusement se mirer, à côté de la chapelle, les fermes du voisinage et les frondaisons de la rive. Il manque à ce décor romantique les petits ponts à dos d'âne, dynamités par les Allemands en retraite, qui enjambaient si gentiment la rivière.

Dédiée à Saint Jean Baptiste, la chapelle du Rudlin a son histoire. Disons d'abord qu'elle occupait jadis un autre emplacement. En effet, la carte de Cassini (vers 1750) nous la montre sur la rive droite de la Meurthe, à quelque trois cents mètres de sa position actuelle, là où quelques fermes éparses ont gardé le nom suggestif de **l'Hermitage**. Il est hors de doute que cette chapelle fut, à l'origine, l'un de ces oratoires, assez nombreux par les siècles passés, où se retiraient pour vivre en solitaires dans les lieux les plus sauvages ceux qui, fuyant le monde, se consacraient à la prière.

À quelle époque l'ermitage primitif a-t-il été édifié ? On ne saurait le dire. Nous savons seulement qu'il est fort ancien..., plus ancien peut-être que la chapelle du Valtin dont nous avons parlé... S'il faut en croire une vieille légende d'Alsace, une tragique aventure aurait entouré sa fondation :

En ce temps-là, « les seigneurs de Ribaupierre venaient souvent chasser le gibier dans leurs domaines. Un jour, une chicane éclata entre deux frères, Jean et Max de Ribaupierre, à propos d'un ours qu'ils avaient tué, s'attribuant tous deux la gloire d'avoir abattu la bête. Jean frappa même son frère au visage, oubliant son amitié fraternelle en présence d'une suite de grands seigneurs, de nobles dames et

de leur valetaille. Max, dans sa colère, allait venger l'affront, mais, soudain, il comprit que la vengeance serait plus odieuse encore que l'offense et il pardonna généreusement à son frère qui était tombé repentant à ses pieds. Max émit cependant l'idée que la justice divine ne laisserait pas cette mauvaise action impunie.

Jean se repentait toujours d'avoir frappé son frère. Il vint de nouveau lui demander pardon dans son château. Or, Max s'exerçait à tirer de l'arc. Il n'aperçut pas son frère qui venait à lui et une flèche atteignit le malheureux qui expira presque aussitôt. À son tour, Max demanda pardon au mourant et fut bourrelé de remords pour avoir appelé la justice divine contre son frère.

Pour racheter sa faute, il prit l'habit de bure, vécut en solitaire au milieu des forêts où il vint se construire un modeste ermitage ([1]).

Le transfert de la première chapelle à son emplacement actuel remonte vraisemblablement à la fin du XVIIIe siècle. Propriété de la famille de Lesseux, elle a été reconstruite il y a soixante-dix ans environ.

De l'ancien ermitage, elle garde deux écus accolés encastrés dans la façade au-dessus du portail. Les armoiries qui figurent sur ces écus n'ont pu être identifiées, l'un pouvant être celui des comtes de Ribaupierre. « Toutefois ces armes, ainsi qu'un christ en grès rouge se trouvant derrière le maître-autel, proviennent, de toute évidence, de la chapelle primitive de l'Hermitage » ([2]).

La messe de la saint Jean-Baptiste (24 juin) célébrée depuis un temps immémorial à la chapelle est suivie, chaque année, par une foule de pèlerins venus non seulement du pays, mais de Fraize, Plainfaing du Bonhomme et du val d'Orbey qui se pressent autour de l'édifice trop petit pour les contenir tous. En saison d'été, une messe dominicale est dite à la chapelle à l'intention des habitants du Rudlin.

On fait appel au crédit de saint Jean-Baptiste pour la guérison des abcès, clous, furoncles. Il est aussi invoqué dans les maladies de la vue. Pour combattre les maux d'yeux, les **guérisseurs du secret**, après avoir prié saint Jean faisaient, parait-il, usage au Valtin des bizarres conjurations que voici : « **Au nom de Dieu et de la Sainte Vierge, si c'est une tache que Dieu la détache ; si c'est le dragon, que Dieu le conjure ; si c'est une fleur, que Dieu l'abolisse ; si elle est longue, que Dieu l'approfondisse !** ». Le malade devait compléter ces superstitieuses pratiques en récitant, avant le lever du soleil, pendant trois mois consécutifs **cinq pater** et **cinq ave** à l'intention des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ et **neuf pater** et **neuf ave** en mémoire de sa mort ([3]).

---

1 J. Cordier. Fraize et ses environs, pages 57-58.
2 Communication de M. Henri de Lesseux.
3 D'après F. L. Sauvé. Folklore des Hautes-Vosges.

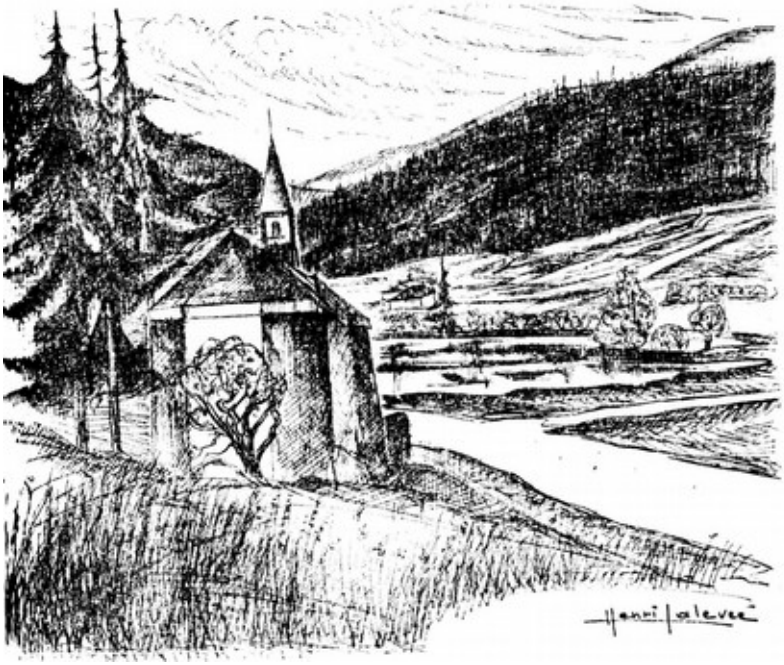

La chapelle du Rudlin

La fête de la saint Jean qui se place dans la splendeur de l'été commençant était – autrefois comme aujourd'hui – saluée avec joie par les montagnards qui voyaient en elle, après le sommeil de la nature et les rigueurs de l'hiver, la promesse de jours ensoleillés et de récoltes favorables.

La dévotion particulière des marcaires à saint Jean-Baptiste doit remonter fort loin dans le passé. Ce sont les fromages fabriqués la veille de la fête du saint qui devaient jadis être livrés chaque année au duc et au Chapitre pour le **Cens des fromages**. Ne faut-il voir dans la date choisie qu'une coïncidence purement fortuite?...

Remarquons aussi – qu'avec celui de Sylvestre – les prénoms de Jean et Jean-Baptiste étaient autrefois le plus souvent donnés au baptême dans la paroisse-

Un curieux jugement

Complétons cette esquisse de la vie religieuse du passé par un curieux jugement rendu en la **Cour spirituelle de la Grande Prévôté de Saint-Diey** à la date du 8 juin 1713. Ce document conservé aux archives des Vosges ([1]) est révélateur de l'intolérance de l'époque.

Un habitant du Valtin, Joseph Jacques, le jeune ([2]) – fils de l'aubergiste du lieu – a, certain vendredi, exposé sur une table, à la vue de plusieurs consommateurs, une volaille cuite à point et, ce qui est plus grave, il aurait engagé ses hôtes à y goûter. L'ont-ils fait?... On ne le dit pas. De toute façon, il y a eu scandale public un jour d'abstinence. Assigné par huissier, Joseph Jacques comparaît devant la **Cour spirituelle** où le **promoteur** (procureur) requiert sévèrement contre lui.

Il conclut « **à ce que Joseph Jacques le jeune eut à déclarer teste nue et à genoux que le vendredy vingt-sixième du mois de may dernier, il a malicieusement contre les loix de l'église et au mépris d'icelle fait rôtir le dit jour une volaille que le deffendeur auroit exposé sur une table où il y avoit plusieurs particuliers en les invitant à manger de la dite volaille, ce qui auroit non seulement causé un gros scandal, mais encore contraire aux commendements qui nous sont prescripts par nostre mère la Sainte Église ; que le dit Jacques le jeune eut à en demander pardon à Dieu et à la justice et que, pour l'avoir fait, qu'il fut condamné à une pénitence publique telle qu'il vous plaise l'ordonner, en outre à une amende de cent francs et aux despens** ».

Il n'a pas été prouvé que Joseph Jacques le jeune avait invité les clients de l'auberge paternelle à manger du plat défendu, aussi la Cour se montre-t-elle relativement indulgente en rendant la sentence suivante :

---

1 Archives des Vosges, G 794.

2 Suivant l'usage du temps, le fils aîné avait presque toujours le même prénom que son père. L'épithète « le jeune » le distinguait de celui-ci.

« **Parties ouyes, Nous Séguier et Official avons donné acte au promoteur de la déclaration faite par le deffendeur d'avoir mis en broche une volaille le vendredy vingt-sixième du mois de may dernier, laquelle il avoit ledit jour exposé sur une table où il y avoit plusieurs particuliers qui buvoient et mangeoient. En conséquence, nous avons iceluy condamné à une amende de vingt-cinq francs et aux despens et, faisant droit, sur icelle, ordonné qu'à la diligence du promoteur les complices seront assignés**. »

Joseph Jacques le jeune échappa à la pénitence publique et s'en tira avec une amende de vingt-cinq francs. En y ajoutant les frais de justice, cela faisait quand même une somme en ce temps-là. Gageons qu'il jura – comme le corbeau de la fable – qu'on ne l'y prendrait plus !

Superstitions d'autrefois

Le sabbat de Balveurche et les sorciers

Connaissez-vous Balveurche, une croupe – portant la chaume de même nom – qui se dresse au-dessus de la profonde ravine de la Combe, face au col de la Schlucht, non loin du Collet ?... C'est là qu'au temps de la sorcellerie, le diable tenait, paraît-il, de solennelles assises qu'il présidait en personne et auxquelles étaient tenus d'assister ses adeptes. C'était le **sabbat** ([1]).

Aviateurs avant la lettre, les sorciers s'y rendaient par la voie des airs, qui à cheval sur un manche à balai, qui chevauchant sur les nuées. Ils adoraient le démon qui se montrait à eux sous la forme d'un bouc ou d'un chat noir, se livraient à des festins, danses et divertissements ridicules ; puis, en moins de temps qu'il n'en faut à l'écrire, rentraient chez eux par le même chemin, porteurs de philtres enchanteurs et de poudres maléfiques.

Comment – à trois siècles de nous – se trouvait-il des gens assez sots pour prêter créance à de telles divagations. Sans en rechercher les causes profondes, il convient, pour le comprendre, de se replacer dans le climat de l'époque.

Tout le monde – ou presque – croyait aux sorciers... craignait les sorciers : le peuple, les prêtres, les évêques, des magistrats intègres, des esprits éclairés. En outre du culte impie rendu à Satan, on leur reprochait toutes sortes de méfaits. La grêle ou la gelée venait-elle à ruiner les récoltes ?... un orage à se déchaîner ?... un cheval à se casser la jambe ?... une vache à perdre son lait ?... les épidémies à décimer le bétail ?... un quidam à tomber malade subitement ou à perdre la raison ?... On accusait le sorcier **jeteur de mauvais sorts**.

Qu'était-ce donc qu'un sorcier ?... Derrière ce mot qui nous fait sourire se dresse un passé terrifiant.

---

1 On citait, comme lieux d'élection du sabbat, les sommets de l'Ormont (St-Dié), du Bressoir (Le Bonhomme), la montagne de la Mongade (Plainfaing), le plateau de la Planchette (Entre-deux-Eaux).

Était sorcier – ou prétendu tel – celui qui, vendant son âme au prince des enfers, en recevait le pouvoir d'opérer certains prodiges capables soit de le rendre heureux, soit de nuire à autrui.

En réalité, la plupart des sorciers, pauvres diables abêtis par la misère, affaiblis au moral comme au physique par les privations (guerres, famines, épidémies) étaient des gens au cerveau malade – des hystériques, des neurasthéniques, si l'on veut – qu'il aurait fallu doucher soigner, guérir.

Malades aussi, d'autres, par un phénomène d'autosuggestion bien connu des psychiatres, se croyaient réellement investis de pouvoirs diaboliques.

D'autres enfin, sains de corps et d'esprit, se voyaient – le plus souvent par vengeance, quelquefois par jalousie – accusés de pactiser avec le démon.

Il ne faisait pas bon être accusé d'accointances avec le diable. La législation barbare de l'époque livrait impitoyablement les sorciers au bûcher, après qu'on leur avait arraché par la torture les plus invraisemblables aveux et fait désigner des complices imaginaires. Sachant d'avance qu'il n'a plus ni parents, ni amis sur lesquels il puisse compter pour le défendre, tout sorcier arrêté en dénonce d'autres qui hurlent dans les tortures, se tordent dans les flammes. Un exemple : en 1611, **Catherine**, **femme Didier Batremin**, du Ban St-Dié, soumise à la question (torture) a dénoncé comme sorciers Michel Batremin son beau-frère, **Claudate du Joué** de Habeaurupt, **Agathe Urbain** de Sachemont, **Bastien Jean Viney** du Ban St-Dié. Tous les cinq seront brûlés vifs à St-Dié. L'affolement est à son comble, l'épouvante générale !

Au cours des XVIe et XVIIe siècles, plusieurs milliers de sorciers sont brûlés en Lorraine. On a évalué leur nombre à 600 pour le seul arrondissement de Saint-Dié-

Parmi les 72 suppliciés du Ban de Fraize et de la haute vallée de la Meurthe dont les pièces de procédure déposées aux archives nous ont conservé les noms, il en est de Fraize – où six jeunes femmes sont brûlées le même jour en 1589 – de Plainfaing, Anould, Clefcy, Mandray... de toutes les communes du canton à l'exception du Valtin. Malgré le voisinage du sabbat de Balveurche, je n'en ai pas trouvé non plus du Grand-Valtin.

Faut-il croire que les pourvoyeurs de bûchers ne sont point venus jusque là chercher leur pitoyable gibier ?... N'est-ce pas plutôt parce que les Valtinois – dans leur sagesse de montagnards bien équilibrés – se gardaient des dangereuses extravagances qui eussent pu les désigner comme des suppôts de Satan ?...

Avant 1789

La population

Les guerres du XVIIIe siècle avaient laissé dans la plus affreuse misère les campagnes lorraines dépeuplées.

Le duc Léopold, souverain aimable et populaire, s'efforce de garder la paix à son peuple et fait tout ce qu'il peut pour rendre au pays une prospérité qu'il ne connaissait plus depuis longtemps. Il a mérité le titre de "**Père du Peuple**".

Son fils François III, qui lui succède, ne règne que quelques années. Il avait épousé Marie-Thérèse, future impératrice d'Autriche, dont il deviendra lui-même empereur. Abandonnant ses fidèles Lorrains avec un oubli du passé qu'on peut qualifier d'ingratitude, il consent, au traité de Vienne (1737) à échanger ses États héréditaires contre la Toscane. La Lorraine est donnée en usufruit au roi de Pologne dépossédé, Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV. Notre première patrie perdait – non sans regrets – une indépendance vieille de 700 ans.

L'avènement de Stanislas n'était qu'une annexion déguisée. Souverain purement nominal sous la tutelle d'un Intendant français, le roi de Pologne va préparer la réunion définitive du pays à la France (1766).

Une ère de tranquillité et de prospérité relatives, qui durera jusqu'à la Révolution, s'ouvre pour notre région éloignée désormais des théâtres de la guerre. On verra une fois de plus les gens des vallées remonter vers "**les hauts**" où les attirent le pâturage et l'exploitation des forêts- Le pays va se repeupler.

Les anciens registres paroissiaux nous permettent de suivre le mouvement ascendant de la population en augmentation continue au cours du siècle.

L'ordonnance d'érection de la cure, nous l'avons vu, indique que Le Valtin et le Rudlin comptent 29 ménages ou feux. En y ajoutant le Grand-Valtin, on arrive à 40 ménages, chiffre donné par l'abbé Ryce ce qui, à raison de 5 personnes en moyenne par ménage, représente une population totale d'environ 200 âmes au début du XVIIIe siècle.

En 1789, la seule communauté du Valtin compte 83 feux et 332 habitants. En 1800, le chiffre de 1000 habitants est atteint pour la paroisse (Valtin, Rudlin, Grand-Valtin, Belbriette).

Constatons cette remarquable progression par le nombre croissant des naissances : 5 en 1690, 7 en 1700, 8 en 1710, 13 en 1720, 18 en 1730, 25 en 1740, 34 en 1750, 39 en 1760, 35 en 1770, 41 en 1780, 29 en 1790.

Pendant la même période, le nombre des mariages (2 en 1690) s'élève pour finalement osciller entre 5 et 8.

Quant aux décès, le nombre en est très variable d'une année à l'autre, en raison des épidémies qui déciment périodiquement la population et frappent surtout les enfants. En 1759, il y a 40 décès (dix en juin et juillet, les mois où l'on meurt le moins) dont 25 d'enfants. En 1761, 7 décès seulement. En 1762, 36 décès, la moitié d'enfants.

Sans doute faisait-on fi des règles les plus élémentaires de l'hygiène ? Sans doute la tuberculose devait-elle exercer d'affreux ravages ? On s'en rend compte par la proportion élevée des décès de jeunes gens de 15 à 30 ans.

La cause du décès étant toujours indiquée quand il ne s'agit pas de mort naturelle, les actes mortuaires font mention d'accidents comme celui-ci :

24 septembre 1776 – « Blaise Bertrand, âgé de trente-deux ans, sabotier au Grand-Valtin, a été écrasé sous sa chevrette (schlitte) et reconduit à la maison où il a expiré ».

D'autres, nous le verrons plus loin, ont péri dans les neiges-

Nous nous trouvons ailleurs en présence d'un drame sanglant qu'on a peine à s'imaginer en ces lieux paisibles ::

« **Cejourd'huy vingt-quatre may mil sept cent soixante et dix-neuf a été homicidié sur la Chaume de Sérichamp le nommé Joseph Bertrand, fils de Sébastien Bertrand et d'Élisabeth Gérard, âgé de trente-six ans et après la levée du corps par la Justice de la Pierre Hardie à St-Diez. Signé : La Motte, procureur d'office, a été inhumé au cimetière du Valtin avec les cérémonies ordinaires en présence de Joseph Sonrel, son parrain, de Joseph Jacques, de Silvestre Petitdemange et de Nicolas Sonrel, tous du Grand-Valtin qui ont signé** ».

Sur le meurtre de Joseph Bertrand – rixe après boire peut-être ? – nous n'en savons pas davantage.

Nous avons relevé de nombreux cas de longévité qu'il faut attribuer à la pureté de l'air des hauteurs autant qu'à la robuste constitution de la race. Les décès de personnes de 80, 90 ans... et davantage ne sont pas rares. En voici, avec leurs dates, quelques-uns de remarquables :

25 janvier 1733 – Décès de Catherine Haxaire, la Bressaude, femme de Joseph Jacques, âgée d'environ cent ans.

25 janvier 1763 – Décès de Jeanne Noël, femme de Jacques Piérat, 95 ans.

21 septembre 1772 – Décès de Nicolas Marie, 94 ans.

18 février 1776 – Décès de Marie Petitdemange, veuve de Claude Lalevée, résidant au Bois de Gérardmer (Surceneux) âgée de 100 ans.

Le Valtin a donc eu au moins deux centenaires au cours du siècle !

Les familles

Les premiers habitants du pays venaient en majorité des vallées lorraines ; d'autres – Lorrains également par la race et le langage – du Bonhomme et du Val d'Orbey. Comme on ne se mariait guère en ce temps-là – les anciens registres d'état-civil en font foi – qu'entre jeunes gens de la paroisse ou des paroisses voisines, presque toutes les familles étaient plus ou moins apparentées. Certaines d'entre elles : des Haxaire, des Sonrel, des Petitdemange, des Jacques, des Saulcy, des Duchamp, des Grivel... habitaient depuis plusieurs siècles Le Valtin ou Le Grand-Valtin.

Il m'a paru intéressant de relever les noms patronymiques qui figurent au XVIIIe siècle sur les registres de la paroisse. Eh voici la liste complète :

Ancel, André, Andreu, Antoine, Barthélemy, Bertrand, Biaise, Chipot, Claudel, Colin, Colnat, Cuny, Daniel, Du Champ, Duchamp, Démangé, Durain, Duvoid, Ferry, Fresse, Ganaye, George, Gérard, Gley, Grivel, Haxaire, Humbert, Husson, Jacques, Jeanclaude, Lacaque, de Lalevée, Lalevée, Lamaze, La Sauce, Le Comte, Le Rognon, Le Roy, Marchal, Marie, Martin, Masson, Maurice, Morice, Mercier, Michel, Miclo, Morel, Noël, Parisot, Perrin, Petitdemange, Petitdidier, Pierrat, Pierrel, Renard, Renouard, Sonrel, Saulcy, Saint-Dizier, Valentin, Vichard, Zalé.

De tous ces noms spécifiquement lorrains, **ceux de Sonrel et Petitdemange reviennent le plus souvent**. On s'étonne de ne trouver dans cette liste aucun nom de consonnance alsacienne. Dans une période de plus d'un siècle (1689-1800) je n'en ai rencontré qu'un seul, celui de **Jean Graf, décédé en 1764 à la cense de Béliure**.

Or nous savons que les Alsaciens qui menaient **vain pâturer** leur bétail sur les chaumes et dans les forêts avoisinantes ont été pendant des siècles en contact avec les marcaires valtinois ; qu'ils ont marqué de leur empreinte le patois local et laissé au pays des noms de lieux d'origine germanique. Que pouvons-nous en conclure ?...

N'oublions pas d'abord que les gens du val d'Orbey étaient Lorrains. Quant aux pâtres alsaciens de la vallée de Munster, s'ils ont hanté longtemps la région à cause du pâturage, ils n'ont fait qu'y séjourner et ne s'y sont point établis. Lorrains et Alsaciens restés chacun sur leur versant, les populations ne se sont pas mélangées.

La vie des marcaires

L'abbé Ryce parlant du Valtin écrivait, en 1706 : « **Cette paroisse est dans un pays fort désert et stérile et il ne s'y peut rien retirer ni cultiver, il ne peut**

aussi y avoir de grandes sinon quelques menues dîmes... Il y a seulement des preix qui servent au négoce des habitans qui consiste en beurre, fromage et bestiaux seulement. » ([1]).

Les produits du bétail sont l'unique ressource du marcar ([2]). Il mène ses troupeaux à la pâture dans les bois où ils se nourrissent tout l'été. S'il n'a pas un coin de pré à lui, c'est à dos d'homme qu'il va chercher au loin dans les clairières forestières l'herbe qu'il séchera auprès de sa maison pour les entretenir l'hiver. Le fromage qu'il fabrique est en partie consommé sur place et – pour le surplus – vendu aux vignerons alsaciens. Le beurre qu'on fait aussi au Valtin, principalement sur les chaumes, le bétail de boucherie, prennent également le chemin de l'Alsace.

Le fromage se vend alors 3 ou 4 sous la livre, le beurre 10 sous. En 1767, une paire de bœufs maigres vaut 216 livres, une paire de bœufs gras du poids de 500 kilos 340 livres, un veau de 25 kilos poids net 15 livres, un porc gras de 75 kilos 42 livres ([3]), une vache laitière 96 livres, un cheval (1714) 230 livres ([4]).

Si pauvre soit le sol, si maigres les ressources, l'habitant s'efforce de tirer du fonds sa subsistance. Il ne ménage pour cela ni son temps, ni sa peine. Tous les petits carrés des **Hautes-Navières** – ce que l'on appelle aujourd'hui le **Jeu de Carte**s – les coins de terre du Bas de la Combe, les champs minuscules qui bordent actuellement la route entre Le Valtin et la chapelle du Rudlin sont alors cultivés. Il en est de même des coteaux du Grand-Valtin. Chaque printemps, à peine la neige disparue, on remonte à la hotte une raie de terre du bas en haut de la pente toujours assez forte, parfois très rapide. C'est encore à la hotte qu'on transporte le fumier aux champs. Qu'on s'imagine la somme d'efforts et de fatigues que représente cette montée d'une cinquantaine de hottées – nécessaires à la fumure d'un carré de 10 ares – du bas du village du Valtin au sommet de la Côte des Hautes-Navières, à 600 mètres de distance et 100 mètres plus haut !

Pas une seule charrue au Valtin ni au Grand-Valtin où, d'ailleurs, la petitesse et la configuration des champs ne permettaient guère de s'en servir. Le labourage se fait uniquement à la main – le plus souvent à l'aide du croc – en partant du bas du champ.

• • •

Il fallait à la fois se nourrir et se vêtir. Au Valtin, au Grand - Valtin où le moindre lopin de terre qu'on se disputait âprement était jadis ensemencé, on cultivait le lin et le chanvre à côté du seigle de printemps ou **trémois** et de l'orge, seules céréales convenant à cette altitude, de la fève des marais dont on tirait une farine panifiable.

1 Archives de M.-et-M. B. 297.
2 Nom alsacien des fromagers, dont la forme francisée est marcaire.
3 Clémendot. La subdélégation de St-Dié. Bulletin de la Société Philomatique 1934, page 74.
4 L. Géhin. Gérardmer à travers les âges Philomatique 1893-94, p. 98.

Sur cette terre infertile et manquant de solarité, le seigle rendait peu et parfois n'arrivait pas à maturité. Plus d'une fois, la roue des moulins du Valtin et du Grand-Valtin devait tourner à vide et, chez les pauvres gens, le pain manquer dans la huche !... Quand la récolte avait été mauvaise – ce qui n'arrivait que trop souvent – les marcaires les plus à l'aise allaient acheter un sac de grain au marché de Bruyères ou de Saint-Dié. Le froment se payait, en 1774, 17 livres, 10 sols le sac de 200 livres et le seigle 12 livres 10 sols ([1]). À moins d'avoir cinq ou six vaches en leur étable, combien de Valtinois pouvaient, à l'époque, se livrer à pareille dépense ?...

La pomme de terre, plante rustique qui convenait au climat et s'accommodait à merveille des sols granitiques de la montagne, fut pour ces déshérités le salut et améliora grandement leur manière de vivre si précaire. On a de bonnes raisons de croire qu'elle fut apportée au Ban de Fraize dès la seconde moitié du XVIIe siècle par les pâtres alsaciens du Val d'Orbey. En peu d'années, la nouvelle culture prit une extension considérable.

À l'exemple des curés de La Broque (ancienne principauté de Salm) et d'Orbey qui exigeaient de leurs paroissiens la dîme des pommes de terre, le Chapitre de Saint-Dié s'avisa de réclamer une redevance qui n'avait été ni prévue ni perçue jusqu'alors. Il se heurta à une opposition très vive de la part des populations rurales. Il faut admirer l'esprit de solidarité de nos aïeux qui, prenant fait et cause pour les récalcitrants, n'hésitèrent pas pour les soutenir, à engager des procès onéreux devant la justice ducale.

En 1716, **Nicolas Renard, laboureur à Fraisse**, qui s'était refusé à déclarer sa récolte de pommes de terre en vue de la perception de la dîme, fait appel devant la Cour souveraine de Lorraine d'un jugement rendu à son encontre par la Grande Prévôté de Saint-Dié. « **Tous les Maires, habitans et communautez du Val de Saint-Diey** » le soutiennent dans son procès. Il n'en est pas moins condamné et le premier jugement confirmé ([2]).

Finalement, la dîme des pommes de terre est réglementée, le 6 mars 1719, par une déclaration du duc Léopold stipulant qu'elle est exigible « **à l'onzième sur les seuls héritages soumis d'ancienneté à la dixme** » sans que les décimateurs ou fermiers puissent la réclamer sur les tubercules que les intéressés « **auront pris sans fraude pour le défruit journalier de leurs familles avant la récolte générale** », ceux qu'ils auront plantés dans des terres non sujettes auparavant à la dîme grosse ni menue en étant formellement exemptée ([3]).

Cette dernière disposition stimula le zèle des montagnards et fut féconde en résultats. On défricha, on conquit sur la ronce et la roche, on mit en culture des terres jusque là stériles. La plantation devint d'année en année plus considérable.

---

1 Archives des Vosges, C. 86.

2 Recueil des Édits. Traitez, Ordonnances de Léopold 1*. duc de Lorraine et de Bavière, tome 2, pages 91-93.

3 Même ouvrage, page 248.

La prévoyance de nos ancêtres qui, dans les années d'abondance, séchaient au four les tubercules pour en assurer la conservation, leur épargna dès lors les terribles famines qu'ils avaient connues.

Après celui de 1709 où la pomme de terre leur avait sauvé la vie, venu l'hiver très dur de 1730-31 où, à la suite des grandes neiges, les grains de nos montagnes furent entièrement perdus, les Vosgiens, qui faisaient alors de la pomme de terre un usage général, purent ainsi suppléer la pénurie presque complète de céréales. Le « **hot** » (pommes de terre en robe des champs) tartiné de « **chic** » (fromage blanc) remplaça le pain qui manquait.

Au Valtin, en particulier, la pomme de terre permit aux marcaires de doubler les faibles rations de pain dont ils disposaient. Au moment de pétrir, ils incorporaient à la farine de la pomme de terre cuite finement divisée à l'aide d'un instrument ad hoc qu'on retrouve parmi les vieilleries des anciennes familles. Le désigner par son nom serait sans doute manquer aux convenances... Je dirai seulement qu'il se composait d'un tube en métal percé de petits trous dans lequel se glissait une sorte de piston en bois. On remplissait le tube de pommes de terre cuites préalablement épluchées, on y poussait le piston. Il en sortait par les trous de minces rubans.

Nécessité aidant, l'addition à la farine des céréales de pulpe de pomme de terre a été remise en honneur au cours de la guerre 1914-18, non seulement par les particuliers, mais par les boulangers eux-mêmes.

Les métiers

Les anciens registres paroissiaux d'état-civil, les rôles de la subvention (contributions) nous fournissent d'utiles renseignements sur l'activité professionnelle des habitants. Nous y voyons qu'à force de travail et d'ingéniosité, le pays suffisait à la presque totalité de ses besoins. Après celui de marcar ou marcaire, le nom qu'on y retrouve le plus souvent est celui de sabotier. Que faire pendant ces longs mois d'hiver où les neiges interdisent tout travail extérieur ? Les marcaires employaient les loisirs prolongés que leur laissait la saison à la fabrication des sabots – en patois **solets de bô** (souliers de bois) — qu'ils vendaient en Alsace ou à Saint-Dié trois ou quatre sols la paire.

Le bois qui ne manquait pas au pays servait à maints autres usages. Le montagnard en faisait les **aissis** ou **bardeaux** (en patois **hhadès**) qui couvraient son toit, son rustique mobilier, sa vaisselle (assiettes, cuillers, fourchettes), ses formes à fromages, les licous (schnolles) de ses bêtes, ses seaux et cuveaux, ses hottes et instruments de travail : **schlittes**, manches de faux, râteaux, augets ou **coffins**.

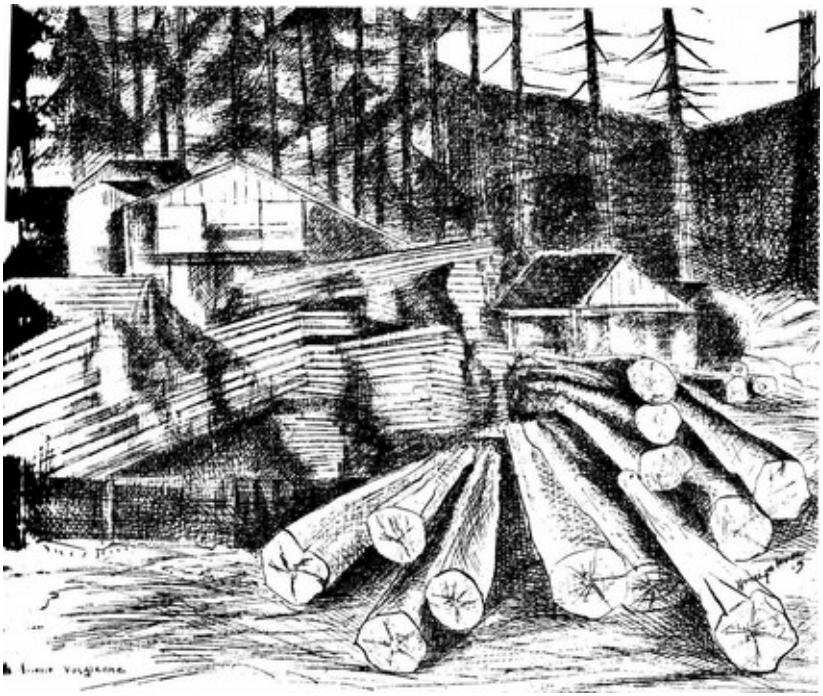

La scierie vosgienne

Parfois, il exerçait son adresse native à des travaux plut délicats : sans autres outils qu'une gouge et un rabot, il habillait de fines sculptures les coffres ou **huches** qui lui servaient d'armoires. Si le chêne lui manquait pour les confectionner, il en faisait de sapin dont il couvrait la face d'ornements polychromes d'un dessin remarquable.

Ces statuettes de la Vierge, de Saint-Nicolas, patiemment sculptées au couteau, qu'on retrouve encore dans quelques familles, témoignent dans leur facture naïve d'un véritable sens artistique.

Artiste aussi, l'ouvrier du pays qui façonna, en 1805, la remarquable clenche en cuivre ouvragé qui orne la porte de l'auberge réputée du Grand-Valtin à laquelle elle a valu son nom « **À la Clenche d'Or** ».

L'exploitation forestière limitée alors aux cantons les plus accessibles emploie déjà bon nombre de travailleurs : des **boquillons**, des **charbonniers** (Le Valtin, Xéfosse). Les voituriers ou **chartons** amènent aux scieries les **tronces** chargées sur un **bouc** ou une **kémesure** (avant-train de voiture). Nous avons relevé le nom d'un **maître de scierie** (marchand de bois) au Grand-Valtin. Il y a des **ségaires** (sagards) au Chaud-Rain et au Louchbach (Plainfaing) ; au Valtin, à la Combe ; au Grand- Valtin et Straiture (Ban-sur-Meurthe) ; à Belbriette (Gérardmer). Ces scieries sont de faible débit ; leurs produits utilisés sur place ou dans le voisinage ne vont pas plus loin que Saint-Dié.

Comme ouvriers en fer, on note des maréchaux, des taillandiers (Petit Valtin, Louchbach). Un certain nombre d'artisans exercent des métiers qu'on ne s'attendait guère à trouver au pays. Il y a ainsi un **palonnier** (carrossier ou simplement charron) au Valtin, un armurier à Xéfosse (1772) un **maître éperonnier** au Grand-Valtin (1776).

Citons aussi deux meuniers (Le Valtin et Le Grand-Valtin). Le commerce est représenté en 1789 par plusieurs aubergistes (deux au Valtin, un au Rudlin, un a Xéfosse, un au Grand-Valtin) et quelques marchands. Que pouvaient bien vendre ces derniers à une clientèle si restreinte en un temps où le numéraire était fort rare ?... Sans doute de quoi satisfaire les plus pressants besoins. À côté d'articles de quincaillerie, on devait trouver dans leur boutique – pas mal hétéroclite – un peu de mercerie, voire d'épicerie. On ne parlait pas encore de café dans les campagnes, mais le sucre – denrée de luxe – n'y était pas inconnu, puisque le nom de Pain de Sucre désignant une petite éminence arrondie en cône se rencontre à la fois au Valtin (dessus du Rambach ; et au Grand-Valtin (Basse de la Schlucht).

Les **coquetiers** ou **cossons** collectaient beurre, œufs, volailles pour aller les vendre au marché de Munster.

Autres professions : **tissier** (tisserand), **parmentier roulant** (tailleur ambulant), **fileur de laine roulant** (ce qui laisse à penser qu'on élevait quelques moutons), **cordonnier**.

Bon nombre d'habitants qui ne possèdent que leurs bras sont sans moyens d'existence. Qualifiés de **manouvriers** ou journaliers, ils se font, l'été, **hardiers**

(gardiens du bétail) ou travaillent pour quelques sous par jour avec la nourriture chez les gros **marcaires**. L'hiver, beaucoup d'entre eux sont contraints de mendier pour vivre.

Il y a déjà des fonctionnaires ; le **régent** ou maître d'école, le forêtier ou **frotté** (garde forestier), **le garde des chasses du seigneur** (au Chaud Rain) **les employés des Fermes du Roy** au poste du Valtin dont nous aurons l'occasion de reparler.

Les transports. La hotte

Au XVIIIe siècle, un seul chemin praticable aux voitures, celui du Rudlin, faisait communiquer Le Valtin avec l'extérieur. Du côté de Gérardmer, du côté de l'Alsace, on ne pouvait sortir du pays que par de mauvaises pistes ou des sentes abruptes. Les transports se faisaient à dos d'homme. C'est au prix de mille fatigues que les marcaires allaient la hotte au dos vendre leurs denrées en Alsace, chercher un peu de blé sur les marchés de Remiremont, Bruyères ou Saint-Dié.

« **Le montagnard vient au monde avec la hotte** » disait-on plaisamment. Un autre dicton assurait qu'après l'avoir portée en ce bas monde, il entrerait, la hotte au dos, dans l'éternité.

Il y avait plusieurs catégories de hottes :

Le brise-dos (**hotte de kiè**), assemblage composé de deux montants verticaux supportant à leur partie inférieure une poche en bois mince en forme d'arc-de-cercle- Servait au transport du fromage, des provisions alimentaires, des toiles.

La hotte à fumier (**hotte de fin**), sorte de long panier prismatique tronqué en branches de sapin pour porter le fumier dans les coteaux, sur les champs et les prés, remonter la terre dans les pentes.

La hotte de scions (**hotte de hhinons**), faite de scions de bois flexible reliés par des lattes, servant au transport des pommes de terre.

Le tendelin (**tendeli**), petite cuve à tronc conique pour la vidange du purin. On s'en servait, en Alsace, pour le transport du raisin au moment des vendanges.

La hotte à foin (**craûche**), formée de deux montants reliés par des traverses avec une perche pour serrer la charge ; servait à rentrer le fourrage sec en terrain accidenté. Remplacée à notre époque par la toile à foin (**semeure**), elle est encore utilisée dans quelques fermes des hauts de Gérardmer et de La Bresse.

Morts dans les neiges

Le commerce des Valtinois se faisait surtout avec l'Alsace. C'est à Munster que les sabotiers portaient à dos d'homme leurs sabots, les marcaires leurs fromages et, m'ont assuré les anciens, jusqu'à des veaux vivants. Ils en rapportaient du vin, de l'eau-de-vie, des fruits, des outils. Longue et pénible était la route, aussi les porteurs, groupés en caravane, se relayaient-ils pour charger à tour de rôle leurs épaules de la hotte.

Qu'on se représente le chemin forestier grimpant et rocailleux qui part de la Combe pour aboutir à la chaume de Tanet ! C'était alors la seule voie d'accès vers l'Alsace entre les cols du Bonhomme et de Bussang.

De Gérardmer à Munster, le passage par la vallée des lacs était impraticable- Force était aux Gérômois se rendant à Munster pour échanger leurs produits de passer, eux aussi, par Le Valtin et le chemin de Tanet pour, de là, redescendre à Sultzeren et à Munster. Détour immense. Ce n'est qu'au milieu du XVIIIe siècle, au moment des défrichements, du côté de Longemer, qu'on commença le chemin de la rive gauche de la Vologne qui menait au Collet et à la Schlucht. Mais là, il était impossible d'aller plus loin. Une arête rocheuse infranchissable (qu'on fit sauter à la mine au moment de la construction du chalet Hartmann en 1840-45) barrait le col de la Schlucht. On devait alors longer le côté ouest de la montagne jusqu'à Tanet où l'on retrouvait le chemin du Valtin. Le trajet était un peu moins long. Il faudra attendre le Second Empire avant qu'on puisse aller directement, par la route, de Gérardmer à Munster.

Très fréquenté dans les siècles passés a donc été le passage par Tanet. Difficile en toute saison, il était particulièrement pénible et dangereux en hiver, alors que les hautes neiges s'entassaient sur la montagne. Tous ceux qui ont accompli de longues marches dans la neige ont éprouvé la terrible "fringale" qui terrasse soudainement le voyageur harassé de fatigue, le couche sans force sur le sol glacé. S'il est seul, s'il n'a pas pris la précaution de se munir de quelques gouttes de cordial et d'un quignon de pain, s'il cède au besoin irrésistible de sommeil qui le prend, c'est un homme perdu. La congestion le tuera à coup sûr !

Nombreux sont ceux qui ont péri ainsi sur les Hautes-Chaumes. Les anciens registres paroissiaux de l'état-civil du Valtin font mention de ces morts dans les neiges. Nous en citons quelques-uns :

« **Cejourd'huy vingt-quatrième mars mil sept cent cinquante-quatre mourut Joseph, fils d'Antoine Ferry, du Grand-Valtin, âgé d'environ vingt ans, n'ayant reçu aucun sacrement pour avoir été gelé dans les neiges depuis Munster jusqu'ici et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cette paroisse**. »

« **13 mars 1762 – Fut enterré Nicolas Grivel, le Jeune, lequel avait été trouvé mort dans les neiges en revenant de Munster.**

« **Fut de même enterré dans le cimetière de cette paroisse Gérard Pierrat, le Jeune, mort comme le précédent dans les neiges.** »

« **Cejourd'huy dix avril mil sept cent quatre-vingt-un, après la levée faite par la justice seigneuriale du corps d'Agathe Ferry, fille d'Urbain Ferry et d'Agathe Toussaint, de la paroisse de Gérardmer, décédée le quatorze febvrier sur les Chaumes, il a été inhumé avec les cérémonies ordinaires** ». La mort d'Agathe Perry remonte au 14 février. Son corps ne fut retrouvé que deux mois après, le 10 avril, probablement au moment de la fonte des neiges.

« **Cejourd'huy vingt six mars mil sept cent quatre-vingt-quatre, est décédé sur la Haute-Chaume par fatigue et lassitude dans les neiges depuis Munster à la Combe, Jean Nicolas Pierrel, habitant de la Combe, sabotier de profession, âgé d'environ cinquante ans. Son corps a été levé de la part de Messieurs les Officiers du seigneur du lieu, vingt- neuf du même mois, et a été inhumé le même jour dans le cimetière du Valtin** ».

• • •

Plus près de nous se place un drame dont, après un siècle, les Valtinois n'ont point encore perdu la mémoire. J'en transcris le récit tel que je l'ai reçu d'une vénérable "**Vétinate**" contemporaine des événements :

C'était le 11 mars 1844, jour de foire à Munster. Le soleil, à son lever, dorait de ses rayons les cimes des Hautes-Chaumes et semblait présager une journée favorable. Aussi une bonne douzaine de "**Vêtinés**" avaient-ils gravi la montagne pour se rendre à la foire. Parmi eux, Marie-Catherine Marchal, vingt-et-un ans, et son frère Jean-Baptiste, quatorze ans, les enfants du cabaretier qui tenait auberge au pied de l'escalier du cimetière.

Pourquoi l'heure du retour venue, ne retrouvèrent-ils pas leurs compagnons de route ?... Ceux-ci, les ayant attendus longuement, finirent par se mettre en chemin, croyant qu'ils avaient été devancés.

Le ciel s'était obscurci. Chassée par un vent violent subitement déchaîné, la neige se mit à tomber, épaisse, aveuglante. Le jour baissait quand les deux jeunes gens que les attractions de la foire avaient retenus trop longtemps se trouvèrent égarés sur la montagne où nulle "**frayée**" ne se distinguait plus. Pressés par la nuit qui vient, ils redoublent le pas, traînent péniblement leurs pieds dans la neige, entretenus par l'espoir d'arriver bientôt à la chaume de Tanet (habitée toute l'année à cette époque) dont ils ne doivent pas être bien loin. Ils marchent, ils marchent et n'arrivent pas... La nuit est venue, les masses de neige soulevées par la tourmente ne permettent plus de rien distinguer. Recrus de fatigue et de froid, les voyageurs s'arrêtent ne pouvant aller plus loin...

Au Valtin, la nuit tombée, les parents alarmés ont couru s'informer chez les autres partants de la foire... Tous sont rentrés..., ils n'ont pas vu Marie-Catherine et Jean-Baptiste !...

Une expédition s'organise pour les rechercher. Munis de lanternes, les villageois montent à Tanet. Sans doute, espère-t-on, les deux enfants, surpris par la tempête, se sont-ils réfugiés à la métairie ?

Espoir déçu !... Avec l'aide des gens de la ferme, on les chercha vainement toute la nuit... toute la journée du lendemain. La neige qui recouvrait leurs corps ne les rendit qu'un mois après, le 13 avril ([1]). On les trouva étendus côte à côte à deux cents mètres de la chaume qui eût été pour eux le salut- Détail touchant : la jeune fille avait dévêtu son manteau pour en couvrir son frère, comme si elle voulait, en réchauffant ses membres engourdis, l'arracher à la mort.

Sur la crête de Tanet, tout près de l'ancienne frontière, vous verrez, à l'endroit du drame, une stèle de grès couronnée de deux cintres jumelés qui rappelle le tragique événement. On l'appelle dans le pays "**la Croix Marchal**". Épargnée par les bombardements qui ont sévi là-haut durant les deux guerres, elle porte sur sa face Nord, sous deux petites croix de Malte gravées dans la pierre l'inscription en relief

Marie-Catherine Marchal
Jean-Baptiste Marchal
décédés le 11 mars 1844

Un an auparavant, le 9 janvier 1843, le garde-forestier du Grand-Valtin, Sébastien Vauthier, avait péri de même dans le défilé de Straiture ([2]). Un rustique cénotaphe érigé par l'administration forestière sur le bord de l'ancien chemin, non loin de la glacière de Florent L'Hôte, en rappelle la mémoire.

Ces morts dans les neiges ont-ils été les derniers ?... Il y en eut d'autres.

En 1913 ou 1914, une troupe de skieurs venus de Saint-Dié par Gérardmer montait la vallée des lacs pour prendre ses ébats entre la Schlucht et Tanet. Au déjeuner, à l'hôtel de la Schlucht, un camarade manquait à l'appel. On l'attendit. Il ne vint pas. « C'est un original, se dit-on, sans doute sera-t-il descendu seul vers Gérardmer ? ».

Le soir, à la gare de Gérardmer, l'absent n'était pas là... Deux jours durant, douaniers et gardes-forestiers alertés le recherchèrent par toute la montagne. On le trouva gisant à moins d'un kilomètre de la Schlucht. Le malheureux, pris de "fringale" avait en vain tiré toutes les balles de son revolver pour appeler du secours ; il s'était arraché les ongles en se traînant dans la neige.

Il me souvient aussi de ce bûcheron du Grand-Valtin, disparu depuis trois semaines, qu'on retrouva enfoui dans une ravine comblée par la neige d'où émergeait seule la semelle de ses souliers.

Combien sont-ils auxquels les neiges glacées de la montagne ont servi de linceul ?...

---

1 Archives du Valtin, Registre de l'état-civil.
2 Registre de l'état-civil de la section du Grand-Valtin, Ban-sur-Mthe.

Administration municipale

Les plaids-annaux

Au XIIIe siècle, les ducs de Lorraine avaient accordé à leurs sujets des villes des chartes d'affranchissement (loi de Beaumont). Rien de pareil dans les campagnes où les **manants** avaient cependant réussi à s'affranchir dans une certaine mesure du joug seigneurial. Ce fut, nous l'avons dit, le cas au Valtin où la communauté avait obtenu la location du moulin banal et de la pêche, des pâturages et où le **cens** payé annuellement au seigneur lui assurait la quasi propriété des terres qu'elle exploitait.

La communauté avait ses coutumes, rarement consignées par écrit. Elles variaient d'une localité à l'autre.

Le maire, chef de la communauté, était ordinairement choisi pour un an par les habitants chefs de famille dans une assemblée qui se nommait les **plaids annaux**.

Nous lisons dans les "**Droictures de Giraulmeix**" : **Les habitans du dit lieu y ont la création du maire qui se fait chacun an et se prent le plus vieux marié à tour de rôle pour exercer le dit office moyennant qu'il soit sans reproche**. » ([1]).

Il en était vraisemblablement de même au Valtin où les **plaids- annaux** ([2]), annoncés au prône, se tenaient à l'entrée de l'église, à la sortie de la messe du dimanche, en présence des officiers du seigneur.

L'élection se réduisait en fait à peu de chose, puisque celui qui avait l'honneur d'être marié le plus longtemps arrivait de plein droit à la mairie pour y exercer ses fonctions pendant un an, après quoi il les transmettait au plus vieux marié après lui et les reprenait un an après. Il y avait ainsi alternance des deux plus anciens mariés.

Les premiers maires portaient le titre de **doyen**. Nous avons trouvé le nom de **Jean Hydoux, doyen du Veltin en 1592. En 1737, Jean Michel est doyen de la communauté.**

Le mode d'élection du maire parait avoir changé vers le milieu du siècle. À ce moment, la municipalité sortante propose quatre candidats. Le maire, choisi parmi eux, est élu à la pluralité des voix par les habitants majeurs et chefs de famille. Les femmes à la tête d'un ménage participent au scrutin. Immédiatement

1 Archives communales de Gérardmer C. C. 1. Cité par l'abbé A. Gilbert.
2 Traduisez délibérations annuelles. C'était l'ébauche des Conseils municipaux.

après son élection, le nouveau maire prête serment de bien et fidèlement remplir les devoirs de sa charge.

En 1770, Jean Michel, le jeune, est maire (et maréchal) au Petit Valtin — 1780, Jean Baptiste Parisot – 1783, Jean Grivel – 1787, Jean Valentin qualifié de **maire moderne**, c'est-à-dire en fonctions.

Dans de nombreuses communautés, le maire était assisté de **jurés**, sortes de conseillers municipaux. Nous n'en avons pas trouvé trace au Valtin. Par contre, nous avons relevé la fonction **d'échevin**, mot qui a le sens d'adjoint. Dans certaines communautés, **l'échevin** était particulièrement chargé de la police locale.

En 1769, Antoine Valentin est échevin de la communauté. L'échevin était parfois appelé **lieutenant de maire**, c'est le cas pour **Jean Grivel (1787)**.

Outre le maire, les jurés, l'échevin, la communauté élit chaque année un **greffier** et un **syndic**.

Le **greffier** est chargé de tenir le registre des décisions de la communauté- Il a la garde des titres et papiers qu'il conserve « **dans un coffre** » nous dit une délibération du 27 février 1790 ([1]). Tous les dimanches, à la sortie de la messe paroissiale, il donne lecture des actes, ordonnances et réquisitions de l'autorité. Ceux-ci se rapportent à des ordres très divers. Au dos d'une **ordonnance du Roy de 1768** ([2]) nous trouvons cette nomenclature :

Ordonnances concernant les déserteurs – idem et ceux qui les arrêtent – les officiers qui vont en recrue – les nobles et ecclésiastique – les élections des sindics – les recettes – les ponts et ponceaux – les pauvres et vagabons – les Rolle – les vingtième – les convoy – les récolte – les taille – les impositions – le dégelle. Etc...

Honneste Nicolas Haxaire est **greffier de 1719 à 1739.**

La famille Michel, qui a donné plusieurs maires, a fourni aussi des greffiers : **Jean Michel (1773-1779), François Michel (1785-1790)**.

Le **syndic** était un agent financier. Il percevait l'argent dû à la communauté pour **cens**, **amendes**, **redevances** de toute nature. Toutes les dépenses et impositions de la communauté étaient réglées par lui. C'était une sorte de receveur municipal. Collecteur strictement local d'abord, il prendra à la Révolution le titre de percepteur. Personnellement responsable de sa gestion, le **syndic** a d'autres attributions. Il reçoit les ordres du **subdélégué**, représentant de l'Intendant à Saint-Dié et il est responsable de leur exécution.

En 1739, Honneste Pierre Haxaire, sindic. – 1773, Honneste Joseph Grivel. – 1783, Honneste Claude Sonrel. — 1789, Honneste Jean- Baptiste Husson.

---

1 Archives du Valtin.
2 Archives du Valtin.

Comme le maire et l'échevin, le greffier et le syndic prêtent serment devant la communauté. Les uns et les autres portent souvent accolé à leur nom le qualificatif **d'honneste** qui indique en quelle estime ils étaient tenus.

Ces agents étalent-ils rétribués ? Nous ne le croyons pas. Il est probable qu'ils étaient indemnisés de leurs déplacements et démarches. Dans les comptes des syndics de Gérardmer, on trouve à l'article des dépenses les voyages des greffiers et syndics pour le compte de la communauté.

L'assemblée annuelle des **plaids-annaux** ne se bornait pas à la nomination des officiers municipaux. Elle entendait le syndic sortant rendre compte en recettes et en dépenses de sa gestion, elle désignait les **bangards** (gardes-champêtres) les **gardes de cabaret**, discutait des affaires de la communauté : voirie, pâturages en commun etc..., écoutait les doléances et les suggestions des habitants. Le maire y rendait la justice au nom du seigneur. On y prenait parfois d'importantes décisions.

Il existe aux archives les procès-verbaux de plusieurs assemblées de la communauté.

Dans la première, du 20 avril 1777, la communauté refuse de payer les frais de réparation du presbytère s'élevant à 976 livres mis à sa charge par ordonnance de l'Intendant de Lorraine, et demande que cette somme soit acquittée par la fabrique de l'église qui dispose de moyens suffisants. La délibération se termine par ces mots respectueux de l'autorité : « **Ainsy avons délibéré, le tout au bon plaisir des supérieurs et sans néanmoins déroger aux lois et ordonnances de l'exposé ».** Ont signé : **Marc Durain, maire ; Joseph Masson, sindic ; J. Michel, greffier**.

À la fin du siècle, la population du Valtin avait doublé. Les terres cultivables lui manquaient. Elle avait besoin, pour les mettre en culture, des **Basses-Gîtes**, louées comme pâturage à la communauté. Mais il fallait pour cela les aborner, puis les clore pour en interdire l'accès au bétail.

Le 26 mars 1783, « **les Maire, Sindic, habitans et Communauté assemblés en la manière ordinaire à l'occasion des deux Basses Gittes qui leur ont été ascensées par acte du 29 aoust 1727 »** exposent « **à Monseigneur l'Intendant »** combien « **il leur est important de les faire aborner et séparer pour en disposer à leur plus grand profict** » ([1]). Ils demandent à être autorisés à se pourvoir à cet effet devant les Officiers de la Haute Justice de Fraize.

À la suite de cette requête, le sieur de Clinchamp d'Aubigny, seigneur du Ban de Fraize, consulté par l'Intendant, a, par un avis donné de sa main, estimé que « **la demande des dits habitans paroit fondée en justice et en raison** » ([2]).

Gain de cause fut donné aux Valtinois : les Basses-Gîtes abornées et closes d'un mur en pierres sèches. Une délibération de la communauté du 30 avril 1786 ([3])

1 Archives du Valtin.
2 Archives du Valtin.
3 Archives du Valtin.

nous apprend que les terrains provenant des Basses-Gîtes, situées canton des Hautes Navières, partagés en lots de la contenance d'un demi-jour chacun (environ 10 ares) ont été, d'un commun accord, tirés au sort entre tous les habitants désireux de participer à la répartition pour être ensuite défrichés et mis en culture.

Après **Jean Valentin, maire ; J. B. Parisot, sindic ; F- Michel, greffier**, 45 chefs de famille ont signé (deux seulement par une croix). Un seul habitant a refusé son lot : **Joseph Husson**. On lit en marge de son nom « **lequelle na pas voulut consentire de défricher ny faire aucune culture reconnut rebelle en toute** ». Joseph Husson devait avoir un poil dans la main !... Tous les autres sont d'accord, « **ils déclare et certifie être content** ».

Voilà qui souligne la bonne entente qui régnait au Valtin.

La justice

Les habitants d'une même paroisse soumis à deux juridictions différentes, n'est-ce pas là chose curieuse ? C'est ce qui existait au Valtin où **Le Grand-Valtin, dépendance du Ban-le-Duc, relevait de la justice ducale et Le Petit-Valtin de la justice seigneuriale du Ban de Fraize**.

Au Ban-le-Duc, le maire, représentant ducal, jugeait sans appel, au nom de son maître, les infractions minimes et menus différends – ce qu'on appelait la **basse justice** – les affaires plus importantes étant portées devant le **tribunal du baillage** à Saint-Dié.

Les sires de Cogney, uniques possesseurs depuis 1693 des bans de Fraize et Taintrux, seigneurs du Valtin, s'intitulaient **hauts, moyens et bas justiciers**.

En réalité, ils ne jouissaient plus de la prérogative de **haute justice** appartenant uniquement depuis 1725 à un tribunal ducal, ensuite à celui du baillage. Le Chapitre avait, lui aussi, son tribunal criminel, **la Justice de la Pierre Hardie de Saint-Dié** ([1]). Les jugements de **la Pierre Hardie** étaient susceptibles d'appel, devant la Cour souveraine de Lorraine, à Nancy.

En 1789, la justice du Chapitre ne rendait plus d'arrêts qu'en matière religieuse comme on l'a vu par la sentence de la **Cour Spirituelle de la Grande Prévôté** contre Joseph Jacques le Jeune, du Valtin, prévenu d'avoir fait rôtir une volaille un jour d'abstinence.

La justice seigneuriale s'exerçait au Valtin par l'intermédiaire du maire quand il s'agissait de réprimer des méfaits sans gravité, ce que nous appellerions des contraventions : dommages aux propriétés, **mésus** champêtres et forestiers, inobservation des usages de la communauté, injures, violences légères etc... Ces affaires de simple police se traitaient ordinairement aux plaids-annaux. Le prévenu entendu ainsi que les témoins, les anciens consultés, la justice était rendue sur le

1 D'après Durival. Description de la Lorraine, Tome 55, page 183, cité par Clémendot, page 30.

champ, sans appel et sans écrit. En cas de condamnation, la peine était toujours l'amende ou une corvée faite pour le seigneur ou la communauté.

Les affaires pénales plus sérieuses, les procès entre particuliers – ce qu'on appelait la **moyenne justice** – étalent du ressort du tribunal seigneurial séant à Fraize en la **Maison de Justice des Halles** sise à l'angle des rues de la Costelle et de l'Hôtel-de-Ville. Ce tribunal, présidé par un lieutenant du seigneur gradué en droit, comprenait un procureur général du ban faisant fonctions de juge d'instruction. Un sergent, porteur d'une verge, emblème de son autorité, assurait la police des audiences. Ce sergent avait aussi la haute main sur les "**bangards**" (gardes-champêtres) des communautés. Le fait de toucher un délinquant de la verge symbolique avait la valeur d'un procès-verbal. De là est venue l'expression encore usitée en patois "**vouèji**" qui signifie verbaliser.

Il y avait à Fraize plusieurs avocats pour la défense des accusés et des intérêts des parties civiles. Les jugements rendus pouvaient aller en appel devant le **Buffet de la Châtellenie**, tribunal supérieur.

En fait, les sanctions appliquées aux délinquants, en sus de l'amende, ne dépassaient pas l'emprisonnement pour quelques jours ou le travail forcé. La peine la plus courante —-- a plus ignominieuse aussi – était celle du **pilori**.

Au coin nord des Halles – angle de la maison Knur, actuellement boulangerie Voinquel ([1]) – se trouvait un poteau planté en terre à côté d'une énorme pierre arrondie haute et large où était scellé un anneau de fer. Au temps de mon enfance, cette pierre était encore en place dans le jardinet de la maison Knur. Pierre et jardinet ont disparu depuis. Les anciens l'appelaient à tort **pierre de la potence.** Sans doute n'y a- t-il jamais eu de potence à Fraize, puisque les causes criminelles entraînant la peine capitale se jugeaient anciennement à Taintrux, plus tard à Saint-Dié.

Sur la **pierre des Halles**, on juchait les condamnés au **pilori** : voleurs, blasphémateurs, ivrognes, débauchés, mauvaises langues... Liés au poteau par le cou à l'aide d'un collier de fer appelé **carcan**, ils avaient les pieds enchaînés à la pierre. Ils demeuraient ainsi exposés aux quolibets des passants et au mépris des honnêtes gens pendant toute la durée des foires et marchés qui se tenaient à l'entrée de la Costelle. Un écriteau placé au-dessus de la tête du condamné indiquait la faute qui lui avait valu ce châtiment déshonorant.

La Révolution a aboli la peine du pilori. On est presque tenté de le regretter en songeant que la perspective d'une telle humiliation publique serait de nature à faire réfléchir « les mauvais garçons » – trop nombreux à notre époque – et peut-être... à les maintenir dans le droit chemin.

1 NDLC : En 2016, boulangerie Monteiro.

L'instruction

Le premier instituteur du Valtin dont il soit fait mention est **Laurent Durain, régent d'escolle en 1714**. D'autres, sans fonction officielle, avaient certainement enseigné avant lui les rudiments du savoir : maîtres d'école de passage qui, moyennant le gîte et le couvert, réunissaient l'hiver les enfants des marcaires dans le poêle d'une ferme pour leur apprendre à lire dans le catéchisme de l'évêque de Toul et à tracer leur nom.

Après Laurent Durain, nous avons relevé les noms d'**Étienne Bertrand, régent d'école en 1723 ; Jean Lamaze, 1732 ; Nicolas Sachot, 1750 ; Dominique Duchamp, 1764 ; Nicolas Pierrat, 1768 ; Jean Baptiste Humbert, 1777 ; Jean Baptiste Presse 1782 ; Jean Nicolas Eustache, 1789**.

Sauf Sachot et Eustache, tous les noms sont du pays. Le fils de ce dernier lui succéda. Resté en fonctions durant une dizaine d'années, Eustache eut finalement pas mal de démêlés avec ses concitoyens. Avait-il mauvais caractère ?... Lui cherchait-on noise méchamment ?...

Toujours est-il que, le 2 prairial an VII, il dépose devant la justice de paix de Fraize une plainte contre son voisin Joseph Petitdemange, qui l'avait frappé. La suite ne nous est pas connue.

Le 23 août 1810, il vient de nouveau se plaindre de quatre Valtinois qui, après avoir violé son domicile, l'auraient brutalisé. Il faut croire que les droits n'étaient pas de son côté car le juge le déboute de sa plainte ([1]).

En butte à l'hostilité d'une partie de la population, il se décide, en 1811, à quitter son école et devient marchand épicier au Valtin. Il part du pays en 1813-

• • •

Comme il était d'usage en ce temps-là, l'instituteur était choisi par la communauté et subissait l'examen d'aptitude devant un jury local composé du maire et des notables sous la présidence du curé. Le rôle de ce dernier était prépondérant.

Le postulant, examiné d'abord sur la lecture, l'écriture, les premiers éléments de la grammaire et du calcul, devait ensuite donner la preuve de son savoir-faire comme chantre et sacristain. Il était indispensable qu'il connût le plain-chant et soit doué d'une voix forte et agréable. On a dit que ce dernier avantage primait les autres et suppléait, s'il était besoin, à l'insuffisance des connaissances.

Une fois agréé, le candidat était engagé par la communauté ordinairement pour un an, quelquefois pour plusieurs années. Le plus souvent, un bail en bonne forme était dressé. Nous n'en avons pas trouvé au Valtin où la convention qui liait les parties devait être purement verbale.

1 Archives de la Justice de Paix.

Dans une communauté aussi pauvre, la situation matérielle du maître était des plus misérables. En 1750, « **Nicolas Sachot, maître d'escolle du Petit Valtin** », se plaint que ses fonctions n'assurent pas sa subsistance et réclame une augmentation. Il perçoit « **25 sols par élève sachant écrire, 20 sols par élève ne sachant rien, 15 sols par habitant (c'est-à-dire chef de famille) pour ses fonctions de chantre et marguillier, 10 livres pour l'entretien de l'horloge et 12 pour blanchir les linges de l'église** »

Le curé, consulté par le subdélégué, reconnaît cette rémunération Insuffisante ([1]). Fit-on droit à la requête de Nicolas Sachot ? Nous l'ignorons.

Il est certain que l'instituteur du Valtin ne pouvait vivre de si peu, aussi était-il en même temps marcaire. La classe n'étant ouverte que l'hiver, de la Toussaint à Pâques, il profitait de la belle saison pour tenir une petite culture et récolter de quoi nourrir son bétail. Il arrivait ainsi à subvenir aux besoins de sa famille.

L'école servant de maison commune (restaurée en 1820) comporte toujours une étable et un grenier à fourrage.

Tous les enfants de la paroisse fréquentaient l'école du Valtin. Il y a eu cependant au moins un instituteur au Grand-Valtin avant la Révolution. C'est Nicolas Duvoid dont nous avons trouvé le nom en 1780. Il avait dû être engagé à titre privé par les familles du hameau.

• • •

La plupart du temps, le maître d'école ne possédait qu'un bagage intellectuel fort mince. Il s'efforçait d'apprendre aux enfants le peu qu'il savait. Chantre, sonneur et sacristain, il remplissait de son mieux ces fonctions extra-scolaires afin de se concilier les bonnes grâces du curé dont dépendait sa situation. Curé et instituteur paraissent avoir fait bon ménage au Valtin où nous voyons plusieurs fois les membres de la famille du prêtre figurer dans les actes comme témoins au mariage du maître, parrain ou marraine de ses enfants.

Vaille que vaille, avec des procédés où la répétition tenait lieu de méthode, les écoliers apprenaient d'abord à lire dans la **croisette**. L'écriture venait ensuite. En possession de ces premiers éléments du savoir, ils étaient initiés à la science du nombre, exercés à effectuer **les quatre règles**. Les plus avancés recevaient quelques notions de grammaire et d'orthographe. Le catéchisme et l'instruction religieuse alternaient avec le tout.

Il faut croire que les maîtres de jadis, mal payés, peu préparés à la tâche qu'ils exerçaient dans des conditions très difficiles (fréquentation, local, matériel) ne manquaient cependant pas de zèle, ni leurs élèves de bonne volonté, car on constate des résultats qu'on peut qualifier d'excellents pour l'époque.

L'examen des anciens registres paroissiaux permet d'en juger.

1 Archives des Vosges, C.60.

De 1736 à 1746, il a été relevé sur ces registres un chiffre de 246 naissances ; 137 de ces actes ont été signés par les parrains et marraines, 81 par le parrain seulement, la marraine ayant tracé une croix en guise de signature, 22 par la marraine seulement, 6 n'ont été signés ni par le parrain ni par la marraine. Proportion des illettrés totaux : 24%.

De 1781 à 1790 inclus, il y a eu dans la paroisse 302 naissances et 41 mariages. Un seul parrain n'a pu signer, 20 marraines se sont trouvées dans le même cas, ainsi que 3 mariés et 4 épouses. La proportion des illettrés est tombée à 6%. L'instruction est donc en progrès.

L'acte de partage amiable entre les habitants des terrains des Hautes-Navières du 30 avril 1786 est signé de 46 chefs de famille, deux seulement ont fait une croix. Toutes les signatures sont lisibles ; quelques-unes, tracées d'une main ferme et exercée (des Haxaire, des Michel, des Sonrel, des Grivel), agrémentées d'un élégant paraphe, sont vraiment remarquables, à faire rougir de honte nos contemporains. Les chercheurs qui, dans un ou deux siècles, compareront ces signatures aux gribouillages qui en tiennent ordinairement lieu sur les registres de l'état-civil de l'an 1950 ne seront-ils pas tentés de nous traiter d'illettrés ?...

Les impôts

L'historien Taine a calculé qu'en 1789 le paysan français travaillait un jour sur trois pour payer les impôts de toute espèce dont il était accablé.

L'homme de la terre acquittait quatre sortes d'impôts directs : **des impôts d'État**, les **deniers seigneuriaux**, les **impositions propres à la communauté**, la **dîme au clergé** (payable en nature). II convient d'y ajouter les **corvées** et **réquisitions**, la **milice**.

1. Impôts d'État. La subvention

Les ducs de Lorraine percevaient **la taille** sur leurs sujets, quelques menus droits sur le passage des marchandises et **les aides**, impôts extraordinaires autorisés par les Etats Généraux dans certaines circonstances. **Les aides** étaient ordinairement de 2 francs par **conduit** (famille) « le fort portant le faible ». Ces impôts s'acquittaient au plus tard le jour de la Saint Remy (1er octobre) d'où les noms de **Taille Saint Remy**, **chef d'octobre**, d'**Aide Saint Remy**.

L'impôt d'État permanent ou **subvention** introduit par les Français pendant l'occupation de la Lorraine au XVIIe siècle remplaça les **aides**. Il fut maintenu par Léopold. C'était une sorte d'impôt foncier levé uniquement sur les roturiers. Les nobles, les ecclésiastiques, les employés du domaine en étaient exempts. Exempts aussi, sauf pour ponts et chaussées et débit de ville, les **pères de famille de dix enfants** et les **nouveaux époux** l'année de leur mariage.

Le chiffre total de la **subvention** était fixé par le duc en son Conseil, plus tard par l'Intendant de la province, puis réparti par la Chambre des Comptes entre les diverses communautés suivant leur population et leurs moyens ([1]). La part de chacune fixée, le rôle des contribuables dressé par le maire, des asseyeurs élus à la pluralité des voix assignaient la part de chaque chef de ménage ou habitant majeur.

En 1787, la communauté du Valtin est imposée pour 1700 livres. En l'absence de documents cadastraux qui eussent facilité la tâche, comment cette somme serait-elle répartie aussi équitablement qu'il se peut ? La pièce que nous allons citer va nous l'apprendre :

Rolle des habitants de la communauté du Valtin

Recette de Saint-Diez ([2])

De l'année mil sept Cent quatre-vingt sept, pour satisfaire au mendement du Roy et de Nosseigneurs de la Chambre des Comptes de Lorraine par le quelle il est ordonné de lever sur touts les contribuables de la Communauté, sçavoir, huit cens quatre-vingt-cinq livres quatorze sols neuf deniers pour la subvantion et celle de huit cens trois livres dix sols pour ponts et chaussé y comprit dix-sept livres cinq sols trois deniers pour les gages des Officiers du Parlement de Nancy, ce qui forme une grosse de mil six cens quatre-vingt neuf livres quatre sols neuf deniers. En outre dix livres, quinze sols trois deniers qui y ont été ajoutés à l'Assemblée le quatorze du présent mois de janvier par acte dudit pour débit de ville ([3]) faisant en tout une somme grosse de dix sept cens livres qui onts été répartys sur tous les contribuables de la communauté par trois asseyeurs de la haute, moïenne et basse classe : Sébastien Cuny pour la première, Joseph Petitdemange pour la seconde et Pierre Le Roy troisième sur un pied certain de Cent livres, suivant l'usage de la communauté, n'y ayant en ycelle aucuns laboureurs, charrue ny voituriers étants tous réputé manœuvres, eut néanmoins égard au pied certain des ponts et chaussé et débit de ville, tant pour ceux qui ont dix enfants, nouveau marié, ce ainsy qu'il est voulu par le mandement.

Les quelles asseyeurs prettèrent à l'instant serment ledit jour de l'Assemblée par devant Jean Valentin, Maire moderne, le quelle fera la colecte des dittes sommes suivant l'usage de la Communauté, pour par luy en justifier l'employ et en rendre compte à la fin de sa gérance à la dite communauté.

C'est 1700 livres qu'il faut trouver. La répartition en est faite par les **asseyeurs** sur la base du p**ied certain**. Le **pied certain** – assiette de l'impôt comparable à notre revenu cadastral actuel – se monte, comme on l'a vu, à un total de 100 livres pour l'ensemble des contribuables du Valtin. Il s'ensuit que le pied

1 D'après le cardinal Mathieu. L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois.
2 Archives du Valtin.
3 Cette imposition était perçue pour la communauté.

certain de chacun multiplié par le coefficient 17 (1700 : 100) donnera le chiffre de son imposition.

Ainsi, en **première classe** (12 contribuables) nous lisons :

« Joseph Masson négotient a de pied certain cinq livres quatorze sols, ce qui fait nonante-six livres dix-huit sols, cy 96 livres 18 sols.
« François Gérard marcare a de pied certain trois livres douze sols, ce qui fait soixante et une livres quatre sols, cy 61 livres 4 sols.
« Jean Baptiste Husson, sindic, etc... 32 livres 6 sols.
« Jean Valentin, maire, etc... 32 livres 6 sols.

On compte 19 contribuables en deuxième classe, 28 en troisième classe où **Jean-Baptiste Humbert**, **maître d'école**, figure pour un pied certain de 2 sols, soit une imposition de **1 livre 14 sols**.

Nicolas Démangé, infirme paie également **1 livre 14 sols.**
Antoine Maurice père, vieillard, ne paie que **17 sols.**

Vient ensuite le **Chapitre des fils majeurs** au nombre de 6 dont **Jean Grivel, lieutenant de maire**, celui des **Veuves** (11), des **Filles majeures** (2), des **Époux séparés de biens** (3), des **Entrans** (3), d'un **Père de dix enfant**s et des **nouveaux mariés** (3), qui ne payent que pour ponts et chaussées et débit de ville.

Les Hautes Chaumes, toutes affermées aux Alsaciens, font l'objet d'un chapitre spécial :

Les fermiers qui possèdent les Hautes-Chaumes appartenans à M. de Clinchamp, seigneur des dittes Chaumes et autres lieux, les quelles scitué sur le ban et finage de notre communauté qui tiennent leur bétail en esté pour vain pâturer sur les dittes Chaumes, les quelles fermiers résidant dans la vallée de Munster en Haute Alsace.

Ces fermiers non désignés nominativement sont au nombre de sept : **cense et chaume de Béliure, gason du Faing, gason de Feste, gason Martin, gason de Tanach** (Tanet), **gason de Neu Montabeu**, **gason de Vieux-Montabeu** ([1]). Ils acquittent une imposition presque uniforme allant de 73 livres 2 sols (Béliure) à 76 livres 10 sols (Vieux Montabey).

Après les signatures des asseyeurs et du maire se lit la mention

« Je soussigné greffier de la communauté du Valtin certifie avoir fait lecture et publication du présent Rolle cejourd'huy dix-huit février 1787, à la sortie de la messe paroissiale jour de dimanche.

En foy de quoy j'ay signé : F. Michel.

Sans doute y avait-il parfois des mécontents, voire des réclamants. Nous avons trouvé aux archives ([2]) un arrêt de la Chambre des Comptes, du 19 juin

1 La chaume de la Reichberg n'est pas citée, sans doute parce que cotisée avec la communauté de Plainfaing.
2 Archives du Valtin, numéro 13.

1773, dans le procès intenté à Gérard Michel, maire, et aux **asseyeurs** de la communauté du Valtin par le marcaire Joseph Grivel. Celui-ci demandait à être rayé du rôle de la communauté **pour raison de la ferme de la chaume dite le gazon de Feste séparément de sa cote pour raison de ses facultés.**

Il obtient gain de cause. La Chambre ordonne que « s**a cote sera tirée du rôle pour être rejetée sur les autres contribuables du lieu** » et les dépens mis à la charge de la communauté.

2. Deniers seigneuriaux

Ni les Ribaupierre et leurs co-seigneurs du Ban de Taintrux, ni les sires de Cogney, qui leur ont succédé dans la seigneurie du Ban de Fraize, n'ont jamais habité le pays où ils ne venaient que rarement.

Ils y avaient un **intendant** chargé de l'administration de leurs biens et de la recette des revenus. **L'intendant** du seigneur, connu aussi sous le nom de **châtelain** résidait au **château de Pierosel**, entre Fraize et Plainfaing, dans une maison désignée sous le nom de **Château Sauvage** qui n'a rien qui rappelle son antique destination ([1]).

L'immeuble où est installée la **Coopérative fromagère** ([2]) de Fraize (ancienne maison Deloisy) dont le magasin du rez-de-chaussée s'orne d'une cheminée monumentale aux armes des Ribaupierre paraît avoir logé **l'intendant** ou les officiers du seigneur.

Les redevances dues au seigneur – toujours très anciennes – variaient d'une seigneurie à l'autre. Il en était de curieuses. D'après une déclaration de 1581 citée dans le procès intenté en 1791 par les héritiers de Clinchamp aux officiers municipaux de Fraize et Plainfaing, « **les habitants du Ban de Fraize doivent chacun an cent quarante-neuf poules à leur seigneur** ». Sur ce nombre, « **les habitants du Valtin en fournissent dix** » ([3]).

Au Valtin, les taxes seigneuriales comprenaient principalement les **cens** dus par la communauté et les particuliers, les **droits de banalité du moulin**, la pêche de la rivière (affermés à la communauté), des impositions diverses (tant par maison, tant par tête de gros bétail) un prélèvement sur les récoltes en grains. Ces redevances s'acquittaient les unes en argent, les autres en nature. Citons, à dire d'exemple, un avertissement – non daté – pour l'acquit des deniers seigneuriaux du Ban de Fraize ([4]) :

1 D'après G. Flayeux, l'ancien Ban de Fraize, page 45.
2 NDLC : Ce bâtiment a été détruit en ? La dite cheminée orne maintenant le hall de la Mairie.
3 Archives communales de Fraize. Cité par le chanoine Paradis. Bulletin paroissial de Fraize, novembre 1912.
4 Documentation personnelle.

« **Jean Claude Fleurend cy devant résidant au Mazuille, Ban de Fraize, doit de rente annuelle payable au Domaine de la Seigneurie dudit Fraize affecté sur les biens qu'il possède au Mazuille Sçavoir :**

Trois gros trois deniers, un seizième d'imal de seigle et un tiers dudit imal ([1]).

Un ymal et un quart et demy tier d'imal d'avoine.

Et une pouille laditte pouille sur sa maison et le surplus sur une Tille de prey au prey de Lagrange finage du Mazuille.

Doit de plus un demy ymal d'avoine et un demy seizième de la livre de cire à cause de succession à luy advenue de deffunt Joseph Fleurend son perre sur un prey dit ez Giroux aussy finage dudit lieu du Mazuille. »

Voilà qui est bien compliqué. La perception de tant d'objets divers ne devait pas faciliter le travail du comptable. L'annotation 24 livres, 4 sols, 6 deniers, portée au dos de la pièce, semble indiquer que les impositions en nature étaient convertibles en argent.

3. Impositions de la communauté

La communauté avait, dès ce temps-là, son petit budget alimenté en recettes par les **amendes** et **redevances** de toute nature, ainsi que par une **quote-part des habitants** dont la répartition était faite chaque année aux **plaids-annaux** entre tous les chefs de famille et habitants majeurs. Les dépenses comprenaient les **cens, droits de banalité, de pêche, de pâturage** payés au domaine seigneurial, gages du greffier, du maître d'école et des **bangards**, complément de la **portion congrue** du curé, entretien de l'église, du presbytère, de la maison d'école et, en général tous travaux et fournitures incombant à la communauté.

Le **syndic** personnellement responsable de la gestion des deniers communaux était tenu d'en rendre compte à l'assemblée des **plaids-annaux**.

4. Dîme au Clergé

Le Chapitre de Saint-Dié, curé primitif de toutes les paroisses du val, était de droit seul décimateur. En fait, il se contentait de la perception des **grosses dîmes** et de la **dîme des pommes de terre**, et abandonnait aux curés le produit des **menues dîmes**.

Les **grosses dîmes** se prélevaient sur les récoltes en grains. Dans le Ban de Fraize, la dîme était due au **douzième** ([2]), c'est-à-dire que le paysan devait livrer **une gerbe sur douze**. **La dîme des pommes de terre se percevait à l'onzième**. Ces dîmes étaient adjugées aux enchères publiques à Saint-Dié. L'adjudicataire qui

1 L'imal ou ymal appelé aussi « zette » était la huitième partie du résal. Le résal de Nancy valait comble 1 hl 547. L'imal était donc d'environ 19 litres. (Note d'Eugène Mathis).

2 Monographie Colin, 1889.

prenait le nom de **fermier de la dîme** les percevait pour son compte, à charge pour lui de payer au Chapitre le prix convenu.

Comme il n'y avait au Valtin et au Grand-Valtin **aucun laboureur tenant charrue**, la perception ne portait guère que sur les **menues dîmes :** petit bétail, volaille, lin, chanvre, légumes et la **dîme des pommes de terre**.

D'accord avec les curés de Fraize (pour Le Valtin), de Clefcy (pour Le Grand-Valtin), le Chapitre en avait abandonné le montant au curé au moment de l'érection de la paroisse du Valtin (1689). Elles pouvaient, croyons-nous, s'élever à cent livres année moyenne. Pratiquement, chaque habitant s'acquittait en fromages ; plus tard, cette fourniture fut transformée en une contribution de 3 francs par chef de famille, payable par la communauté ([1]).

Les corvées

Il ne s'agit pas ici de corvées seigneuriales, nombreuses et variées sous l'Ancien Régime, qui n'étaient qu'un service personnel et momentané dû au seigneur. En dehors des redevances et obligations que nous avons citées, les Valtinois étaient-ils assujettis envers leur seigneur à certaines servitudes personnelles ?... à la réparation des chemins forestiers par exemple ?... C'est possible. Nous n'en avons pas trouvé mention.

Les corvées dont il est question ne sont autre chose que le système arbitraire et tyrannique employé pour la construction des routes ou l'entretien des ponts. Il consistait à obliger les habitants d'un village à s'en aller au loin travailler à des routes dont pour la plupart ils ne devaient jamais user.

Les habitants du Valtin étaient – de temps immémorial – tenus d'entretenir, de réparer les chemins et les ponts, mais uniquement sur le territoire de leur communauté. Chaque chef de famille fournissait ordinairement huit journées de travail par an. Il en était ainsi partout. Personne ne s'en plaignait.

Le duc Léopold (1697-1729) qui dota la Lorraine d'un réseau de nouvelles routes, ordonna le premier, en 1724, que les grands travaux de voirie soient répartis par corvées entre les communautés les plus rapprochées.

Sous le règne nominal de Stanislas (1737-1766), l'intendant Chaumont de la Galaizière, véritable maître de la Lorraine qu'il gouvernait en fait au nom du roi de France, appliqua avec la dernière rigueur le régime des corvées.

Une portion de chaussée à recharger était mise à la charge de chaque communauté. Les travaux avaient lieu à date fixée ordinairement aux mois de mai et d'octobre. Le syndic, qui en recevait l'ordre du subdélégué de l'intendant réunissait les corvéables et surveillait le travail dont il était rendu responsable. Bon gré, mal gré, il fallait s'exécuter car des peines sévères frappaient récalcitrants et retardataires.

1 D'après le manuscrit de l'abbé Ryce. Archives M.-et-M. B 207.

Pour satisfaire aux corvées, le paysan doit abandonner ses travaux et se rendre au lieu de travail souvent éloigné. L'ordre est formel. En veut-on un exemple ?

« **Le sindic de Gérardmer envoyeras cent manœuvres de la communauté le douze maye prochaint sur le haut du bols de Ramberviller à la dessente du côté de Laute du Bois à sept heures du matin munis de pioche et pelle pour y travailler et faire les ouvrages qui leur seras indiquez par le piqueur.**

Faict à Saint-Diez, le 3 avril 1741. »

Une autre fois, les Gérômois sont requis pour des travaux de rechargement au Thillot... à Bussang... à Plombières. On leur marque 220 toises de chaussée à Bains où Us doivent se trouver tel jour, à 5 heures du matin, munis de leurs outils et des vivres nécessaires pour la durée du travail. En 1754 et 1755, on les envoie sur la route de Saint-Maurice à Giromagny.

Les populations sont accablées. Non seulement, on leur demande d'entretenir les routes, il faut aussi qu'elles satisfassent aux constructions des voies nouvelles.

La route de Saint-Dié à Colmar (vieille route de Barançon) tracée de 1750 à 1755 a été arrosée des sueurs de nos ancêtres. Toutes les communautés de la région y ont travaillé : les voituriers avec leurs attelages pour charroyer les matériaux, les autres de la pioche, de la pelle ou du marteau.

L'âge et les infirmités ne suffisaient pas toujours à motiver les exemptions et les syndics, débordés de récriminations, avaient fort à faire pour décider leurs compatriotes à se livrer à un travail exécré.

Devant les réclamations des intéressés, on finit par admettre que les communautés fassent exécuter à leurs frais la tâche imposée, ce qui évitait aux corvéables des déplacements pénibles et onéreux. Mais ce système ne pouvait convenir qu'aux communautés aisées. Si pauvres étaient alors les habitants du Valtin qu'on se demande s'ils pouvaient user de cette faculté et ne préféraient pas entretenir eux-mêmes leur portion de chaussée.

Plus tard, en 1787, on remplaça la corvée par des prestations en argent. L'intendant fournissait les états des travaux à exécuter dans la subdélégation accompagnés des devis estimatifs dressés par les géomètres. Le subdélégué en faisait l'adjudication et les communautés payaient les Sommes imparties à chacune ([1]). Ce nouveau régime – inspiré du libéralisme de Turgot – fut assez mal accueilli et, jusqu'à la Révolution, la corvée sur les grandes routes, en nature ou en argent, resta une des créations les plus impopulaires de l'Ancien Régime. N'est-ce pas le cas de rappeler ici les vers du bonhomme La Fontaine parlant du bûcheron ?

...Les soldats, les impôts,

1 D'après Clémendot. La subdélégation de St-Dié. Bulletin Philomatique 1934-1635, pages 70-71.

Le créancier et ta corvée,
Lui font d'un malheureux la peinture achevée.

Pour le Valtinois, « **faire une corvée** », c'est, aujourd'hui encore, se livrer à un travail improductif, à une démarche inutile ou sans résultat. Le mot, il est vrai, revêt un sens tout différent quand il s'applique, comme nous le verrons plus loin, à l'assistance bénévole donnée à un voisin ou à une famille dans le besoin-

Il faut rattacher aux corvées les **réquisitions de transport** non moins arbitraires et abusives dont voici des exemples :

Le 22 février 1727, Ordonnance de S. A. R. le duc de Lorraine ordonnant aux habitants du Ban de Fraize de fournir 121 voitures attelées pour les incendiés de Sainte-Marie-aux-Mines ([1]). Combien Le Valtin en envoya-t-il ? Huit ou neuf peut-être, d'après sa population.

Du 1er février 1752, Ordre du chancelier Antoine Martin de Chaumont de la Galaizière, intendant de Lorraine et Barrois ([2]) :

Aux syndic, échevins et habitants de la Communauté du Valtin d'envoyer à Saint-Diez le mardi quinze du courant le nombre suffisant de chariots et charettes attelés des chevaux nécessaires pour y charger dans les greniers du munitionnaire trente sacs de grains du poids de deux cents livres chacun, y compris la toile, et de les conduire dans les trois jours à Schlestatt...

Défendons ausdits voituriers de déposer les dites voitures dans leurs maisons ni autres endroits de la route, ni d'en retarder le convoy sous quelque prétexte que ce puisse être, excepté pour les diners et couchers ; le tout à peine de trois cent livres d'amende, même de prison...

Seront lesdits voituriers payés à raison de deux sols six deniers Monnoye au cours de France, par sacs de blé pour chaque lieue par le Garde Magasin des vivres à Schlestatt sur le pied de neuf lieues de distance.

Cela faisait 33 livres 15 sols pour transporter 30 sacs de 100 kilos de Saint-Dié à Sélestat où les grains sont arrivés le 18 février suivant la décharge donnée au dos par le garde-magasin. Rétribution bien insuffisante qui ne tient pas compte du retour des voituriers ni du trajet Le Valtin - Saint-Dié. Aussi Claude Berton, syndic au Valtin, y a-joute-t-il vingt-sept livres dont le voiturier Barthélémy l'aîné lui donne quittance le 26 mars 1752.

1 Monographie Colin.
2 Archives du Valtin.

La milice

Les ducs de Lorraine avaient le droit « **d'ost et de chevauchée** » sur tous leurs sujets, nobles et roturiers, c'est-à-dire que ceux-ci devaient, en cas de besoin, fournir des soldats à l'armée ducale. C'était le service militaire de l'époque. Il ne semble pas que les Valtinois y eussent anciennement été astreints. Comme toutes les communautés frontières, ils en étaient exempts, leur rôle se bornant à garder les passages des Vosges en cas d'invasion.

Il est certain cependant que Charles IV leva des troupes dans le pays pendant la guerre de Trente Ans ([1]). Nous en trouvons la preuve dans la convention passée en 1638 par la communauté de Gérardmer avec **François La Forêt, charpentier à Remiremont, qui s'engage à servir pendant une année dans la milice de Lorraine en place de Joseph Valentin de Gérardmer, tombé au sort, pour 32 écus tournois de 3 livres** ([2]). Milice et tirage au sort existaient donc déjà en 1638.

Pendant l'occupation française (1670-1697), Louis XIV constamment en guerre avait besoin de soldats. Son ministre, Louvois, ordonna de lever en Lorraine des miliciens désignés par le sort. L'habillement et l'équipement de ceux-ci étaient à la charge des communautés. Ces enrôlements forcés furent mal accueillis ; les hommes désignés essayaient par tous les moyens de s'y soustraire. On recherchait activement les réfractaires et on confisquait leurs biens.

Remis en possession de ses États en 1697, le duc Léopold leva plus tard (en 1721) une troupe de 3.000 hommes recrutée par tirage au sort des célibataires de 18 à 30 ans. Cette formation, supprimée en 1726, n'eut jamais un rôle belliqueux.

Les choses changèrent sous le règne de Stanislas, duc nominal de Lorraine (1738-1766) en attendant la réunion de la province à la couronne. L'Intendant de la Galaizière, représentant du roi dans le duché où il agissait en maître avec le titre de chancelier, organisa en Lorraine une milice provinciale instituée par ordonnance du 20 octobre 1741. Elle ordonnait la « l**evée de 3.600 hommes pour servir en qualité de soldats de milice, lesquels seront remplacés à mesure qu'ils manqueront, à mort, désertion ou autrement** ». Les exemptions étaient assez nombreuses : ecclésiastiques, officiers de justice et de finances, médecins, chirurgiens, apothicaires, « employés aux fermes du roy », laboureurs ayant un certain train de culture. En règle générale, c'était toujours le plus pauvre qui faisait les frais de l'opération ([3]).

Il y eut, sous le règne de Louis XV, de fréquentes levées de miliciens, soit pour combler les vides creusés par les guerres, soit pour remplacer les miliciens renvoyés dans leurs foyers après six ans de services. « La milice pesa sur les

1 Voir Eugène Mathis : « Les Héros, Gens de Fraize ».
2 Archives communales de Gérardmer E E II. Cité par L. Géhin : « Gérardmer à travers les âges ». Bulletin Philomatique Vosges 1893-94, page 36.
3 D'après le cardinal Mathieu : L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et Barrois.

Lorrains comme le plus cruel des fléaux amenés par l'annexion française, et par les deux guerres auxquelles ils furent condamnés à prendre part, la guerre de la Succession d'Autriche et la guerre de Sept Ans. Stanislas, en effet, n'était pas assez indépendant pour rester neutre et il laissa son chancelier épuiser les deux duchés d'hommes, de vivres et de fourrage au profit de l'armée française » ([1]).

En principe, les garçons, les hommes veufs depuis plus de deux ans étaient miliciables de 18 à 40 ans. Le recrutement se faisait de la manière suivante : dans chaque communauté, le syndic devait dresser la liste des miliciables. Au jour fixé pour le tirage au sort, il accompagnait ceux-ci à Saint-Dié auprès du subdélégué de l'Intendant qui présidait à l'opération.

La séance se déroulait ainsi : Après l'appel des conscrits assemblés, chacun était mesuré à la toise, examiné en particulier. Les sujets impropres au service exemptés, le subdélégué statuait ensuite sur les **cas de dispense**. Puis les **miliciables** restant mis en ordre de file, une quantité de billets égale à leur nombre était disposée sur une table. Sur un certain nombre de billets se lisait le mot « **milicien** » : c'étaient les « **billets noirs** », les autres étant dits « **blancs** ». Comptés à nouveau, roulés de manière uniforme, les billets étaient déposés dans un chapeau, puis mêlés. Le chapeau était successivement présenté aux miliciables, du premier au dernier. On proclamait les noms des miliciens et procès-verbal de l'opération était dressé.

En 1741, lors de la levée de 3.600 hommes, la subdélégation de Saint-Dié doit fournir 165 miliciens. La communauté du Valtin, où 15 garçons ont tiré, a 13 bulletins blancs, 2 bulletins noirs. Le Ban-le-Duc, pour 25 conscrits a 5 miliciens. Fraize (Plainfaing compris) : 69 conscrits, 12 miliciens ([2]).

Les deux conscrits du Valtin **tombés au sort** ne veulent pas passer pour des pleutres ; ils ont fait bonne contenance en dépliant le fatal bulletin noir. Tout le monde va dîner à l'auberge avec le syndic. C'est la communauté qui régale ; c'est elle aussi qui paye les flots de rubans qui ornent les grands chapeaux des conscrits...

Sur le long chemin du retour que jalonnent maints cabarets, les deux malchanceux boivent sec pour s'étourdir. Sans doute lancent-ils plus fort que les autres les retentissants **Thiou hi hie !** qui sont de tradition.

Les voici au village où on les attend. S'imagine-t-on les sentiments qui les agitaient – tristesse, rancœur contre l'injustice des institutions, jalousie peut-être à l'égard des camarades favorisés par le sort – au moment d'apprendre la mauvaise nouvelle à leur famille consternée ?...

La milice était franchement impopulaire et beaucoup de jeunes gens, dès l'annonce du tirage, quittaient leurs villages pour y échapper. On recherchait les réfractaires ; on leur donnait la chasse en y associant les miliciens. Celui d'entre eux qui parvenait à mettre la main sur un fuyard était renvoyé dans ses foyers et remplacé par l'homme arrêté. Drôle de moralité !

---

1 Cardinal Mathieu, ouvrage cité.

2 Clémendot. La subdélégation, de Saint-Dié. Bulletin. Philomatique 1934, pages 46-47.

Outre les dépenses faites à l'occasion du tirage au sort, la communauté avait à sa charge les frais d'habillement et d'équipement des miliciens. Pour une communauté indigente comme Le Valtin, cela devait être très lourd.

En temps de paix, les miliciens, après plusieurs mois d'instruction dans les régiments de Toul, Nancy ou Lunéville, pouvaient être renvoyés chez eux en congé illimité, mais restaient à la disposition de l'Intendant.

Le milicien qui se mariait était, de droit, libéré du service, mais il ne pouvait contracter mariage sans la permission de l'Intendant. Ce fut le cas pour mon trisaïeul « **Claude Petitdidier, natif de Laveline, Val de Saint-Diez, soldat provincial du tirage au sort de 1784** » qui épouse au Valtin, le 6 février 1787, Marie Agathe Sonrel, en vertu d'une « **permission de Mgr. l'Intendant, signée Thévenin, qu'il m'a exhibée** », relate dans son acte le sieur Creusot, curé du Valtin ([1]).

Impôts indirects

Le sel, le tabac

La gabelle ou impôt sur le sel, était assurément pour nos ancêtres le plus impopulaire des impôts.

Le sel et le tabac étaient des monopoles que le roi n'exploitait pas directement. Il les affermait à des compagnies financières ou **fermiers généraux** qui les prenaient à bail pour une somme fixée et les percevaient pour leur compte.

Le fermier général avait lui-même des fermiers provinciaux, des sous-fermiers, des magasiniers. C'était le système de la ferme.

Le sel qui provenait de Rozières, de Dieuze, Moyen Vic et Château-Salins, se débitait dans les magasins à sel établis dans chaque village. Il y en avait un au Valtin pour la paroisse. En 1785, on y vendait le sel au prix taxé de 27 livres 10 sols la mesure appelée « **vaxel** » ou « **minot** » d'une contenance d'environ 44 litres. Chaque habitant était tenu d'en acheter annuellement 1/7 de mesure, soit un peu plus de 6 litres, quantité fixée pour sa consommation. Le sel pour les bestiaux et le fromage se demandait à part.

Les fermiers de la gabelle, par crainte de voir leurs profits diminués, se montraient extrêmement durs : obligation de se fournir à un magasin déterminé, de se munir d'un bulletin de constatation, perquisitions à domicile, peines d'amende pour la moindre infraction, de fouet, de prison, de galères en cas de contrebande.

Ces mesures étaient d'autant plus vexatoires que le sel est un aliment de première nécessité. Il était au Valtin plus indispensable qu'ailleurs car, en dehors de la consommation courante, on en utilisait des quantités importantes pour la salaison des fromages et la nourriture du bétail.

1 Registre paroissial d'état-civil.

L'Alsace, heureusement, n'était pas loin. Le sel s'y vendait moitié prix. Les marcaires traversaient les Chaumes pour s'y approvisionner en fraude. Quelques-uns même, pour indiquer qu'il ne s'agissait pas de spéculation, mais bien de la santé de leurs bêtes, mélangeaient à de l'herbe, dès l'Alsace, le sel qu'ils en rapportaient ([1]).

Il y avait aussi des contrebandiers professionnels ou **faux sauniers**, opérant généralement en bande, qui vendaient le sel à meilleur compte qu'au magasin.

Le tabac, dont l'usage s'était répandu dans la montagne surtout sous forme de tabac à priser et à chiquer, était entre les mains de la **Ferme générale des tabacs**. À cause de son prix élevé, on allait également le chercher en contrebande en Alsace.

Pour lutter contre la fraude, les **employés aux Fermes du Roy** – les douaniers de ce temps-là – désignés sous le nom de **gabelous** faisaient la chasse aux **faux sauniers** et aux contrebandiers.

« **Les contrebandiers et faux sauniers pris armés** » devaient être punis du fouet « **de la marque sur les deux épaules** » et, en cas de récidive, de la peine capitale (ordonnance du 20 juin 1711). Devant une telle rigueur, on s'explique aisément combien les gabelous étaient exécrés.

Par sa situation au pied du chemin de Tanet, seul passage à l'époque pour se rendre de Gérardmer à Munster, et sa proximité du col du Louchpach, Le Valtin était le siège d'un poste d'employés aux Fermes du Roy.

D'après les noms relevés aux anciens registres paroissiaux, il comprenait un brigadier, un sous-brigadier, un buraliste (ou receveur), quatre ou cinq employés. Par mesure de précaution, ces fonctionnaires étaient recrutés au loin ; aucun ne porte un nom du pays, ni même de la région. Vivant à l'écart, ils devaient être très mal vus de la population. Les gens du lieu ne sont jamais parrain ou marraine de leurs enfants, pas plus qu'eux-mêmes ne figurent comme témoins ou déclarants dans d'autres actes de l'état-civil que ceux qui les intéressent ou intéressent leurs collègues.

En plus de la répression de la fraude, le poste du Valtin était chargé de percevoir certains droits sur les entrées en Lorraine de marchandises telles que les toiles, les fers, les vins d'Alsace, le bétail, les bêtes de trait. C'était « **la Foraine** », sorte de douane intérieure comme il en existait alors de province à province.

Il va sans dire que les Valtinois, connaissant tous les sentiers de la montagne – et bien placés pour cela – se livraient sans scrupule à la contrebande. Le jeu n'était pas sans risques et des exemples sévères venaient parfois le leur rappeler :

1 D'après P. Boyé, ouvrage cité.

Le 26 octobre 1749 – rapporte l'Abbé Gilbert ([1]) – les employés des Fermes saisissent sur les Chaumes Claude Michel, de Gérardmer, et sa fille Jeanne Catherine, âgée de 16 ans seulement. Le père porte 36 livres de tabac, la fille 16 livres. Emprisonnés à Bruyères, ils sont traduits devant le tribunal du baillage qui ordonne la confiscation du tabac saisi et condamne les deux prévenus chacun à mille livres d'amende payables solidairement et par corps.

Mais les Michel n'ont pas un sou vaillant. Ne pouvant s'acquitter, les malheureux, conduits à Nancy, sont internés dans les fonds de fosses des prisons, obscurs et infects cachots destinés aux criminels condamnés. Pour quelques livres de tabac, Claude Michel et sa fille – une enfant – durent subir une longue et terrible captivité. Recommencèrent-ils ?... L'histoire ne le dit pas. En tout cas, la récidive entraînait les galères. Peut-être cette perspective les fit-elle réfléchir ?...

Au Grand-Valtin

Paroissiens du Valtin, les marcaires du Grand-Valtin appartiennent à la communauté du Ban-le-Duc. En 1766, date de l'annexion de la Lorraine à la France, le Ban-le-Duc devient domaine du roi qui en perçoit dès lors les revenus seigneuriaux.

Sous le gouvernement des ducs, les habitants avaient obtenu des avantages analogues à ceux des Valtinois : concession perpétuelle de terres sous forme **d'ascensements** et **d'arrentements** – ce dernier mot a donné son nom à un finage du pays – les unes consenties à des particuliers, d'autres plus importantes à la communauté. Celles-ci sont devenues, à la Révolution, les vastes terrains communaux de la commune de Ban-sur-Meurthe ?

Comme au Valtin, les marcaires jouissaient du droit de **vaine pâture**. Une déclaration du duc Léopold, du 11 février 1704, leur avait accordé – nous l'avons dit – d'importants droits d'usage en forêt sur lesquels il ne nous paraît pas inutile d'insister.

En suite d'une requête présentée par les « **doyen, habitans et communauté de Ban-le-Duc, prévosté de Saint-Diey** », des commissaires ont été envoyés par le duc pour examiner sur place les doléances des intéressés. Ceux-ci reçoivent satisfaction :

« **Nos dicts commissaires** – précise la déclaration ducale – **ont accordé aux dicts habitans du Ban-le-Duc le droit d'usage dans les hauts bois dicts bois de Ban-le-Duc tant pour chauffage, bâtiment, clôture des héritages, entretien des fontaines et charriot que pour le pâturage de leurs bestiaux jusque à nostre bon plaisir, à l'effet de quoi les officiera de la Gruerie de St-Diey et de La Croix-aux-Mines se transporteront tous les ans sur les lieux au nombre de deux au moing avec le forestier de cette garde pour y marquer et distribuer les dicts bois jusqu'en la concurrence de dix à douze cordes pour**

1 Gérardmer, ouvrage cité.

le chauffage de chaque habitant (famille) **suivant l'estimation les plus justes qu'ils en pourront faire, moyennant quoi il sera payé aux dicts Officiers par chaque feu et ménage dix huit gros et trois gros au forestier.**

Et au cas où quelque particulier auroit besoin d'une marque extraordinaire pour la construction d'un bâtiment ou d'une fontaine, il leur sera payé pour chaque pièce de charpente comme le plat forme montant, chenau de Raing (?), peine (panne) **et sommiers six gros, et deux gros par pièce de moindre grosseur : chevron, cors de fontaine et autres outre la journée du forestier et ce pour toutes vaccations, frais et voyages, lesquels Officiers observeront de marquer les dicts bois en jardinant et dans les lieux moings domageables qui leur seroient indiqués tous les ans par le commissaire général comme aussy de faire prendre pour chauffage et clôture d'héritage tous les arbres morts, viciés, inutiles et dépérissants avant tous autres pour reconnaissance de laquelle commission chacun habitant du dict Ban-le-Duc faisant feu et ménage payera annuellement et au terme St-Martin d'hyver à nostre recette de la Gruerie de Saint-Diey deux francs six gros. Et seront les présentes registrées**, » etc...([1]).

Dix à douze cordes, c'est-à-dire quarante à quarante-huit stères de bois par ménage, il y avait évidemment de quoi se chauffer !...

Les avantages forestiers dont jouissaient les habitants du Ban-Le-Duc contribuèrent à coup sûr au repeuplement de la vallée au1 XVIII• siècle. Gomme on peut s'en rendre compte par les actes inscrits aux registres paroissiaux, la population du Grand-Valtin, à l'époque de la Révolution, avait doublé ; elle égale à ce moment celle du Valtin, si elle ne la dépasse.

Au XIXe siècle, le **droit d'usage dans les forêts du Ban-le-Duc** – devenu Ban-sur-Meurthe – a été transformé en **cantonnement** et la commune s'est vu attribuer de riches forêts dont les produits répartis annuellement sous forme **d'affouages** en argent ou en nature ne sont point négligeables. En 1925, l'affouage distribué au Grand-Valtin valait plus de 3.000 francs par tête d'habitant.

1 Dossier Grandcolas. Titre déposé aux archives des Vosges dont copie devait exister à la mairie de Ban-sur-Meurthe avant sa destruction.

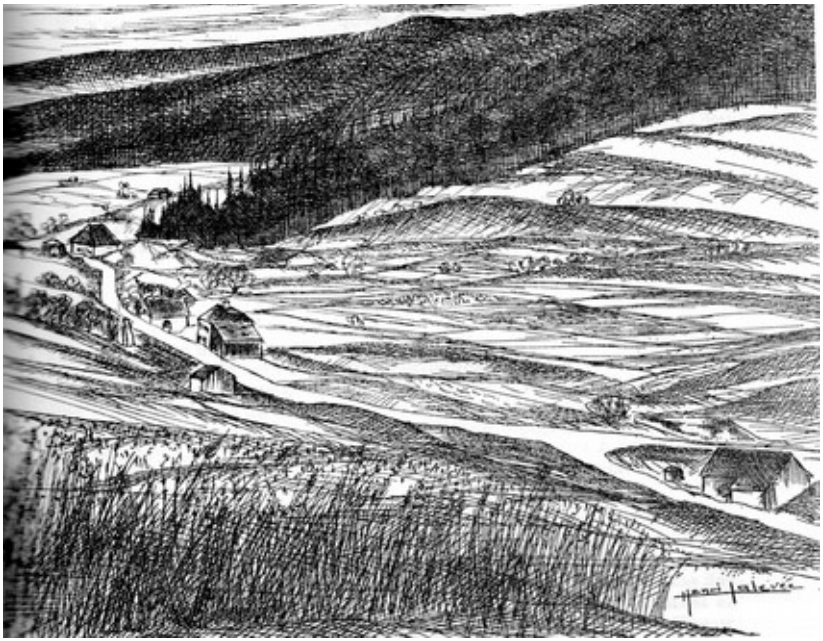

Le Grand-Valtin

En outre du chauffage, le domaine délivra jusqu'à la Révolution le bois d'œuvre nécessaire à la construction et aux réparations des maisons. Ce droit aux « **bois de devis** » tombé en désuétude a été revendiqué, en 1837, par Jean François George, de Habeaurupt, propriétaire de la chaume de Sérichamp. Sa demande ayant été éludée, puis rejetée finalement par l'Administration forestière, l'intéressé assigne – par exploit d'huissier du 31 janvier 1863 – le domaine de l'État devant le tribunal civil de Saint-Dié, pour obtenir la délivrance des bois réclamés et des dommages-intérêts. On trouve au dossier une lettre du préfet des Vosges au sous-préfet de St-Dié, en date du 25 mars 1863, qui reconnaît la légitimité du droit d'usage invoqué. Ceci laisse supposer que l'affaire s'arrangea amiablement et qu'on délivra à George les « bois de devis » qu'il réclamait ([1]).

S'il n'a pas été remis en vigueur depuis, ce droit, croyons-nous, existe toujours.

L'acte de vente des deux chaumes de Sérichamp à Constant Dieudonné Grandcolas, du 31 décembre 1868, stipule en effet :

« **L'acquéreur aura droit notamment à la délivrance des bois de devis dans les forêts domaniales de Ban-sur-Meurthe et de Clefcy pour la construction et la réparation des deux maisons de ferme dans l'une et l'autre de ces communes** » ([2]).

• • •

De même que leurs voisins Valtinois, les sujets du Ban-le-Duc sont alternativement **marcaires, bûcherons et sabotiers** suivant la saison. Les conditions de la vie, les productions agricoles sont sensiblement les mêmes qu'au Valtin. Favorisées par une meilleure exposition, un sol moins accidenté, les terres en culture occupent une surface plus étendue. Dans les bonnes années, la population arrive à peu près à tirer de son sol le pain de seigle, les pommes de terre nécessaires à sa consommation.

Sur le versant ensoleillé du vallon, le lin réussit mieux qu'au Valtin. On y sème aussi le chanvre – culture plus exigeante – ainsi que nous l'apprend un vieux parchemin du 27 avril 1778. C'est un « **Acquêt pour Joseph Sonrel, marcaire au Grand-Valtin contre Nicolas Sonrel habitant au Gristalet, paroisse du Valtin, d'un meix contenant environ la semence d'une zette de chénevis, dit au Surceneux Houssemand** » ([3]).

Ces deux cultures, aujourd'hui disparues, étaient assez développées dans toute la zone montagneuse vosgienne. À St-Léonard, par exemple, on ensemence en 1779 20 jours (4 hectares) de chanvre et 7 jours (1 ha 75) de lin ([4]). À

1 Dossier Grandcolas.
2 Étude de Me Poupar, notaire à St-Dié, dossier Grandcolas.
3 Documentation personnelle.
4 Clémendot. Auteur cité, page 76.

Gérardmer, à la fin du XVIIIe siècle, on compte 31 arpents ou jours (6 ha 25) cultivés en lin qui produisent 16 quintaux de filasse ([1]).

Il y a, au Grand-Valtin, plusieurs **tissiers** (tisserands) professionnels.

Faute de chemins, l'exploitation forestière est insignifiante. Les scieries (de Schmalick et de La Roche) débitent peu et ne travaillent guère que pour les besoins du pays.

À la fin du XVIIIe siècle, on commence à **flotter à bûches** perdues le bois des forêts sur la Petite Meurthe. On fabrique aussi du charbon pour les forgerons ; les emplacements des meules se retrouvent à divers endroits en lisière de la forêt communale du Beurleux. un acte de partage du 10 floréal An III nomme **Simon Cuny charbonnier au Grand-Valtin** ([2]).

Les deux chaumes de Sérichamp sont alors en pleine prospérité. Celle du Chapitre, la plus importante, est louée par bail du 29 janvier 1780 à **Antoine Didierjean, fermier de l'abbaye de Pairis, résidant à la Grande Ferme de Noirmont, Val d'Orbey, pour 100 écus de France valant 387 livres 10 sols, cours de Lorraine** ([3]).

La maîtrise des Eaux-et-Forêts de Saint-Dié avait, en 1748, affermé la **Chaume domaniale** pour un **canon annuel de 106 livres 18 sols à François Simon, de Ste-Marguerite** ([4])

Ces fermiers, qui ne sont pas du pays, ne **montent sur chaume** avec leurs bêtes que pour la belle saison.

La perspective d'hiverner à plus de 1100 mètres d'altitude n'avait – même pour des montagnards – rien de réjouissant. S'il faut en croire les anciens, les hivers de ce temps-là amenaient plus de neige qu'aujourd'hui. Quand la couche tombée ne dépassait pas deux ou trois pieds, un bœuf vigoureux attelé à un gros billon de bois faisait office de chasse-neige. Mais il arrivait fréquemment que la neige chassée par le vent s'accumulait en certains endroits jusqu'à obstruer les fenêtres du rez-de-chaussée. Il ne fallait pas songer à ouvrir une **frayée**. Comme on ne connaissait pas encore le ski, certaines fermes voisines ne communiquaient alors qu'au moyen d'un tunnel foré sous la couche durcie par le gel. D'autres plus écartées restaient complètement isolées durant de longues semaines.

Un mariage du Grand-Valtin, inscrit au registre paroissial à la date du **14 febvrier 1784** est barré. On lit à la suite :

Ce mariage inscrit cy dessus a été différé par rapport à la grande quantité des neiges qui ont empêché les futurs époux de s'assembler.

Le mariage en question ne put être célébré que trois semaines plus tard.

---

1 L. Géhin. Auteur cité, page 364.
2 Document personnel.
3 Dossier Grandcolas, archives Vosges, série Q, domaines nationaux.
4 Id. Étude de Me Poupar, notaire à St-Dié.

Anciennes mesures locales

Avant l'introduction du système métrique, on mesurait généralement les étoffes avec **l'aune**, les longueurs en **pieds**, **pouces**, **lignes**, les distances à la **toise**, les terrains par **l'arpent**, les grains par le **resal**, les liquides et le sel à la **mesure**. Les payements se faisaient en **livres**.

L'aune de Paris valait 1 m 184. **L'aune de Lorraine** 0 m 639. **L'aune de Bruyères**, **usitée au Valtin**, 0 m 786.

Le pied – environ 0 m 33 – se divisait en 12 **pouces**, de chacun 12 **lignes**.

La toise de Lorraine valait 2 m 86926.

L'arpent avait 260 **verges** ou **toises carrées**, soit 0 hectare 204384 et s'appelait aussi **jour** ou **journal de terre**. Ce dernier nom a été conservé. Nos paysans comptent encore par **jours de terre de 20 ares**, alors que la contenance exacte du jour est de 20 ares 44.

Le **jour** se divisait en 10 **hommées** de 26 **toises carrées** chacune, soit 2 ares 04. Dans la plaine du département, la surface des champs et des vignes s'exprime encore en **hommées**. En zone montagneuse, le **jour de terre** se divise en quatre **zettes** ou **mînes**, de chacune 6 ares.

Le **resal de Nancy**, mesure comble, valait 1 hl 547 ; il contenait 8 **imaux** ou **zettes**.

La **mesure de Lorraine** était de 44 litres. Elle contenait 18 **pots** de chacun 2 litres 448.

La **livre de Lorraine** se divisait en 20 **sols** et le sol en 12 **deniers**.

Mais **une livre de Lorraine** ne valait que **15 sols et 6 deniers de France** et un **sol de Lorraine** que 9 **deniers de France**, soit un peu plus des trois quarts ([1]).

1 D'après le cardinal Mathieu, ouvrage cité, page 34. Cornebois, Histoire de Mirecourt, page 109, et les notes d'Eugène Mathis.

La Révolution au Valtin

Au jour le jour

La pénurie de documents ne permet pas de suivre de façon complète les événements locaux pendant la Révolution. Nous nous bornerons à relater – autant que possible dans l'ordre chronologique – les faits mentionnés aux archives.

À la veille de la Révolution, Jean Valentin est maire de la communauté du Valtin, Jean Baptiste Husson syndic, François Michel greffier, l'abbé Creusat curé de la paroisse, maître Eustache régent d'école.

Le sire Jean Baptiste de Clinchamp d'Aubigny, seigneur « haut, moyen et bas justicier » des bans de Fraize et Taintrux du chef de sa femme, née Élisabeth Thérèse Régnier de Cogney, fut le dernier seigneur du lieu. Il était « écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, concierge du château royal des Tuileries, capitaine de dragons au service du Roy ». Il habitait ordinairement Metz et n'apparaissait au pays qu'une fois l'an, au moment des grandes chasses d'automne.

Il semble qu'il ait témoigné aux Valtinois une certaine bienveillance. Nous l'avons vu, en 1783, appuyer une requête des habitants tendant à obtenir le partage et l'abornement de terrains ascensés à la communauté. Il leur envoie un secours de 100 livres en 1785, après une récolte qui a été mauvaise ([1]). Pourvu qu'ils ne braconnent pas dans ses forêts, où ils ont droit de pâturage, les Valtinois peuvent y prendre leur chauffage. Il leur délivre libéralement le bois d'œuvre dont ils ont besoin pour constructions ou réparations. Jean Baptiste de Clinchamp d'Aubigny mourut dans les années qui précédèrent la Révolution.

Perdu dans la montagne, Le Valtin paraît n'avoir subi que faiblement le contre-coup des grandes choses dont le pays devint le théâtre.

En conformité de l'Ordonnance du roi lue au prône de la messe paroissiale, les membres de la communauté qui comptait 83 feux (ménages) furent réunis pour élire leur représentant (un par cent feux ou fraction de cent) à l'élection des députés du Tiers aux États-Généraux ([2]). Je n'ai pas trouvé le nom du délégué désigné pour se rendre à St-Dié, chef-lieu du baillage où avait lieu l'élection. Lui

1 Fraize reçut 300 livres, Plainfaing 200. Chanoine Paradis, bulletin paroissial, avril 1912.

2 Anould 325 feux, trois députés. Clefcy 130 feux, 2 députés. Ban-le-Duc 250 feux, 3 députés. Fraize 325 feux, 4 députés. Plainfaing 330 feux, 4 députés. D'après Clemendot, ouvrage cité, bulletin de la Société Philomatique 1934, p. 91-92.

remit-on un **cahier de doléances** ? C'est peu probable ; en tout cas, il n'en existe pas trace ([1]).

L'annonce de la prise de la Bastille qui symbolisait le despotisme royal, la publication des décrets de l'Assemblée Nationale du 11 août 1789 qui abolissaient la dîme, les privilèges féodaux, établissaient la gratuité de justice, suscitèrent sans doute au Valtin beaucoup d'enthousiasme.

Le 31 janvier 1790, une nouvelle municipalité est élue par la communauté en exécution des lettres patentes du roi sur un décret de l'Assemblée Nationale. **Barthélémy Petitdemange est élu maire ; Jean Baptiste Husson, ancien syndic, procureur de la commune** ; **Jean Baptiste George et Jean Valentin, officiers** ; **François Gérard, Joseph Masson, Sébastien Cuny, Marc Durain, Joseph Bertrand et Jean Antoine Perrin, notables**. Ils composent le **Conseil Général de la Commune** qui, réuni le 27 février pour élire un greffier, prend la délibération suivante qui mérite d'être rapportée :

« **Cejourd'huy vingt-sept février 1790, le Conseil général de la Commune du dit Valtin étant réuni pour faire l'élection d'un greffier, en conséquence nous avons choisi, nommé et élu d'une voix unanime entre nous, le Conseille général de la Commune, le nommé François Michel un de nos concitoyens pour notre secrétaire greffier de la Municipalité du dit Valtin et au même instant nous luy avons déposé le coffre appartenant à la Municipalité avec les titres et papiers qui sont renfermés dans le dit coffre sauf à lui à le représenter toutes et quantes fois qu'ils en sera requit et de s'acquitter de la ditte charge avec exactitude et fidélité moyennant salaire. Fait et délibéré les an et jour avant dits et a le dit secrétaire greffier pretté serment par devant le Maire et le Conseil.** »

Signé : **François Michel**.

Le 9 mai 1790 : « **Par ordre de M.M. les Maire, procureur et autres Officiers municipaux de la Municipalité du Valtin, il a été ordonné à touts les habitants de la ditte Municipalité de se trouver en la salle d'école pour tenir Assemblée et faire nomination ou constitution des Bangards, Gardes de Cabaret et taxeurs lesquelles après leur élection ou en cas de continuation prêtteront serment par devant Messieurs les officiers municipaux de Bien et fidèlement s'acquitter de leurs charge et devoir envers les charges qui leurs seront confié**. »

Les bangards (gardes du ban) étaient les gardes-champêtres du temps chargés de veiller à la conservation des propriétés, à la protection des récoltes, de réprimer les dommages causés par les bestiaux. Leur surveillance vigilante assurait le respect du bien d'autrui.

« **Sont nommés Bangards :**

1 En déficit aux archives départementales. La Révolution dans les Vosges 21e année, avril 1933, page 160.

1. – Claude Sonrel le jeune, cy devant Bangard pour le canton de la Combe ;

2. – Joseph Demange pour le canton du Thalet ;

3. – Louis Petitdemange pour le canton du bas du village ;

4. – Nicolas Gley pour l'autre canton du village. »

Quatre **bangards** pour la commune... Les propriétés devaient être bien gardées !... Il faut croire que le nombre n'en paraissait pas exagéré, puisque, le 4 messidor An III, on éprouve le besoin de les placer sous les ordres de Nicolas Demange, "**bangard supérieur**".

Les **gardes de cabaret** avaient pour mission d'assurer la police des débits de boissons qui devaient être strictement fermés le dimanche pendant toute la durée des offices. Le soir, la fermeture était fixée à 8 heures en semaine, 9 heures le dimanche.

« **Sylvestre Petitdemange, cy-devant garde de cabaret, a été continué. Nicolas Chipot a été nommé également garde de cabaret** ».

À la même séance, « J. B. Grivel, Joseph Petitdemange ont été nommés et élus Taxeurs de pain, vin viande ».

« **Bangards, gardes de cabaret, taxeurs** ont ensuite **prêtté serment par devant messieurs les Officiers municipaux suivant qu'il est ordonné** ».

Le 19 juin 1790, « **Nicolas Gérard, citoyen et marcaire à la Combe a été élu "collecteur" pour faire la levée des deniers de la subvention de la présente année et a pretté serment au même moment** ».

Le 24 mai 1790, réunion dans l'église de Fraize des **citoyens actifs** – dite **Assemblée primaire** – des municipalités de Fraize, Plainfaing, Ban-le-Duc, Clefcy, Le Valtin qui composaient alors le canton de Fraize nouvellement créé ([1]) afin de désigner les huit électeurs qui devaient se rendre à Épinal pour nommer le procureur général syndic (faisant fonction de préfet) et les membres du Conseil Général du département. Sur 486 électeurs inscrits, 170 étaient présents, dont 10 pour Le Valtin.

Jean Baptiste Husson, marcaire et procureur de la commune du Valtin, et Nicolas Ferry, marcaire au Rudlin, commune de Plainfaing figurent parmi les élus.

Une autre attribution de l'**Assemblée primaire** était l'élection diu Juge de Paix du canton et des **prud'hommes** ou **assesseurs** du Juge de Paix (4 par commune).

---

1 Anould, St Léonard, Mandray,Entre-deux-Eaux étaient rattachés au canton de St Léonard ; La Croix-aux-Mines à celui de Laveline. Toutes ces communes firent retour au canton de Fraize en 1801, au moment de la suppression des cantons de St léonard et Laveline.

Réunie le 31 octobre 1790 en l'église de Fraize, cette assemblée nomme **Juge de Paix Jean Georges Toussaint, notaire royal et maire de Plainfaing**. Le Valtin eut comme assesseurs : **Antoine Morice, maître charpentier, Gérard Michel, maître maréchal, Joseph Husson, aubergiste, J. B. Grivel, maréchal**. Parmi les assesseurs de **Ban-le-Duc**, nous avons relevé le nom de **J. B. Sonrel, du Grand-Valtin** ([1]).

Au début de septembre 1792, les électeurs vosgiens réunis à Mirecourt élisent leurs huit députés à la Convention nationale. On relève, parmi les électeurs du canton de Fraize, le nom de **Laurent Grivel, marcaire au Rudlin** ([2]).

Sous le Directoire et le Consulat, le canton a son administration propre composée d'autant d'agents que de communes. **Le 15 brumaire An IV, Claude Grivel est élu agent municipal du Valtin**. En 1800 les mariages se célèbrent à Fraize devant J. B. Salmon, président de l'administration municipale du canton.

N'omettons pas de signaler dans cet exposé des faits révolutionnaires le changement d'appellation de la commune de Ban-le-Duc – dont faisait partie Le Grand-Valtin – en celui de Ban-sur-Meurthe.

Les noms de lieux rappelant « la royauté, la féodalité et la superstition » étaient alors mis à l'index. On les remplaça par d'autres tirés de la topographie ou des conjonctures locales. Ensuite de quoi, depuis le 31 janvier 1793, Ban-le-Duc s'appela officiellement Ban-sur-Meurthe.

La délibération du Directoire du département concernant cette substitution de nom est ainsi conçue :

« **Considérant qu'il est digne d'un peuple libre d'anéantir tout ce qui pourrait rappeler à la postérité l'idée du régime oppresseur sous lequel il a gémi depuis plusieurs siècles, en applaudissant à la fierté républicaine des citoyens de cette commune qui veulent oublier jusqu'au nom de leurs anciens maîtres, il arrête que le nom de Ban-le-Duc de cette commune sera changé en Ban-sur-Meurthe** » ([3]).

Ban-sur-Meurthe est la seule commune vosgienne ayant gardé son nom révolutionnaire. Pourquoi ce nom fut-il maintenu ? Il y eut à cela deux raisons.

Raison historique : depuis 1766, il n'y avait plus de duc de Lorraine ; l'appellation « le duc » était donc sans objet.

Raison géographique : le ban composant autrefois la propriété ducale était, sur toute sa longueur, traversé par la Petite-Meurthe, du Grand-Valtin à son confluent.

Il était logique de conserver le nom très bien porté de Ban-sur-Meurthe.

---

1 Chanoine Paradis, bulletin paroissial de Fraize, août 1912.
2 F. Bouvier. Les Vosges pendant la Révolution, page 453.
3 H. Poulet. La Révolution dans les Vosges, 10e année, n° 1 pages 47-48.

L'exercice du culte

L'abbé Claude Creusat (alias Creusot) était curé du Valtin depuis 1784.

La Constitution civile du clergé votée par l'Assemblée nationale en 1790, et appliquée au début de 1791, posait pour les prêtres un délicat et douloureux problème de conscience en ce qu'elle méconnaissait l'autorité du pape et les règles de la hiérarchie ecclésiastique. Nombreux furent les curés vosgiens qui se refusèrent à prêter le serment exigé par la loi.

L'abbé Creusot était du nombre. Le 10 avril 1791 (date du dernier acte inscrit sous son nom au registre paroissial), il dut quitter sa cure pour faire place à l'abbé Jacopin, prêtre assermenté. Réfugié à Raon-aux-Bois, lieu de sa naissance, le curé Creusot – qui avait cessé son ministère sacerdotal sans y renoncer – ne paraît pas avoir été inquiété. Lors du Concordat (1802), il exerçait les fonctions de curé dans cette localité ([1]).

Joseph Jacopin, deuxième vicaire de Fraize, nommé curé du Valtin, n'avait pas sans scrupules de conscience, ni sans hésitations, prêté le serment constitutionnel. Une note de sa main, trouvée dans le registre où il avait copié le texte de la Constitution civile du clergé, souligne cet état d'esprit.

Au Valtin, où il exerce son ministère de 1791 à 1794, le curé Jacopin remplit en même temps les fonctions d'**Officier public** chargé de la tenue des registres de l'état-civil de la commune. À partir du 24 ventôse An II (14 mars 1794), son nom ne figure plus dans les actes publics. Il dut alors cesser ses fonctions à l'église et quitter le pays. Que devint- il ? On n'en sait rien.

Pendant plus d'un an, le culte public est suspendu au Valtin. Je crois qu'en réalité la paroisse n'est jamais restée sans prêtre.

Après s'être caché longtemps à Fraize, l'abbé Hubert Didier, originaire de Gérardmer, vicaire insermenté de La Bresse, avait dû, pour se dérober aux poursuites dont il était l'objet, chercher asile au Valtin où il exerçait son ministère, au vu et au su de tous, dans une maison reculée de la Combe. Personne ne songea à le dénoncer. La loi d'hospitalité était pour les montagnards chose sacrée. N'est-ce pas au village voisin de Clefcy que, « **déguisé en meunier** », dom François Lombard, dernier abbé du célèbre monastère de Senones, échappé aux mains des commissaires de la Convention, était, lui aussi, venu se cacher ? ([2]).

La montagne a toujours abrité les proscrits. C'est au Valtin qu'est venu se réfugier, en 1820, Jacques Koble, ancien chef de Chouans placé sous la surveillance de la haute police ([3]).

---

1 Lettré, charitable, très estimé dans le pays, il était en même temps secrétaire de mairie. Durand, la Révolution dans les Vosges, 24e année, n°3, p 71.

2 J. C. Chapelier. Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges tome VI, page 355.

3 J. Kastener. La Révolution dans les Vosges, 21e année, page 63.

Les temps devenus meilleurs, l'abbé Didier déclare exercice du culte au Valtin dans les termes suivants :

« **Cejourd'huy 28 messidor An III de la République** (18 juillet 1796), **est comparu Hubert Didier, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère du culte catholique apostolique et romain dans l'étendue de cette commune et a requis qu'il lui soit donné acte de sa soumission aux lois de la République, de laquelle déclaration il lui a été décerné acte conformément à la loi du 11 prairial de l'an III**.

Signé : **H. Didier** ». ([1])

Le 30 octobre de l'année suivante (1796), il renouvelle cette déclaration comme suit :

« **Le 10 brumaire An IV de la République française une et indivisible, devant Nous, Officiers municipaux, est comparu Hubert Didier habitant dans cette commune, lequel a fait la déclaration dont la teneur suit** : « **Je reconnais que l'universalité des Citoyens français est le souverain et je prend soumission et obéissance aux Lois de la République». Nous lui avons donné acte de cette déclaration et il a signé avec nous : Hubert Didier ; Gérard, notable ; Perrin, notable ; Michel, greffier** » ([2]).

L'abbé Hubert Didier reste au Valtin, comme prêtre administrateur jusqu'au Concordat de 1802 qui rétablissait officiellement le culte catholique, époque à laquelle dom Anselme Maxel est nommé curé de la paroisse par l'évêque de Nancy chargé de l'administration provisoire de l'évêché de Saint-Dié qui avait été supprimé.

Nous avons trouvé aux archives copie du procès-verbal d'installation et de prestation de serment de cet ecclésiastique ;

« **Cejourd'hui 27 pluviôse An XI de la République française, 11 heures du matin, le Sous-Préfet de l'Arrondissement de St-Diez, accompagné des Autorités constituées et des fonctionnaires publics du chef-lieu de l'Arrondissement, s'est rendu à l'Église paroissiale à l'effet de recevoir le sermant auquel M. M. les Desservants sont obligés par le Concordat. À cette occasion une messe solennelle a été célébrée et immédiatement après l'Évangile, M. M. les Desservants pourvus des Institutions de M. l'Evêque ont prêté leur sermant de la manière suivante, savoir : M. Anselme Maxel, nommé à la succursale du Valtin, Canton de Fraize,**

« **Je jure et promets à Dieu, sur les Saints Évangiles de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la Constitution de la République française.**

« **Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun Conseille, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans, soit au dehors**

1 Archives du Valtin.
2 Archives du Valtin.

qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si dans ma paroisse ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au Gouvernement.

« **Enregistré au Valtin ce trentième pluviôse An XI de la République française** » ([1]).

L'abbé Maxel ne devait pas être montagnard car il semble qu'il n'ait fait au Valtin qu'une courte apparition, effrayé qu'il fut sans doute par la perspective de vivre en ce lieu sauvage et reculé. Nous voyons revenir à la cure, en 1803, l'abbé Hubert Didier qui s'était lié d'amitié avec les Valtinois. Il restera parmi eux jusqu'en 1817, date de sa nomination à La Croix-aux-Mines.

Il nous faut dire ici que le respect de la loi et le patriotisme dont les populations des Hautes-Vosges ont donné pendant la Révolution des preuves tangibles se fussent mal accommodés de persécutions religieuses. C'est pourquoi, l'arrêté du Conventionnel Balthazard Faure, en mission dans les Vosges, ordonnant de faire disparaître dans les trois jours tout signe extérieur du culte catholique resta lettre morte au Valtin où aucune croix ne fut abattue. Celle du centre du village, au millésime de 1717, en porte témoignage.

Biens nationaux

En vertu des décrets de l'Assemblée Nationale, tous les biens d'église devaient faire retour à la Nation. Il en fut de même des propriétés appartenant au domaine royal. Les biens des nobles ayant émigré subirent pareille confiscation.

Dès 1791, les chaumes du « **ci-devant domaine du roy** » (anciennes chaumes ducales) aliénées comme biens nationaux avaient été vendues aux enchères : celles du territoire de Gérardmer à Bruyères où Balveurche fut adjugée le 2 août pour 10.500 livres à Nicolas Paxion, marchand à Gérardmer : celles du Ban de La Bresse, à Remiremont.

La chaume du Chapitre et l'ancienne chaume ducale de Sérichamp mises en vente séparément à Saint-Dié, le 7 décembre 1791, n'avaient pas trouvé acquéreur.

La plupart des amateurs – il n'en manquait pas au pays – auraient cru commettre un sacrilège en achetant une propriété ecclésiastique. D'autres, moins scrupuleux, hésitaient dans la crainte qu'un renversement de la situation les oblige à rendre ce qu'ils avaient payé.

C'est dans ces conditions que s'ouvrit, le 13 juin 1792, une seconde vente aux enchères qui devait, cette fois, aboutir.

Nous donnions ci-après un extrait du procès-verbal d'adjudication conservé aux archives départementales :

1 Archives du Valtin.

« **Aujourd'hui treize juin mil sept cent quatre vingt douze, l'an IV de la liberté, à neuf heures avant midi, à Saint-Dié en la salle des séances du directoire du district de Saint-Dié. Par devant nous Louis Febvrel, Nicolas François Richard et Nicolas Étienne, Administrateurs du même directoire, à la diligence de Joseph Clément Poullain-Grandprey, procureur général syndic du département des Vosges agissant par François Haxo ([1]) procureur syndic du même district, fondé de pouvoirs délégué par lui, les commissaires des municipalités de Clefcy et de Ban-le-Duc duement avertis et présents. En vertu des décrets de l'Assemblée Nationale des 2 novembre, 19 décembre 1789, etc... il a été procédé à l'adjudication définitive des domaines nationaux ci-après désignés dans les formes et aux conditions suivantes :**

1) **La chaume ditte à Sérichamp, contenant environ soixante jours, située sous la municipalité de Clefcy, dépendante du ci-devant Chapitre de Saint-Dié.** L'enchère ouverte sur la mise à prix de deux mille six cent quarante livres faite par Toussaint Antoine de Chavoté par sa soumission du vingt-huit octobre de l'année dernière. La ditte chaume mise à trois mille livres par Jean Baptiste Mengin de la Grange des Aulnées, municipalité de Coinches.

2. - **La chaume ditte à Sérichamp contenant cent deux jours, située sous la municipalité du Ban-le-Duc dépendant du ci-devant domaine du Roy**. La ditte chaume mise à trois mille quatre cent quarante livres par le dit Jean Baptiste Mengin, de la Grange des Aulnées.

« Les curieux ayant demandé la réunion des deux dittes chaumes, elles ont été mises à six mille livres par Joseph Lhôte de St-Dié ; par le sieur Jacques L'Huillier, commerçant à Ste-Marie-aux-Mines, à dix mille livres ; par Blaise Grivel, du Valtin, à dix mille cent livres ; par le dit sieur Jacques L'Huillier à onze mille livres ; par Jacques Drimbach, de Ste-Marie, à onze mille cent livres ; par le même sieur Jacques L'Huillier à douze mille livres.

« Après plusieurs publications sans autre mise, un premier feu a été allumé et les deux dittes chaumes mises à douze mille cent livres par Jean Baptiste Petitdemange du Valtin, il en a été allumé un second suivi d'un troisième par les mises faites sur chacun d'eux jusqu'au troisième sur lequel l'adjudication provisoire a été prononcée en faveur dudit sieur Jacques L'Huillier pour la somme de douze mille trois cents livres.

« Et personne ne s'étant présenté, le quatrième et dernier feu s'étant éteint sans que, pendant sa durée, il ait été fait aucune enchère, Nous, Administrateurs du Directoire du district de Saint-Dié avons adjugé et adjugeons définitivement les biens énoncés au présent procès-verbal comme ils se contiennent et tels que les fermiers ont joui ou dû jouir à Monsieur **Jacques L'Huillier, commerçant à Sainte-Marie-aux- Mines, dernier enchérisseur pour la somme de douze mille trois cents livres,** etc...

---

1 Cousin du général Nicolas Haxo, tombé glorieusement en Vendée. La maison des Haxo, détruite par l'incendie de St-Dié, était 3 place Jules Ferry.

« Fait publiquement en la salle des séances ordinaires les an et jour susdits.

« Présent le secrétaire du district qui, avec Nous, le procureur syndic et l'adjudicataire, les municipalités de Clefcy et Ban-le-Duc n'ayant pas jugé à propos de se faire représenter par des commissaires.

« Signé : Haxo, Jacques L'Huillier, Richard L., Fébvrel N., Étienne, Voirin. » ([1]).

Il faut noter l'abstention des municipalités intéressées : Clefcy et Ban-le-Duc. Remarquons aussi que la plupart des mises sont faites par des étrangers. Tout ceci indique le peu d'empressement des gens du pays à participer à la vente.

Qui était Jacques L'Huillier ?... Vraisemblablement un marchand de biens. Il ne conservera pas longtemps les chaumes de Sérichamp – dont nous suivrons plus loin le sort – et se hâtera de les revendre en deux lots.

• • •

La Fabrique de l'église du Valtin, enrichie depuis sa fondation de donations pieuses, dont beaucoup lui étaient venues de l'ancienne chapelle, était propriétaire de biens considérables consistant surtout en prairies. Ceux-ci furent également vendus en adjudication publique, ainsi que la maison de cure, le 4 floréal an II (24 mai 1794) pour la somme globale de 13.700 livres ([2]) à différents particuliers dont nous n'avons pas retrouvé les noms. Il est probable que l'acquéreur du presbytère le céda par la suite à la commune.

• • •

M. de Clinchamp, seigneur du Ban de Fraize décédé depuis peu, était, par sa femme Élisabeth Thérèse Régnier de Cogney, propriétaire d'immenses forêts sur les territoires des communes du Valtin, Fraize et Plainfaing avec les **chaumes de Montabey, Vieux-Montabey, Tanet, Béliure, Voison Martin, Voison de Feste, Voison du Faing, Reichberg**.

Madame de Clinchamp, décédée en 1799, n'avait pas émigré ([3]) et la Révolution ne devait pas priver de ces biens dont jouissent encore leurs héritiers les seigneurs de Taintrux et de Fraize.

Moins heureux, le dernier des Ribeaupierre, Maximilien Joseph duc de Deux-Ponts et futur roi de Bavière, perdait, de l'autre côté de la chaîne, les riches forêts du Val d'Orbey et de Sainte-Marie-aux-Mines.

D'autres propriétés ont-elle été vendues comme biens nationaux au Valtin ? Nous ne savons, mais il est fait mention à la date du 12 thermidor an VI

1 Archives des Vosges. Copié au dossier Grandcolas.
2 D'après le manuscrit de Charles Rattaire, ancien instituteur du Valtin (1889).
3 Communication de M. Henri de Lesseux.

d' « **une maison en ruine située à la Combe du Valtin appartenant au ci-devant Ferrier, de Nancy, et présentement à la Nation**. » ([1]).

Le ci-devant Ferrier était, sans aucun doute, un émigré.

Une échauffourée en 1792

Les Valtinois suivaient de loin le déroulement des événements révolutionnaires. Leur sagesse de montagnards paisibles les garda toujours d'en imiter les excès. Mais les grandes idées qu'avait fait germer le souffle puissant de la liberté ne pouvaient les laisser indifférents. Pendant des siècles, ils avaient courbé la tête sous le joug seigneurial ; et voici que, devenus des hommes libres, ils pouvaient maintenant regarder en face leurs maîtres d'hier qui n'étaient plus que leurs égaux.

Ainsi que nous l'avons vu, les marcaires avaient, dans les clairières de la forêt seigneuriale, un droit de **vain pâturage**. Ce n'était là qu'une tolérance consacrée par un usage séculaire et ils ne pouvaient, en aucune façon, disposer autrement du fonds. Or la population qui s'était, depuis un siècle, considérablement accrue, n'arrivait plus à tirer sa subsistance du sol cultivé. Enhardis peut-être par la tournure que prenaient les événements, les Valtinois avaient, sans autorisation, défriché pour les ensemencer certaines parcelles de terrain forestier à portée de leurs demeures.

Voilà qu'un beau matin — c'était le 5 juin 1792 — les gardes de Madame de Clinchamp sont envoyés au Valtin afin de reconnaître les parties de terrain de **vaine pâture** nouvellement mises en culture.

À l'appel du maire, Barthélemy Petitdemange, la plupart des hommes, armés de bâtons, se rendent sur les lieux pour s'opposer à l'opération. Ils étaient, parait-il, une cinquantaine – le maire à leur tête – fort échauffés et bien décidés à tenir tête aux agents du seigneur. Les gardes voulant passer outre, on en vint aux mains. Sérieusement molestés, les forestiers jugèrent prudent de battre en retraite sans avoir rempli l'objet de leur mission.

Plainte contre le maire fut déposée devant le juge de paix de Fraize par l'homme d'affaires Mathias Salmon, receveur de Madame de Clinchamp ([2]). Nous n'en connaissons pas la suite, mais tout porte à croire que les choses en restèrent là.

Est-ce à la suite de ces faits que Madame de Clinchamp, craignant le pire, se décide à mettre en vente le **moulin banal** du Valtin ?... Déjà, le 13 octobre 1790, les Halles de Fraize, siège du tribunal seigneurial, avaient été vendues aux enchères ([3]).

---

1 Archives de la Justice de Paix de Fraize.
2 Archives de la Justice de Paix.
3 Chanoine Paradis, bulletin paroissial de Fraize septembre 1912.

Une délibération du Conseil général de la commune, datée du 3 ventôse An III, nous apprend que le moulin du Valtin devant être mis aux enchères le lendemain à Fraize, « **il s'agit de savoir si on veut l'acheter encorps de municipalité »**. Les avis étant partagés, on décide que les habitants qui demandent l'achat signeront la délibération. Cette motion recueillit vingt signatures ([1]).

Finalement, le meunier **J.B. Husson, Nicolas Sonrel, Noël Husson, Nicolas Gérard, J B. Grivel et Joseph Masson achètent en commun le moulin seigneurial**.

Il devait, par la suite, faire retour aux héritiers de Madame de Clinchamp ([2]) qui en firent plus tard une scierie.

La vie économique

La pénurie de récoltes dans notre région, le manque de communications avec des provinces plus favorisées, les réquisitions pour l'armée, une spéculation éhontée avaient fait rapidement hausser le cours des produits agricoles. Rare et cher était le grain. « En cet angoissant été 1793, le pain qui se vendait année commune à St-Dié 1 sol la livre monte à 13 sols. Et il y a du chômage- Au village, la situation est meilleure » ([3]).

Grâce aux ressources alimentaires qu'ils tiraient de leur bétail, les marcaires du Valtin paraissent avoir – mieux que d'autres – supporté une crise économique qui sévissait durement.

Une denrée pourtant leur fit grandement défaut : le sel dont ils avaient besoin pour fabriquer leurs fromages. Les anciens magasins de la gabelle ayant été supprimés, le sel manquait. Chaque commune dut alors se charger d'en ravitailler ses habitants, ce qui n'était point chose facile, car il fallait l'aller chercher aux lieux de production.

Devant le Conseil Général de la commune, assemblé le 13 germinal An III, « Nicolas Husson, aubergiste au Valtin, s'engage à aller prendre aux salines (?) le contingent de sel attribué à la commune pour un trimestre, d'en payer le prix et d'en faire la distribution aux habitants, tant pour ce trimestre que pour les autres, à raison de 10 sols la livre, tous frais compris » ([4]).

1 Archives du Valtin.
2 Probablement en raison de l'annulation du contrat de vente du moulin demandée pâr les héritiers de Clinchamp le 22 floréal An VI. Archives de la justice de paix de Fraize.
3 G. Baumont. La Révolution dans les Vosges, 14-7-1932, page 3.
4 Archives du Valtin.

Histoire d'assignats

Les assignats – premier papier-monnaie gagé sur les biens nationaux – n'inspiraient guère confiance à nos ancêtres.

À moins d'avoir la certitude d'être payé en bonnes espèces sonnantes, le paysan ne vendait pas et préférait garder ses produits. En prévision de temps plus mauvais, il n'achetait pas davantage et conservait ses écus dans quelque cachette soigneusement camouflée.

Mais les assignats, monnaie légale, avaient cours forcé. Il fallait, sous les peines les plus sévères, les accepter en payement. On se racontait au Valtin la tragique aventure de ce boulanger d'Orbey guillotiné à Colmar pour avoir refusé de donner du pain en échange d'assignats.

À la suite d'émissions multipliées (c'était déjà l'inflation !...) le papier-monnaie étant de plus en plus discrédité, on s'avisa d'en diminuer la valeur. À une date déterminée, cent livres en assignats n'en valaient plus que cinquante... puis trente... puis vingt... moins encore. C'est ce qui s'appelait l'**échelle de dépréciation des assignats**.

On vit alors des débiteurs s'en venant à onze heures du soir frapper à la porte du créancier pour s'acquitter de leur dette à la veille d'une dépréciation fixée au lendemain.

Contons à propos d'assignats une bien curieuse histoire dénichée dans les vieux papiers d'une famille du Grand-Valtin. Par acte reçu le 13 juillet 1770, devant le notaire Perrotey, de Fraize, Joseph Jacques, du Valtin, s'était reconnu débiteur envers la Fabrique de l'église du Valtin d'une somme de **450 francs, 50 C. tournois, cours de France**, dont il acquittait annuellement la rente.

Ne croyait-il pas saisir une occasion favorable d'éteindre sa dette à bon compte quand il se présenta le 29 messidor An III au receveur des domaines à Fraize pour lui verser la somme de 150 francs 25 en assignats, prétendant, en l'absence de titre, que c'était là tout ce qu'il devait ? Son paiement accepté, il en reçut quittance de solde.

Or il advint que, sous le Consulat, la comptabilité des Fabriques (dont les biens avaient fait retour à la Nation) ayant été vérifiée, les héritiers de Joseph Jacques, alors décédé, se virent réclamer le capital de 450 francs 50 et les arrérages de la rente. Dans une longue pétition « au citoyen Préfet des Vosges », ils proclament la bonne foi de leur père et demandent à être exonérés de tout payement.

Après instruction de l'affaire, « le citoyen Préfet » ne fut pas de cet avis. La somme versée en assignats, réduite à 7 francs 50 en numéraire d'après l'échelle de dépréciation du papier-monnaie, fut seulement déduite de la créance et les enfants

de Joseph Jacques contraints au versement du capital et des intérêts échus dans les caisses de l'État (18 nivôse An X) ([1]) ».

Ces assignats – dont les anciens ne parlaient qu'avec mépris – on en trouvait encore des liasses entières, il y a moins d'un siècle, dans nombre de maisons. Il nous a été donné de voir à Saint-Léonard (ancien hôtel Poignon) une pièce dont les murs en étaient entièrement tapissés.

Les assignats n'intéressent plus actuellement que les collectionneurs pour lesquels celui de mille livres vaut moins que celui d'un sol, rarissime et très recherché.

Mais que dirait un citoyen de l'An III de la République « une et indivisible » s'il pouvait voir le papier-monnaie tant décrié jadis devenu l'unique signe monétaire de la IVe République ?...

Deux Valtinois à l'émeute de Saint-Dié (1793)

À l'histoire de la Révolution au Valtin se rattache un épisode peu connu de l'émeute révolutionnaire de Saint-Dié.

Le dimanche 1er septembre 1793, au matin, les rues d'Ormont – ci-devant Saint-Dié – présentaient une animation inaccoutumée.

Les autorités du district s'occupaient, avec le concours de la garde nationale, d'organiser en compagnies et bataillons un contingent de 2.000 recrues provenant des districts de Saint-Dié et de Senones destiné à l'armée du Rhin.

Avant le départ imminent des jeunes soldats cantonnés chez l'habitant, parents, amis, fiancées étaient accourus pour recevoir leurs adieux ; çà et là, des scènes émouvantes se produisaient. Dans la rue de la Liberté (Grande - Rue ou rue Thiers), principale artère de la ville, toute noire de monde, sur le pont de la Meurthe, dans les auberges combles, des groupes compacts devisaient amèrement sur la rareté et la cherté des vivres, l'incertitude du lendemain, la conscription forcée mal accueillie des ruraux, ou commentaient en récriminant les dernières nouvelles : les lignes de Wissembourg perdues, l'Alsace envahie... Sur cette foule excitée par de copieuses libations soufflait un vent de mécontentement et de révolte.

Tandis qu'on se grise ainsi de vin et de paroles, neuf détenus – anciens nobles et ecclésiastiques – considérés comme suspects par la municipalité sont alors emprisonnés à l'évêché. C'est contre eux que va se déchaîner la colère populaire.

1 Documentation persoinnelle.

Au moment où se rassemblait, aux roulements du tambour, la compagnie des recrues de Saulcy et de Taintrux, Dié Mervelay, un vieux laboureur des Censes de la Planchette (commune de Saulcy-sur-Meurthe), à qui la réquisition enlevait ses trois fils, ameute la foule : « Voilà mes fils qui vont partir pour battre les aristocrates aux frontières, clame-t-il, mais avant il faut verser le sang des aristocrates d'ici ! ».

À son appel, les conscrits débandés, encadrés par une multitude houleuse, se rendent à l'Hôtel-de-Ville pour demander qu'on leur livre les détenus qu'ils rendent responsables de leur départ. Eh vain, le maire les exhorte au calme, au respect de la loi. Une bande d'émeutiers armés de sabres et de piques se rue vers l'évêché : « On va faire la fin des aristocrates !... » s'écrie la belle Cécile, une fille de Taintrux ([1]).

Avertis par la rumeur grandissante et les menaces de mort qui montent vers eux, les otages se sont enfuis en escaladant le mur du jardin de l'évêché. On leur donne la chasse à travers la campagne. L'un d'eux, Hugo de Spitzemberg, qui s'est foulé la cheville en sautant le mur, est rattrapé, ramené en ville, traîné jusqu'à la chapelle de Périchamp (actuellement rue d'Alsace) et là, égorgé sauvagement.

Sous les yeux des autorités de la commune et du district et de la garde nationale impuissantes, d'odieuses scènes de pillage et de vandalisme se déroulent en ville où l'émeute gronde dans un tumulte indescriptible. Elles dureront trois jours.

L'évêché envahi est mis à sac. Chez Hugo de Spitzemberg (librairie Weick, rue Thiers) – dont le cadavre ramené sur un chariot agricole, au son du violon, a été jeté nu dans le jardin – la cave est vidée jusqu'à la dernière bouteille. Dans les appartements, des gens avinés font main basse sur l'argent, les bijoux... sur tout ce qui peut s'emporter. On souille... on brise... on jette le reste par les fenêtres.

Après les demeures des aristocrates qui subissent le même sort, on s'attaque à celles des simples particuliers. Colporté on ne sait par qui, le bruit court dans les campagnes qu'on égorge les patriotes à St-Dié. Le tocsin sonne aux clochers. Les paysans affluent vers la ville. Certains peu scrupuleux vont prendre part à la curée.

Sur les grandes voitures à échelles qui ont approvisionné le marché du mardi, les plus audacieux entassent pêle-mêle leur butin : linge, vêtements, vaisselle, argenterie, meubles, tableaux, tapisseries, livres et jusqu'aux objets les plus hétéroclites. Sans doute existe-t-il encore dans plus d'un intérieur bourgeois de la région des meubles, tableaux, objets d'art anciens provenant des pillages de Saint-Dié ? Ah ! si ces épaves pouvaient parler !...

---

1 D'après les dépositions des témoins dans l'acte d'accusation dressé par le Juge de Paix. Voir Victor Lalevée : Une petite Jacquerie à Saint-Dié. École Vosgienne, mars 1929.

Honnis, montrés du doigt par leurs concitoyens, les pillards de 1793 sont restés pour l'opinion, jusque dans leur postérité "**les héritiers de Spitzemberg**", ainsi les désignait-on naguère dans nos villages ([2]).

Le 3 septembre – qui devait voir la fin de ces tristes journées – François Ribeaucourt, ancien huissier du Chapitre, officier de la garde nationale, qui s'était courageusement opposé à l'émeute, est arrêté à Senones où il avait fui. On le ramène à Saint-Dié. Un meunier, saisi jadis par Ribeaucourt, escorte la voiture du prisonnier. La foule hurlante vient de l'arracher aux autorités qui tentaient de le mettre en sûreté dans les cachots de l'Hôtel-de-Ville.

« À ce moment – écrit M. G. Baumont – une courte et violente bagarre se produit. Un volontaire du bataillon des Vosges, **le caporal Jean Claude, du Valtin**, tente de sauver Ribeaucourt. On ne peut, dit-il, le faire mourir sans confession. Précisément, un prêtre, le vicaire général Guzman est là : qu'on le laisse avec le prisonnier ! Mais le meunier qui n'a pas lâché sa proie ne l'entend pas ainsi. Il se jette sur le volontaire, le renverse au fossé et le blesse au visage. Dans la bousculade, quelqu'un vole le chapeau du caporal et son sabre : c'est celui qui servira à tuer Ribeaucourt. Tandis que le volontaire se fait panser chez Coupel (maison Jacquet), puis va prendre un verre d'eau à l'Auberge de la Truite, chez Hotz (Café de la Poste), on emmène Ribeaucourt... ».

Le sinistre cortège est arrivé à la chapelle de Périchamp où Hugo de Spitzemberg a été immolé deux jours auparavant.

« Le vicaire général Guzman, qui a suivi de loin, s'avance et, tandis que l'assistance prie, il donne à celui qui va mourir une suprême absolution. Alors un homme s'approche, il est sans veste et sans habit : c'est, dit-on, un soldat de l'armée de Mayence, originaire d'un hameau de la haute vallée de la Meurthe. D'après l'acte d'accusation qui fut dressé ultérieurement, il se nommait J. B. George, dit Marca ou Marcot du Surceneux ([2]), paroisse du Valtin. D'un geste théâtral, il découvre sa poitrine et la fait baiser à Ribeaucourt. Il lui fait baiser encore son sabre, puis, d'un coup de son arme, il lui coupe la gorge. Ribeaucourt tombe. L'assassin le relève par les cheveux, le retourne sur le dos et l'achève en lui plongeant son sabre dans la poitrine. Le cadavre est profané et dépouillé, on ne lui laisse qu'un caleçon puis on l'abandonne là ». ([3]).

Le soir, l'émeute était enfin maîtrisée. Saint-Dié respira...

Étrange coïncidence que celle qui avait, ce jour-là, rapproché deux paroissiens du Valtin ayant tenu, en ces circonstances tragiques, des rôles si différents !

---

2 Ce thème a inspiré le roman historique d'Eugène Mathis : « L'héritière des Spitzemberg » en vente à l'imprimerie Fleurent.

2 Dépendance du Grand-Valtin, commune de Ban-sur-Meurthe.

3 G. Baumont. .Les journées de septembre 1793 à St-Dié, d 'après des documents nouveaux. La Révolution dans les Vosges, 21e année, pages 82-84.

La patrie en danger

Après la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, une **garde citoyenne** ou **garde nationale** avait été partout instituée. On recruta dans ses rangs les premiers volontaires envoyés aux armées. Fonctionna-t-elle au Valtin ? C'est probable, car j'ai trouvé la preuve de son existence dans la commune voisine de Ban-sur-Meurthe. C'est un **procès-verbal, en date du 6 thermidor An VII, dressé par Nicolas Lemaire et Blaise Vincent, gardes nationaux constatant des délits commis dans la "Forêt nationale des Beurleux", au Grand-Valtin** ([1]).

Par ailleurs, les archives municipales du Valtin renferment plus d'un écho des grandes guerres de la Révolution.

Ce sont d'abord les **multiples réquisitions** imposées à la population.

Le 23 octobre 1793, les maires du canton (qui ne comprenait alors que Fraize, Plainfaing, Le Valtin, Ban/Meurthe, Clefcy) sont convoqués à Fraize pour s'entendre au sujet d'une imposition décrétée par la Convention. Le canton devait fournir **6 chevaux équipés, 72 resaux d'avoine, 36 milliers de foin**. Dans la répartition faite au prorata de la population, la commune du Valtin est imposée pour 6 sacs d'avoine et 5 milliers de foin. Le tout devait être rendu à Saint-Dié, chef-lieu du district, pour le 30 octobre ([2]).

Ces impositions en nature devaient être bien difficiles à satisfaire dans un pays quasi improductif qui ne suffisait pas à ses propres besoins. Elles se renouvelèrent souvent.

Maintes fois aussi, les Valtinois furent requis pour le **transport des convois destinés à l'Armée**.

Nous lisons dans une délibération du 4 novembre 1793 :

« **Le Conseil général de la municipalité du Valtin étant assemblé au greffe eut conséquence de faire et prendre délibération pour faire un emprunt de quelques argent pour subvenir au dette que la Commune est obligé de faire pour satisfaire aux convois qui viennent à tous moments, tant à Wissembourg, à Strasbourg, Brisach, Sélestat, Colmar et à Saint-Dié ;**

En conséquence de quoy, il a été convenu et délibéré dans la ditte assemblée qu'il serait authorisé des citoyens pour faire un emprunt d'une somme, suivant les besoins de la ditte commune, le tout fait et convenu les an et jour avant-dits, a été nommé et choisi les citoyens Nicolas Gérard, procureur, et Gérard Michel pour faire cet emprunt à la charge de la ditte Commune, sauf à eux d'en rendre compte et ont signés après lecture faite ».

1 Document personnel.
2 Chanoine Paradis. Bulletin paroissial de Fraize, septembre 1913.

L'année suivante (24 pluviôse An III), Joseph Grivel est engagé par la commune pour conduire au parc de Germersheim un convoi réquisitionné pour le service de l'Armée pendant une durée de trois mois. Une voiture à quatre roues, quatre chevaux harnachés sont achetés spécialement pour cet objet. Le Conseil général désigne cinq commissaires chargés de « faire un rôle pour lever de l'argent pour faire le Convoi que la Commune est requise à l'Armée, pour payer les chevaux que la Commune a été obligée d'achetter ». ([1]).

Le 27 germinal, même année, Nicolas Husson est adjudicataire, pour 800 livres, de la conduite de 20 quintaux de paille du magasin de la place d'**Ormont, ci-devant St-Dié** sur le magasin d'Aldorff, à charge pour lui de rembourser à la commune le prix du transport payé par l'armée. ([2]).

Elle n'est pas riche, la commune, aussi voyons-nous, le 4 messidor An III, Louis George et Barthélemy Petitdemange désignés par leurs concitoyens « **pour aller marchander une voiture capable de charger 15 quintaux de foin pour aller charger au magasin militaire de Mirecourt et les conduire à Saverne**. » ([3]).

Deux mois après, le 8 fructidor An III, ce sont **quatre chevaux harnachés** que les Valtinois sont requis de livrer le lendemain, **à quatre heure du matin devant la mairie d'Ormont** ([4]).

Vidé de ses deniers, de ses récoltes, de ses attelages... de ses fils que la conscription appelait sous les drapeaux, le pays est épuisé.

Aucun murmure. On souffre en silence pour la Patrie !...

• • •

Au moment où la France voyait se dresser contre elle tous les rois de l'Europe, la Convention, pour sauver le pays, décréta **la levée en masse** (1792). Tous les hommes valides, de 18 à 25 ans, furent envoyés aux Armées.

On regrette de ne pouvoir citer les noms de tous les enfants du Valtin appelés sous les drapeaux ([5]). Parmi ceux-ci, une mention spéciale est due à « **François Grivel, né au Valtin le 6 avril 1759, cultivateur sous-lieutenant à la 7e Compagnie du 3e Bataillon de Volontaires des Vosges, le 20 juillet 1793, rayé des cadres le 20 frimaire An V** (10 décembre 1797) », vétéran du siège de Mayence ([6]). Nous pouvons aussi nommer le caporal **Jean Claude**, volontaire au même bataillon, qui était également à Mayence et dont il a été question à propos de l'émeute de Saint-Dié.

---

1 Archives communales du Valtin.
2 Archives communales du Valtin.
3 Archives communales du Valtin.
4 Archives communales du Valtin.
5 La plus ancienne liste de conscrits conservée aux archives est celle de l'An XII (1804-1805).
6 Archives du ministère de la Guerre. Cité par Félix Bouvier : Les Vosges pendant la Révolution, page 457.

Deux actes de décès, qui figurent aux registres de l'état-civil, sont à citer. Le premier concerne un volontaire du Valtin, mort à l'hôpital de Haguenau (Alsace) ; le second un brave sabotier du Louchbach tué à l'ennemi :

Cejourd'huy vingt-six may mil sept cent quatre-vingt treize, je soussigné, Officier public du Valtin, certifie avoir reçu un imprimé conçu en ces termes :

« **Extrait du Registre mortuaire de l'hôpital de Haguenau, N° 2, Département de la Guerre, Bureau des Hôpitaux militaires, N° 6e Bataillon des Gardes nationaux volontaires du département des Vosges, Compagnie des Grenadiers. Le nommé Barthélémy Marchal, grenadier, dit idem, natif du Valtin, district de Bruyères ([1]) département des Vosges, entré audit hôpital le sept du mois de may mil sept cent quatre-vingt-treize, y est mort le treize du même mois.**

Je soussigné aumônier dudit hôpital certifie le présent extrait véritable et conforme au Registre que je tiens des soldats, cavaliers qui décèdent dans le dit hôpital. Fait à Haguenau, le quatorze du mois de may mil sept cent quatre-vingt treize. Jos. Ant. Bichly, Aumônier. **Vu par Nous commissaire des guerres chargé de la police dudit hôpital** Sig. ... » **La signature est illisible, voilà pourquoi j'ai mis des points en place après l'avoir copié mot pour mot et remis à Joseph Marchai, marcaire à Bébride** ([2]), **père du défunt. En foi de quoy au Valtin, les an et jours susdite**. J. Jacopin, Officier public.

L'an mil sept cent quatre-vingt treize, le vingt-huit octobre, la citoyenne Marie Desroses, veuve de Nicolas Martin, manœuvre au Luchpach ([3]), **m'a remis une lettre dans laquelle était inclus un certificat venant du camp de Morthagne, Armée du Nord, en datte du sept du courant. Signé Jam, lieutenant. Cotte lettre annonçait la mort du fils de laditte veuve Martin. Le certificat était conçu en ces termes :**

« **République française, mil sept cent quatre-vingt treize. Nous soussignés certifions, Officiers de la première compagnie du treizième bataillon des Vosges, que le citoyen Sébastien Martin a été tué dans un combat que nous avons eu le dix-neuf septembre mil sept cent quatre-vingt treize. Fait à Morthagne, le neuf octobre mil sept cent quatre-vingt treize, l'an deuxième de la République française**. Démange Claude capitaine, Jam lieutenant ».

J'ai remis la lettre et le certificat après l'avoir copié mot à mot comme il est cy dessus à laditte veuve Martin. Présente ses deux fils Jean et Nicolas les Martin, sabotiers de cette paroisse, ils sont majeurs et ont signé avec moi Officier public, les an et jour avant dits. Lecture faite. Marie Desrose, Nicolas Martin, J. Jacopin, Jean Martin.

Le marcaire des Hautes-Chaumes... le bûcheron de Belbriette... le sabotier du Louchbach..., les voilà ces magnifiques soldats de l'An II immortalisés par Victor Hugo !

---

1 Erroné. Le Valtin était du district de St-Dié.
2 Belbriette, paroisse du Valtin, actuellement commune de Xonrupt-Longemer.
3 Paroisse du Valtin, commune de Plainfaing.

À travers le XIXe siècle

Soldats de l'épopée

Napolio ! C'est ainsi qu'en patois nos ancêtres désignaient le grand empereur. Vingt fois, la voix frémissante des cloches du Valtin se fit, dans la montagne, l'écho de ses victoires. Pour avoir maintenu l'œuvre de la Révolution, consolidé ses conquêtes, vaincu tous les rois, promené les aigles victorieuses à travers l'Europe, il prenait aux yeux du peuple figure légendaire. Son accord avec le pape pour le rétablissement du culte catholique, l'ordre et la tranquillité qu'il apportait au pays après les tempêtes de la Révolution, lui avaient gagné la confiance des ruraux. La main de la Providence ne se voyait-elle pas dans sa prodigieuse ascension ?

L'enthousiasme baissa cependant au fur et à mesure que se succédaient les levées d'hommes et surtout après la désastreuse campagne de Russie. On nommait plusieurs conscrits qui s'étaient mutilés volontairement pour échapper à la conscription... on citait des déserteurs. Si Napoléon restait un dieu pour ses fidèles, que de mères..., que d'épouses..., que de fiancées maudissaient en secret « l'ogre de Corse » !

Combien de Valtinois ont combattu sous les aigles impériales ? J'ai retrouvé les noms d'un certain nombre d'entre eux :

Le capitaine Joseph Colnat, né au Valtin en 1781. Chevalier de la Légion d'Honneur et pensionné militaire. Il tenait en 1831 l'auberge de "La Clenche d'Or" au Grand-Valtin. Il est mort au Valtin le 18 juillet 1855.

Le caporal Gérard Martin, né au Valtin en 1774, glorieux mutilé admis à l'Hôtel des Invalides, est décédé le 13 septembre 1813 à l'hôpital d'Avignon, succursale des Invalides.

Le sergent-major retraité François Haxaire.

D'autres, moins chanceux n'ont pas revu les sapins du pays natal ; presque tous sont morts de maladie dans les hôpitaux aux quatre points cardinaux du continent :

Luc Démange, carabinier au 9e Régiment d'infanterie légère décédé le 14 juin 1808 à l'hôpital militaire de Stargard (Prusse).

Jean Perrin, soldat au 1er Bataillon du train, décédé le 20 mars 1809 à l'hôpital militaire de Stettin (Prusse).

Blaise Husson, chasseur au 9e Régiment d'Infanterie, décédé le 24 septembre 1809 à l'hôpital militaire de Vienne (Autriche).

Louis George, carabinier au 10e Régiment d'infanterie, décédé le 10 novembre 1809 à l'hôpital militaire de Vienne.

Jean Baptiste George, grenadier au 1er Bataillon de la garde nationale des Vosges, décédé le 8 décembre 1809 à l'hôpital militaire de Bruges (Belgique).

Jean Baptiste Masson, cavalier du 10e Régiment de dragons, décédé le 21 décembre 1810 à Peneranda (Espagne).

Jean Baptiste Petitdemange, grenadier au Régiment des Vosges décédé le 12 mai 1814 à l'hôpital de Landau.

Léopold George, fusilier au 139e Régiment de ligne, décédé par suite de blessures le 26 mai 1814 à l'hôpital d'Erfurt.

Pierre Duchamp, chasseur au 26e Régiment d'infanterie, décédé le 20 juillet 1814 à l'hôpital d'Huningue.

Neuf morts... sans compter ceux qui, tombés dans les batailles, n'ont pas fait l'objet d'un acte de décès régulier. N'est-ce pas beaucoup pour une commune qui comptait 350 habitants ?

Jean Baptiste Petitdidier à la Bérésina

Le 14 janvier 1809, devant le notaire impérial, François Joseph Mengin, à Fraize, Claude Petitdidier, marcaire au Rudlin, mon trisaïeul du côté maternel, se rendait acquéreur (pour 14.400 francs) des deux chaumes de Sérichamp vendues aux enchères à Saint-Dié le 13 juin 1792 comme biens nationaux. Ces chaumes resteront propriété de la famille jusqu'en 1849.

Des dix enfants de Claude Petitdidier, Jean Baptiste – mon bisaïeul – né au Rudlin en 1788, retiendra quelques instants notre attention.

Il avait 16 ans, le 28 août 1804, lorsqu'il reçut la confirmation des mains de Mgr. d'Osmond, évêque de Nancy, en l'église de Fraize avec une centaine de ses compatriotes dont une bonne partie de beaucoup plus âgés, les Valtinois n'ayant pas été confirmés depuis le début de la Révolution.

En 1811, la conscription vient l'arracher aux paisibles travaux de la chaume pour le jeter dans la guerre. Il fait avec la Grande Armée la campagne de Russie en 1812. Conservé dans la famille, un opuscule de piété à Notre Dame de Bonsecours qu'il portait dans son sac de troupier, est daté de Moscou, octobre 1812.

Nous trouvons Jean Baptiste Petitdidier au passage de la Bérésina. Ses pieds gelés enveloppés de guenilles, incapable d'aller plus loin, il est de ceux qui n'ont pu passer les ponts avant leur destruction et sont restés aux mains de l'ennemi. Les chirurgiens russes, jugeant son cas désespéré, veulent lui couper les jambes. Il proteste, se démène, se fait comprendre du mieux qu'il peut, tant et si bien qu'on finit par le laisser tranquille. Emmené en captivité, il ne reviendra de

Russie qu'en 1814. C'est, croyait-il, à la protection de la Vierge qu'il dût d'échapper aux dangers de toutes sortes de la terrible campagne et de rentrer sain et sauf au pays.

Deux ans après, le 30 juillet 1816, Jean Baptiste Petitdidier épouse Catherine Saulcy, la fille du meunier du Grand-Valtin.

Après avoir exploité quelques années la chaume paternelle, il quitte Sérichamp pour tenir successivement plusieurs fermes de la vallée où il espère trouver une situation meilleure.

Chargé de famille (9 enfants), Jean Baptiste ne fait pas ses affaires en dépit d'un travail acharné. Obligé souvent de recourir à l'emprunt pour payer ses fermages ou remplacer une bête qu'il a perdue, plusieurs fois saisi par des créanciers impitoyables, il s'épuise en vains efforts. Que faire ?. .

C'est le moment où, l'Algérie à peine conquise, on fait appel aux colons à qui le gouvernement de Louis Philippe offre des concessions de terre gratuites et une première mise de fonds. Malgré ses 58 ans, Jean Baptiste se laisse tenter par d'alléchantes promesses. Il va s'expatrier.

À Blidah, Jean Baptiste Petitdidier prend possession, en 1846, du coin de sol africain qui lui a été assigné.

Déception : un pays qui n'est qu'à demi pacifié..., des Arabes menaçants et hostiles aux "Roumis"..., pas de maisons..., pas le moindre abri pour le colon..., marécages malsains... climat mortel à l'Européen.

On se met quand même au travail avec une ténacité toute vosgienne... Récolte de blé presque nulle la première année. En 1847, c'est pis encore .., un nuage de sauterelles dévore complètement la récolte.

Le 12 février 1848, Jean Baptiste Petitdidier, épuisé, meurt de la dysenterie à l'hôpital militaire de Blidah. Le 19 février, sa femme succombe à son tour ([1]).

Échapper aux glaces de la Bérésina pour porter ses os sous le brûlant ciel d'Afrique, quelle étrange et lamentable destinée !...

Étienne Sonrel (1766-1842)

Étienne, fils légitime de Joseph Sonrel résidant au Grand-Valtin et de Jeanne Valentin, son épouse, est né vers les quatre heures du matin le septième novembre dix-sept cent soixante-six et fut baptisé le même jour et eut pour parrain Joseph Sonrel, fils de Nicolas Sonrel, et pour marraine Aune Barbe Valentin ([2]).

1 Actes transcrits à l'état-civil de Fraize, dernier domicile.
2 Archives du Valtin. Ancien registre paroissial d'état-civil.

Étienne Sonrel, l'humble héros de cette histoire, a eu le privilège de naître, de vivre et de mourir dans la maison des ancêtres. Il habitait au Grand-Valtin "la ferme du Pain de Sucre" dans la Basse de la Schlucht. Le père M... du Surceneux (né en 1822) l'avait bien connu dans son jeune temps.

C'était – me disait-il – un homme chétif et contrefait, incapable de se livrer aux rudes travaux des champs et de la forêt. Aussi avait-il appris le métier de cordonnier. Il faisait également des sabots. « Solets de keu » (souliers de cuir), « solets de beu » (souliers de bois), n'est-ce pas toujours des souliers ?

Né en 1766, l'année même de la réunion de la Lorraine à la France, Étienne Sonrel a 27 ans en 1793. C'est le moment où, pour sauver la Patrie en péril, la Convention a décrété la levée en masse. Pourquoi, le fusil en mains, n'est-il pas à la frontière avec les camarades ?

S'il ne peut être soldat – car sa faible complexion et ses infirmités l'ont laissé à son foyer – Étienne, ardent patriote, servira le pays à sa façon. Il va chausser les « va nu-pieds superbes » qui défendent le sol de la Patrie. Dans sa commune, c'est lui qui confectionne les souliers pour l'armée. En voici la preuve :

« **Cejourd'huy 27 ventôse, an second de la République une et indivisible,**

Nous Maire, Officiers municipaux de la commune de Ban-sur-Meurthe, certifions que le nommé Étienne Sonrel, cordonnier requis pour la République dans notre commune, manque de cuir pour faire son contingent de souliers, c'est pourquoi nous luy avons donné le présent pour sans procuré, Et prions les administrateurs du district de St-Dié de l'aider à sans procuré. Et avons signé. Nicolas Durand, maire ; Antoine Marcillat, officier ; George Durand, notable. »

Muni de cette attestation, Étienne se rend le lendemain à St-Dié comme en fait foi le visa qui figure à la suite :

« **Vu au Directoire du district de St-Dié, le 28 ventôse l'an second Républicain. Arragain** ».

Il faut croire que le cuir faisait défaut chez le tanneur puisque notre homme revenu les mains vides doit retourner une seconde fois à St-Dié pour obtenir satisfaction cinq jours après, suivant les mentions portées au dos de la pièce :

« Le 3 germinal, Fr. Noël a délivré une moitié de vache.

« Le 3 germinal, Fr. Noël a délivré un cuir fort » ([1]).

Est-ce à cause de son passé révolutionnaire ou parce que deux de ses fils – l'un a été blessé à la Moscova – ont servi sous les aigles impériales que, les

1 Documentation personnelle. Dossier Étienne Sonrel.

Bourbons revenus après la chute de Napoléon, le brave cordonnier, mal vu des autorités, se voit inquiéter de toutes les manières ?...

C'est d'abord sa fontaine qu'on cherche à lui supprimer. Un procès-verbal dressé par les agents de l'administration forestière, en date du 28 juillet 1819, nous apprend qu'« **en vertu des ordres qui émanent de Monsieur le Conservateur suivant sa lettre du 27 septembre 1818, le sieur Étienne Sonrel avait établi une fontaine avec tuyau de quinze mètres pour alimenter sa maison depuis environ soixante ans, ce qui constitue une servitude sur le sol de la forêt Royale et que malgré les sommations qui lui ont été faites et réitérées de se soumettre par acte notarié, soit à y renoncer, soit à remettre les choses en leur premier état à la première invitation, il a persisté dans son refus...** ».

Fort d'un droit acquis par une longue prescription et ne voulant pas priver d'eau sa maison, Étienne Sonrel se voit assigné devant le tribunal de St-Dié. Il est condamné à l'amende, à l'enlèvement de sa conduite et aux dépens. Le plus curieux, le plus inattendu dans cette affaire, c'est que les poursuites ont été intentées « **conformément à l'article 24 de l'Ordonnance de François Ier, du 21 janvier 1518, et à l'ordonnance de Henry III du 9 avril 1588** » ([1]).

Une autre fois – toujours en vertu d'ordres supérieurs – on lui cherche noise à propos d'une rigole venant de la forêt dont il utilise l'eau « **depuis plus de quatre-vingts ans** » et pour l'irrigation de son pré. Comme il ne veut pas cesser de s'en servir, il est de nouveau poursuivi et naturellement condamné une fois de plus ([2]).

Ces tracasseries ne sont pas les seules qu'on exerce contre Sonrel. Les gardes « **revêtus de leur bandoulière, faisant leur tournée dans la forêt Royale** » le surveillent particulièrement comme ils paraissent en avoir reçu l'ordre. À une époque où le bois est sans valeur, où chacun s'approvisionne librement en forêt ([3]), tantôt on lui reproche d'avoir coupé un baliveau, tantôt on lui impute des délits dont les auteurs sont restés inconnus. Procès-verbaux et condamnations pleuvent :

« **Vous êtes invité à vous présenter dans la huitaine au Bureau de Fraize** – lui écrit, le 16 décembre 1822, le receveur de l'enregistrement – **pour acquitter la somme de 37 frs 09 pour amende forestière prononcée par jugement du 15 novembre dernier – ou vous aurez des frais »** ([4]).

Étienne Sonrel était une forte tête. Nonobstant procès et amendes, il ne s'inclina pas... ne détruisit point sa fontaine..., continua à prendre l'eau en forêt pour arroser son pré.

---

1 Dossier Étienne Sonrel.

2 Non seulement la prescription trentenaire était largement acquise dans les deux cas (fontaine et rigole), mais le fait que l'usage était antérieur à la cession de la Lorraine lui conférait la valeur d'un droit absolu.

3 C'était le temps où, disait-on – peut-être avec quelque exagération – le garde marquait volontiers, moyennant un panier de pommes de terre, le plus beau sapin die son triage.

4 Dossier Étienne Sonrel.

La chute de Charles X en 1830 dut le combler d'aise. C'était pour lui la fin des basses rancunes dont la Restauration l'avait abreuvé. Il revit le drapeau tricolore, respira plus librement et vécut en paix ses dernières années.

Menu reflet de la Terreur blanche dans nos Vosges, l'histoire simplette et sans éclat du cordonnier de l'An II m'a paru digne d'être contée.

Une visite mémorable (1828)

Depuis les temps légendaires où l'empereur Charlemagne « à la barbe fleurie » venait, entre deux expéditions guerrières, chasser le bœuf sauvage, l'ours et le cerf dans la giboyeuse sylve vosgienne, les têtes couronnées n'avaient guère hanté nos montagnes.

Seuls les princes de la maison ducale de Lorraine, continuant la tradition de Gérard d'Alsace (1048-1070) auquel on attribue la fondation de Gérardmer, s'étaient plu à visiter les hautes vallées des Vosges. Aux châteaux dorés où, sur les rives fleuries de la Loire, les derniers Valois entretenaient leur mollesse, ils préféraient – après l'ivresse des grandes battues et les chevauchées à travers monts – l'imprévu et les charmes d'une hospitalité un peu fruste chez leurs sujets des Hautes-Chaumes.

Le 13 juin 1545, le duc François Ier, qui se rendait aux eaux de Plombières, succombe à Remiremont. En 1547, sa veuve, la duchesse régente Christine de Danemark, visite St-Dié, les mines de La Croix et du Chipal. Elle revient dans les Vosges en 1551, s'arrête à Gérardmer, fait l'ascension du Hohneck.

Marguerite de Gonzague, épouse du duc Henry II, passe quelques jours à Gérardmer en 1622. Séduite par la grâce du site, ravie de l'accueil que lui ont réservé les montagnards, elle songe à bâtir sur les bords du lac – dont son mari lui a fait donation – une maison de plaisance, comme si elle avait entrevu le brillant avenir touristique réservé à la « Perle des Vosges ».

Pendant la Guerre de Trente Ans, le duc Charles IV, traqué par ses ennemis, est venu, à diverses reprises, chercher un asile et recruter des soldats dans la montagne.

Tous ces souvenirs étaient loin...

Or voici qu'au début de septembre 1828, un bruit, courant comme une traînée de poudre, se répandit au pays des marcaires. Sa Majesté Charles X, « roi de France et de Navarre », après une visite en Alsace, devait passer dans quelques jours par le col du Bonhomme, à deux lieues du Valtin, pour se rendre à St-Dié et à Lunéville.

Imaginez l'émoi qui s'empara des populations de la montagne à cette nouvelle. Non pas que les Valtinois eussent pour la personne royale une vénération particulière. Mais, tout de même, un roi n'est pas un homme comme un autre... Ce

n'est pas tous les jours qu'on peut voir un roi de près. Il ne fallait pas manquer pareille occasion.

Au jour dit, nos gens en **blaude**, chaussés de gros souliers ferrés, arborant de vastes feutres, désertèrent leurs toits de grand matin et, un bâton de houx noueux à la main, accoururent nombreux par le col du Louchpach, sur le **Haut du Bonhomme**. Dans la forêt, noire de monde, toute la contrée – de Bussang à Saâles – se trouvait réunie.

Ces bons montagnards, qui n'avaient jamais vu de roi, s'en faisaient l'idée la plus extravagante. Ce devait être un personnage au port majestueux, au regard imposant, revêtu du manteau à fleurs de lys, le front ceint d'une couronne de diamants, la poitrine couverte de décorations.

Grande fut leur déconvenue quand Charles X, descendant de voiture en simple costume de voyage, se présenta à la multitude stupéfaite de sa ressemblance avec le commun des mortels. Le roi était donc un homme comme un autre ?...

L'étonnement cessa pourtant quand Charles X, souriant, s'entretint familièrement avec le maire et les notables de Plainfaing qui lui présentaient leurs hommages et la montagne se fit l'écho des ovations et des cris cent fois répétés de : « Vive le roi ! ».

Déjà le cortège s'était remis en marche vers Fraize où une réception plus solennelle l'attendait.

Moins de deux ans après, le monarque à la volonté immuable était balayé par la Révolution et prenait le chemin de l'exil.

On m'a rapporté que les marcaires, déçus dans l'image qu'ils se faisaient de la majesté royale, contèrent au retour leur désappointement en exprimant le regret de s'être, pour si peu, dérangés. Et ce fut, longtemps, pour leurs compatriotes restés à la maison, sujet d'ironiques allusions.

Un demi-siècle écoulé, on contait encore à la veillée la visite du roi Charles X.

Le salut de Louis Philippe

En retirant aux curés, en 1791, la tenue des registres de l'état civil, confiés désormais aux municipalités, l'Assemblée Nationale constituante avait, dans ce domaine, rompu l'unité de la paroisse. Depuis la Révolution, on ne recevait plus, à la mairie du Valtin, que les actes concernant le territoire de la commune. Ceux du Rudlin étalent enregistrés à Plainfaing, ceux de Belbriette à Gérardmer, ceux du Grand-Valtin à Ban-sur-Meurthe.

Singulière commune que Ban-sur-Meurthe : une douzaine de hameaux – dont aucun ne porte ce nom – éparpillés sur une longueur de 15 kilomètres le long de la vallée de la Petite Meurthe, çà et là quelques fermes isolées... Pas de centre communal... Le plus curieux, c'est que la mairie (incendiée par les Allemands en 1944 avec presque toutes les maisons du pays) se situe sur le territoire de la commune voisine de Clefcy et dans le même immeuble que la mairie de celle-ci.

C'est six lieues aller et retour que les Grand-Valtinois doivent parcourir pour contracter mariage, déclarer naissances et décès à la mairie de leur commune. Trajet long et pénible par de mauvais chemins forestiers semés de fondrières que les grandes neiges de l'hiver rendent souvent impraticables. Journée de travail perdue.

Un tel état de choses si défavorable aux habitants du hameau ne pouvait manquer de retenir l'attention des autorités. On finit par y porter remède en 1837 en dotant la section du Grand-Valtin d'un état-civil séparé. Par ordonnance du roi Louis Philippe, un adjoint spécial était chargé de ce service.

Louis Philippe était un galant homme. Il débute par une aimable et savoureuse salutation à ceux qui le liront. Nous en avons notre part puisqu'elle s'adresse « **à tous présens et à venir** ». Cette formule à la mesure de la vieille politesse française est depuis longtemps passée de mode. On ne m'empêchera pas de la trouver charmante ([1]). Voici le texte complet du document :

« Fontainebleau, le 1er juin 1837,

ORDONNANCE DU ROI LOUIS PHILIPPE, Roi des Français

À tous, présens et à venir, Salut

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au Département de l'Intérieur, Vu l'article 2 de la loi du 21 mars 1831,

Considérant que le hameau du Grand-Valtin, dépendant de la commune de Ban-sur-Meurthe, département des Vosges, est éloigné de plus d'un myriamètre du chef-lieu de cette commune ; qu'il en est en outre séparé par de vastes forêts couvertes, pendant six mois de l'année, de neiges qui rendent les communications difficiles et souvent impossibles,

Le Comité de l'Intérieur du Conseil d'État entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier – Un Adjoint au Maire, en sus du nombre déterminé par l'article 2 de la loi du 21 mars 1831, sera nommé dans la commune de Ban-sur-Meurthe, arrondissement de Saint-Dié, département des Vosges. Cet adjoint sera choisi parmi les conseillers municipaux domiciliés dans le hameau du Grand-Valtin ; il remplira dans ce hameau les fonctions de l'état-civil en se conformant à ce qui est prescrit par les articles 2, 3 et 4 de la

1 On disait aussi, dans les actes notariés du temps : « À tous ceux qui, les présentes verront, salut ! »

loi du 8 mai 1802 (18 floréal an 10) et il y sera chargé de la surveillance de la police.

Article 2 – Notre Garde des sceaux, Ministre secrétaire d'État de la Justice et notre Ministre secrétaire d'État au Département de l'Intérieur sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution dé la présente ordonnance.

Donné au Palais de Fontainebleau, le 1er juin 1837,

Louis Philippe.

Par le Roi, le Pair de France, Ministre Secrétaire d'État au Département de l'Intérieur : Montalivet ». ([1])

Cette heureuse innovation fut bientôt suivie d'une autre non moins nécessaire. Le hameau n'ayant pas d'école plus proche, les enfants devaient aller en classe au Valtin : les plus voisins en étaient à trois kilomètres, les plus éloignés à cinq. Avec ses 300 habitants, la section avait bien une soixantaine d'enfants d'âge scolaire. Combien, dans ces conditions, fréquentaient la classe pendant les mauvais temps et les grandes neiges de l'hiver, à une époque où l'instruction n'était ni obligatoire, ni gratuite ?... Un petit nombre assurément.

La création d'une école au Grand-Valtin – réclamée par tous les chefs de famille – s'imposait d'autant plus qu'on avait besoin d'un instituteur pour remplir les fonctions de secrétaire de l'état-civil, assurées provisoirement par l'instituteur du Valtin.

L'école fut ouverte en novembre 1839 dans une vieille maison de ferme achetée par la commune près du moulin du village. Les anciens du pays se souvenaient de **Sébastien Martin, premier instituteur du Grand-Valtin** où il exerçait comme sous-maître communal sous l'autorité de son collègue de Clefcy-Ban-sur-Meurthe. Il avait auparavant tenu une école d'hiver dans les fermes, à la Maze (commune du Bonhomme). De toute petite taille, bossu par surcroît, il était, paraît- il, si faible qu'il se servait d'un panier pour rentrer le foin de sa vache.

Le métier, trop sédentaire, ne convenant pas à sa santé, il dut y renoncer deux ans après. Savez-vous ce qu'il fit ?... Il devint colporteur. On le vit, la balle au dos, parcourant les villages de la montagne pour vendre de la mercerie... Il faut croire que sa santé y trouva son compte, car il est mort à St-Dié, plus qu'octogénaire, en 1900.

La vieille école du Grand-Valtin a été complètement reconstruite sur le même emplacement en 1870. C'est, érigée en bordure de la route de Gérardmer, une accueillante maison blanche au toit coiffé d'un clocheton.

La cloche de l'école, elle aussi, a son histoire. Une fois – c'était vers 1880 – mise en branle par une poigne trop vigoureuse, elle se détacha, dégringola le long

1 Archives de l'état-civil de la section du Grand-Valtin.

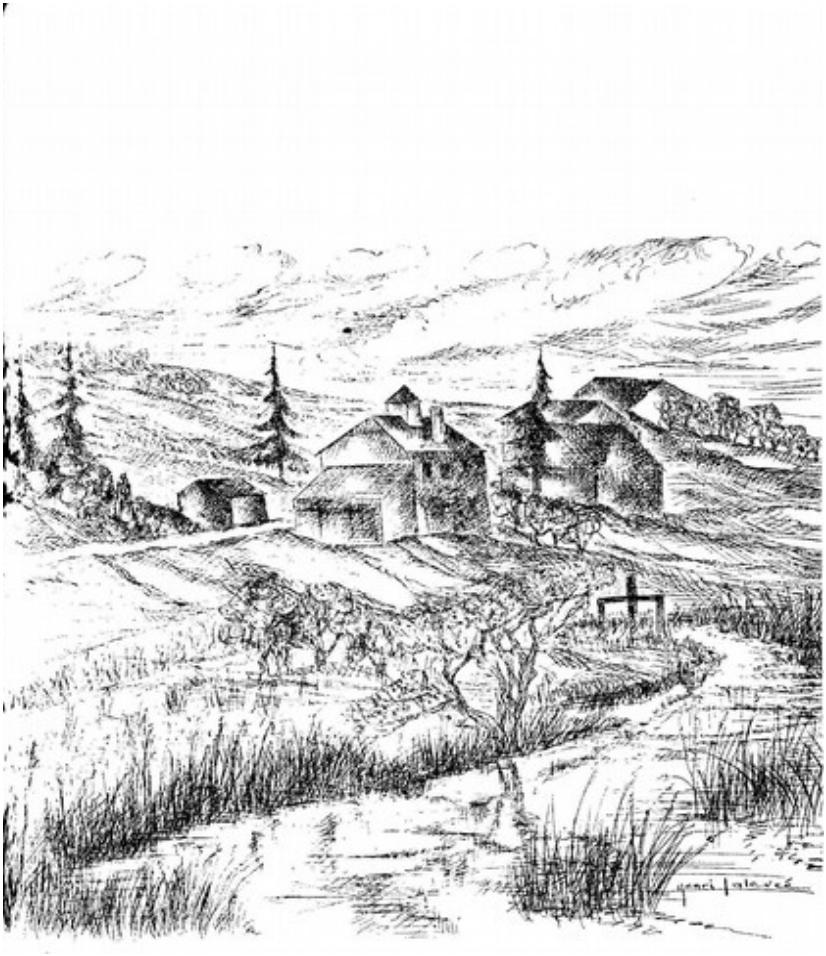

École du Grand-Valtin

du toit, et vint s'abîmer sur le pavé. Il fallut l'envoyer à la refonte. Pour que pareille escapade ne lui arrive plus, on l'enferma dans un clocheton.

Petite cloche de mon école, je t'ai sonnée avec amour plus d'un quart de siècle !... Deux fois le jour, à ta voix argentine, les enfants du hameau accouraient vers la maison blanche... À midi, tu annonçais l'heure du repas aux bûcherons perdus dans les profondeurs de la forêt... C'est toi qui saluais de joyeuses envolées les épousailles radieuses..., toi qui disais l'adieu du pays aux morts du village quand ils prenaient le chemin du cimetière... Tu as sonné des heures tragiques : la mobilisation, la guerre !... des heures sublimes : l'Armistice, la Victoire, la Paix !...

Petite cloche de mon école aimée, je crois t'entendre encore vibrer dans le clair matin de la montagne !

La route de la Schlucht

La Schlucht. Dernière étape avant la montée du Hohneck. Le site est fameux, l'excursion classique. Pas un touriste qui ne vienne à Gérardmer sans l'entreprendre ([1]). Ce que presque tout le monde ignore, c'est que **la Schlucht fait partie du territoire de la commune du Valtin**.

Là-haut, à 1.150 mètres d'altitude, la crête des Vosges se déprime et offre un étroit passage à la route accidentée qui conduit dans la vallée de Munster. L'endroit est bien nommé, car Schlucht en allemand signifie gorge.

Avant 1840, cette gorge profonde et sauvage barrée de rochers escarpés représentait un obstacle infranchissable. Aucun établissement humain. Le lieu était hanté seulement des contrebandiers et des schlitteurs qui descendaient, au péril de leur vie, le bois de la haute montagne.

C'est à ce moment que deux industriels de Munster, les frères Hartmann, forment le projet hardi – sinon téméraire, car l'entreprise était, à l'époque, qualifiée d'irréalisable – de faire communiquer Munster avec Gérardmer par le col de la Schlucht.

De leur propre initiative, sans aucune espèce de subvention, ils commencent, le 5 juin 1840, des travaux qui ne leur coûteront pas moins de 400.000 francs, somme énorme pour le temps. Pendant cinq étés, 70 ouvriers sont occupés à rendre viable la partie la plus difficile sur le côté alsacien. L'ingénieur, directeur des travaux, Philippe Bochet, qui a fixé sa résidence à la Combe du Valtin ([2]) monte chaque jour au chantier.

L'œuvre paraît défier les hommes. Ici, il faut se frayer passage à travers de monstrueux éboulis ; là, on doit entailler une paroi verticale pour s'agripper au-dessus du gouffre béant ; plus loin, c'est un tunnel de dix-huit mètres de long sur six de hauteur qu'on percera dans le dur granit d'un massif mesurant trois cents pieds de la base au sommet. Des milliers de kilogrammes de poudre sont employés à faire sauter les rochers. L'exécution de ces dangereux travaux coûta la vie à plusieurs ouvriers écrasés sous un éboulement.

En cinq ans, l'œuvre n'avait avancé que de deux kilomètres, mais, les plus grosses difficultés étant vaincues, le succès ne faisait plus de doute. Aussi, le département du Haut-Rhin prit-il à sa charge la continuation des travaux sur le versant alsacien.

---

1 Un petit tram, à traction électrique depuis Retournemer, y conduisait jadis pendant la saison des hôtes de Gérardmer. Dès avant la dernière guerre, les cars avaient remplacé le tram.

2 Il devint en 1843 conseiller municipal du Valtin. On lui doit le pont sur la Meurthe à Fraize.

Le chalet Hartmann, première construction élevée à la Schlucht, fut ensuite édifié à quelque distance du col sur le côté alsacien. Tombant actuellement de vétusté, il a beaucoup souffert des bombardements au cours de la dernière guerre.

Le touriste sait-il que cette construction, dont les balcons de bois offraient une vue splendide sur le val de Munster, n'accueillit pas moins de deux empereurs, Napoléon III qui la visita vers 1860 et le Kaiser Guillaume II qui y fit, en 1910 – je crois – une courte halte à l'occasion de manœuvres militaires en Alsace ?... Poussé par la curiosité, le Père M., de la Combe, était monté là-haut voir « l'homme à la poudre sèche ». Il n'avait vu – me confia-t-il le lendemain – qu'une forêt de casques à pointe... et rentra chez lui de fort méchante humeur.

Amorcée en 1855 sur le versant vosgien, peut-être la route de la Schlucht serait-elle restée longtemps inachevée si un illustre visiteur n'avait pris un intérêt particulier à son exécution. Fidèle des eaux de Plombières, Napoléon III y fit plusieurs saisons, visita Gérardmer, monta à la Schlucht et au Hohneck. Une dame d'honneur de l'impératrice Eugénie perdit la vie en tombant d'un rocher dans le sentier de Frankenthal. Cet accident tragique décida, paraît-il, de l'intervention impériale. Grâce à elle, les crédits nécessaires furent accordés et les travaux de la route poursuivis sans interruption et terminés en 1864 ([1]).

Suspendue à des escarpements longeant le flanc des montagnes qui bordent les lacs de Longemer et de Retournemer, la route de la Schlucht est, sans contredit, la plus pittoresque de toutes celles qui traversent les Vosges. Emprisonnée dans la forêt de Longemer au Collet, elle offre, de place en place, des échappées d'où l'on jouit de magnifiques points de vue.

Voici la **Roche du Diable** forée d'un minuscule tunnel. C'est en tremblant que le voyageur attardé franchissait, dans les temps anciens, ce passage redouté. Malheur à lui ! – assure la légende – s'il oubliait de se signer en passant au pied de la roche maudite. Abandonné de **Monsieur Saint Florent**, protecteur des voyageurs, qui avait sa chapelle à Longemer, il était enlevé dans les airs comme une légère feuille de bouleau pour retomber de mille pieds de haut dans les eaux du lac de Retournemer dont les rives s'éclairaient subitement d'une lueur magique.

Si vous n'avez pas le vertige, vous aurez une idée de cette chute effroyable en vous avançant par un petit sentier sur un rocher dressé fièrement en forme de promontoire au-dessus de l'abîme. Point d'observation admirable d'où le regard plonge sur les deux lacs et mesure toute la profondeur de la vallée.

• • •

Les frères Hartmann et ceux qui les aidèrent dans leur œuvre hardie se doutaient-ils que le passage qu'ils ont si audacieusement ouvert dans les rochers ferait la célébrité du col de la Schlucht visité chaque année par des dizaines de milliers de touristes ?...

1 L'agent-voyer départemental Charles Hogard en a tracé les plans et dirigé les travaux.

Avaient-ils prévu la circulation intense qui – grâce à l'automobile – fait de cette route une artère vitale entre les Vosges et l'Alsace... les services quotidiens d'autocars qui, en moins d'une heure, déposent à Colmar le voyageur venu de Gérardmer ?...

Avaient-ils pensé aux magnifiques champs de neige qu'offrent les abords de la Schlucht aux fervents des sports d'hiver ?... au téléski installé là-haut pour la saison hivernale, qui permet de remonter sans fatigue les plus fortes pentes... aux milliers de skieurs – déversés chaque dimanche par les cars et les autos particulières – dont les mouvantes silhouettes se détachent en noir sur le paysage blanc de Montabey ?..

Au début du siècle, le développement du tourisme dans notre région a fait naître le projet d'une seconde voie d'accès à la Schlucht par la vallée de la Meurthe. Partant du Valtin, cette voie devait s'élever graduellement sur le flanc de la ravine de la Combe. Plusieurs tracés ont été envisagés : l'un par Balveurche et le Collet ; l'autre, sur le versant opposé où la famille de Lesseux, propriétaire du sol, a fait exécuter parallèlement au sentier de chèvre qui mène du Valtin à la Schlucht, un chemin forestier dit Chemin des Italiens, avec une pente bien étudiée pouvant servir d'ébauche à la nouvelle route.

Pour des raisons d'ordre stratégique, l'autorité militaire avait, jusqu'en 1914, mis son veto à l'établissement de la route réclamée par les Comités touristiques de Fraize, Plainfaing et les municipalités de la vallée.

Il me souvient de la visite que fit au Grand-Valtin et au Valtin – en 1912, si mes souvenirs sont exacts – M. Noulens, Ministre de la Guerre, venu à Gérardmer pour le concours des sports d'hiver. Tirant de sa poche un télégramme de circonstance qu'il venait, disait-il, de recevoir du Chef d'état-major de l'armée, il informait la municipalité et les habitants du Valtin ravis que l'opposition du génie militaire à la route Le Valtin-La Schlucht venait d'être levée et que le projet qui leur tenait au cœur était à la veille de se réaliser. Promesses ministérielles ! Autant en emporte le vent. Plus jamais on n'en ouït parler !

S'ouvrira-t-elle un jour cette route de la Schlucht qui ferait la prospérité du pauvre village de la montagne promu au rang de station touristique d'altitude ?...

Les forêts du Valtin

Du col du Luschbach, l'œil prend en enfilade la vallée du Valtin. C'est là-haut qu'il faut monter pour réaliser l'immense étendue du sol occupée par la végétation ligneuse. À peine, au creux de la profonde dépression, une bande d'espace libre. Partout ailleurs, sur les flancs, sur les croupes, règne la forêt.

Les deux tiers de la surface de la commune sont boisés. Aussi l'étranger de passage ne manquera-t-il pas de faire cette réflexion : « La commune doit être riche Las !... la commune du Valtin, une des plus riches – sinon la plus riche – en forêts est aussi la plus pauvre de la région, car ses forêts ne lui appartiennent pas. Madame de Clinchamp, propriétaire des forêts seigneuriales, des bans de Fraize, Taintrux, Laveline, était, nous l'avons vu, restée en possession de ses biens pendant la Révolution.

À sa mort, en 1799, ils devinrent propriété indivise de ses quatre nièces : Charlotte Régnier de Chonville, veuve de Louis Joseph de Bazelaire de Lesseux ; Joséphine Régnier de Cogney, veuve Maurice Collinet de la Salle ([1]) ; Adélaïde Régnier de Cogney, épouse Charles Thiébaut Valentin de Vioménil ; Geneviève Régnier de Cogney, épouse Philippe Leroy de Serocourt. Cette dernière ayant émigré, sa part d'héritage est mise sous séquestre pendant le Consulat. Nous en trouvons la preuve dans un acte judiciaire du 22 floréal An IV où le commissaire du directoire exécutif du département des Vosges « représente la République qui exerce les droits de Geneviève Régnier émigrée » dans la succession de sa tante ([2]).

Cette mise sous séquestre ne fut pas suivie de confiscation. Une pièce du 16 octobre 1806 ([3]) nous indique qu'à cette époque. Madame de Serocourt est rentrée en possession de son héritage.

Au XIXe siècle, les anciennes forêts seigneuriales restent dans l'indivision entre les héritiers de Clinchamp, jusqu'au moment où l'un des copropriétaires, Charles Nicolas Antoine Collinet de la Salle, décédé sans postérité le 23 juillet 1862 à Pompey (M.-et-M.), lègue par testament tous ses biens aux Hospices civils et à la Maison des Orphelins de Nancy.

En exécution d'un jugement du tribunal de Saint-Dié, du 14 août 1863, les forêts et tous les biens qui en dépendent (maisons, scieries, terrains) sont partagés le 4 juin 1870 en trois lots de valeur sensiblement égale :

1er lot – 1106 hectares dans les forêts de Taintrux et Laveline aux familles Fouilhouse et d'Ollone.

2e lot – 1595 hectares sur les communes de Plainfaing, Le Valtin, avec les chaumes de la Reichberg, Gazon de Faing, Gazon de Feste Gazon Martin, aux Hospices civils de Nancy.

3e lot – 1776 hectares, communes du Valtin et Plainfaing, avec les chaumes de Béliure, Tanet, Vieux Montabey, Montabey et le col de la Schlucht, à M. Gustave Charles Sigisbert de Lesseux.

Il résulte de ce partage que **les forêts du Valtin sont la propriété particulière de la famille de Lesseux et, pour une moindre partie, des Hospices de Nancy**, ceux-ci étant gérés par l'administration forestière.

---

1 Ancien lieutenant général du baillage d'Épinal, mort sur l'échafaud à Paris (1793).
2 Archives de la Justice de Paix de Fraize.
3 Archives de la Justice de Paix de Fraize.

Le droit de pâturage dont jouissaient les marcaires du Valtin dans l'ancienne forêt seigneuriale sur tout le territoire de la commune – les gazons des Chaumes exceptés – était incontestable. Il avait été consacré par un **arrêté d'appointement** intervenu avec le seigneur de Cogney le 29 août 1727. Cependant, d'année en année, les héritiers de Clinchamp restreignaient, au grand préjudice des usagers, l'étendue des parcelles où la vaine pâture était autorisée.

Pourquoi les Valtinois n'avaient-ils pas plus tôt revendiqué leurs droits à l'exemple des communes de Fraize et Plainfaing qui avaient obtenu, en compensation du droit d'usage en forêt, la propriété d'importantes surfaces boisées devenues forêts communales ? ([1]). Pour se faire rendre justice, il aurait fallu plaider et la commune du Valtin était trop pauvre pour engager un procès.

En 1849, la situation devient intolérable, « **les propriétaires des fonds grevés ont, depuis longue date, restreint insensiblement les droits de la commune, en sorte qu'il ne lui en reste qu'une très minime partie et encore ce qu'il y a de plus stérile et de plus escarpé.**

« **Dans un pays où il ne croît ni blé, ni seigle, ni avoine, où il n'y a ni commerce, ni industrie, priver les habitants des droits de parcours et de vaine pâture si légitimement acquis, c'est vouloir les forcer à quitter le toit qui les a vu naître ou chercher à les faire mourir de faim** », (délibération du Conseil municipal, 7 juillet 1849).

Le maire, Nicolas Zalé, qui a pris en mains les destinées de la commune en 1848, expose au Conseil « **que la commune se trouve dans la pénible alternative ou de se voir évincée du droit de pâturage dont les habitants ont joui depuis des siècles, ou de soutenir ses droits devant les tribunaux** ». À l'unanimité, l'assemblée municipale est d'avis qu'« **elle ne peut se dispenser d'adopter ce dernier et pénible moyen** » (délibération du 14 octobre 1849).

Mais ce recours devant les tribunaux va exiger des sacrifices d'argent que ne peut supporter la caisse communale. Aussi voyons-nous la commune s'imposer extraordinairement pendant trois ans pour subvenir aux frais de procès.

L'action engagée par Nicolas Zalé contre les héritiers de Clinchamp, propriétaires de la forêt, ne devait pas être heureuse. La commune perd son procès devant le tribunal civil de Saint-Dié (3 décembre 1852), puis devant la cour impériale de Nancy (14 mai 1853), et enfin devant le tribunal d'Épinal où l'affaire a été renvoyée.

Frais de justice, honoraires des avoués et avocats coûtent gros. Incapable de s'acquitter, la commune, harcelée de réclamations, se voit obligée de demander

---

1 Un arrêt de la Cour d'Appel de Nancy du 28 août 1809 met fin à un procès qui durait depuis six ans. Les communes de Fraize et Plainfaing échangent leur droit d'usage contre le cantonnement et deviennent propriétaires d'importantes forêts : Fraize a 300 hectares à Vieille Charrière (Chanoine Paradis bulletin paroissial, juin 1914).

des délais de payement et de se libérer par acomptes. On commence à murmurer dans le pays. Nicolas Zalé a quitté la mairie...

C'est dans ces conditions qu'un nouveau maire, J. B. Haxaire, vient soumettre au Conseil un projet d'accord amiable qui mettrait fin au procès.

Après avoir rappelé que « **l'action intentée par la commune a été successivement portée devant le tribunal de St-Dié, la cour de Nancy, le tribunal d'Épinal ; qu'elle est actuellement pendante devant la cour de Nancy, par suite de l'appel interjeté » ; il dit « qu'en entrant en fonctions, il a été frappé des conséquences désastreuses que peut avoir pour le Valtin l'issue de ce procès, en face surtout de condamnations successives à des dépenses considérables ; qu'il est également convaincu que, même en cas de succès, les honoraires des conseils de la commune, les faux frais qu'entraînent toujours avec elles les grandes instances devront peser pendant de longues années sur le budget d'une commune pauvre. Qu'en ces circonstances, il lui a paru convenable de rechercher un projet de transaction sauvegardant les intérêts de la commune** ».

Il propose au Conseil de soumettre à l'agrément des héritiers de Clinchamp une transaction basée sur la renonciation au droit de parcours en forêt contre l'octroi à la commune, en toute propriété, de 200 hectares de terrains vagues propres au pâturage situés le plus près possible de l'agglomération. Il ajoute avec quelque obséquiosité « **qu'il se réserve d'adresser personnellement ses très humbles remontrances aux adversaires de la commune au sujet des frais des procès antérieurs auxquels la commune a été condamnée et qu'il a tout lieu d'espérer qu'ils daigneront les acquitter aussi** ».

Le Conseil adapte la proposition du maire sous réserve « **que la transaction touchant aux intérêts les plus précieux des habitants, ceux-ci seront consultés** » (délibération du 10 février 1855).

Cinquante-un habitants ayant approuvé sans restriction le projet et aucune protestation n'ayant été formulée au registre ouvert en mairie, « **le Conseil, considérant que l'adhésion de la presque unanimité des habitants prouve, une fois de plus, l'utilité de la mesure proposée, décide que le projet de transaction sera soumis à l'approbation de l'autorité préfectorale et qu'une expédition en sera remise à M. Lamblé, mandataire des héritiers de Clinchamp, en le priant de la faire agréer par ses mandants** » (délibération du 20 mars 1855).

Il semble bien que la transaction ratifiée par les habitants en 1855 ait rencontré, les années suivantes, une certaine résistance. On a dit que le curé de l'époque – c'était, je crois, l'abbé Bonnard – menait campagne contre le projet du maire qu'il jugeait désavantageux pour la commune.

Et nous voyons le Conseil se réunir sur l'invitation du sous-préfet saisi de la protestation tardive d'un habitant de la commune. Tout en reconnaissant le bien-fondé des critiques présentées, le Conseil maintient sa décision :

« **Il a proposé et accepté et accepte encore aujourd'hui la transaction.**

« **Les condamnations qu'avait subies la commune du Valtin, les frais énormes que ces condamnations avaient fait retomber sur la commune et que la famille de Clinchamp s'engage à payer, son titre de propriétaire qui lui permettra de jouir plus librement de terrains dont elle n'avait pour ainsi dire que l'usufruit, sont autant de considérations que le conseil avait débattues et appréciées avant de préparer la transaction et qui viennent atténuer les appréciations de M. G...** » (10 octobre 1856).

Après vérification du plan des terrains concédés, la transaction est finalement réalisée.

La commune perd son droit de parcours mais devient propriétaire de 200 hectares de terrains vagues d'un seul tenant « à la droite de la Combe » (1858).

Les anciens propriétaires se réservent le droit d'enlever, dans un délai de deux ans, les arbres qui s'y trouvent. Ils prennent à leur charge les frais de justice encourus par la commune, ainsi que ceux de la transaction et – pour marquer leur satisfaction de l'accord intervenu – versent une contribution de 3 000 francs pour la réparation du presbytère.

• • •

L'accord de 1858 a été, de notre temps, âprement critiqué.

La commune du Valtin n'avait-elle pas été dupe en acceptant, en échange de ses droits séculaires, un maigre pâturage qui ne lui procure qu'un revenu insignifiant, alors qu'une cinquantaine d'hectares de terrain boisé eussent fait sa richesse à l'heure actuelle ?

Pour apprécier sainement les choses, il convient de se replacer dans le climat de l'époque.

Il y a un siècle, le bois était à peu près sans valeur, faute de débouchés. Sur les hauteurs, on laissait les arbres mourir de vieillesse.

L'habitant du Valtin ne pouvait soupçonner l'essor que l'établissement du chemin de fer allait donner à l'exploitation forestière, ni les ressources qui en découleraient pour les communes propriétaires. On lui laissait prendre en forêt tout le bois dont il avait besoin pour son chauffage et il comptait bien qu'il en serait toujours ainsi.

Par contre, le pâturage était, pour les marcaires, nécessité vitale puisqu'ils tiraient toutes leurs ressources de leur bétail. Aussi n'est-ce pas du bois qu'ils réclamaient, mais le maintien intégral de leur droit au pâturage.

Et ce n'est pas qu'au Valtin qu'on préférait l'herbe aux sapins. Le maire de Ban-sur-Meurthe se vit, dans le même temps, reprocher de « prendre le pain des pauvres gens » pour avoir reboisé des terrains stériles où quelques chèvres

cherchaient leur pâture et qui sont maintenant une opulente forêt, source précieuse de revenus.

Comme si elle entrevoyait l'avenir, l'administration forestière invite les communes au reboisement des sols sans valeur. En 1861, elle a fixé à 72 hectares la surface à boiser dans un délai de dix années. Le conseil municipal trouve toutes sortes de bonnes raisons pour s'opposer à cette mesure (délibération du 22 septembre 1861). Devant l'insistance de l'autorité préfectorale, il demande que le contingent à reboiser soit réduit à 30 hectares (délibération du 1er janvier 1863).

Que pensez-vous qu'il arriva ?... On fit traîner les choses, si bien qu'en 1870, pas un are n'était reboisé. Il faudra attendre le XXe siècle pour voir la création d'une **Société Scolaire Forestière** qui, sous l'impulsion d'instituteurs dévoués, entreprend le reboisement des terrains communaux incultes. Grâce à elle, **la commune du Valtin est maintenant propriétaire de sept à huit hectares de jeunes plantations... toute sa fortune** ([1]).

La leçon du Jeu de Cartes

La population du Valtin, qui était de 388 habitants en 1804, de de 489 en 1830, atteint en 1850 son maximum avec 565 habitants ([2]). Elle va, dès lors décroître de recensement en recensement, pour tomber, en 1950. au chiffre de 167 habitants, soit une diminution de 70% en un siècle. Même constatation au Grand-Valtin où les 350 âmes de 1850 ne sont plus actuellement que 117. Diminution : 66%... Faute d'occupants la bonne moitié des maisons qu'on a laissé tomber en ruines ont disparu. Le hameau de la Combe qui, en 1887, logeait encore, 89 habitants dans 19 maisons, n'en a plus qu'une trentaine et 8 maisons habitées. Il n'existe plus une seule maison à la Dormatt où on en comptait alors 5 avec 27 habitants ([3]).

Rechercher les causes profondes de cette désertion du terroir nous conduirait loin de notre sujet. Constatons seulement que, si le mal sévit dans toutes nos campagnes, c'est en pays de montagne qu'il trouve le plus sa raison d'être : sol infertile, hivers longs et rigoureux, dur travail en forêt, manque de gagne-pain pendant la mauvaise saison, attraction des usines cotonnières du voisinage..., autant de raisons qui incitent les fils de marcaires et de bûcherons à se faire cheminots, gendarmes, douaniers ou forestiers, à rechercher à la ville et dans les centres industriels des occupations moins pénibles, une vie plus facile et moins austère.

---

1 Superficie totale de la commune : 2.152 hectares. Terrains boisés : 1.609 hectares (Léon Louis, « Le département des Vosges » 1887, tome VII, pages 366- 367). Il semble que dans ce dernier chiffre, emprunté à un ouvrage antérieur (Lepage et Charton « Statistique des Vosges » 1845, page 527), on ait compris les 200 hectares cédés à la commune en 1858, qui étaient anciennement boisés. Par suite, la surface boisée de la commune doit être ramenée à 1.400 hectares environ.

2 Lepage et Charton, statistique des Vosges, page 527.

3 Léon Louis, ouvrage cité, tome VII, page 366.

Les jeunes s'en vont, c'est un fait navrant. Désaffection du lieu natal ?... N'en croyez rien : les partants portent très haut dans leur cœur le culte de la petite patrie. La vérité, c'est qu'ils sont de leur temps et ne s'accommodent plus de la vie patriarcale des aïeux. **Le Valtin et le Grand-Valtin sont maintenant des villages de vieux**.

• • •

En 1850, l'église du Valtin était devenue trop petite pour abriter les fidèles. On envisagea un moment la construction d'un édifice plus vaste. De même que les vivants, les morts manquaient de place. En 1842, un terrain de 5 ares longeant le presbytère et l'église avait été acheté à Claude Husson pour agrandir le cimetière ([1]).

L'école mixte comptait 80 élèves. Pauvre école !... Elle aurait besoin – nous dit une délibération du 15 avril 1849 – d'une petite horloge, de cartes géographiques, d'une série de poids et mesures, et surtout de quatre grandes tables-bancs, faute desquelles la moitié des élèves doivent, à tour de rôle, rester debout. Mais si pauvre est la commune que le conseil municipal ne peut voter que 30 francs pour cet objet.

De 400 francs qu'il était auparavant, c'est seulement en 1850 (délibération du 9 mars) que le traitement total de l'instituteur communal est porté à 600 francs. Il perçoit en outre 40 francs par an comme secrétaire de mairie, et 50 francs pour le chant à l'église.

Sauf pour les indigents, l'école est payante, aussi nombre d'enfants ne fréquentent pas ou fréquentent irrégulièrement. Le taux de **l'écolage** (rétribution scolaire) est fixé à 7 frs 70 par an pour les élèves abonnés, à 0 fr 50 par mois pour les non abonnés de moins de 12 ans et à 0 fr 70 pour les plus de 12 ans.

Avec un effectif qui atteignait parfois jusqu'à 100 élèves, la tâche du maître devait être très lourde. L'exiguïté de la salle de classe la rendait plus pénible encore. C'est pourquoi la création d'une école de filles est décidée en 1864. Pour acquitter la dépense – 6.500 francs à la charge de la commune – il faut vendre des terrains communaux.

Trente ans après, la population ayant diminué, cette classe sera supprimée et l'école du Valtin redeviendra mixte avec un effectif actuel de 15 à 20 élèves.

Comment expliquer que les 565 habitants du Valtin aient pu autrefois vivre de leurs produits sur cette terre marâtre, au climat sibérien ?... Ils y sont parvenus cependant par un miracle de travail et de ténacité !

Quand vous monterez là-haut, on vous montrera « **le Jeu de Cartes** ». C'est, au penchant de la montagne qui domine à votre gauche le chemin du Grand-Valtin, un bizarre assemblage de carrés de terre herbeux qui s'étagent en gradins soutenus de hauts talus. Vous aurez devant vous les anciennes **Basses-Gîtes des**

1 Registre des délibérations.

Hautes-Navières louées à la communauté – on s'en souvient – dès 1592, plus tard **ascensées** à perpétuité. Réparties en 1786 entre les habitants, défrichées, mises en culture, elles sont devenues à la Révolution des terrains communaux.

À l'époque où nous nous plaçons, tous ces lopins – aujourd'hui en friche – bien exposés au soleil levant, sont ensemencés. On y cultive le **trémois** (seigle de printemps), l'orge, l'avoine, la pomme de terre, le lin, les légumes. Colorés diversement selon la culture, ils présentent, à distance, l'aspect d'une vaste marqueterie qui leur prête quelque analogie avec un jeu de cartes étalé. De là leur nom.

Le Jeu de Cartes a été la providence des gens du Valtin qu'il nourrissait et vêtait, il y a moins d'un siècle. Deux moulins à grains existaient alors au Valtin ([1]), un autre au Grand-Valtin.

Pittoresque comme son nom, le Jeu de Cartes reste un témoin de la volonté opiniâtre et du labeur acharné des anciens Valtinois. Ne passez pas près de ces petits carrés sans accorder un souvenir à ceux qui les ont fécondés de leurs sueurs !

• • •

Les lignes de chemin de fer en remontant les hautes vallées (ligne de Fraize, 1876 - de Gérard,mer, 1788) ont révolutionné les conditions de l'existence du montagnard en le libérant de l'obligation où il était de tirer du sol sa subsistance.

Grâce au chemin de fer, les grands sapins de la haute montagne qu'on laissait jadis « mourir de leur belle mort », faute,d'en trouver le débouché, sont maintenant exploités. Grâce à lui, le marcaire ne porte plus ses fromages à la hotte pour les vendre à Munster, ne cultive plus sur la terre ingrate du **Jeu de Cartes** le seigle qui le nourrissait, le lin qui pourvoyait à sa vêture ; mais, assuré de vendre ses produits qui s'exportent au loin, assuré de recevoir du dehors ce qui lui manque, il peut se livrer avantageusement à une culture intensive limitée à l'élevage du bétail et à la fabrication du fromage.

De toutes les inventions modernes, aucune n'a rendu plus de services aux gens de la montagne que le chemin de fer.

1 Lepage et Charton, ouvrage cité, page 527.

Vie ancienne du pays (1850)

Les maisons

C'est au Grand-Valtin qu'on retrouve le type primitif des habitations de la montagne. Dans un pays aux hivers longs, au climat rigoureux, elles étaient construites à la fois pour lutter contre le froid et se défendre de la violence des vents.

Basses et trapues, toutes en surface, elles s'étagent sur la pente où elles sont enterrées à moitié, de sorte que l'ouverture du grenier est de plain-pied avec le sol. Cette disposition permet de rentrer facilement le foin qui est porté à dos d'homme. D'un autre côté, l'étable, à demi-enfouie dans le sol, est beaucoup plus chaude (ce qui ne veut pas dire plus saine...). La plupart des maisons du Grand-Valtin, avec la façade et les appartements au midi, l'étable au nord, et bon nombre de celles du Valtin sont encore ainsi faites.

Toitures en bardeaux très grandes et de faible pente qu'il fallait souvent, l'hiver, débarrasser de la neige pour éviter l'écrasement. Crainte de voir le vent emporter les toits – ce qui est parfois arrivé – on les consolidait au moyen de lourdes pierres placées sur la faîtière et le long des murs. Dans la seconde moitié du siècle, les aissis (bardeaux) feront place à une couverture en tuiles plus gaie, s'harmonisant heureusement avec le vert des prés et de la forêt.

Pas de récoltés en céréales comme dans les vallées, donc pas de grange pour abriter les grands chariots.

Après être entré par le « **recreue** », sorte de portique où coule, à portée de l'étable, une fontaine toujours abondante et limpide, vous pénétrez dans la cuisine basse et sombre où une fenêtre étroite aux petits carreaux en losanges cernés de plomb laisse filtrer un jour avare.

On n'y fait de feu que sur **l'âtre** sous une cheminée vaste et noire que soutient une énorme poutre dite **trait de feu**. Là se peuvent consumer des troncs entiers. Le **cremet** (crémaillère à dents) où s'accrochent chaudrons et marmites, pend dans la cheminée au-dessus des **chenets** sur lesquels se pose le bois. Une pelle à feu, un **tirebraise**, des pincettes, des **anseaux**, un **pied de pot**, une grande fourchette, un soufflet en forme de canon de fusil, suspendus en panoplie à la muraille complètent l'attirail de cuisine.

À côté de la cuisine, c'est le **poêle** où se manipule le lait, où se fabriquent les fromages. On y voit presque toujours un lit dans une alcôve fermée de longs rideaux, souvent aussi un métier de tisserand. C'est, là qu'on reçoit les visiteurs, là que se tiennent les veillées ou **loures**.

Le **poêle** n'est séparé de l'âtre que par une plaque de fonte encastrée dans le mur de refente qui a été évidé : c'est **la taque** dont la face du côté du poêle s'enjolive d'ornements en relief représentant le plus souvent des scènes bibliques, quelquefois des armoiries aux lys de France et chardons de Lorraine. La **taque** dite aussi « **piétine** » (on s'y chauffait les pieds) répandait par rayonnement la chaleur dans le **poêle** contigu. C'est seulement vers le milieu du XIXe siècle qu'on commença à faire usage de fourneaux en fonte dans la montagne.

L'atelier où le marcaire occupe ses loisirs d'hiver à la fabrication des sabots, des **aissis**, aux travaux de cuve!âge, communique ordinairement avec le **poêle**.

Rares sont les fermes ayant des **chambres haut** (pièces à l'étage). Le **soleil** ou grenier à foin qui s'étend d'un bout à l'autre de la maison occupe toute la surface couverte. La cheminée qui le traverse est cause de fréquents incendies ([1]), soit qu'elle présente un vice de construction (les plus anciennes cheminées étaient encore en madriers de bois dur), soit que les étincelles qui s'en échappent mettent, par temps sec, le feu aux **aissis** de la toiture.

Mobilier

Les anciens inventaires qui nous ont été conservés donnent un aperçu de ce que pouvait contenir la maison du paysan des Hautes-Vosges.

Le mobilier, fabriqué sur place, est des plus sommaires : selles (sièges) en bois rond, à trois pieds, sans dossier, pour la cuisine et l'étable ; au **poêle**, **scaubelles** (escabelles) avec un dossier fait d'une planche ajourée, bancs alignés autour d'une lourde table et, le long des murs, **huches** (coffres) massives aux solides ferrures copieusement cloutées faisant office d'armoires pour le linge et les vêtements, petites **huches** ou **hugeottes** où l'on enferme les grains, la farine, les provisions alimentaires, bois de lit ou **charlé** avec paillasse tenant lieu de sommier, matelas de balle d'avoine ou de feuilles de hêtre, draps de grosse toile bise, plumon et traversin confectionnés du duvet des volailles. C'est là tout le confort d'une époque où l'armoire en cerisier dont les marcaires aisés dotent leur fille au mariage prend figure d'objet de luxe.

Jusqu'au XIXe siècle, les pauvres gens n'ont guère que de la vaisselle de bois. Le Valtin était, avec Gérardmer et La Bresse, un des centres de sa fabrication que des colporteurs, pliant sous un échafaudage qui leur montait plus haut que la tête, allaient écouler dans la région, en Alsace, et jusqu'en Franche-Comté.

1 Au Valtin, vers 1880, quatre maisons flambent la même nuit.

Les personnes à leur aise mangent dans des assiettes d'étain. La faïence n'apparaît qu'à la veille de la Révolution, de même que les couverts étamés qui viendront plus tard remplacer cuillers et fourchettes en bois.

Au début du XIXe siècle, on verra dans les cuisines de la montagne s'aligner sur les rayons du **hhaff** (buffet-vaisselier), ces assiettes en faïence décorée aux vives couleurs ornées de bouquets de fleurs, d'oiseaux, de personnages... aujourd'hui tant recherchées des amateurs, qui faisaient jadis l'orgueil des ménagères. On ne s'en servait qu'aux **odes** (fête patronale) et aux **hauts jours** (repas de noces, fetes religieuses).

Éclairage

L'éclairage, pendant les longues nuits d'hiver, représentait un gros souci. Sans doute se couchait-on le soir, se levait-on le matin, sans lumière. Sans doute, se contentait-on de la lueur dansante et fumeuse de l'âtre pour souper à la cuisine et s'y livrer parfois à certains travaux. Il fallait tout de même y voir clair à l'étable pour les soins à donner aux bêtes, au poêle pour les veillées.

Il existait depuis longtemps des lampes à huile de différents modèles dites **heurchats** dont on retrouve de curieux spécimens. Toutes étaient constituées par un pot de bronze, d'étain ou de verre, sphérique, demi-sphérique ou en forme de coupe dans lequel trempait la mèche. Les unes, placées dans de grosses lanternes à cadre de bois, étaient utilisées à l'étable. D'autres, montées en balance sur un pied de fer, étaient agencées de telle sorte que le liquide conservant l'horizontalité ne pouvait être répandu quand on les déplaçait, ce qui leur avait valu le nom de **herquinâs** (hésitants). Il en était qui, fixées au plafond de la pièce ou au bâti du métier à tisser, pouvaient s'élever ou s'abaisser au moyen d'une crémaillère, voire d'un simple cordon. Mais l'huile était trop chère pour les pauvres gens. On en extrayait bien quelque peu à l'huilerie du moulin de Noiregoutte de la graine du lin et du chanvre, cultivés au pays, des faînes de hêtre ramassées dans les bois chaque automne. C'était insuffisant.

Pour s'éclairer économiquement, les montagnards industrieux avaient trouvé un luminaire à leur portée. Avec un rabot confectionné tout exprès pour cet usage et qui, souvent, faisait partie de l'héritage paternel, on déchirait le hêtre pour en obtenir des copeaux qui pouvaient avoir 60 centimètres de longueur, 2 de largeur et quelques millimètres d'épaisseur. Ces copeaux, une fois secs, se plaçaient dans un ressort en fer qui les maintenait sur une sorte de chandelier où ils se consumaient assez rapidement. On les avait surnommés **copiots** (petits copeaux). Au Grand-Valtin, où ils s'accrochaient dans la cheminée on les désignait sous le nom de **remilles** ([1]).

1 Communication de Sylvestre Sonrel (1012).

La lumière répandue n'était pas très vive. La torche était-elle usée, ce qui, comme bien on pense, arrivait fréquemment au couru d'il ne soirée ?... On la remplaçait par un autre **copiot**.

On s'éclairait aussi avec des chandelles. Le suif des bêtes accidentées était utilisé par les marcaires pour leur confection. J'ai rapporté du Grand-Valtin un moule à chandelles portant la date de 1767 qui a appartenu à Étienne Sonrel. L'appareil en bois de hêtre, parfaitement conservé, se compose de plusieurs pièces assemblées par des barettes qui permettent un démontage facile. Deux rangées de chacune six trous cylindriques y sont, ménagées. Le suif liquide se versait à la cuiller dans ces trous où une mèche avait été préalablement tendue. Les barettes retirées après refroidissement, on obtenait douze chandelles ayant à peu près les dimensions de nos bougies.

L'appareil d'Étienne Sonrel, qui n'est plus qu'un objet de curiosité, a été, au moment de la Libération, utilisé avec succès pour la fabrication des chandelles qui suppléaient à l'installation électrique détruite par les bombardements.

Et l'on s'est éclairé aussi avec d'antiques heurchats dont la mèche était à sec depuis cent ans !

Alimentation

La stérilité d'un sol qui ne donnait que de maigres récoltes, l'indigence de la plupart des habitants, la difficulté de s'approvisionner au dehors, avaient fait contracter aux montagnards un genre de vie très austère. Il nous faut faire effort pour réaliser ce qu'était, il y un peu plus d'un siècle, le régime alimentaire des Valtinois.

Sobriété Spartiate. Les productions du pays : pain de seigle, laitage, lard, légumes, et surtout pommes de terre, composaient seules le fonds de la nourriture. Pas d'autres fruits que ceux de la forêt.

Le pain fabriqué à la maison tous les quinze jours, en grosses miches de 50 centimètres de diamètre, était souvent **ciré** près de la croûte inférieure. Souvent aussi la fermentation du grain mal mûr a la récolte lui donnait un goût de moisi. Il se conservait relativement frais mais encrassait le couteau. Quand **on chauffait le four** – chaque maison avait le sien – il arrivait, à la grande joie des marmots, que la ménagère ajoute à la fournée une quiche au lard, une tarte de « **môjïn** » (fromage blanc) ou de brimbelles à la saison.

Le beurre, les œufs, vendus au marché, ne figurent jamais sur les tables. Le lait entier non plus. Fabricant de fromage, le marcaire ne réserve pour sa consommation que la marchandise impropre à la vente.

Le menu ne varie guère. On déjeune le matin d'une soupe de pommes de terre si épaisse que la cuiller y tient debout. Au repas de midi, une tranche de lard s'ajoute aux légumes retirés de la soupe. Le soir, on se contente du « **nàr ho** »

(pommes de terre cuites à l'eau, dites **en robe des champs**). On en vide sur la table un plein « **corbillon** » ; chacun en pèle consciencieusement une quinzaine que l'on met en pyramide devant soi. On les mange, soit avec du « **chic** » (lait caillé), soit avec de la **brocatte**, sorte de bouillie obtenue en cuisant le petit-lait ([1]). Pas de couvert individuel. Chacun puise à même dans la soupière ou le plat.

La miche de pain entamée reste en permanence sur la table du poêle entourée de la nappe qu'il suffira d'étendre pour le repas. Ce pain noir que nos contemporains trouveraient grossier, on ne le gaspille jamais. Ce serait une sorte de sacrilège. Tant de pauvres gens en manquent ou n'en mangent pas à leur faim !. .

« **Sur 565 habitants, 250 sont indigents et dans l'impossibilité de subvenir à leur entretien** » (délibération du 1er janvier 1854). Manœuvres et journaliers, ils font, de ci de là, des journées à la belle saison. Ils reçoivent la nourriture et un salaire variant entre 15 sous (journée de faneuse) et 30 sous (journée de faucheur). Les enfants « gagnent leur croûte » comme gardiens de bétail. Mais, il y a l'hiver où le travail fait défaut !... Si quelques-uns trouvent à s'employer comme tisserands ou batteurs en grange, le plus grand nombre sont sans gagne-pain et demandent des ressources à la mendicité. Il n'est pas encore question de « minimum vital ». On mange « **de la soupe sans yeux** ». « **On trompe la faim** » avec quelques pommes de terre dont le père de famille fait une exacte répartition en s'oubliant lui-même. Ému d'une telle détresse, Nicolas Géliot, filateur à Plainfaing, fait un don de 400 francs aux indigents de la commune (délibération du 10 novembre 1865).

Pour les travailleurs des champs et de la forêt, il y a, vers quatre heures, la **marade** (collation ou goûter) : pain sec, le plus souvent qu'on arrose avec l'eau claire des sources. « À la Saint-Michel (29 septembre), la **marade** monte au ciel ! » énonce un vieux dicton, ce qui signifie en clair qu'à partir de cette date, on ne mange plus aux champs.

Si les familles aisées élèvent un porc pour leur consommation, nombre de gens ne goûtent à sa chair que quand ils sont au service d'autrui. La viande de bœuf dite **groûsse châ** (grosse chair) n'apparaît qu'à la fête sur la table familiale.

Le sucre est une friandise. Est-ce pour cela qu'on assure aux enfants qu'il fait tomber les dents ?... Les épiciers débitent par demi-livres les énormes pains coniques enveloppés de papier bleu qu'ils brisent à coups de marteau.

Le café est un luxe. On en achète parcimonieusement un demi-quart (60 grammes) pour le déjeuner du matin de la fête où le café au lait sucré à la mélasse remplace la soupe de pommes de terre habituelle.

1 Résidu de la fabrication du fromage.

Les boissons

Le vin, qu'on trouve aujourd'hui sur les tables les plus modestes, ne se consommait autrefois que dans les auberges.

À la Révolution, il y avait au Valtin – nous l'avons vu – **deux gardes de cabaret**. Il s'y trouvait donc au moins deux débits de boissons. En 1850, on en comptait trois.

La fameuse auberge du Grand-Valtin (bâtie en 1805), connue à cinq lieues à la ronde, avait eu primitivement pour enseigne un cheval blanc ([1]). La délicate ferrure en cuivre ciselé dont s'orne la porte d'entré la fit surnommer en patois du pays « **E lè soûre skièche** » ; traduisez : « **À la Clenche d'Or** », joli nom qui a supplanté le premier et lui sied à merveille.

Plus bas, dans le défilé de Straiture, un petit cabaret servait de maison de refuge aux voyageurs. L'endroit, aujourd'hui inhabité, porte le nom significatif de **Florent L'Hôte**.

Si les anciens ne faisaient pas provision de vin pour leurs ménages, il est certain qu'ils aimaient le goûter dans les auberges. Le montagnard descendu des Hautes-Chaumes ou de Sérichamp ne remontait pas à sa ferme sans avoir bu au village quelques « **mérijânes** » ([2]) ou quelques « **chopelets** » (chopines) avec les amis.

N'en abusait-il pas autrefois ? Assurément, les jours de liesse, il n'était pas rare de rencontrer des gens « **en ribotte** » (ivres) mais cette forme accidentelle de l'alcoolisme causait infiniment moins de ravages que l'abus quotidien des boissons, car rentré chez lui, le buveur redevenait abstinent total pendant des semaines entières. Combien en ai-je connu dans ma jeunesse, de ces vieux « **soulons** » qui, prenant régulièrement « la cuite » une fois par mois, ont atteint quatre-vingts ans et davantage ?...

Les montagnards buvaient aussi **la goutte**. Après 1870, l'introduction en contrebande de l'affreux alcool industriel allemand a malheureusement favorisé la consommation du « **brandvi** » (eau-de-vie).

Pour sa fenaison d'une durée de deux mois, Claude Petitdidier, qui exploitait la chaume de Sérichamp, allait (vers 1825) quérir en Alsace un tonnelet de six litres d'eau-de-vie de marc qu'il rapportait sur son « **brise-dos** ». Les faucheurs en lampaient chaque matin leur petite goutte avant de se rendre au pré. C'était tout pour la journée !...

Il n'y a de vin à la maison que pour « **les odes** » (fête patronale). Quelques temps auparavant, un voiturier du pays se charge de l'aller chercher en Alsace.

1 À mon départ du Grand-Valtin, j'ai remis en souvenir au propriétaire de l'antique auberge la plaque de tôle en forme d'écu conservée dans mon grenier ou se voit encore un peu – blanc sur noir – le cheval de jadis.

2 Marie-Jeanne, ancienne mesure locale d'environ un litre et demi.

Chacun lui apporte bonbonne ou tonnelet qu'il va faire remplir à Kaysersberg. Le grand jour venu, on boit à larges rasades dès le matin. Tous ceux qui se présentent à la maison : invités, voisins, mendiants même, en reçoivent libéralement leur part.

Après un repas plantureux copieusement arrosé, il arrive que le baril sonne le creux le soir même. De toute façon, il est de règle que la petite provision soit épuisée le dimanche suivant. Et voilà nos gens au régime sec pour un an !

• • •

De toutes les occasions de franchir le seuil des cabarets, l'une des plus fréquentes était la conclusion des marchés.

Un usage immémorial voulait que toute vente ou convention quelconque soit cimentée par un verre de vin. C'était une manière pour les contractants de manifester leur confiance réciproque et de sceller leur accord. **Les vins du marché** ou **francs vins** étaient offerts par l'acquéreur au vendeur. L'usage avait force de loi et l'on voyait – avant la Révolution – les officiers seigneuriaux, ducaux ou royaux boire avec les acheteurs de coupes forestières, avec les fermiers du domaine, à l'occasion d'un bail à eux consenti.

Par contrat de vente du 9 octobre 1720, « **Joseph Gérard Hans de Plainfaing vend à Anne Gérard, veuve de Nicolas Guidât de Habaurux un prey scitué audit Habaurux contenant environ deux charées de foing, dit au Grand Prey, le présent vendage pour la somme de sept cent francs barrois de principal et les vins ordinaires dont ledit vendeur est tenu contant, payé et satisfait**» ([1]) .

Cette coutume – si elle n'avait plus force légale – n'a cessé d'exister que depuis peu d'années.

Une vente aux enchères d'immeubles ruraux était toujours suivie – à l'auberge voisine – d'une collation largement arrosée où les acquéreurs régalaient les vendeurs, le notaire et ses clercs. Au Valtin, il était de tradition d'y manger un jambon fumé de belle taille. Je me rappelle avoir « mangé le jambon » à La Clenche d'Or (un jambon bigrement salé !...).

On buvait – on boit toujours – avec le **corté** ([2]) qui vous vendait une vache.

Achetait-on un petit cochon au marché de Fraize ? La bête n'aurait pas prospéré si l'on n'avait, avant de lui passer la cordelette à la patte de derrière, trinqué avec le marchand.

1 Document personnel.
2 Marchand de bestiaux.

Vêtements

Les hommes se marient en solides vêtements de drap ou de « **droguet** » à chaîne de fil tramée de laine. Ils portent, ce jour-là, une sorte de redingote – plus longue que le paletot et n'ayant pas comme lui de poches extérieures sur les côtés – qui les suivra toute leur vie. Il arrive souvent d'ailleurs que le jeune marié n'a d'autres habits de noces que les vieux effets de ses aïeux rajustés pour la circonstance. Au Valtin, les pauvres gens se contentent de la veste et des « **chausses** » en toile de lin dite « **mohure** » (couleur de moisi) parce que teinte en gris. Un grand feutre noir à larges bords, de robustes souliers complètent l'équipement.

Tout le luxe de l'épousée consiste dans le grand châle à ramages qui couvre ses épaules, le petit crucifix d'or qui pend à son cou, le modeste anneau nuptial en argent passé à son doigt.

Point n'est encore question de modes féminines. Vous n'eussiez pas vu à l'époque un seul chapeau de dame à la grand-messe de la paroisse !... Les jours de fête, les femmes portent, par dessus le corsage un « **moucheu** » (fichu) de laine ou de soie aux couleurs vives disposé en pointe comme en Alsace. Une coiffe de soie piquée dite « **cornette** » aux bords garnis de fronce tuyautée de tulle ou de dentelle couvre la partie postérieure de la tête. Les personnes âgées se coiffent de la « **cape** » plus enveloppante et plus chaude.

En fait de bijoux, on ne connaît encore que la petite croix dont nous avons parlé, remplacée quelquefois par un cœur d'or pendant à un ruban de velours noir et les boucles d'oreilles que le menuisier du lieu, bijoutier improvisé, se charge de poser en perforant, avec sa pointe à tracer, le lobe de l'oreille, ce qui ne va pas sans douleur. Il m'a été donné de voir, dans ma jeunesse, des cercles d'or aux oreilles des hommes. Singulière coquetterie masculine!...

Hommes et femmes vont en sabots, souvent nu-pieds à la belle saison. On se rend en sabots au marché de Fraize. Les Grands-Valtinois font cinquante kilomètres en sabots pour porter à St-Dié les truites qu'ils s'estiment heureux de vendre aux bourgeois quinze sous la livre.

En semaine, les hommes se vêtent de toile grise ou bleue, se coiffent de grands bonnets de coton à rayures terminés par un gland qui retombe dans le dos.

Par dessus la « **camisole** » (corsage à lacets non ajusté qui tient lieu du corset, inconnu de nos grand-mères) et la « **cotte** » (jupe), les femmes nouent le « **devèté** » (devantier ou tablier). La coiffe en tissu léger, l'hiver la capeline ceignent leur front.

Mais le vêtement le plus caractéristique d'une époque révolue, celui que les hommes arborent les jours de marché ou de fête est sans contredit la « **blaude** », blouse courte ne descendant pas plus bas que la hanche. Il est des blouses modestes en toile grise, d'autres plus riches d'un bleu lustré, finement soutachées

de blanc sur les épaules et le devant avec agrafes en cuivre. Ce sont celles que les jeunes gens se font gloire d'endosser les soirs de bal. Le veston, plus seyant, plus moderne a remplacé la blouse. Qu'on me permette de regretter la disparition de ce vêtement ample et commode sous lequel on se sentait à l'aise en toute saison !...

Industrie textile familiale

Dans toute la montagne, l'industrie du lin et du chanvre est alors en honneur.

Les tiges arrachées sont assemblées par poignées et mises à **rouir** sur les prés humides pour les débarrasser de la gomme qui colle les fibres textiles. Cela fait, on les sèche au four.

Vient ensuite – à l'aide d'instruments bizarres que l'on retrouve dans les vieux greniers – une série d'opérations destinées à préparer la **filasse** : l'écrasement des fibres impropres dans les mâchoires de bois de la **braque** (broie), leur élimination obtenue en frappant la matière avec le plat du **sabra** (sabre de bois) sur **le pied à teiller** ; et, pour finir, le nettoyage et le peignage au moyen du **s'ri** (peigne), sorte de brosse métallique suspendue à la muraille où de longues dents de fer groupées en faisceau circulaire font l'office de poils.

Le reste est l'affaire de la fileuse dont le rouet diligent animera de son ronronnement les longues veillées d'hiver.

Après retordage et mise en écheveaux, le tisserand confectionnera, sur son métier à bras, les toiles un peu rudes, mais combien solides dont on fera draps de lit, linge de corps et vêtements. La filasse la plus grossière, **l'étoupe**, se transformera en sacs, en cendriers (toiles à foin). Ces métiers à tisser, aux lourds bâtis de bois, occupent presque toute une pièce ; il y en a dans la plupart des maisons. De la culture du lin au travail du tisserand, les mains seules de la famille ont œuvré.

Il faudra encore blanchir sur le pré au voisinage du rupt les longues pièces de toile bise ; pour ce faire, on les arrose copieusement plusieurs fois le jour à l'aide d'une cuiller de bois au long manche.

Et les toiles s'empileront dans les **huches** et les armoires... des toiles qui dureront plus d'une vie humaine. Il en est encore en service dans les anciennes familles. On n'en fait plus depuis longtemps. Les tissus de coton, moins coûteux, les ont remplacées. Et, depuis un demi-siècle, la culture du lin est abandonnée au Valtin et dans toute la région. Nous ne reverrons plus ces jolis parterres de délicates fleurettes souriant au soleil de leurs myriades de petits yeux bleus !...

• • •

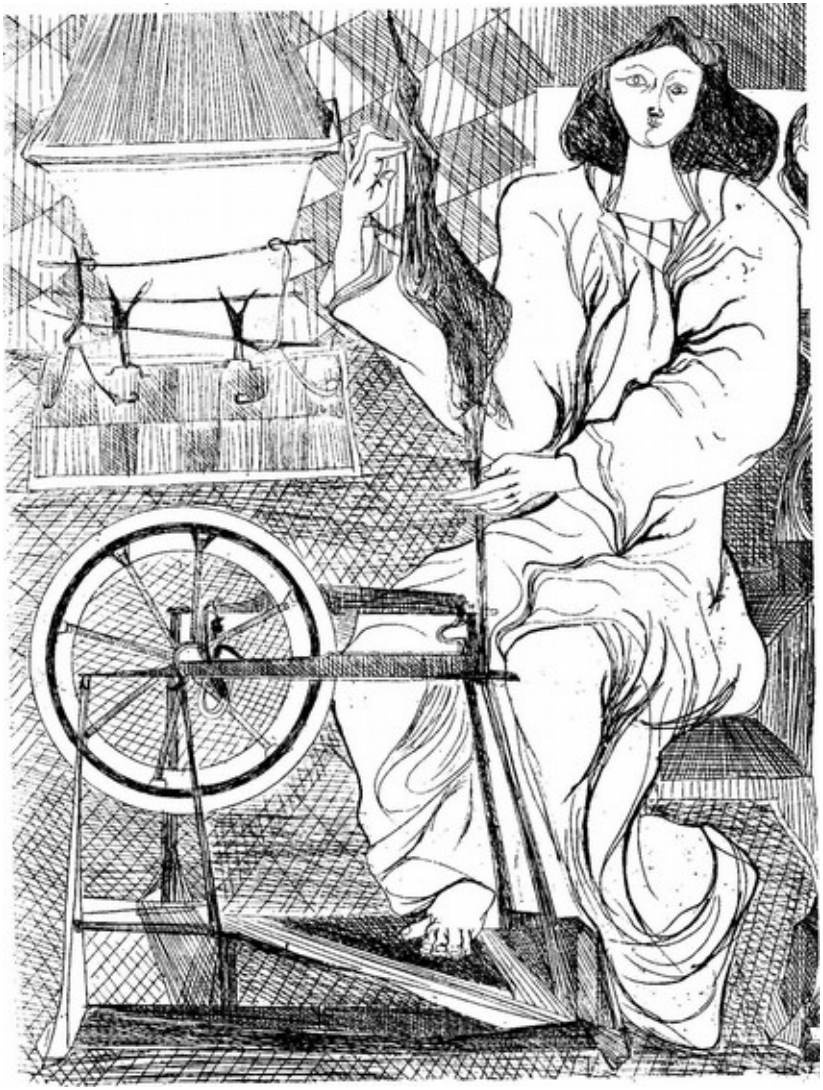

La fileuse

L'industrie cotonnière introduite dans les vallées vosgiennes dès la première moitié du XIXe siècle ne pouvait manquer d'utiliser la main-d'œuvre abondante et à bon marché qu'on trouvait dans la montagne.

En 1845, nous avons au Valtin deux petits tissages à bras occupant ensemble 40 ouvriers ([1]). Ils appartiennent à un manufacturier alsacien, plus tard à un industriel de Saint-Dié qui y font travailler sous la direction de contremaîtres. L'un de ces bâtiments se voit encore au centre du village.

Ces fabricants avaient aussi des ouvriers à domicile auxquels ils prêtaient des métiers avec leurs accessoires.

Jusqu'en 1890, l'industrie familiale du coton occupe au Valtin et au Grand-Valtin plus d'une centaine d'ouvriers.

L'industrie mécanique a tué le métier à bras. Le Valtin est trop loin d'une gare pour qu'on songe à y construire une usine... Et la dépopulation (encore 442 habitants en 1887) n'y fera que s'accentuer.

Le vieux langage

Le patois a été, des siècles durant, l'unique langage de nos pères.

Sous l'Ancien Régime, il existait à La Bresse un curieux tribunal qui se passait de table et d'écritoire. Les débats avaient lieu ordinairement en patois devant le maire, le doyen et les jurés assis en demi-cercle sur des bancs de pierre à l'ombre d'un orme séculaire, au centre du village, et la sentence rendue sur le champ, sans expédition écrite du jugement.

Quelques années avant la Révolution, il advint qu'un avocat de Remiremont fut appelé à plaider devant ce tribunal rustique la cause d'un habitant du lieu. Voulut-il faire parade de son érudition ou peut-être embarrasser le tribunal en émaillant sa plaidoirie de citations latines ? Toujours est-il que cette manière de faire déplut fort aux magistrats bressauds qui y virent un outrage à leur autorité. Et le maire prononça gravement : « Monsieur l'avocat, la justice remet la cause à quinzaine, pendant lequel temps vous apprendrez à plaider selon la coutume de La Bresse ; la justice vous condamne en outre à cinq francs d'amende pour vous être avisé de lui parler un idiome inconnu » ([2]).

Nous trouvons un autre témoignage historique de l'usage exclusif du patois chez les vieux montagnards dans l'épître en vers patois – curieuse et remplie de détails intéressants – adressée en 1809 par « **les habitants de Gérardmer à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur, composée par Monsieur Pottier, curé de cette commune** » ([3]).

---

1 Lepage et Charton, ouvrage cité, page 257.
2 D'après Ch. Charton. Les Vosges pittoresques et historiques, page 176.
3 Abbé Gilbert, Gérardmer, bulletin paroissial juin 1907, page 945.

Au Valtin, comme à La Bresse, à Gérardmer ou à Fraize, tout le monde – hormis l'instituteur à l'école et le prêtre dans ses sermons – s'exprimait en patois, un patois riche d'images, truffé d'expressions naïves et savoureuses, toujours finement nuancées, souvent intraduisibles en français, qui en soulignent tout le charme. Cette langue maternelle s'était conservée très pure et n'avait pas encore subi les fâcheuses altérations, les additions de mauvais français et de mots d'argot qui en font, de nos jours, un idiome décadent.

Dialecte roman influencé par le voisinage de l'Allemagne, le patois du Valtin, peu différent de celui des vallées, s'en éloigne par la prononciation à la française de la double consonne hh. Alors que l'on prononce à Fraize « **enne tchette** » (un chat) en faisant sonner le t, on dit au Valtin « **enne chette** ». Cependant l'habitant du Valtin n'a-t-il pas été – plus que tout autre – en contact avec les populations de langue germanique ?... Cette curieuse particularité signalée par Eugène Mathis ([1]) s'observe également dans la vallée d'Orbey. On ne peut s'en expliquer la raison.

On ne parle que patois dans les meilleures familles ([2]). Le médecin, le notaire, le percepteur parlent patois à leurs clients, le commerçant à ses pratiques, le curé dans ses visites à ses ouailles.

Un déraciné, un Parisien revenait-il au pays après une longue absence ?... Employer le français dans la conversation eût été de sa part se montrer **glorieux**, renier son village, son origine paysanne, et, en quelque manière, manquer de respect à son interlocuteur. On me permettra ici un souvenir personnel. Un compatriote que j'ai bien connu, nanti d'une belle situation dans la capitale (il était secrétaire particulier d'un ministre) ne manquait pas, le lendemain de son arrivée en vacances, de chausser de gros sabots pour aller voir ses vieux amis paysans, leur parler patois... rien que patois.

Quelle joie pour le conscrit dépaysé et nostalgique quand il retrouve au régiment un gars de sa montagne avec lequel il peut converser dans le parler natal !...

Il y a de cela quelque soixante-dix ans, un habitant de Fraize visitait un paquebot dans le port de Bordeaux. Quelle ne fut pas sa stupéfaction de s'entendre, d'une voix retentissante, appeler en patois du pont supérieur. La foudre tombant à ses pieds ne l'eût pas médusé davantage !... C'était un de ses concitoyens, en voyage de noces, qu'un singulier hasard avait amené là, lui aussi. Je vous laisse à penser la joie d'une rencontre aussi imprévue entre compatriotes.

Là où deux patoisants se rencontrent, ils retrouvent le pays. N'est-ce pas des bouffées d'air vosgien que le patois apportait dans les stalags, les usines allemandes, les odieux camps de concentration par la voix des exilés de chez

1 E. Mathis. Lexique du patois de la Haute-Meurthe. Préface. VIII.

2 Certains de mes élèves du Grand-Valtin ne savaient pas un mot de français à leur entrée en classe. Faut-il dire qu'ils l'apprenaient très vite et faisaient d'aussi rapides progrès que les autres ?

nous ?... qu'il apportait à nos soldats d'Indochine, à nos compatriotes dispersés par toute la France et dans le vaste monde ?...

Un bon ami – il me lira – que les hasards de la vie errante du fonctionnaire avaient conduit à Madagascar, aurait fait des centaines de kilomètres dans la brousse, pour aller retrouver un autre patoisant. Et nous ne correspondions, l'un et l'autre, que dans le vieux langage.

Le patois se meurt ! Seuls les anciens du village le parlent encore. Il suit la loi de toutes les choses condamnées à disparaître parce qu'elles ne répondent plus ni aux besoins, ni aux goûts d'une époque. Le temps qui détruit tout, nos monuments, nos maisons, nos mœurs et nos anciens usages, éteint chaque jour nos vieilles traditions, aura finalement raison de la vieille langue parlée par nos pères aux **loures** et aux **couarails**.

Faut-il le déplorer ? À bien prendre, non... Le patois qui a suffi aux besoins d'une époque révolue ne se compare pas à notre belle langue nationale. Et pourtant, nous ne pouvons nous défendre d'une profonde sympathie pour le dialecte local qui disparaît sous la pression d'un monde nouveau. Si nous ne pouvons empêcher sa mort, recueillons-en, du moins quelques glanes qui seront, pour ceux qui viendront après nous, de précieuses reliques du passé.

L'entraide. Les corvées

Un des traits les plus saillants des mœurs des vieux Valtinois, c'est **l'esprit de solidarité** qu'ils manifestaient en toute occasion.

Dans les temps anciens, **l'entraide est née d'un besoin ;** les communautés de la montagne – séparées du reste du monde par d'épaisses forêts – vivaient isolées et n'auraient pu subsister sans la coopération étroite de tous leurs membres. D'une existence ainsi repliée sur elle-même étaient venues des habitudes d'assistance mutuelle qui n'ont pas tout à fait disparu.

C'était autrefois l'habitude des **corvées** (en patois **crouâies**), ainsi nommées par analogie avec la coutume féodale dont elles différaient totalement, parce qu'elles rassemblaient, à titre gracieux, des travailleurs volontaires, le plus souvent en vue de secourir une infortune.

Un père de famille malade ou victime d'un accident, une veuve abandonnée, une pauvre vieille se trouvaient-ils dans l'impossibilité de faucher les foins, de moissonner les seigles, d'arracher les pommes de terre ?... Les voisins laissaient là leur propre besogne pour organiser une corvée ou, comme on disait encore, **un hhè** (grand nombre d'ouvriers) et terminer rapidement le travail. Ceux-là mêmes qui étaient en froid avec l'intéressé n'avaient garde d'y manquer s'ils ne préféraient encourir le mépris général.

Les corvées, annoncées au prône de la paroisse, avaient lieu souvent le dimanche après-midi. Les ancêtres ne croyaient pas violer le repos dominical en accomplissant cet acte de charité évangélique. On m'a cité le curé Renaud (vers 1865) qui prêchait d'exemple en prenant part, soutane retroussée, à l'arrachage des pommes de terre. On m'a conté aussi que, dans les corvées de fauchaison, une bouteille de vin ou d'eau-de-vie et un verre étaient déposés à l'extrémité du pré pour stimuler les ouvriers. C'était entre faucheurs une belle émulation à qui conduirait le premier son andain au but et se verserait la première rasade.

J'ai vu au Grand-Valtin, en 1908, relever par corvée un toit que la tempête avait emporté.

Il y a moins d'un demi-siècle, le fumier se portait encore dans les champs à dos d'homme, à l'aide de la hotte. Le travail se faisait par équipes de volontaires, le soir, au clair de lune. C'est ainsi qu'au Grand-Valtin, une fois les champs débarrassés de la neige, les voisins se réunissaient chaque soir chez l'un d'eux pour fumer son coin de terre. La distance était longue de la ferme du **Vimbar** aux champs haut perchés des **Caluches**. Les porteurs devaient descendre au fond du vallon pour remonter ensuite la pente opposée. Aller et retour, le trajet demandait de trois quarts d'heure à une heure. À minuit, on buvait la goutte et la **crouâie** était suspendue jusqu'au soir du lendemain ([1])

En montagne, l'usage subsiste toujours pour ceux qui ont les premiers terminé la fenaison ou l'arrachage des pommes de terre de « donner la main » aux retardataires.

Les loures

Dès l'automne, une fois terminés les travaux des champs, on se réunissait le soir entre voisins, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Économie d'éclairage?... Peut-être!... Mais aussi manifestation de l'instinct de sociabilité des montagnards... désir de passer agréablement la soirée en devisant des nouvelles du jour, ce qui n'empêchera pas l'hôte de tisser sa pièce de toile, de façonner ses sabots ou ses **aissis**. C'étaient les **loures** ordinaires qui finissaient à neuf ou dix heures.

De temps en temps – la veille d'un jour férié ou ce jour-même – avaient lieu les **grandes loures**, veillées plus longues, plus solennelles, si l'on peut dire, auxquelles étaient conviés la parenté et les amis ; elles duraient la majeure partie de la nuit. Pour s'y rendre, les marcaires n'hésitaient point à faire une lieue et plus dans la neige, portant **à câdos** les jeunes enfants sur leurs épaules : ceux du Grand-Valtin montaient à Sérichamp, ceux du Louchpach descendaient au Valtin.

1 Communication de M. Victor Morel.

Il y avait enfin des **poêles de loures** spécialement organisés par la jeunesse pour y goûter le plaisir de la danse. Ils se tenaient à tour de rôle chez les jeunes filles du pays.

Représentons-nous les **grandes loures** d'autrefois. Elles se tiennent souvent à la cuisine, à la lueur fumeuse du **heurchat**. Dans l'âtre, un beau feu pétillant de souches ou de grosses bûches promène ses illuminations. C'est le chauffage qui manque le moins ! Ne disait-on pas, en ironisant, que dans telle ferme – la plus voisine de Sérichamp – on faisait de si grands feux que les clenches des portes en étaient chaudes à ne pouvoir les toucher ?...

Autour d'une longue table qui occupe le centre de la pièce, les hôtes ont pris place sur des bancs rustiques. Les femmes sont venues avec leur rouet qu'elles mettent incontinent en action.

Les langues aussi vont tourner et le **couarail** (conversation) s'engage animé, parfois bruyant. De quoi est-il question?... Presque uniquement des nouvelles du pays : on s'entretient du temps, des récoltes, des bêtes, du dernier marché de Fraize ; on passe en revue, non sans malice, les potins du village.

L'auditoire devient silencieux et attentif quand une bonne vieille narre, d'une voix chevrotante, les souvenirs de la grande Révolution, des **fiauves** du temps passé, quelque histoire de revenants ou de sorciers à vous faire dresser les cheveux sur la tête.

Avec, entre les dents, la courte pipe en terre à couvercle de cuivre, les vieux soldats contaient leurs campagnes... faisaient encore la guerre. Ils en oubliaient de fumer. Il fallait **battre le briquet**... faire jaillir l'étincelle du silex... aspirer laborieusement pour ranimer le petit point rouge de l'amadou déposé dans le culot... Les grognards n'étaient pas toujours d'accord et c'étaient parfois de véhémentes discussions.

Il arrivait que, pour y mettre un terme, une voix féminine s'élevait, fraîche et bien timbrée, qui chantait les vieilles romances de la montagne : « **La chanson du ségaire** », « **Il était trois capitaines** ».

Les douze coups de minuit tombant lentement de la vieille horloge, tout essoufflée de cet effort, l'assemblée passait au **poêle** pour **reciner** sur l'invitation de la maîtresse de céans.

L'hôtesse avait bien fait les choses : dans la plantureuse **tourtière** fumait, odorante et rissolée, la grillade du cochon tué la veille ; une épaisse et croustillante **chalande** piquée de lardons dorés lui succédait, le tout arrosé de copieuses rasades.

Les convives mis en joie jasaient de plus belle. Les anciens jouaient aux cartes, à **la marelle**. Dans les rires qui fusaient, les **boubes** lutinaient les **béïesses**, celles-ci ne se faisant pas faute d'y répondre par des plaisanteries de bon aloi. Garçons et jeunes filles jouaient aussi à la **main-chaude** (paume), à **colin-maillard**, à **pigeon-vole**, au **furet**, etc... Le perdant, pour rentrer en possession de

ses gages, était condamné à une pénitence bien douce : **Embrassez celle que vous aimez** ou – si c'était une fille – **le plus joli garçon de l'assemblée**.

Et le temps passait si vite que l'aube naissante surprenait nos gens encore attablés. Depuis longtemps, les enfants allongés sur les **hugeottes** avaient cédé au sommeil. Il fallait les éveiller pour se remettre en route...

Relations extérieures

Sans doute, beaucoup de Valtinois ont-ils quitté ce monde sans avoir poussé plus loin que Munster, Bruyères ou Saint-Dié. Mais ce serait une grande erreur de croire que, vivant dans un cercle étroit, les gens de la montagne étaient privés de relations extérieures.

D'abord, il y a le **piéton** (facteur) qui monte de Fraize tous les deux jours (avant 1840, il venait de Corcieux). Personne, il est vrai, ne **tirait la gazette** ([1]) pour laquelle les ruraux marquent une certaine méfiance : « **Le papier se laisse écrire** !... » opinent-ils en hochant la tête. De ferme en ferme, le facteur colporte, commente les nouvelles venues du bureau de poste ou recueillies un peu partout.

Il y a aussi la fréquentation des foires du voisinage (Corcieux, Bruyères, Fraize – les voituriers vont jusqu'à Poussay pour acheter un cheval) où se diffusent les informations. On s'y rend, portant aux reins la large ceinture de cuir garnie sur tout le pourtour de multiples goussets où les gros écus d'argent de **cinq livres** (cinq francs) se dissimulent à la convoitise des voleurs.

Bons marcheurs, les anciens ne craignent pas d'entreprendre à pied de longs pèlerinages. Ils vont notamment à l'abbaye d'Autrey où se trouve une relique de St-Hubert invoqué pour la guérison de la rage, à St-Nicolas-de-Port, aux Trois-Épis et même à Notre-Dame des Ermites, en Suisse. Dans une circonstance difficile, une maladie grave, on **se revenge** (se recommande) à la Vierge ou à un saint en faisant vœu de pèlerinage dans un sanctuaire fameux. Si la personne qui a fait le vœu ne peut tenir elle-même sa promesse, elle délègue à sa place un parent ou un ami. Le mandataire est parfois un étranger qui s'acquitte, moyennant rétribution, des intentions à lui confiées.

J'ai connu une petite vieille cassée en deux – plus ridée que la plus ridée des pommes reinettes – qui se chargeait, pour vingt francs, de pèlerinages par procuration aux Ermites (Einsiedeln) qu'elle accomplissait en série. Je la vois partir, un gros bâton à la main. Elle couchait sur le foin dans les fermes, buvait l'eau des sources, se nourrissait d'un quignon de pain noir. À son retour, quinze jours après, elle rapportait, avec une médaille, l'attestation en bonne forme que l'objet de sa mission avait été rempli. Qui ferait aujourd'hui le voyage à pied Einsiedeln (environ 400 kilomètres aller et retour) pour vingt francs ?

1 Tirer la gazette, c'est-à-dire être abonné au Journal.

Les conscrits partaient aussi à pied rejoindre leur régiment souvent à l'autre bout de la France ; leur retour, leurs congés de longue durée se faisaient de même.

Une autre source de nouvelles était fournie par les étrangers de passage au village : colporteurs qui vendaient de la mercerie ou des images religieuses destinées à être encadrées... marchands d'images d'Épinal qui attendaient les enfants à la sortie de l'école et troquaient leurs **saints** ([1]) contre des os, des chiffons... **magniers** ou Auvergnats, étameurs qu'on revoyait chaque année à l'approche de la fête... marchands d'étoffe qui, sans fatigue apparente, portaient sur leur dos un énorme ballot... vitriers ambulants, d'origine suisse, avec, dans leur hotte, les petits carreaux en losange qu'ils sertissaient de feuilles de plomb... contrebandiers d'Alsace porteurs de feuilles de tabac que les fumeurs transformaient en carottes.

Par toutes ces allées et venues, les bruits du dehors pénétraient dans le pays.

1 Images coloriées.

Us et coutumes de jadis

Coutumes religieuses

Les prescriptions de l'Église étaient, autrefois, scrupuleusement observées. Chaque dimanche, de Belbriette au Louchpach, les marcaires, hommes et femmes, assistaient à la messe, quels que soient le temps et la distance. La personne « qui gardait la maison » lisait dévotement sa messe. À la sortie de l'église, après s'être rendus sur la tombe des défunts, les hommes descendaient l'escalier du cimetière, s'arrêtaient sur la petite place du village pour y bavarder, lire les affiches, prêter l'oreille aux annonces précédées d'un roulement de tambour de l'appariteur. Avant de remonter à la Combe, au Grand-Valtin, de descendre au Rudlin, ils ne manquaient pas de faire une station à l'auberge. On s'en revenait ensuite par petites bandes. Au temps des grandes neiges, les paroissiens du Surceneux (m'a raconté l'un d'eux) se munissaient de haches pour abattre les sangliers rencontrés dans le « bois de Gérardmer », ce qui arriva plus d'une fois.

Aux grandes fêtes, l'église était bien trop petite pour les 1.200 habitants d'une paroisse qui en compte aujourd'hui moins de 400. Aussi fut-il question plusieurs fois de la reconstruire. Une délibération du conseil municipal, du 11 février 1839, nous apprend que, les jours d'affluence, elle peut à peine abriter la moitié des fidèles. Le conseil envisage la construction d'un édifice plus spacieux. Un plan a été demandé à M. Bruyant, architecte. La dépense prévue au devis est de 20.700 francs... mais la commune n'a pas un sou en caisse. Ban-sur-Meurthe, il est vrai, a promis une subvention de 2.400 francs ; Plainfaing offre 600 francs (!). Il y a des promesses de souscription des paroissiens pour 10.000 francs. Ce n'est pas suffisant !... Un « secours » sera demandé au gouvernement. Faute des fonds nécessaires, l'affaire en resta là.

Le projet de reconstruction de l'église revient sur l'eau en 1866. La situation financière de la commune n'est pas meilleure. Le conseil municipal décide de renouveler sa demande de subvention de l'État et de solliciter la famille de Lesseux.

Ces démarches n'eurent pas le résultat escompté. L'église resta ce qu'elle était en 1704. On se contenta, en 1867, de remplacer par des tuiles les **aissis** de la toiture. Il en coûta une dépense totale de 1326 francs aux quatre communes intéressées (Le Valtin, Ban-sur-Meurthe, Gérardmer, Plainfaing) ([1]).

Scrupuleusement était gardé le repos dominical. « Le travail du dimanche – disait-on – n'a jamais rien rapporté ». Pourtant, le curé autorisait ces travaux dans certains cas exceptionnels comme la fenaison ou, ainsi que nous l'avons vu, lorsqu'il s'agissait d'une **corvée** pour rentrer les récoltes d'un malade, d'une veuve.

1 Registre des délibérations du Conseil municipal du Valtin.

L'après-midi, les hommes désœuvrés visitaient leurs terres ou allaient se distraire à l'auberge, **sur le jeu de quilles**.

Les jeûnes, l'abstinence du carême étaient observés à la lettre. Le Vendredi-Saint, on mangeait de la soupe aux pois sans graisse.

Le dimanche des Rameaux, de jeunes pousses de saules garnies de leurs chatons, des branchettes de buis et de sapin étaient bénites. On en mettait sur la tombe des défunts dans le bénitier de cuivre en forme de pot, qu'on voyait alors sur chaque sépulture ([1]). Les autres, rapportées à la maison, étaient placées sur le crucifix, à la tête du lit, pour éloigner le tonnerre.

Munis de **teurlaques** (crécelles ou cliquettes), les gamins se faisaient une joie d'assister aux offices des Ténèbres de la Semaine Sainte. Ils se répandaient ensuite dans le village au son de leurs bruyants instruments.

Chaque enterrement avait sa messe suivie d'une quarantaine et d'un anniversaire. Aux vêpres de la Toussaint, l'église bondée ne pouvait contenir tout le monde. Il en est encore ainsi dans toute la montagne où le culte des morts reste aussi vivace qu'aux anciens temps. On sonnait **en mort** toute la soirée et une partie de la nuit. Le vieux clocher gémissant en tremblait jusqu'à sa base.

Suivant la générosité du parrain, les baptêmes voyaient leur carillon plus ou moins long. Pas de carillon pour les enfants naturels que le prêtre baptisait à la nuit tombante. Aux suicidés, enterrés sans messe ni sonnerie, un coin spécial était réservé au cimetière.

Associées chaque jour à l'existence austère et monotone du marcaire, les cloches de son village animent de leur voix la grande solitude de la montagne en face de laquelle il se sent moins isolé.

Sans ses cloches, Le Valtin ne serait plus Le Valtin. Petites cloches à sa mesure qui font penser aux sonnailles pendues au cou des vaches... Petites cloches au son si grêle qu'on les dirait fêlées. Que de railleries elles ont valu aux Valtinois !... Ne disait-on pas que le charpentier chargé de les monter au clocher les avait laissées choir dans les orties où il les recherchait en vain ?... Écoutez la délicieuse fantaisie qu'elles ont inspirée :

« *Au lieu de dire des sottises, racontent les belles de Gérardmer, les filles du Valtin feraient mieux d'aller à la recherche de leurs cloches qui sont perdues dans les orties.*

– *À quoi bon, puisque vous les avez retrouvées en venant cueillir nos orties pour avoir à manger ?*

– Perdues ou retrouvées, elles sonnent drôlement vos cloches du Valtin :

Bimban ! Bimban !
Dis p'tits ribans,
Dis roges, dis bianes
Et allez donc les poupées, allez donc vous attifer !

1 On retrouve de ces bénitiers fort recherchés des collectionneurs dans quelques maisons.

« Ah ! c'est qu'elles parlent toutes, les cloches des églises des Vosges :

Crève de faim,
Crève de faim !

crient rageusement celles de Plainfaing ;

Dgens d'Aunus,
Bïn guiorus,
E Skieuvecè
Ç'a co pè
E Fraize
Ç'a co dè rèce.

« (Traduction : Gens d'Anould bien glorieux. À Clefcy, c'est encore pis. À Fraize, c'est encore de la même race), soupirent tristement les cloches d'Anould » ([1]).

C'était – c'est encore – la coutume au Valtin que les nouveaux mariés portent le dais à la procession de la Fête-Dieu. Ce jour-là, de petits sapins, des rameaux feuillus, des genêts en fleurs décorent les façades de toutes les maisons, qu'elles soient ou non sur le passage de la procession. Ils y restent jusqu'au dimanche de l'Octave. Selon que les **mazeux** se dessèchent plus ou moins vite, on en conclut que la fenaison prochaine sera plus ou moins favorisée par le beau temps. Pendant cette octave de la Fête-Dieu, on faisait bénir de petites couronnes de mousse, de **barbe de chèvre** (sédum blanc) de ramilles de sapin que l'on suspendait au **poêle** de chaque côté de la glace, à la fontaine et à l'étable. On se gardait ainsi des incendies.

Un décès vient-il à se produire ? Un représentant au moins de chaque famille ira **jeter l'eau bénite**. Jusqu'au moment où il quittera la maison pour le cimetière, le mort ne doit pas rester seul. La personne qui se trouve auprès de lui attendra pour le quitter qu'une autre vienne prendre sa place. Lorsque quelqu'un se retire, il lui est offert à la cuisine la goutte ou un verre de vin, même chez les plus pauvres. Les proches et les voisins se relayent pour la veillée funèbre. À minuit, les femmes récitent le chapelet toujours suivi d'une collation.

Les cercueils étant autrefois portés à dos d'homme, il était d'usage que les porteurs déposent un instant leur fardeau sur la tablette des croix du chemin pour reprendre haleine et changer d'épaule.

1 Sauvé. Folklore des Hautes-Vosges.

L'église du Valtin

Lorsqu'un passant croisait le convoi funèbre, celui-ci s'arrêtait ; le porteur d'eau bénite présentait le rameau de buis au passant qui en aspergeait le cercueil et, tête nue, se recueillant un instant, priait pour le défunt.

Après l'enterrement, tous ceux qui avaient assisté à l'office étaient invités à l'auberge par un membre de la famille chargé de ce soin qui les attendait à la sortie du cimetière. Des parents proches, les porteurs assistaient au repas des funérailles qui se terminait par une prière. Elle était dite sur la tombe du défunt quand le repas avait lieu au village.

• • •

Variées et nombreuses étaient les coutumes religieuses des anciens. Il en était de touchantes comme celles-ci : À Noël, avant de partir pour la messe de minuit, on donnait au bétail une **arhie** (ration) supplémentaire pour l'amour du Christ, né dans une étable à côté des bêtes.

On se signait ou l'on se découvrait devant les croix des chemins.

L'usage – conservé dans certaines familles — était général de tracer le signe de la croix avec la pointe du couteau sur le revers de la miche de pain avant de l'entamer.

Un semeur n'aurait pas jeté sur son champ la première poignée de grain sans avoir, de la main, tracé un large signe de croix.

On ne devait pas **reprendre l'eau** le dimanche, c'est-à-dire la détourner du pré du voisin en ouvrant le bief qui l'y faisait affluer pour la diriger vers le sien. Aussi voyait-on, le samedi soir et jusqu'à une heure avancée de la nuit, des gens circuler le long des **mères royes** pour s'assurer le bénéfice de l'irrigation. C'était à qui aurait le plus de patience car, minuit sonné, on ne devait plus **prendre l'eau** avant le lundi matin.

Il n'était pas jusqu'aux formules de la vie ordinaire qui ne portent la marque de l'esprit religieux des anciens.

Don Dé ! ou **Eco vo don Dé !** (en Dieu ! Dieu soit avec vous !) était la salutation courante.

E lè voua de Dè ! (À la garde de Dieu !) indiquait qu'on s'en remettait à la Providence dans une situation difficile.

Dé y aut pouàt ! (Dieu y ait part !) s'exclamait le montagnard quand il donnait le dernier coup de faux à son pré, arrachait la dernière trochée de pommes de terre de son champ.

Témoignages aussi de la foi religieuse des anciens ces statuettes de la Vierge ou des saints placées sur des sapins, soit dans une cavité naturelle du fût, soit dans une petite niche suspendue à l'arbre. Il me souvient en avoir remarqué plusieurs en forêt, voici quelque quarante ans.

La tradition rapporte qu'en débitant un sapin vénérable qu'ils venaient d'abattre au bord de l'ancienne route de Gérardmer, des bûcherons du Grand-Valtin mirent à jour une de ces pieuses effigies que la croissance du bois avait enrobée dans le tronc. Ils lui creusèrent une niche dans un arbre voisin où les anciens se rappelaient l'avoir vue ([1]). La vierge volée, croit-on, par un collectionneur, a disparu vers 1880 ([2]). Le lieu s'appelle encore "B**asse de la Vierge**".

COUTUMES SUPERSTITIEUSES ([3])

Jeteurs de sorts

Au XIXe siècle, on ne brûle plus les sorciers mais, dans les campagnes, l'imagination populaire redoute toujours les maléfices des **jeteurs de sort**.

Les bestiaux d'un fermier dépérissent... Une de ses vaches a **jeté son veau**... Elle est morte rapidement, frappée d'un mal mystérieux.... C'est, à n'en pas douter, l'œuvre d'un suppôt de Satan qui a jeté un mauvais sort sur l'étable. Il arrive même qu'on soupçonne le coupable pour l'avoir vu passer devant la maison quelque temps auparavant ([4]).

Que faire en pareil cas ? Un seul remède : **conjurer le mal**, c'est-à-dire neutraliser les effets du sortilège, et « **désensorceler** » au plus vite la maison, si l'on ne veut pas voir le mal devenir plus grave encore.

À cet effet, le propriétaire allait conter ses tribulations au **contre-sorcier** le plus proche, un vieux malin qui exploitait habilement ses craintes et sa crédulité. Celui-ci – tout comme les devins et cartomanciennes de notre temps – savait jeter la poudre aux yeux par une mise en scène très propre à frapper l'imagination. Il commençait par allumer un cierge bénit le Samedi-Saint. Il plaçait à côté un peu du cambouis des cloches, trois clous rouillés provenant de l'étable ensorcelée sur lesquels il faisait tomber quelques gouttes de cire. Tirant de l'armoire un vieux **grimoire** relié de cuir, il mettait ses lunettes et récitait une bizarre élucubration

1 Témoignage Marcot, du Surceneux (né en 1822).

2 On enleva la même nuit le heurtoir en bronze ciselé qui décorait la porte de l'auberge de la Clenche d'Or. L'anneau qui le portait est toujours à sa place.

3 À peu de chose près, les mêmes superstitions se retrouvaient dans les villages de la montagne. Il en existait un grand nombre. Beaucoup se rapportaient aux trois étapes de la vie : naissance, mariage, décès.

4 Les membres de certaine famille de la région qui passaient pour sorciers étalent désignés sous le nom de crikis par lequel on les appelle encore. On évitait leur rencontre.

dans le genre de celle-ci recueillie par Louis Géhin ([5]) auprès d'un vieux montagnard initié aux pratiques de la magie :

« **Ab, abra, abraca, abracadabra ; bar, kibar, alli, alla. Tétragamator, virgo, virgulula, virgula, virgule, point, pointo, pointu ; dic, dic, verum, cagli os tro** ([1]) **bonum ; merlina, timus, animus, boum ! bricar, dic dic, calamita, calamita, coquateso, veranapa, topena** ([2]) **dic dic – accipe quod libi et nihil amplius** ([3]) **– Bar kibar, alli, alla, oh ! oh ! Amen. Ainsi soit-il – Et fiat voluntas tua.** ».

Pendant qu'il débitait cette étrange « salade » où quelques mots latins voisinent avec le plus pur charabia, le sorcier traçait en l'air des signes magiques en faisant force contorsions et grimaces.

Avant de se retirer, il déclarait gravement que, le mauvais sort étant conjuré, les manigances sataniques seraient désormais sans effet à condition toutefois d'observer certaines prescriptions bizarres qu'il n'omettait pas d'indiquer.

« Le client », heureux d'être débarrassé du sortilège, allait chercher la bouteille d'eau-de-vie de gentiane ou de brimbelle qu'il gardait pour les grandes occasions et en versait à son sauveur une copieuse rasade. Il y ajoutait une honnête rétribution, car sorciers et guérisseurs – tout en se défendant d'en fixer le prix – faisaient payer grassement leurs prétendus services.

Pour toutes les situations, le sorcier avait des réponses qui lui permettaient toujours de se sortir d'embarras. Le mal empirait-il après sa visite ?... c'est qu'on ne l'avait pas appelé assez tôt. En ce cas, il était nécessaire de recourir une seconde fois à son intervention.

Cette intervention n'allait pas, dans certains cas, sans provoquer des complications aussi inattendues que fâcheuses. Au fermier Romain, de la Cirgoutte ([4]) qui l'avait appelé pour le délivrer d'un sort malfaisant, le sorcier n'avait-il pas conseillé : « Méfiez-vous de la première personne qui se présentera chez vous demain matin » ?.... Conséquence : le voisin en quête d'un service qui s'en vint, ce matin-là, frapper à la porte de la maison fut désagréablement surpris – on le serait à moins !... – d'être accueilli à coups de bâton.

Le temps des sortilèges est passé. N'y aurait-il plus de sorciers ?... Détrompez-vous, ils ont simplement changé de nom et modernisé leurs méthodes... Ils s'appellent maintenant des mages, des fakirs, des devins... Vous trouverez dans les annonces des grands quotidiens le portrait de l'homme « qui connaît votre passé et lit dans votre avenir. »

---

5 L. Géhin, Gérardmer à travers les âges. Bulletin de la Société Philomatique 1893-1894, page 152.

1 Nom syllabé de Cagliostro, fameux magicien du XVIIIe siècle.

2 Dans les trois mots précédents, on peut trouver : *coq a des os, ver n'en a pas, taupe en a.*

3 Traduction : *Reçois ce qui est à toi et rien de plus.*

4 Ferme aujourd'hui démolie de la commune de Plainfaing.

Et les naïfs gogos qui alimentent son industrie n'ont même plus – comme jadis – l'excuse de l'ignorance !...

Coupeurs du secret

Il y a seulement un siècle, le médecin était-il monté une seule fois au Valtin pour visiter un malade ?... Je n'oserais l'affirmer.

De toute leur vie, **les gens des hauts** ne connaissaient ordinairement qu'une maladie... la dernière. Auquel cas, le malade ne pouvant se déplacer, on dépêchait quelquefois un membre de la famille consulter à Fraize ou à Gérardmer. Il mettait le médecin au courant du mal et rapportait l'ordonnance du praticien exécutée par l'apothicaire.

En règle générale, le montagnard se fiait davantage aux artifices de guérisseurs plus ou moins ignares qu'à la science du médecin.

On allait voir, à Munster, un cueilleur de simples fameux dont la réputation s'étendait sur les deux versants des Vosges, ou bien, près de Wisembach, un guérisseur renommé dans toute la région. On citait aussi **le petit sorcier** des environs de St-Dié qui traitait ses malades d'après l'examen de leurs urines. S'agissait-il d'une entorse ou d'une fracture ? On appelait le rebouteur.

Le plus souvent, on avait recours au **coupeur de secret** de l'endroit qui se faisait fort de guérir bêtes et gens au moyen de rites inconnus du profane et de formules magiques qu'on se transmettait de père en fils dans certaines familles.

J'ai connu un authentique **coupeur du secret**. C'était un vieux soldat de Solférino. Initié à son art par un ancien, il se croyait sincèrement investi du pouvoir de guérir et n'aimait guère qu'on sourie de ses pratiques qu'il exerçait d'ailleurs avec un parfait désintéressement et non sans une certaine dignité.

Il m'est tombé aussi entre les mains le formulaire en deux cahiers – daté de 1828 – où un **coupeur du secret** des Granges (commune d'Anould) avait consigné cent-vingt formules et recettes. On y lisait, à côté de remèdes bizarres où l'on faisait avaler aux malades des mixtures infectes et jusqu'à des animaux répugnants (araignées, vers de terre, salamandres), des recettes aussi baroques qu'infaillibles pour être heureux en amour... pour arrêter les voleurs... retrouver les objets perdus... faire pondre les poules... échapper aux piqûres des puces... être infatigable à la marche..., d'autres encore d'ordre plus intime.

Voici, à titre de curiosité, deux formules en usage autrefois dans le pays :

Remède pour guérir la jaunisse – Prendre une pièce de cinq francs et faire avec elle trois fois le tour de la figure du malade en prononçant les paroles suivantes : « Je t'adresse et te commande, au nom du grand Dieu vivant, d'Emmanuel et de saint Abraham, de quitter le corps de cette personne (la

nommer) et de descendre au fond de la mer ou dans les entrailles de la terre. Ainsi soit-il – Amen.»

Ordonnance à suivre : Faire uriner le malade dans un pot où l'on aura mis une poignée d'éclaire ([1]).

Remède pour guérir l'arête (on appelait ainsi une tumeur enflammée occasionnée par la piqûre d'une écharde ou une contusion) – L'opération doit être faite avec une hache de charpentier dite « épaule de mouton ». Deux fétus de paille sont posés en croix sur un billot de façon à déborder largement d'un côté extérieur. Le patient place le membre malade sur la croix. En coupant les brins de paille au niveau du billot, le guérisseur lui dit : « Qu'est-ce que je coupe ? ». Le malade répond : « L'arête ». Le guérisseur reprend : « Arête, je te coupe comme saint Pierre a coupé l'oreille à Malchus ». Il répète trois fois ces paroles ; mais, pour que l'opération ait du succès, il faut que les brins de paille coupés sautent en l'air avant de tomber, sinon l'arête ne serait pas guérie.

Au Valtin, **pour arrêter une hémorragie**, le coupeur du secret faisait placer sur la blessure une pincée d'herbe quelconque fraîchement apportée par une personne qui, après s'être agenouillée, l'avait, à tout hasard, cueillie derrière elle, sans la regarder, en prononçant l'invocation :

« Herbe qui n'a été ni plantée ni semée
Que Dieu à créée,
Arrête le sang et guéris la plaie !» ([2]).

Les gens qui se disaient **guéris du secret** n'étaient pas rares, il y a une cinquantaine d'années. Grâce aux progrès de l'instruction, le crédit des **coupeurs du secret** a fortement baissé et leur nombre est allé diminuant.

N'allez pas croire qu'il n'en existe plus, car il reste chez le montagnard un fond de croyance aux remèdes empiriques et charlatanesques. Dans les cas désespérés, quand la science s'est révélée impuissante, on voit encore de braves gens recourir aux pratiques du guérisseur. Le plus surprenant est qu'ils obtiennent parfois – ou croient obtenir – un résultat, tant il est vrai que « c'est la foi qui sauve ».

« Le bon Dieu de Gérardmer »

En une antique chapelle, sur la rive du lac de Longemer, se trouve une statue de saint Florent, martyr, tenant en main un dévidoir, en souvenir, paraît-il du supplice du saint dont les intestins pendants auraient été étalés sur cet instrument.

1 Nom vulgaire de la chélidoine majeure.
2 F. L. Sauvé. Folklore des Hautes-Vosges.

On venait de fort loin – peut-être vient-on encore ? – invoquer saint Florent pour la guérison des coliques intestinales des enfants en bas-âge. À cet effet, le père ou une personne de la famille se rendait à la chapelle porteur de la chemise du petit malade. La chemise était accrochée au dévidoir. Après avoir récité cinq pater et cinq ave le père agenouillé devant la statue tournait trois fois de la main gauche la roue à rebours. Cette dernière condition était absolument nécessaire.

En hâte, il rapportait à la maison la chemise dont l'enfant était aussitôt revêtu. Un peu de foi aidant, l'heureux effet de cette superstitieuse pratique ne manquait guère de se manifester par la guérison du bébé.

Est-ce par dérision que le merveilleux dévidoir devant lequel on venait s'agenouiller était connu des mécréants sous le nom de "**bon Dieu de Gérardmer**" ?...

Filles à marier

Une damoiselle veut-elle connaître celui qu'elle épousera ? Il lui suffira de croquer une pomme en se couchant la veille de la Saint- André (30 novembre). Elle placera sous l'oreiller ses bas mis en croix, récitera cinq pater et cinq ave et ajoutera l'invocation :

« Saint André, faites-moi voir
Celui que je dois avoir !»

Saint André entendra sa prière et son futur époux lui apparaîtra en songe ([1]).

Pour être bientôt mariées, les filles de la montagne allaient à Hangochet ([2]), non loin du col du Bonhomme, prier la très ancienne vierge de bois qui se trouvait dans une anfractuosité de la pierre, au pied d'une roche élevée à paroi verticale ([3]).

Si leurs intentions étaient pures et leurs prières ferventes, l'épouseur se présentait, dit-on, avant la fin de l'année.

Il y avait aussi, pour les jouvencelles en quête d'un mari, la fontaine Sainte Sabine, dans la forêt de Fossard, près de Remiremont. On y venait de loin, en pèlerinage, le 29 août. Ce jour-là – mais rien que ce jour-là – une épingle jetée dans la source annonce, si elle revient à la surface, que celle qui l'a jetée sera mariée dans l'année.

---

1 Sauvé. Ouvrage cité.
2 Commune de Plainfaing.
3 Le pèlerinage de Hangochet existe toujours, mais l'antique statue a disparu, remplacée par une madone en stuc.

Toutes les jeunes filles, il est vrai, ne tentaient pas l'épreuve car, s'il faut en croire un auteur local, « l'épingle ne surnage jamais, quelles que soient sa ténuité et sa finesse, quand la jeune personne est coupable d'une faute contre la virginité et les veuves-mêmes consultent en vain la naïade de la fontaine » ([1]).

Mariage

Dans les campagnes, le mariage était trop souvent affaire de gros sous. Les parents du jeune homme à marier guidaient son choix en recherchant pour leur fils une jeune fille de bonne famille ayant du bien, des espérances, c'est-à-dire de quoi **faire un bon ménage**. L'oiseau rare trouvé, ils cherchaient et provoquaient par toutes sortes de moyens des relations cordiales avec les parents de la jeune fille. Le jeune homme, de son côté, **allait la voir** et entreprenait un siège en règle où il n'était pas toujours sans concurrents.

On citait telle commune de la vallée où un gros tas de fumier bien aligné et disposé par couches régulières devant la maison – dont il résumait la prospérité – passait pour la meilleure référence des familles ayant des filles à marier.

En vertu du vieil adage patois : « **Un dosseau du lieu vaut bien une planche du dehors** », les garçons du Valtin n'allaient pas chercher femme au loin. On se mariait entre gens de la paroisse ou des communes voisines. Le calcul n'intervenait guère dans les questions matrimoniales. Pourvu que la fiancée soit bien portante, de bonne souche et qu'elle aime le travail, on ne lui en demandait pas davantage.

Les jeunes gens se sont connus enfants sur les bancs de l'école ou du catéchisme. À vingt ans, chaque **béïesse** a son **galant**, chaque **boube** sa **bonne amie**. Il la conduit aux **poêles de loures** et aux bals, **va la voir** le dimanche soir, quelquefois en semaine, mais jamais le vendredi (c'est dit-on, **le jour des castrés** !...).

À son départ, la jeune fille le reconduit sur le pas de la porte où les confidences se prolongent parfois assez longtemps. Le fait d'être reconduit par les parents lui indique qu'il doit cesser ses visites.

Ces fréquentations durent des mois, quelquefois des années. Ne faut-il pas attendre pour se marier que le jeune homme soit **revenu de soldat** ?...

Tout finit par arriver. Avec l'assentiment tacite de sa fiancée et des siens, le garçon rayonnant s'en vient un beau dimanche avec ses parents pour **les accords**, c'est-à-dire la demande officielle. La date du mariage est généralement reportée à la morte-saison, **après les ouvrages**... si toutefois les fiancés trop pressés n'ont pas **mis la Pentecôte avant Pâques**, auquel cas il est nécessaire de hâter les choses !

1 Thiriat, La Vallée de Cleurie.

Le mariage fixé, on se rend à Fraize ou à Gérardmer pour acheter **les robes** (vêtements de noce) et faire les emplettes d'usage.

Le matin de la noce, réunion générale des invités au domicile de la fiancée. Collation avec gâteau et vin blanc. Formation des couples. Avant le départ, le chef de la famille de l'épouse fait aux futurs une manière de petit sermon sur leurs devoirs respectifs et leur donne sa bénédiction.

C'est à pied – précédée jadis d'un joueur de clarinette – que la noce part pour la mairie sous les regards de tout le village sorti des maisons pour la voir passer. Parents et parrains des futurs se distinguent par le rameau de laurier enrubanné qu'ils portent au revers du vêtement. Ce cortège rustique de braves gens radieux qui s'en vont bras dessus bras dessous par les chemins de la montagne, je le trouve mille fois plus gracieux, plus pittoresque que les noces modernes où – pour faire quelques centaines de mètres – on ne peut se passer de l'auto.

Si le futur est d'un autre village, la noce est **barrée** par les garçons du pays au moyen d'un ruban tendu en travers du chemin. C'est une sorte de protestation contre l'enlèvement de la jeune fille par un étranger. Au compliment qu'on lui adresse, le marié doit répondre en ouvrant sa bourse. Ensuite de quoi, le passage est libre.

En pareille occurrence, il existait – dans les temps anciens – une bien curieuse coutume à Anould : Quand un jeune homme d'une autre paroisse épouse une jeune fille d'Anould, les garçons de ce dernier village accompagnent, armés de fusils, la mariée non seulement à l'église où se donne la bénédiction nuptiale, mais jusqu'aux limites du village où elle doit demeurer désormais. Là, des félicitations sont adressées aux deux époux et ne prennent fin que lorsque les parents ou amis de la mariée ont remis aux villageois de son escorte plusieurs pièces de monnaie enveloppées de papier et dont la qualité est vérifiée avec un soin extrême pour s'assurer que ces pièces sont pures et de bon aloi comme la jeune épouse. La même cérémonie se renouvelle au domicile du mari, et c'est alors seulement que sa compagne lui est abandonnée ([1]).

À l'église, au moment où le mari passe à son doigt l'anneau nuptial, l'épouse veillera à ce qu'il n'entre point profondément, sinon elle subirait le despotisme de son seigneur et maître. Pendant la messe, **au Pater**, celui des deux époux qui se lèvera le premier, après la bénédiction du prêtre, sera le maître dans le ménage.

Après la cérémonie religieuse, la règle veut qu'on fasse le tour des auberges.

Des coups de feu, des pétards partis de tous les coins de la vallée saluent le retour de la noce chez les parents du marié qui offrent le repas à leurs frais. Les salves sont-elles nourries ? On en déduit que la mariée fera une bonne nourrice.

Les agapes pantagruéliques accoutumées se prolongent jusqu'au soir tombant. Au dessert, les jeunes y vont de leur chansonnette.

---

1 Ch. Charton. Les Vosges pittoresques et historiques, page 189.

C'est le moment choisi par le garçon d'honneur pour se glisser sous la table et **attacher la jarretière** au mollet de la mariée qui feint d'être surprise et pousse de petits cris effarouchés.

Au bal, qui se donne le soir dans une salle d'auberge, sont invités garçons et filles du village. On les retient pour souper avec la noce.

Au cours du repas, il s'agit pour les jeunes époux de s'éclipser sans attirer l'attention et d'aller passer leur nuit de noces en un gîte discrètement préparé, là on l'on songera le moins à les trouver.

Vers deux ou trois heures du matin, les jeunes gens se mettent à leur recherche de maison en maison et, presque toujours, finissent par les dénicher. On leur fait alors subir toutes sortes de farces dont la plus anodine est la soupe à l'oignon fortement poivrée qu'ils sont tenus d'absorber.

• • •

Faut-il dire qu'au pays du Valtin où la vie était si dure aux pauvres gens, les festivités du mariage se réduisaient pour ceux-ci à leur plus simple expression.

On a vu autrefois au Valtin des mariages en sabots... Le journalier indigent qui épousait une servante de ferme était au comble de ses vœux s'il pouvait lui offrir le châle traditionnel et passer à son doigt un modeste anneau d'argent. Il va sans dire qu'**on ne faisait pas de noce**.

Un peu de linge, les meubles les plus indispensables – achetés parfois à crédit – c'était tout l'avoir du jeune ménage : « Le soir de notre mariage, il ne nous restait plus que six francs » m'a confié un vieux bûcheron. Mais nos gens étaient riches de jeunesse, de courage, d'ardeur au travail, de mutuelle affection.

En faut-il davantage pour cheminer à deux dans la vie ?...

Et voici, pour finir ce « film » du mariage, quelques dictons patois recueillis au Valtin ; ils portent la marque de l'esprit finement ironique de ceux de la montagne :

« **À vingt ans, mariage d'enfants**... **à trente ans, mariage de gens** (raisonnables)... **à quarante ans, mariage de fou**s ».

« **Il n'est si petit pot qui ne finisse par trouver son couvercle** ».

« **On trouve des gendres quand les filles sont mariées** ».

« **Il faut se marier pour se faire critiquer et mourir pour être honoré** ».

« **Quand le curé marie les filles, il leur casse les bras, mais leur allonge la langue** », ce qui signifie en clair qu'une fois mariées, les jeunes filles se montrent moins empressées au travail qu'expertes en bavardages.

Voilà, direz-vous, une appréciation peu flatteuse pour le beau sexe. N'allez pas y ajouter foi !...

Les odes (fête patronale)

Nous avons dit que la fête patronale se célébrait, non à la St-Sylvestre, patron de la paroisse, mais, selon un antique usage, à la Pentecôte, anniversaire de la dédicace de l'ancienne chapelle.

Si petit, si isolé était le pays, sa fête de si peu d'importance, qu'elle était, pour les gros villages voisins, sujet de dérision. On s'y moquait du **sabbat du Valtin** où – disait-on – « le tonneau de vin était mis en chantier sur des bouts d'allumettes dans le tiroir de la table ».

Une huitaine avant ce jour mémorable, on voyait arriver le **magnier** (chaudronnier) qui passait de maison en maison pour ramasser cuillers, casseroles, seaux, bassines qu'il **rétamait** sur la petite place, au pied de l'escalier du cimetière, sous l'œil amusé des gamins pressés autour de son fourneau.

C'était le temps où le pays sortait de son apathie coutumière. Toute la semaine, grand branle-bas dans les maisons qui faisaient peau neuve : lessive générale, blanchiment des murs à la chaux, lavage des fenêtres à grande eau, récurage des planchers, astiquage des grands chaudrons de cuivre qui servent à la fabrication du fromage... On battait les matelas, on vidait les paillasses... Par leurs fenêtres toutes grandes ouvertes, les logis semblaient prendre l'air.

On avait tué le cochon et les enfants avaient déserté l'école pour une circonstance qui prenait à leurs yeux caractère de solennité. Jeunes et vieux, qui, la plupart du temps, se nourrissaient de pommes de terre et de lait caillé se réjouissaient à la perspective des ripailles prochaines.

La veille, on **chauffait le four** ; les ménagères, les mains enfarinées, couraient affairées. Après une fournée de pain, on en cuisait une seconde de pâtisseries. Des parfums de **koklehof**, de **quiche**, de **chalande**, de **sa toté** (gâteau sec) emplissaient l'air. Poulaillers et clapiers étaient mis à mal.

L'après-midi arrivaient les marchands du chef-lieu : le marchand de vins déchargeait un baril devant chaque porte, le boucher amenait la **grosse chà** (viande de bœuf) pour l'unique pot-au-feu de l'année. On en prenait un morceau bien gras.

Le dimanche matin des **odes**, derniers préparatifs : le tonnelet de vin était mis en perce, les abords de la maison balayés, le fumier retroussé.

Le mari allait à la messe pour attendre les invités. Il vidait avec eux quelques **anglaises** de bière en guise d'apéritif dans les auberges du village. Pendant ce temps, les jeunes gens qui attendaient sur la place la sortie des béïesses menaient leur préférée **sur le dansoir** où un orchestre de trois ou quatre musiciens les attendait en accordant ses instruments.

Tout le monde rentré, les embrassades et effusions d'amitié un peu calmées, le repas ne commençait guère avant une heure de l'après- midi, mais durait jusqu'à quatre ou cinq heures dans un bruit réjouissant de rires et de bombances. Il débutait invariablement par le bouillon gras **– très gras – que les convives corsaient en y versant un demi-verre** de vin rouge. « On mangeait pour huit jours » assuraient les mauvaises langues. Il était de bon ton de louer la qualité des différents mets et de complimenter la cuisinière qui, toute heureuse, le visage empourpré par le feu de la cuisine, venait de temps en temps, la **peuchatte** à la main, causer quelques instants avec chacun et ne s'asseyait à table qu'au dessert. L'hôte se faisait un devoir d'abreuver copieusement ses invités. L'usage voulait qu'on trinque à chaque rasade et l'amphytrion, attentif à remplir les verres, mettait un point d'honneur à répéter souvent l'invitation à boire : « À la vôtre !... ».

Devant les assiettes pleines de pâtisseries, les hommes allumaient leur pipe, faisaient le tour de la maison, allaient « voir les bêtes », histoire de « se dérouiller les jambes », tandis que les femmes restées à table se racontaient leurs petites histoires. Invariablement, le repas se terminait par le café, la goutte dans le café..., la goutte après le café.

Puis tout le monde allait faire un tour **sur la fête**. Quelques étaux où, pour une plaquette (pièce de dix centimes en bronze), les marmots pouvaient acheter des sucreries ou des amandes, les jeunes gens gagner au tourniquet un bol ou une assiette pour leur futur ménage. Avec le bal traditionnel et les jeux de quilles, c'étaient là toutes les attractions de la fête du Valtin.

À la nuit tombante, départ des invités un peu ébriolés portant au bout d'un bâton passé sur l'épaule la serviette de marade où la ménagère a noué le **koklehof** et la tarte de **moudgin** destinés aux absents.

Pour les jeunes gens, la fête se prolongeait très avant dans la nuit et reprenait le lendemain. On fêtait le **retour** ou **relève des selles** le dimanche suivant.

Le bal ou **dansoir** où tous se rendaient après avoir **arrangé les bêtes** était une vaste tente bâchée de vert avec plancher et estrade pour les musiciens, installée près d'une auberge. En fait de danse, on ne connaissait jadis que la contre-danse, la valse, la polka, plus tard la mazurka et la scottisch. Autour de la salle se tenaient de nombreux spectateurs et spectatrices qui gênaient les évolutions des couples : « Un peu en arrière !... » criait le **bâlier**, ce qui provoquait des remous où Ton se marchait sur les pieds.

Le montagnard est né danseur. Rares étaient au Valtin ceux qui ne « tournaient » pas au moins quelques polkas, sinon quelques valses. La rétribution était de deux sous par danse. Les garçons qui aimaient la danse s'abonnaient pour deux jours (dimanche et lundi). Les autres payaient tout en dansant de la façon suivante : celui qui percevait l'argent portait, a son bras droit, l'extrémité d'un long cordeau tenu à l'autre bout par un aide. Le danseur ayant payé passait d'un côté du cordeau qui était déroulé à mesure que le nombre des payants augmentait.

Vers une ou deux heures après minuit, les boubes (garçons) reconduisaient leur danseuse à la maison. Les parents de la jeune fille leur offraient ordinairement une collation. C'était parfois l'amorce d'un mariage.

Au Grand-Valtin, où je n'ai vu que deux fois un bal monté, on dansait dans la grange de l'auberge « **À la Clenche d'Or** » au son de l'accordéon, ce qui donnait à la fête un charme rustique.

QUELQUES DIVERTISSEMENTS DE LA JEUNESSE

La danse, le « dônage »

Le principal amusement des jeunes était la danse. Fins danseurs, les montagnards s'adonnaient à leurs ébats favoris aux **poêles de loures** ; ils dansaient à la fête patronale (Pentecôte), à la Saint Laurent, patron des chaumes (10 août) et aux **odes** du voisinage.

« La danse conserva longtemps dans les Vosges le caractère sacré que lui avaient imprimé les druides et que les premiers apôtres du christianisme lui avaient conservé. On dansait le dimanche de **quadragésime** après les vêpres. Les garçons et les filles se réunissaient au sortir de l'église dans le lieu consacré à cet usage que l'on appelait la **bure** » ([1]).

Ce premier dimanche du Carême s'appelait autrefois, en pays vosgien, **dimanche des brandons** ou **des bures**. Le soir de ce jour, garçons et filles formaient la chaîne pour danser le rondeau autour de la **bure** ([2]), immense feu de joie dressé sur un point dominant ([3]). On y proclamait **valentins** et **valentines**, c'est-à-dire futurs époux, appelés aussi **feschenots** ([4]) et **feschenottes**.

1 Gravier. Histoire de la ville épiscopale et de l'arrondissement de Saint- Dié, page 242.
2 Du latin buro : je brûle.
3 Au Valtin, les bures se faisaient au-dessus du « Jeu de Cartes », sur le coteau des Hautes-Navières.
4 du latin fascinatio ; charme, enchantement.

À la question : « **Qui dône** (marie-t-on) à **Pierre X... ?** », l'assistance répondait : « **Je dône Jeanne V...** » On continuait de même tant qu'il y avait des jeunes gens à unir.

Si les couples ainsi désignés étaient parfois conformes à l'inclination des intéressés, il arrivait souvent – était-ce malin plaisir ?... – que le choix des **valentines**, toujours préparé à l'avance par quelques gais compagnons, s'inspirait de la plus amusante fantaisie : on mariait un « bancroche » à une belle fille... un pauvre diable à une riche héritière... un vieux garçon sexagénaire à une jouvencelle de dix-huit printemps.

Toute protestation des « mal mariés » était inutile. Les amants nommés tour à tour devaient, suivant la coutume, se donner la main et entrer dans la chaîne pour danser jusqu'à l'extinction du feu dont ils prenaient en main les **brandons** (tisons) pour éclairer la farandole finale.

L'usage des **bures** a survécu au Valtin et dans beaucoup de villages de la montagne, mais la proclamation des **valentins** et **valentines** autour de la **bure** est généralement abandonnée.

À Clefcy, où le **dônage** existe toujours, c'est à la sortie de la messe, de la fenêtre d'une auberge, qu'une liste à la main, de joyeux compères annoncent sans rire les unions les plus invraisemblables.

Les glissades

Pendant les longues soirées d'hiver, les jeunes gens, pour se distraire, allaient glisser au clair de lune. Un bâton entre les jambes servant de frein, ils dévalaient à toute allure les pentes enneigées de la montagne. Entre temps, ils couraient aux fenêtres des maisons où se tenaient les **loures** pour risquer un regard indiscret derrière les vitres, y lancer des boules de neige. Surpris, ils s'enfuyaient. Le mauvais plaisant qui se laissait prendre était ramené à l'intérieur où les filles lui passaient le visage au noir de fumée de la casserole.

Chasse au "darou"

Le **darou** (corruption de loup-garou) animal fabuleux dont les dépouilles devaient enrichir celui qui le tuerait, était signalé dans le pays. Il ne fallait pas manquer si belle occasion. C'est ce que les malins arrivaient à persuader au simple d'esprit choisi pour faire les frais de la mystification.

On le conduisait, un soir d'hiver, le plus loin possible, à son poste de chasse, armé d'une hache ou d'un fléau, avec recommandation expresse de n'en point bouger, quoi qu'il arrive. Il était muni d'un sac dont il devait tenir la **gueule** largement ouverte au ras du sol, afin que la bête pourchassée vienne s'y prendre. Il ne lui resterait plus alors qu'à la tuer en prenant bien garde d'abîmer la peau qui valait une fortune. Les compères qui s'étaient réservé le rôle de rabatteurs simulaient une poursuite, emplissant quelque temps la vallée de leurs cris pour lui donner le change, puis rentraient tranquillement chez eux, riant aux éclats. Et le malheureux berné passait, dans la nuit glacée, de longues heures à attendre un gibier qui ne venait pas !

La noyade du "heurchat"

À la Saint-Grégoire ou « **Saint Gueurgôle** » (12 mars), l'hiver était passé, les veillées finies, « on noyait le **heurchat** » ([1]).

Chaque fontaine avait son **heurchat** figuré par un navet ou une betterave creuse flottant sur l'eau et portant une chandelle allumée qu'un gardien défendait en appelant d'une voie désespérée : « **I naïe** !... **I naïe !...** » (Il noie !). S'approchait-on pour l'éteindre, on recevait en plein visage un seau d'eau lancé à toute volée. Cette aventure arriva, en 1814, au chef des troupes alliées, à Fraize, qui fut aspergé par mégarde un soir à la brune et fit fustiger cruellement en public la jeune fille coupable ([2]).

Les ménages

En temps de Carnaval, le déguisement n'était guère de mode dans la montagne. On s'amusait autrement. **Faire des ménages** était le divertissement le plus goûté.

Profitant d'une absence momentanée de la ménagère, on s'introduisait subrepticement dans la maison. On mettait sens dessus dessous tous les ustensiles de la cuisine. Au poêle, on fourrait sous le plu- mon du lit les objets les plus hétéroclites. Ne trouva-t-on pas, dans certaine ferme, la vache détachée de l'étable qui ruminait placidement à la cuisine ?

---

1 Les Champs Golot, vieille coutume d'Épinal, toujours en usage par laquelle les enfants font naviguer, le Jeudi Saint, de légères embarcations dans les caniveaux de la rue, sont une survivance de la noyade du heurchat.

2 Eugène Mathis : « L'Héritière des Spitzemberg », page 21.

Ces prouesses d'un goût douteux que les victimes admettaient cependant sans se fâcher n'allaient pas sans risques. Le farceur surpris par la maîtresse de maison était copieusement « **nâhhi** » (noirci), c'est-à-dire barbouillé de suie, et se laissait faire de bonne grâce.

Collecte des œufs de Pâques

Précédés d'un joueur d'accordéon, jeunes garçons et jeunes filles allaient, l'après-midi du lundi de Pâques, quêter les œufs de maison en maison, un vaste panier au bras.

Suivant la générosité du donateur, ils recevaient un œuf... deux œufs... quelquefois la demi-douzaine. Ils remerciaient en chantant une sorte de mélopée traînante :

« Que Dieu bénisse votre maison
« Et les gens qui sont céans !
« Que Dieu bénisse votre écurie
« Et les bêtes qui sont dedans ! » ([1]).

Et le panier s'emplissait. On en faisait le soir, à l'auberge du village ou chez l'un des quêteurs, une omelette pantagruélique magnifiquement arrosée. Et la fête se terminait, comme il sied, par une sauterie qui durait jusqu'au matin.

Pêche à la grenouille

Au printemps, moment de **la frayée**, on péchait la grenouille dans les rigoles humides des prés, les mares, les ruisseaux à eau tranquille, par les nuits de temps doux et pluvieux. Un brandon, torche résineuse de bois bien sec donnant un feu clair qu'on promenait aux endroits propices, faisait sortir de l'eau toutes les grenouilles. On n'avait qu'à se baisser pour les ramasser et les fourrer dans un vieux bas.

À Tanet, sur les tourbières des chaumes, on faisait des pêches miraculeuses. On en rapportait de pleins sacs.

1 Communication de Madame Paul Crovisier.

Les tours

Les tours étaient la plaisanterie préférée des jeunes gens qui s'assemblaient les soirs d'été, en quête de quelque bonne farce.

Rentrant de l'auberge où il avait passé sa soirée, un vieux garçon du Rambach se met en devoir d'allumer le feu. De feu point, mais une épaisse fumée se dégage du foyer qui envahit aussitôt la pièce. Avec du bois bien sec, il recommence l'opération. Même résultat. De guerre lasse, il gagne son lit. Il lui faudra attendre au lendemain pour s'apercevoir que la porte de sa remise a été transportée sur le toit et posée sur la cheminée dont elle bouche l'orifice.

Une autre fois, c'est une charrette qu'on a démontée, juchée par morceaux sur le toit pour l'y remonter sur la faîtière. Un voiturier du Grand-Valtin, qui recherchait sa voiture qu'il avait, la veille, garée auprès de sa maison en retrouva les roues au Pré Simon, les échelles en pleine forêt, à deux kilomètres de là.

Le plus curieux, c'est que, se souvenant de leur jeunesse, les victimes de ces tours pendables n'en étaient pas le moins du monde offusquées.

Maris battus

Que de facéties d'aussi mauvais goût seraient à citer !... Attrapes classiques du 1e avril où l'on envoie les innocents demander de porte en porte le **moule de kneffes**, la **roue carrée** ou la **mécanique à faire chanter les coqs**... **Tocsins** ou **charivaris** qu'un orchestre cacophonique organise le soir à la porte des veufs ou veuves qui se remarient... Cheval de bois par lequel on brimait les maris battus par leur femme.

Cette coutume remontait très haut dans le passé. « Dans les temps anciens, lorsqu'un homme avait la faiblesse de recevoir une correction de sa femme, son voisin en répondait à la société. C'était une espèce d'assurance mutuelle entre les hommes mariés ([1]). De gré ou de force, on faisait monter le voisin sur un âne ou un cheval et on le promenait ainsi sous les huées du village.

La coutume n'avait pas tout à fait disparu au temps de mon enfance. J'ai été témoin, à Fraize, du chahut monstre organisé à sa porte pour ridiculiser un mari battu. Ce chahut était agrémenté par l'exhibition d'un mannequin figurant l'intéressé juché sur un vieux cheval, tournant le dos à l'encolure de la bête. On lui fit faire le tour du pays dans le tintamarre des grelots et des chaudrons.

1 Gravier. Ouvrage cité, page 299.

• • •

Il s'en fallait, on l'a vu, que les distractions des jeunes fussent toutes innocentes. Au lieu de se fâcher, ceux qui les supportaient avaient le bon esprit d'en rire. Ne fallait-il pas que jeunesse se passe ?...

Les Trois Guerres

1870 - 71

Après la bataille de La Bourgonce (6 octobre 1870), les troupes allemandes qui avaient envahi la Lorraine remontèrent la Meurthe jusqu'à Anould où les francs-tireurs retranchés à la Barrière leur opposèrent une vigoureuse résistance et poussèrent des pointes jusqu'à Clefcy et Fraize. Elles n'allèrent pas plus loin vers la montagne où le bruit de leur arrivée avait provoqué une certaine panique.

On disait que les Prussiens maltraitaient, dépouillaient les populations..., incendiaient les maisons (déjà !...) ; qu'ils enrôlaient de force les jeunes gens dans leurs troupes. Pour se mettre en sûreté, ceux-ci se cachaient dans les forêts. Au Valtin, ils s'y étaient construit de petites huttes de branchages et ne rentraient au village pour se ravitailler que la nuit. Cette situation fut de courte durée. Les armées allemandes en marche vers Paris quittèrent bientôt le pays. De toute la guerre, on ne vit au Valtin que quelques patrouilles de uhlans.

Par un beau dimanche d'arrière-saison, les fidèles entendaient la grand-messe à l'église quand la porte s'ouvre brusquement : « Sauvez-vous !... Les Prussiens !... » lance un quidam d'une voix retentissante. En hâte, laissant seul le prêtre à l'autel, les gens apeurés quittent l'église qui se vide instantanément.

Il y avait eu méprise. Le premier moment de stupeur passé, on s'aperçut que les prétendus Prussiens étaient une petite troupe de francs-tireurs. Ils firent la soupe en plein air au « Jeu de Cartes ». On leur porta des vivres et du vin ([1])...

À l'appel enflammé de Gambetta, une douzaine de Valtinois et Grand-Valtinois s'étaient engagés. Quelques-uns, incorporés à l'armée de Bourbaki, connurent les misères de la retraite en Suisse. Les autres, versés à la 2e légion de marche d'Alsace et de Lorraine, n'allèrent pas plus loin que Lyon où les trouva l'Armistice.

Un matin neigeux de la fin de janvier 1871, le canon de Belfort, qui s'entendait au Valtin depuis des mois, cessa brusquement de tonner. C'était la fin !...

Le traité de Francfort (1871), qui nous arrachait l'Alsace, avait reculé jusqu'aux Vosges les limites de la France et fait du Valtin une commune frontière. De chaque côté de la crête que jalonnent désormais les fameuses bornes en grès rouge s'établit un cordon douanier. Pendant quarante ans, cette barrière va paralyser les relations commerciales entre les Vosges et l'Alsace.

1 Communication de Monsieur Sylvestre Sonrel, 1912.

Les plus de soixante ans se souviennent encore des douaniers allemands vêtus de vert et du gendarme monumental : casque à pointe étincelant, moustaches en croc, poil roux, gants blancs, qui trônait le dimanche près du poteau frontière, au col de la Schlucht, en tirant béatement d'une longue pipe en porcelaine de substantielles bouffées.

Les Valtinois qui portent outre Vosges leurs produits, fromages et sabots, doivent acquitter des droits d'entrée à la douane allemande. Les sabots polis payent une taxe beaucoup plus élevée que les sabots blancs, aussi n'exportent-ils que ces derniers qu'ils entreposent dans les chaumes alsaciennes voisines de la frontière où ils vont les polir sur place avant de les vendre à Munster ([1]).

Du côté français où Le Valtin est devenu le siège d'une capitainerie, les douaniers foisonnent. Il y a des brigades au Rudlin, au Valtin, au Grand-Valtin. On ne peut faire quelques pas dans le pays sans rencontrer par deux les uniformes bleu foncé portant bande rouge au pantalon qui arpentent au pas de promenade chemins et sentiers de la montagne. Le dos chargé d'un volumineux sac de couchage, ils vont, le soir tombant, se mettre en embuscade pour la nuit.

Active vers 1880-1890, la contrebande s'exerce sur le tabac, les allumettes, le phosphore, les cartes à jouer, le café, les chaussures. De pauvres diables en ont fait une industrie qu'ils exercent pour le compte de véritables entreprises. Ils sont payés à la course. Leur rôle se borne à aller chercher dans une ferme voisine de la frontière la charge qui les attend, à la passer sans encombre à la faveur de la nuit, quitte à l'abandonner pour fuir en cas de fâcheuse rencontre. Ils vont isolément et ne suivent jamais les grands chemins.

En 1914, la hausse des prix en Alsace avait, de notre côté des Vosges, tué la contrebande que les frontaliers seulement pratiquaient encore, par minimes quantités, pour leur usage personnel. Un litre d'alcool, quelques paquets d'allumettes ou de cigarillos, un peu de poudre de chasse, un jeu de cartes, une paire de bottes, c'est tout ce que les bûcherons des hauteurs rapportaient en fraude de la Schlucht.

• • •

Entre villages que séparait le fossé frontière, les relations étaient à peu près nulles. On se voyait quand même. C'est au col du Bonhomme, au Louchpach, sur le gazon des Chaumes, à la Schlucht que, les jours de fête, les montagnards de notre versant rencontraient ceux de l'autre côté (ainsi désigne-t-on encore les Alsaciens). Les Valtinois, réfractaires au service militaire allemand, n'osant se rendre dans leur famille en Alsace, de peur d'être arrêtés comme déserteurs, donnaient là-haut rendez-vous à leurs parents d'Outre-Vosges.

1 Communication de Monsieur Sylvestre Sonrel, 1912.

En juillet 1914, les élèves des écoles du Valtin et du Grand-Valtin faisaient pédestrement leur promenade annuelle au village alsacien du Bonhomme. Ils y furent accueillis chaleureusement par un vieil instituteur resté français de cœur ([1]).

Dans la salle de classe, sous les yeux du **Kaiser** moustachu dont le portrait dominait la chaire du maître, nos petits écoliers entonnèrent une fière Marseillaise. Le brave collègue ne se tenait pas de joie, il voulut nous reconduire jusqu'à la sortie du village. Et, si j'ai bonne souvenance, certains flacons d'un délectable Riesling dont le bouchon sauta à notre intention chez l'aubergiste Cyprien nous retinrent au Bonhomme jusqu'à la brune. Il était nuit noire quand nous repassâmes au col du Louchpach... Une belle nuit d'été où les grillons chantaient à s'égosiller sous un ciel fleuri d'étoiles.

Quinze jours après, la fusillade crépitait dans les sapinières du Louchpach... C'était la guerre !...

1914-18 ([2])

Sur les deux versants des Vosges, la guerre – dont on parlait depuis si longtemps – avait été « saluée d'une immense espérance ». On en attendait la libération de nos frères d'Alsace séparés depuis plus de quarante ans de la mère-Patrie.

Le 1er août 1914, au matin, les réservistes appelés par ordre individuel, avant l'avis officiel de mobilisation, étaient partis dans l'enthousiasme : « On y va !... ». J'ai encore sous les yeux ce marcaire de la Reichberg qui, pour être plus à l'aise, avait déchaussé ses gros souliers qu'il portait sur l'épaule au bout d'un bâton et, le front perlé de sueur, cheminait à larges foulées sur la route inondée de soleil, comme s'il avait hâte de répondre : Présent !

Fin juillet 1914, la fenaison retardée, cette année-là, par des pluies persistantes, était à peine commencée en montagne. Le départ des mobilisés privait le pays de presque tous les bras valides. On vit alors des femmes prendre la faux, de jeunes enfants manier le râteau comme des hommes, des vieillards chenus porter de lourdes charges de foin. Les premiers prêts donnaient la main aux autres. Il en fut ainsi pendant quatre ans.

Placé à l'extrême frontière, Le Valtin n'allait-il pas être envahi ?... On put le craindre au début.

Dès le 31 juillet à l'aube, le 152e R. I. de Gérardmer occupe ses emplacements de couverture à la frontière, sur les Chaumes et au col de la Schlucht. Plus au Nord, à partir du col du Louchpach, le bataillon du 158e de Fraize, tient les crêtes.

---

1 Le bon M. Gommenginger avait étudié à Blois avant la guerre de 1870.

2 Il n'entre pas dans ma pensée de faire un récit complet des événements, mais simplement d'en retracer des faits locaux en m'aidant des souvenirs recueillis et de mes notes personnelles.

Le 2 août, par ordre du président Poincaré, les troupes de couverture sont ramenées à 10 kms en arrière de la frontière. La 4e Compagnie du 152e est au Grand-Valtin et au Valtin.

Le 3 août (date de la déclaration de guerre), incident comique. La troupe du Grand-Valtin, qui s'attend à une attaque imminente de l'ennemi, s'est retranchée sur la route derrière une barricade élevée hâtivement avec un chariot chargé de tronces et des instruments agricoles de toutes sortes. La maison voisine (Antoine) a été mise en état de défense. Sous les tuiles du toit, un guetteur inspecte l'horizon... À cinq cents mètres, il voit déboucher dans la brume une troupe confuse en formation de tirailleurs : « Les voici... – Attention !... Feu à volonté à mon commandement ! » jette le capitaine... Fébrilement, les hommes épaulent, mettent le doigt à la gâchette... : « Tirez pas, bon D... ! s'écrie un loustic qui a de bons yeux... Ce sont des vaches !... ». C'est en effet un troupeau d'une cinquantaine de bêtes réquisitionnées au Valtin qui se dirige vers Gérardmer, conduit par deux gardiens... On rit d'une méprise qui aurait pu mal tourner ([1]).

Le même jour, dans la soirée, une patrouille allemande, composée d'un officier et de quatre hommes, descend du Tanet dans la vallée de la Combe. À la ferme Durand, elle demande le chemin de Gérardmer par le col des Trois Places et Longemer. Sous la menace du revolver, Aimé Durand et Constant Ganaye sont emmenés pour lui indiquer ce chemin. Une section du 152e en position à la lisière du « Bois des Loges », a vu venir la patrouille qu'elle accueille par une salve nourrie, Durand et Ganaye n'ont que le temps de se jeter à terre derrière un mur de pierres sèches. Deux Allemands sont tués (on les enterrera le soir au cimetière du Valtin), un troisième blessé. Les autres déposent les armes et leur équipement devant la maison Durand. Le chef de patrouille agite son mouchoir et crie en bon français : « Messieurs les Français, venez nous chercher, je me rends !... » ([2]).

Le 9 août, le 152e s'empare du col de la Schlucht. Le poteau frontière allemand portant l'aigle à deux têtes est arraché. Transporté à Paris, le glorieux trophée sera déposé sur la tombe du grand patriote Paul Déroulède.

Au matin du 11 août, bombardement du col du Louchpach par deux batteries d'artillerie montée qui ont pris position sur la route du Valtin, au-dessus du tournant qui domine le village. Ce jour-là, on enterre, près de la chapelle du Rudlin, les corps de onze soldats français tombés au cours des engagements qui se déroulent dans les forêts du Louchpach.

14 août. Fusillade très vive au Louchpach où une compagnie de chasseurs alpins, qui s'est élancée à 300 mètres contre les tranchées allemandes, est décimée. Au cimetière provisoire du Rudlin s'alignent maintenant des rangées de croix de bois. Dans le petit enclos, à l'ombre de la chapelle, combien en couchera-t-on, jusqu'à la fin de la guerre, de ces héros tombés sur les crêtes ?.... ([3]).

---

1 Souvenir personnel.

2 Témoignages de Mme Durand et de M. R. Petitdemange, ancien du 15-2.

3 Un second cimetière militaire français se trouvait à la Schlucht, un troisième au col du

Après le col de la Schlucht, ceux du Louchpach et du Bonhomme sont pris à leur tour. Puis, c'est l'offensive d'Alsace organisée par l'état-major pour décongestionner nos armées du nord. Pénétration relativement facile au début. L'avance française victorieuse descend les vallées alsaciennes sans rencontrer grande résistance. Le 152e entre à Munster (18 août). Il inflige, le lendemain, une déroute complète à l'ennemi au Grand-Honack où le sergent Augustin Sonrel, du Grand-Valtin, première victime du pays, trouve une fin glorieuse.

Accueillis par les Alsaciens avec un enthousiasme délirant, nos soldats poussent jusqu'aux faubourgs de Colmar. À ce moment, ils se heurtent à des forces puissamment organisées et les échecs de nos armées en Lorraine les obligent à rebrousser chemin en abandonnant le terrain conquis.

Le 24 août, l'ennemi, qui a repris le col de Sainte-Marie, descend les pentes ouest des Vosges. Plus au nord, il envahit notre territoire.

Fidèle à sa tactique de 1870, l'état-major allemand a négligé les cols du sud de la chaîne, d'un accès difficile, qui débouchent sur des vallées étroites et tortueuses, pour porter tout son effort sur ceux du Donon, de Saâles, de Sainte-Marie. L'intention de l'ennemi est facile à deviner : il cherche à traverser la Meurthe, la Mortagne, puis la Moselle et, par la trouée de Charmes, à joindre Neufchâteau et Chaumont pour encercler nos troupes par le sud. Offensive gigantesque qui devait se briser au col de la Chipotte.

Fin août 1914, les vagues allemandes déferlent par les vallées de la Morte, de la Fave, de la Plaine. Le canon, qui s'était tu pendant l'avance en Alsace, se rapproche du Valtin. Saint-Dié est occupé par l'ennemi. On se bat à Entre-deux-Eaux, à Mandray, à Saint-Léonard, à Saulcy, à Taintrux. Grondement ininterrompu du canon... De la chaume de Sérichamp, on voit s'élever les colonnes de fumée des incendies qui, la nuit, colorent le ciel de lueurs sinistres. Les populations de la vallée fuient devant l'envahisseur. Des familles de Fraize, Plainfaing, viennent chercher refuge au Valtin, au Grand-Valtin.

À Mandray, où l'ennemi en force cherche à gagner la crête du col des Journaux défendue par les chasseurs alpins pour déboucher à Fraize et prendre à revers le col du Bonhomme, se livrent, pendant quinze jours, de furieux combats. Le 27 août, on voit passer au Valtin un convoi de 250 prisonniers bavarois, des chevaux, des caissons capturés par les Alpins. Malgré une pression formidable, « les Diables Bleus » tiennent bon.

« Le col du Bonhomme, a dit, dans un ordre du jour, le général Dubail, commandant de l'Armée des Vosges, est la charnière dont dépend le salut de la France ». Son appel a été entendu. Le 5 septembre, les cols de Mandray et des Journaux, un moment perdus, sont repris par les troupes de la 41e division. L'héroïsme de nos défenseurs a contenu l'ennemi. Il ne descendra pas à Fraize où, déjà, il avait envoyé des patrouilles ([1]).

Bonhomme.

1 Deux soldats allemands, faits prisonniers le 6 septembre au Grand-Valtin, étaient des

En stoppant l'invasion à l'est et, par là, en permettant à Joffre le rétablissement sur la Marne, l'armée des Vosges n'avait-elle pas sauvé la France ?...

Payé de tant de sang français généreusement versé, ce magnifique résultat devait définitivement écarter pour les Valtinois la menace d'invasion.

• • •

Après la Marne, l'ennemi retire ses troupes de la région de St-Dié pour s'arrêter et se retrancher sur les cols.

Nous nous maintenons au col du Bonhomme, au Louchpach, au Lac Blanc, au Lac Vert, à Sulzeren. À partir du col de la Schlucht, notre emprise en terre d'Alsace déborde plus largement sur l'ancienne frontière.

La Tête de Faux (altitude 1219 m.), crête élevée en forme d'éperon qui domine le village du Bonhomme – observatoire de première importance d'où la vue s'étend sur les deux versants – est conquise de haute lutte, le 3 décembre. Vainement l'ennemi essaiera de nous la reprendre par de furieuses contre-attaques. La plus violente eut lieu le soir de Noël. Les Allemands, croyant surprendre nos soldats au milieu du réveillon, avaient amené de gros renforts. On se bat toute la nuit. Lutte sauvage, farouche dont les échos réveillent les Valtinois. La terre tremble, la montagne crépite... L'ennemi a beau lancer de nouvelles troupes dans la fournaise, grâce à l'héroïsme des chasseurs, son élan est brisé. Les bombardements, les coups de main, la fusillade, les torpilles feront rage autour de ce sommet puissamment fortifié où les lignes françaises et allemandes ne se trouvaient qu'à quelques mètres... L'ennemi ne pourra nous en déloger.

À peu de choses près, nos positions dans ce secteur des Hautes-Vosges resteront, jusqu'à l'armistice de 1918, ce qu'elles étaient fin décembre 1914.

Pendant quatre ans, les Hautes-Chaumes, solidement occupées seront le rempart derrière lequel la vie continue au Valtin... une vie presque normale où chacun vaque à ses occupations ordinaires parmi les troupes dont les cantonnements vont se succéder sans interruption jusqu'à la fin de la guerre.

Des marmitages – inefficaces dans ces gorges étroites – quelques bombes d'avions ne font aucune victime. Un coup de canon destiné aux batteries des Chaumes a dépassé la crête et incendié, en 1915, une ferme du Thalet (maison Duchamp. Dans l'été 1916, un avion français, venu du camp de Corcieux, est abattu par un appareil ennemi. Du Grand-Valtin, on l'a vu tomber en flammes au-dessus de la forêt de Balveurche. Ses deux occupants se sont tués en sautant à terre.

Sur les Chaumes où se concentre l'activité militaire, vie intense. Les artilleurs installés là-haut ont évidé les rochers pour en faire des observatoires,

---

patrouilleurs égarés venus de Fraize.

creusé des tranchées, construit des blockhaus, édifié des cagnas et des abris munis pour l'hiver d'appareils de chauffage.

Par les soins du Génie, les chemins forestiers ont été empierrés, élargis pour permettre le passage des voitures. En temps de neige, on utilise les traîneaux. Certaines positions du versant alsacien, difficilement accessibles, sont ravitaillées à dos de mulet en vivres et munitions. On a fait appel aussi à des attelages de chiens de l'Alaska.

De nombreux vestiges des travaux de l'armée se voient encore en forêt et sur les Chaumes. Le principal est cette belle **Route des Crêtes**, utilisée par le tourisme. Tracée légèrement en contrebas sur notre versant, elle part du col du Bonhomme, chemine par le Louchpach et le Calvaire du Lac Blanc jusqu'à la Schlucht... et bien au delà.

Centre de ravitaillement des Chaumes et des postes avancés en Alsace, Le Valtin était devenu une petite place de guerre ayant à sa tête un commandant d'armes. On y trouvait une boulangerie militaire et même – qui s'en doute aujourd'hui ? – une station du chemin de fer Decauville.

« Pour transporter plus facilement et plus rapidement les troupes, les pièces d'artillerie, le ravitaillement, les munitions et le lourd matériel, on a établi à grands frais un **chemin de fer à voie étroite**, qui part de la gare de Fraize, passe à Plainfaing, suit la vallée de Habeaurupt jusqu'au Rudlin et au Valtin.

Un embranchement se détache à Plainfaing, suit tous les lacets de la route du Bonhomme jusqu'au col, se continue vers le Louchpach, de là au Calvaire du Lac Blanc, passe le long des Hautes-Chaumes par la Reichsberg, le Gazon du Faing, le Gazon Martin, le Tanet, et a son point terminus à la Schlucht et au Hohneck.

Du Rudlin au Gazon du Faing, un **funiculaire** remonte en droite ligne à travers la forêt (avec une différence d'altitude de 500 mètres pour 2 kilomètres).

Du Gazon du Faing, un **câble aérien, "La Ficelle"**, porte vivres et munitions au Lentzwasen, en Alsace, par une descente aussi rapide. Un autre câble descend jusqu'au Lac de Daren (Lac Vert) ; enfin, un dernier part du Tanet et se rend non loin de Sultzeren.

Tous ces petits trains remplacent avantageusement les chevaux, les mulets, les chiens de l'Alaska et les traîneaux.

Rien de plus original que de voir passer le petit **tacot** avec ses charges hétéroclites ! Derrière sa minuscule locomotive suivent quelques wagons où s'entassent des caisses de vivres, de cartouches, de grenades, des torpilles, de lourds obus, des tôles ondulées, des poutres, des planches, des balles de foin. Souvent, au-dessus d'un échafaudage savamment édifié, entre des caisses et des ballots, on aperçoit des groupes de permissionnaires munis du bidon et des musettes gonflées.

D'autres fois, le petit train transporte en hâte des **poilus**. Ils vont à l'attaque, ils partent en renfort... Et le **tacot** file toujours en déroulant le long des routes ses épaisses volutes de fumée blanche. ([1]).

• • •

Maintes fois, jusqu'à l'Armistice, la canonnade du Violu, de la Tête de Faux, du Linge, de l'Hartmanswiller – points névralgiques du secteur – troublera le silence de la montagne... La terre tremblera pendant huit jours au moment de l'attaque de Verdun en 1916... À l'abri derrière la barrière des Hautes-Vosges que défendent les poitrines de nos soldats, Le Valtin restera inviolé !

• • •

11 novembre 1918 : Les petites cloches du Valtin ont sonné éperdument, prenant la montagne à témoin de leur allégresse !

Pourquoi faut-il que la joie de ce jour lumineux soit assombrie par la pensée de ceux qui ne reviendront pas ?

Seize familles du Valtin et du Grand-Valtin pleurent un des leurs.

Ainsi que dans tous les villages de la montagne où les hommes, généralement affectés aux troupes de couverture (152e, 158e bataillons de chasseurs, etc...) ont été engagés dans les combats meurtriers du début de la campagne, le pourcentage des morts a été plus élevé que dans d'autres régions (près du tiers des mobilisés, 1/20e de la population).

Aucun des Valtinois n'a failli au devoir. Près de la moitié ont été blessés. Plusieurs ont gagné des galons, des décorations. Presque tous ont mérité des citations (jusqu'à cinq). J'avais dessein de relater les plus remarquables. J'y ai renoncé car, pour être équitable, il eût fallu les citer toutes.

• • •

Au lendemain de l'Armistice, les troupes qui « tenaient garnison » sur les Chaumes abandonnaient précipitamment leurs cantonnements forestiers pour descendre en Alsace reconquise. Maintenant déserte, la forêt qui connaissait depuis quatre ans la plus extraordinaire animation, retombait dans le morne silence des hautes solitudes. Là-haut, sur la « ligne bleue » de la crête chère au cœur de Jules Ferry, les bornes-frontières arrachées attestaient la victoire. **La France ne s'arrêtait plus au Valtin.**

1 Jean Cordier : La Guerre de 1914-1918 dans les montagnes de la Haute-Meurthe, pages 49-50.

• • •

De toutes les pierres que la reconnaissance nationale a fait surgir dans nos villes et nos villages en souvenir des morts glorieux de la Grande Guerre, le monument du Valtin, modeste pyramide de granit dressée devant l'église, à la porte de l'école, est, dans sa simplicité, l'un des plus touchants. Aux dix noms qu'il comptait le jour de son érection, la dernière guerre en a ajouté un.

Le Grand-Valtin aussi a son monument. Le fait n'est-il pas unique d'une section de commune élevant un monument à ses morts de la guerre ? C'est le cas au hameau du Grand-Valtin où la piété des habitants a voulu qu'ils fussent honorés là où s'écoula leur vie.

Le monument rustique, formé d'un monolithe à demi-brut sur trois faces, fièrement campé sur un socle à peine ébauché, qui s'érige devant l'école au bord de la route de Gérardmer – en harmonie avec le cadre pittoresque de l'alentour – ne manque pas de grandeur.

La première guerre y avait inscrit six noms. Six noms encore se lisent sur la stèle 1939-45 qui le complète.

1939-45 ([1])

« Vous verrez, me disait à la gare de Fraize un Valtinois qui rejoignait son centre mobilisateur fin août 39, vous verrez que **cela ne donnera rien** cette fois encore. Les choses s'arrangeront et nous reviendrons dans quinze jours comme l'an dernier ».

Allait-on, ainsi qu'aux jours de Munich, assister à une répétition générale de la mobilisation ?... Us se trompaient lourdement, ceux qui l'avaient espéré. « Cette fois », **c'était pour de bon la guerre**... la deuxième guerre mondiale qui devait surpasser la première en durée, en pertes de vies humaines, en destructions – en horreurs aussi – et finalement laisser le monde plus désuni que jamais et la paix chaque jour menacée.

Derrière la fameuse ligne Maginot réputée infranchissable, l'automne, puis l'hiver 39-40 se passent dans une attente déprimante pour le soldat désœuvré : « On ne s'en fait pas !... » déclarent les permissionnaires qui reviennent au pays. En cette première phase de la guerre, Le Valtin est loin du front... loin des mouvements de troupes. On s'endort dans une quiétude trompeuse.

Réveil terrible en mai 40 : la Belgique et la Hollande soudainement envahies... la ligne Maginot tournée... nos armées du Nord écrasées... le

1 Je dois une bonne part de mes informations à l'obligeance de M. Émile Weisrock. maire du Valtin, et de Mademoiselle Yvonne Philippe, du Grand-Valtin. Qu'ils en soient tous deux sincèrement remerciés.

rembarquement anglais à Dunkerque... l'ennemi sur la Somme... à Paris... la panique... la débâcle !...

Dans les Vosges, les troupes en retraite – venues, pour la plupart de la ligne Maginot – sans liaison entre elles, sans ordres et trop souvent sans chefs, errent au hasard, dans un désarroi inexprimable, sur les routes bombardées par l'aviation. Les Allemands sont partout... viennent de partout.

Le 20 juin, une colonne ennemie, venant d'Alsace, franchit le col du Louchpach sans rencontrer de résistance. L'arme à la bretelle, les troupes descendent au Rudlin... Par Le Valtin, le Grand-Valtin – où les habitants ahuris n'en peuvent croire leurs yeux – elles s'écoulent vers Gérardmer.

Au Rambach, elles essuient quelques coups de feu de tireurs isolés, cachés dans les bois. Un Allemand est tué. C'est pour ses camarades prétexte à piller les premières maisons du Grand-Valtin : des bicyclettes, des montres, des bijoux, de l'argent sont raflés sous les yeux de leurs propriétaires. Un vieillard, qui a voulu s'opposer à l'enlèvement d'un cheval, est brutalement frappé.

Courte fusillade au col du Surceneux. Engagement plus sérieux à Xonrupt où une poignée de braves tient un moment l'ennemi en respect et ne se replie que sous la menace du canon.

Pendant une quinzaine seulement, les soldats allemands vont cantonner au Valtin. On ne les y reverra que quatre ans plus tard, en septembre 1944. Jusque là, occupation quasi invisible limitée au feldgendarme qui, de temps à autre, traverse à moto le village.

Dans les jours qui suivent l'invasion, une longue file de prisonniers, capturés dans la région Épinal - Bruyères - Gérardmer, s'étire en serpentin sur la route sinueuse. Les habitants leur portent du vin, des provisions de bouche. Trois jours durant, le lamentable troupeau de bétail humain s'en va vers l'Alsace par le Rudlin et le col du Louchpach : « Que ferez-vous d'autant de prisonniers ? » demande-t-on à un soldat de l'escorte qui baragouine un peu de français. – **Travailler** ! » réplique l'homme. Il ne disait que trop vrai...

Un enfant du pays ses amis l'ont reconnu – passe au Grand- Valtin devant sa maison natale. Il en est si près qu'il pourrait pousser la porte et entrer. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait ?... Combien de fois, au cours de cinq années d'exil, cette minute ne se représentera-t-elle pas à son esprit ?... Un Valtinois plus heureux, dont l'unité se trouvait au voisinage, a pu endosser des effets civils, rentrer chez lui par les sentiers de la montagne. Il y attendra tranquillement la fin de la guerre. Tel autre, de retour également parmi les siens, est trahi par la plaque d'identité qu'il a conservée au poignet. Il lui faut – destinée amère ! – reprendre sa place dans la file des captifs.

Sept prisonniers du Grand-Valtin et quatre du Valtin attendront pendant cinq ans dans les « stalags » et « les commandos » l'heure bénie où ils reverront les sapins des Vosges. Tous sont heureusement revenu», ainsi que trois déportés du S. T. O.

Soulignons ici le beau geste des Sœurs de l'**Ave Maria** de Schmalick qui ont pris en charge l'envoi des colis aux prisonniers du Grand-Valtin, en dehors de toute participation des familles. Comment y sont-elles parvenues ? Leur dévouement, leur ingéniosité y ont pourvu par l'organisation de séances récréatives, de ventes de charité dont le produit allait uniquement à leurs pupilles. Le pays leur en garde une sincère et durable reconnaissance.

Pendant l'hiver 40-41, Le Grand-Valtin a vu souvent les soldats allemands casernés à Gérardmer venant manœuvrer dans la neige par les grands froids. Ces contingents – on l'a su depuis – étaient exercés à la guerre en montagne en vue de la campagne des Balkans, alors en préparation.

Deux incidents ont seuls marqué l'occupation jusqu'aux combats de la libération.

Par le Louchpach et les Chaumes, les passages de prisonniers évadés et d'Alsaciens évadés sont fréquents. Les marcaires leur donnent l'hospitalité, garnissent leurs « musettes » et les mettent sur le bon chemin. Le 28 décembre 1943, quatre Alsaciens de vingt ans, qui ne veulent pas servir l'Allemagne, réussissent à franchir les postes installés sur les Chaumes où Hitler a tracé une nouvelle frontière aussi éphémère que sa domination. Ils arrivent, le soir, à l'auberge tenue par M. Weisrock, maire du Valtin. Les pieds gelés, les fugitifs sont en piteux état. Le maire les accueille, les restaure, les soigne, les loge ; et, le lendemain, les confie au car Humbert qui les achemine vers Gérardmer. De là, ils parviennent à gagner la zone libre.

De longs mois après, le 20 septembre, la « Gestapo » ayant eu vent de la chose, le maire est inquiété. On le convoque à Épinal. Après un interrogatoire serré, il se tire adroitement des griffes des policiers que sa fine bonhomie a désarmés.

Le samedi 27 mai 1944 ([1]), vers 11 h. 45, vrombissement d'avions : des centaines d'oiseaux blancs volent très haut dans l'azur... Tout à coup, crépitement de mitrailleuses. Combat aérien dans le ciel des Hautes-Vosges entre chasseurs allemands, chasseurs et bombardiers américains. La lutte dure près d'une heure. On a vu du Valtin sept appareils piquer du nez et s'effondrer en flammes. L'un est tombé près de la cascade du Rudlin, d'autres à Xéfosse, Balveurche, Belbriette, au col des Trois Places.

Un parachutiste américain atterrit à l'Hermitage. Blessé, il est soigné au Thalet (maison Claude) jusqu'au moment où les Allemands l'emmènent à Gérardmer. Là, un policier le fusille lâchement dans le dos à son arrivée dans la cour de la caserne.

• • •

1 Ce même jour, Pétain, venu de Nancy, visite Épinal, sévèrement bombardé par avions quelques jours auparavant.

Peut-on évoquer les années d'occupation sans parler restrictions et ravitaillement ?... Que de visites intéressées au Valtin !... À pied, à bicyclette, on y montait des vallées. Des cheminots y sont venus de la frontière suisse, de Nancy... voire de Paris, pour se disputer le fromage à peine sorti de la forme et, exceptionnellement, une minuscule tranche de lard fumé.

• • •

Septembre 1944. Les troupes allemandes en retraite refluent vers les Vosges. Jusqu'à la libération, les cantonnements vont se succéder au Grand-Valtin, au Valtin, au Rudlin. Parmi les soldats allemands se trouvent bon nombre de Russes blancs, effrontés et pillards qui sont la terreur des femmes.

Sous la menace de sanctions sévères, les hommes valides (16 à 60 ans) sont réquisitionnés pour réparer les chemins, faire des travaux de défense en forêt. Au début de novembre, ils seront occupés à déblayer la neige sur la route. Bœufs et chevaux sont attelés au chasse-neige.

Le barrage qui retient les eaux au-dessus de la scierie du Valtin s'étant rompu, les Allemands y ont vu un acte de sabotage. Le maire, qu'ils rendent responsable, a dû œuvrer lui-même pour remplacer sur l'heure la pièce de bois brisée (9 novembre).

L'ennemi ne borne pas là ses exigences : c'est cinq kilos de beurre par semaine que deux chefs de la Gestapo prétendent réquisitionner au Valtin (14 septembre). L'intervention du maire qui explique qu'on ne fait pas de beurre au pays les amène à réduire leurs prétentions.

Un peu plus tard, c'est un troupeau de 25 bovins, réquisitionné par ordre du général de Corcieux, qu'il a fallu conduire au Louchpach (1er octobre). Mais une partie du bétail s'est échappée en route – les gardiens n'y auraient-ils pas mis de la bonne volonté ?... Ordre de rechercher les vaches fugitives et de les conduire au Bonhomme, le 3, avant midi.

Réquisitions multipliées de bois de chauffage, de fourrage, de chevaux, de voitures etc... Cela ne suffit pas aux soudards du Reich. Entrés par effraction dans une écurie, ils volent trois chevaux (13 novembre). La salle des fêtes du Valtin est transformée en écurie (26 novembre).

Au Grand-Valtin, l'occupant ne se montre pas moins hargneux. Sa rage croît à mesure que la défaite allemande se précipite. Le 22 septembre, c'est le meurtre du garde forestier Irénée Duvoid dont nous reparlerons.

Le 9 novembre, un ordre barbare a chassé de leurs foyers les populations de Gérardmer, Xonrupt, St-Léonard, Anould, Clefcy, Ban-sur-Meurthe. Le Grand-Valtin, qui fait partie de cette dernière commune, n'est pas touché, à l'exception de quatre maisons du hameau du Surceneux, comprises dans la **zone brûlée** dont les habitants sont évacués. Après pillage méthodique, elles seront détruites par le feu

en même temps que les villes et villages sauvagement condamnés à périr (15-18 novembre).

Arrivent enfin les libérateurs si longtemps attendus. Le 24 novembre, Fraize est délivré par les Américains dont les troupes remontent la vallée de la Meurthe. Deux jours après, une armée française dégage Gérardmer aux trois-quarts détruit ; le 28 novembre, elle atteint Xonrupt.

Au matin du 29, ordre est donné aux Grand-Valtinois d'évacuer le village. Vont-ils subir le triste sort de leurs voisins de Xonrupt et du Surceneux ?... L'anxiété est grande. Déjà quelques-uns ont chargé leur mobilier sur des charrettes et s'apprêtent à descendre au Valtin en emmenant leur bétail. Au dernier moment, la mesure est rapportée à la suite, croit-on, de l'intervention d'un officier qui s'est rendu auprès du colonel logé au Valtin. Un soldat passe de maison en maison pour donner contre-ordre.

C'est dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, par un beau clair de lune que les Allemands – ils faisaient depuis plusieurs jours des préparatifs de départ – ont pris la route du Valtin. Personne ne s'est couché pour les voir partir. Au matin, on constate qu'il n'en reste pas un au Grand-Valtin. On a su, les jours suivants, qu'ils s'étaient retranchés dans les forêts du Valtin et dans la vallée de la Combe.

Le 3 décembre, grande nouvelle transmise par la radio : l'armée française est maîtresse du col du Surceneux, à trois kilomètres du Grand-Valtin. Aussitôt, deux patriotes courageux, dont il convient de citer les noms : Pierre François et Constant Guery, enjambent les abatis de sapins enchevêtrés qui encombrent la route de Gérardmer et vont, malgré les mines dont elle est semée, mettre le commandement français au courant de la situation.

Le soir même, ils ramènent avec eux nos soldats... les premiers soldats français qu'on ait vus depuis l'exode des prisonniers en juin 40. On s'embrasse !... On pleure de joie !...

Le lendemain, la route est déminée, et les hommes du pays, munis de passe-partout et de haches, aident les soldats du génie à débarrasser la voie pour la rendre praticable aux éléments motorisés. La France entière apprend le même jour (4 décembre) par la radio et la presse la prise du Grand-Valtin représentée comme un événement militaire très important ([1]).

La troupe, assez disparate, qui a délivré Le Grand-Valtin appartient en majeure partie à des éléments du 3e Dragons ; elle comprend aussi des F.F.I. de la région parisienne. Accueillis avec enthousiasme par les habitants, nos soldats vont passer avec eux presque tout l'hiver.

Pendant deux mois en effet, ils marqueront le pas sans pouvoir opérer leur jonction avec les troupes américaines remontant la vallée de la Meurthe, dont la progression n'a guère dépassé le Rudlin, car les Allemands – en liaison par la crête

1 Voir le numéro du « Démocrate de l'Est » du 5 décembre 1944.

des Chaumes et le col de la Schlucht avec la rameuse « poche de Colmar », leur dernier centre de résistance en Alsace – occupent solidement les forêts avoisinantes et tiennent l'étroite cuvette du Valtin sous le feu de leurs mortiers et des armes automatiques.

Qu'il vienne de droite ou de gauche, l'assaillant ne peut passer. C'est en vain que le commandement français a tâté le terrain en envoyant à la Combe des reconnaissances de patrouilles guidées par les gens du pays. D'autres patrouilles descendues au Valtin par temps de neige sont repérées aussitôt et accueillies par les fusils-mitrailleurs. Il y a des morts... Les tentatives de forcement du passage par les chars américains n'ont pas plus de succès.

Retranché du reste du pays, Le Valtin ne sera libéré que soixante-quatre jours après Le Grand-Valtin !...

• • •

Quelle fut, durant cette période, la vie tourmentée et dangereuse de la population ? Les notes journalières de M. Émile Weisrock, maire de la commune, vont nous le dire.

Le 27 novembre, les Allemands mettent le feu à la maison Claude, au Thalet, après en avoir enlevé les meubles, en représailles vraisemblablement de l'accueil réservé six mois plus tôt à un parachutiste américain blessé. « Nous n'avons pu que préserver les maisons voisines » écrit M. Weisrock.

Le 28, un soldat allemand blessé est décédé au Thalet. Ses camarades l'enterrent dans un pré où il est encore. Le même jour, les Allemands cantonnés au Valtin quittent le village pour se retrancher en forêt. Le sergent resté le dernier laisse au maire deux quartiers de viande à répartir entre les habitants.

Le 30, enterrement au Valtin d'une femme de Strazy ([1]) dont le corps n'a pu être transporté au cimetière de Plainfaing à cause du bombardement.

On apprend, le 3 décembre, que le garde forestier Mougel, du Rudlin, a été tué sauvagement la veille par les Russes blancs en défendant l'honneur de sa fille. Terrifiés, les gens du Rudlin s'enfuient.

À partir du 4, Le Valtin, sous le bombardement, est privé de toute communication avec l'extérieur. Ravitaillement difficile. Les habitants se relayent pour aller à quatre chercher à la Truche (Plainfaing) le pain de la petite colonie. Par prudence, ils partent le matin, avant le jour, par le sentier forestier de la Cirgoutte, qui escalade la montagne, et ne rentrent que la nuit tombée.

Les exactions des Russes blancs qui volent le bétail, menacent les habitants, terrorisent les jeunes filles, rendant la vie impossible aux fermiers de la Combe, ils se réfugient avec leurs bêtes au Grand-Valtin (13-17 décembre).

1 Hameau de la commune de Plainfaing.

Le 21, à la brune, deux chars français venant du Rudlin sont montés au Valtin, puis ont rebroussé chemin.

Le 23, vers 14 heures, une vingtaine de soldats allemands sortis de la forêt descendent au Thalet, font sortir les habitants des maisons, les emmènent avec eux au village pour s'en servir de bouclier contre le tir de chars franco-américains venant du Rudlin. Lucien Olry est blessé, un soldat russe tué. Le bombardement cause de gros dégâts. Pris de peur, les habitants du Thalet évacuent leurs maisons pour fuir avec leur bétail au Rudlin et au Grand-Valtin. À ce moment, 70 Valtinois ont trouvé asile au Grand-Valtin (l'un y est décédé). D'autres, qui ont des parents dans la vallée, ont émigré à Plainfaing ou à Fraize.

Le 25, jour de Noël, à 11 heures, deux tanks venus du Rudlin apportent au maire l'ordre d'évacuation du village. Des camions viendront prendre les habitants le lendemain. Ne resteront au Valtin que le maire et deux ou trois hommes pour s'occuper du bétail. Mais, à 23 heures, l'officier commandant au Grand-Valtin prévient par exprès le maire que les évacués doivent être rendus au Grand-Valtin avant 6 heures avec leurs bagages.

Or la route du Grand-Valtin est barrée d'arbres abattus et les mines y foisonnent. Dans son « refus » au commissionnaire, le maire explique l'impossibilité d'exécuter l'ordre donné. Convoqué le lendemain au Grand-Valtin, il s'y rend par un chemin détourné, malgré la neige, malgré le danger. Il est alors convenu avec le commandement français que les évacués emmenant leurs bagages sur des schlittes se rendront le 27 au Rudlin. Des camions les conduiront à Fraize où la mairie prévenue de leur arrivée a pourvu à leur logement.

L'épaisse couche de neige tombée cette nuit-là et les jours suivants ne permet pas l'évacuation.

Seize habitants – dont une femme malade de 90 ans – sont encore au Valtin. Ils resteront jusqu'au bout dans leur village, ne quittant les caves où les confine le bombardement que pour se rendre aux soupes organisées à la cure et au restaurant Weisrock et soigner les vaches qu'on a groupées dans quelques étables. Les Allemands ne les inquiètent pas mais, privés de ravitaillement, volent le bétail pour se nourrir.

Les Valtinois vivent surtout de laitage. Un veau a été abattu pour se procurer de la viande. C'est le pain qui manque le plus. Comme nous l'avons vu, des hommes courageux se dévouent pour aller, chaque semaine, le chercher à Plainfaing par des chemins impossibles.

Le 28 janvier, au petit jour, sont partis M.M. Doridant, Keller, Simon et Gollette. Le soir, ils ne sont pas rentrés. Que sont-ils devenus ?... On l'ignorera jusqu'à la libération... et le pain manquera au Valtin. Arrêtés au Thalet par les avant-postes américains – qui voient en eux des espions – ils ont été conduits à Fraize pour y être interrogés. Leur innocence reconnue, ils ont été remis en liberté, mais non autorisés à remonter au Valtin. Requis par les officiers américains qui

voulaient s'assurer de l'impossibilité d'aborder le village en venant du Grand-Valtin, M. Doridant les a accompagnés sur place.

Du 28 janvier au 4 février, bombardements d'artillerie.

Le 4 février, à 9 heures, arrivée inattendue d'une avant-garde française appartenant à la 3e Cie du 5e R. I. cantonnée au Grand-Valtin : « Les Boches sont partis !... Vous êtes libérés !... ». Sous les coups de boutoir de l'armée française, "**la poche de Colmar**" venait en effet de céder et les Allemands avaient abandonné en hâte leurs positions de la montagne. Toute la journée, les patrouilles explorèrent la forêt du Valtin à la Schlucht sans rencontrer un ennemi.

Le long calvaire du Valtin était enfin terminé. Quelle joie !...

Le jour même et les suivants, les Valtinois poussant devant eux ce qui leur restait de bétail regagnaient leurs foyers plus ou moins dévastés. Les maisons abandonnées à la Combe et au Thalet avaient surtout souffert du pillage.

Le maire – un vieillard de 70 ans – avait été magnifique de patriotisme et de dévouement à ses concitoyens. Alors que les Allemands s'accrochaient désespérément au massif forestier du Valtin, dernier îlot de la résistance ennemie dans les Vosges – alors que la population du village bombardé avait fui en grande partie, il refusait de quitter son poste, bravant journellement le danger, et tenait tête aux exigences allemandes. En s'opposant à l'évacuation des derniers habitants, n'avait-il pas sauvé de la destruction et du pillage les biens de ses compatriotes ?...

De cet humble maire de campagne qui incarne si bien dans sa personne le fier patriotisme des montagnards vosgiens, on peut dire sans exagération qu'**il a bien mérité de la Grande et de la Petite Patrie**.

• • •

L'année suivante, Le Valtin, dernière commune vosgienne occupée par l'ennemi, fêtait solennellement l'anniversaire de sa délivrance (4 février 1946). Les plus hautes autorités : évêque, préfet, sous-préfet, grands chefs militaires étaient là. Une musique régimentaire rehaussait l'éclat de la cérémonie. **Après avoir été à la peine, les Valtinois et leur vaillant maire étaient, ce jour-là, à l'honneur**. Et ce fut, dans l'unisson des cœurs, une belle fête familiale et patriotique.

Les mines

Les Allemands sont partis laissant derrière eux des ruines fumantes encore et – n'était-ce point assez ?... – des pièges infernaux !

Pauvres gens d'Anould, de Clefcy, de Ban-sur-Meurthe et villages circonvoisins qu'un aimant irrésistible ramenait vers vos foyers détruits, aviez-vous pensé aux embûches mortelles que leur génie malfaisant avait placées sur le chemin du retour ?

Combien d'entre vous ont « sauté » sur les mines traîtresses, mutilés pour toujours – quand ils n'étaient pas affreusement déchiquetés ?...

Dans une même famille, le père et son fils ont perdu la vie, le grand-père et un autre fils ont été grièvement blessés.

Autre drame profondément émouvant : À la libération, Paul Lallemand, le fermier de Foincel ([1]) et sa fille Huguette, 17 ans, descendent dans la vallée pour chercher le ravitaillement de la famille privée de pain depuis plusieurs semaines. Ils tombent sur un "champ de mines". Le père, la jambe emportée et séparée du tronc, s'est fait un garot de son mouchoir et a eu le courage de se traîner sur une dizaine de mètres pour se porter au secours de son enfant mortellement frappée... Tous deux périront sur place en ce lieu écarté. Trois semaines durant, leurs corps – qu'on n'ose approcher – vont rester sur le chemin. C'est en s'aidant d'échelles qu'avec précaution des hommes courageux viendront enfin les relever.

Ce fil métallique qui brille au soleil est relié à une "mine antichar" perfide, soigneusement dissimulée sous l'accotement de la route du Surceneux. Pourquoi l'idée funeste est-elle venue à Alfred Valentin de le tirer ?... Explosion terrifiante !... Des lambeaux de chair informes projetés au loin, c'est – avec un béret criblé de trous – tout ce que son père accouru retrouvera de l'infortuné (7 décembre 1944).

L'organisation d'un service du déminage auquel sont employés les prisonniers de guerre allemands a, sans doute, sauvé bien des vies humaines, mais la détection des mines en terrain boisé était chose difficile et le beau dévouement des démineurs – trop souvent victimes eux-mêmes des engins maudits – s'il a notamment réduit le nombre des accidents, n'a pu, malheureusement, les empêcher tous.

Le 26 octobre 1945, les prisonniers occupés au déminage sont groupés, sous la surveillance d'un gardien, autour du feu qu'ils viennent d'allumer pour préparer leur repas au milieu du chemin forestier de « Basse-Maltête » (vallée de Straiture) quand l'un, en se reculant, pose le pied sur une mine enfoncée dans l'ornière... On relève quatre tués et neuf blessés dont plusieurs grièvement. Le gardien est indemne ; il a été protégé par le prisonnier placé devant lui.

C'est dans une parcelle de forêt déminée où rien ne faisait soupçonner le danger que, l'année suivante, deux intrépides bûcherons, Marcel Thomas et Voirin, exploitent une coupe, non loin de la maison forestière du Grand-Valtin. Ils y travaillent depuis plusieurs mois et sont sur le point de la terminer. Quelques sapins encore à abattre... C'est en sciant le dernier à la base que l'un d'eux a, croit-on, posé te pied sur une mine cachée sous la mousse. L'explosion, suivie d'un grand cri, a été entendue de tout le village qui pressent un malheur. Rapidement, les gens sont sur les lieux. Ils ne peuvent que relever deux morts.

On compte dans la paroisse sept tués par la mine homicide (tous au Grand-Valtin) et une dizaine de blessés.

---

1 Ferme écartée de lu commune de Ban-sur-Meurthe.

Est-elle enfin close, la liste fatale ?...

Le drame du « Pré du Magasin »

Le garde forestier Irénée Duvoid, du Grand-Valtin, est un homme heureux. Dans sa forêt, de braves bûcherons qui l'adorent. Au doux foyer qui l'attend à la maison forestière de Schmalick, une compagne d'élite, deux enfançons au sourire d'ange. Le plus jeune a deux mois à peine. Bonheur fragile !...

Août 1944. La défaite a ramené l'armée allemande dans les Vosges. Des troupes sont cantonnées au Grand-Valtin. À plusieurs reprises, des officiers sont venus, de Fraize et Gérardmer, demander au garde de les accompagner à la chasse en forêt. Aucune difficulté n'est survenue à cette occasion. Cependant, la dernière fois, Duvoid a confié à sa femme que des officiers qu'il croit appartenir à la Gestapo l'ont questionné avec insistance sur l'activité du maquis dans la région.

Le 21 septembre au soir, un lieutenant, disant venir de Gérardmer, se présente à la maison forestière et avise le garde qu'il viendra le prendre de très bonne heure au matin pour chasser le cerf.

Le lendemain, vendredi 22, à quatre heures, des coups rudes frappés à la porte, des appels répétés le tirent de son sommeil. En hâte, il s'habille... descend..., et s'en va.

Vers huit heures, Madame Duvoid a vu revenir les Allemands. Ils sont trois officiers accompagnés par un grand chien noir. Au dire des soldats, le premier est un général. Devant la maison forestière, ils passent sans s'arrêter et montent dans l'auto qui les attendait à la colonie de vacances de Schmalick ([1]) et prend la direction du Valtin. « Mon mari va revenir... » se dit-elle.

Midi. Le garde n'est pas rentré... Sa femme inquiète envoie deux soldats allemands chez le brigadier – qui habite à 500 mètres – pour le mettre au courant. Celui-ci est absent. De plus en plus alarmée, elle y retourne elle-même. Il n'est pas là encore... Avec deux Allemands qui lui proposent de l'accompagner, elle veut aller à la recherche de son mari dans la forêt de Belbriette où il devait se rendre. Un officier logé à la colonie de vacances s'y oppose. Les soldats partent seuls et reviennent une heure après... Ils n'ont, pas trouvé le garde.

Le brigadier forestier Hollard, rentré dans l'après-midi, vient d'apprendre la disparition de son garde quand le capitaine allemand Reinhardt, cantonné à Fraize, l'invite à le conduire en forêt pour lui indiquer un bon emplacement de chasse. Le brigadier lui ayant fait part de ses appréhensions au sujet du garde, ils conviennent de se rendre au fond du vallon de Belbriette, à 3 kilomètres de la maison forestière, dans une clairière de la forêt de la Haute-Meurthe, dite « **Le Pré du Magasin** », là où Duvoid conduisait habituellement les chasseurs.

---

1 Au témoignage de la Sœur Marie de l'Enfant Jésus, infirmière à la colonie, l'un d'eux a dit à la sentinelle : « Nous avons tué un beau gibier !.... ».

Le brigadier va le premier, suivi du capitaine qu'escorte un soldat armé d'une mitraillette. Au « Pré du Magasin », ils se mettent en embuscade pour guetter le gibier.

La nuit tombant, ils se disposaient à rentrer quand l'officier remarque, à l'extrémité nord du pré, une masse sombre au bord d'un chemin. Ils s'approchent et reconnaissent le corps inanimé de l'infortuné Duvoid, tombé la face contre terre, tenant encore sa canne de la main gauche. Sa vareuse est tachée de sang. L'autopsie révélera qu'il a été frappé d'une balle de fusil de guerre entrée sur le côté gauche à hauteur du cœur et sortie sous l'avant-bras droit après avoir traversé les poumons et le cœur. Mort instantanée. D'après les conclusions de l'autopsie, le tireur se trouvait placé à une distance de 20 ou 30 mètres à gauche du garde. Peut-être même, celui-ci n'a-t-il pas vu son geste meurtrier ?...

Après avoir recouvert le cadavre de branches de sapin, l'officier allemand et le brigadier vont annoncer à Madame Duvoid la funèbre découverte. Courageuse, elle a supporté sans faiblir le terrible coup et demandé au capitaine s'il y avait eu accident. « Je veux le croire, Madame... » a-t-il répondu, visiblement embarrassé.

C'est seulement le lendemain 24, à trois heures du soir, que le brigadier Hollard obtient de l'autorité militaire l'autorisation d'aller chercher le corps, accompagné d'une patrouille de soldats en armes.

Ramené chez lui sur un matelas dans une voiture traînée par un mulet, Irénée Duvoid va passer sa dernière nuit dans cette maison forestière qui abritait son paisible bonheur. Tout le village ému est venu pour la veillée mortuaire. Inconsolable, l'épouse se renferme dans sa douleur muette.

Le dimanche après-midi, départ du corps pour Clefcy où l'enterrement aura lieu le lundi matin. Craignant une manifestation hostile, les Allemands ont interdit tout cortège.

Sur la mort tragique du garde Duvoid, des enquêtes ont été ouvertes, à la fois par les Allemands et par la gendarmerie française.

Si nous ne savons rien de la première – et pour cause – les dépositions recueillies dans la seconde, les résultats de l'autopsie pratiquée avant l'inhumation, permettent de reconstituer un drame qui n'a pas eu de témoins du côté français.

Accident de chasse ? I,'hypothèse est invraisemblable car, en pareil cas, les Allemands n'auraient pas manqué de prévenir immédiatement Madame Duvoid, alors qu'ils ont abandonné le mort là où il était tombé et repassé sans mot dire devant la maison forestière. Leur comportement équivoque dans une telle circonstance n'a-t-il pas la valeur d'un aveu ?...

Le doute n'est pas possible, il y a eu crime. Pourquoi les Allemands ont-ils assassiné le garde qui était sans armes ? On a cru qu'à la N'avait-il pas, quelque temps auparavant, rassemblé ses hommes ?... suite d'une dénonciation, ils le tenaient pour suspect. Duvoid n'était-il pas, en effet, l'animateur du maquis en formation au Grand-Valtin ?

Que s'est-il passé au "Pré du Magasin" où les parties de chasse n'étaient certainement qu'un prétexte pour surveiller le maquis s'organisant un peu partout dans les forêts ?

On peut supposer que, pressé de questions, le garde Duvoid s'est refusé à trahir sa cause et, qu'au cours de la discussion, il a été lâchement abattu. C'est la version la plus admissible d'un drame resté par bien des côtés mystérieux.

Le nom du garde forestier Irénée Duvoid, mort pour la France, mérite de passer à la postérité. Nous formons des vœux pour qu'un modeste monument élevé sur le lieu de son sacrifice en perpétue le souvenir.

Mon petit Jean Sonrel (1901-1943)

Il est là devant moi, mon petit Jean, sur une photo de son école du Grand-Valtin prise en 1910, à l'orée de la forêt. C'est un frêle garçonnet de neuf ans, de santé délicate : visage timide et doux encadré de mèches de cheveux châtain clair, yeux gris bleu expressifs et un tantinet malicieux.

Je lui avais appris à lire, je l'avais préparé au certificat d'études. Ce sont choses qui ne s'oublient pas. Après les années d'école, le maître et l'élève, liés d'affection, gardèrent le contact.

Chétif et perclus de rhumatismes, Jean Sonrel se voit refuser l'honneur d'être soldat. Ses goûts l'ont porté vers la mécanique. Il travaillait chez Peugeot à Sochaux quand il est affreusement brûlé par un jet d'essence enflammée. Cet accident, qui faillit lui coûter la vie, en a fait un invalide complet. Il lui faut quitter un métier qu'il aimait.

Après l'avoir connu gérant d'hôtel au Rudlin, je l'ai retrouvé en 1939 à Fraize où il tient l'Hôtel de la Gare. Il est marié, père de deux enfants.

Une grande âme habite ce petit corps débile. Après la débâcle de 1940, Jean Sonrel devient un des anneaux de « la chaîne » qui assure l'acheminement des prisonniers évadés et des Alsaciens réfractaires au service militaire allemand. Admirablement placé pour cela au débouché des chemins d'Alsace, il les héberge bénévolement, leur donne l'hospitalité pour la nuit, les dirige sur St-Dié d'où ils sont transportés à Épinal. Là, un chef de train qui fait partie de la « filière » se charge de les faire passer en zone libre dans un wagon plombé... par les Allemands eux-mêmes. En deux ans, il a ainsi rendu quatre cents Français à la liberté ([1]).

Jean Sonrel joue gros jeu !... La Gestapo le surveille étroitement. Dénoncé par un faux Alsacien qu'on lui a envoyé pour lui tendre un piège, il est, ainsi que son épouse, arrêté à Épinal où tous deux ont été convoqués, le 1e juin 1942. Entre temps, on perquisitionne chez lui.

1 Communication de Madame Jean Sonrel.

Confronté avec son accusateur, il nie. On le soumet aux pires tortures. Sous les coups, sa pauvre chair faiblit et les bourreaux de la Gestapo finissent par lui arracher des aveux.

Transférés d'abord à Paris, ils sont, sa femme et lui, déportés à Cologne, le 14 juillet, pour y être jugés. Le 29 mars 1943, Jean Sonrel devait payer de sa vie son dévouement à la plus noble des causes ([1]).

Devant la maison qu'il a quittée pour la prison... les tortures... la mort, le passant peut lire sur le monument des deux guerres, place de la Gare, à Fraize, le nom de **Jean Sonrel, mort pour la France**.

Madame Sonrel, déportée dans un camp de concentration, a reçu, pour toute récompense, un diplôme de passeur. Un autre diplôme a été décerné à son mari, à titre posthume. Est-là le prix de son sacrifice ?...

Paix à ta mémoire, mon petit... mon cher petit Jean !... Ta place est maintenant avec les martyrs dans la Légion d'honneur suprême !

---

1 L'avis officiel de la Croix-Rouge Française, en date du 15 juin 1945, est ainsi conçu : « Le lieutenant Lacaze, 75, rue de Lille, Paris, nous a rapporté une liste de Français tués à Cologne et enterrés au cimetière Ouest de Cologne. Parmi ces noms, nous relevons celui de : « Monsieur Jean Sonrel, né le 14-11-1901, tué le 29-3-1943 à 20 h. 10, tombe numéro 81 ».
L'acte de décès dressé par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Bureau de l'État-Civil, Déportés, transcrit à la mairie de Fraize le 2 avril 1947, est libellé comme suit : « L'an 1943, le 29 mars, est décédé – Mort pour la France – à Cologne (Allemagne) Sonrel Jean Sébastien, mécanicien, né le 14 novembre 1901 à Ban-sur-Meurthe (Vosges), domicilié en dernier lieu à Fraize (Vosges), rue de la Gare, fils de... etc,..».

MORTS POUR LA FRANCE

LE VALTIN

1914 - 18

Séraphin Baradel
Joseph Bernard
Joseph Bertrand
Joseph Gley
Émile Miclo
Charles Mangue
Edmond Noël
Célestin Ory
Paul Toussaint
Xavier Wirth

1939 - 45

Robert Duchamp

LE GRAND-VALTIN

1914 - 18

Augustin Sonrel
Jules Petitdemange
Marcel Conçut
Eugène Gollette
Charles François
Lucien Pierre

1939 - 45

Irénée Duvoid
André Guery
Marcel Thomas
Gilbert Guidât (Indochine)
Jean Sonrel
Alfred Valentin

Le visage du Valtin

Caractère des habitants

Le Valtinois est, avant tout, un produit du terroir. Sous des traits plus accusés que partout ailleurs, **son caractère est celui des Vosgiens de la montagne, tel que l'ont façonné le climat, le sol, les générations**.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la **ténacité, l'énergie, la force de volonté** des vieux marcaires. Quand, par la pensée, nous nous reportons aux temps anciens, lorsque nous nous représentons les forêts profondes peuplées de bêtes fauves, nous comprenons tout ce qu'il a fallu de **courage** aux populations primitives pour dominer une nature aussi hostile.

À braver la rigueur du climat, à manier la lourde cognée, à faire journellement preuve de force et d'endurance, à respirer l'air vivifiant des sommets, la race a acquis cette **vigueur musculaire peu commune** que lui envie le citadin. Très rares sont, au Valtin, les conscrits exemptés par le conseil de révision. « On n'y meurt que de vieillesse ! » constatait naguère le vieux médecin du canton.

Rude l'hiver, la nature reste grave et un peu austère sous sa parure d'été. Le montagnard tient d'elle son caractère solidement trempé mais peu expansif, sa réserve naturelle. Les longues conversations, les effusions, les démonstrations bruyantes, les élans d'enthousiasme ou de ferveur religieuse lui sont étrangers ([1]). Telle la sève sous l'aubier, une vie intérieure se cache sous son écorce. On parle peu, mais on sent... on pense fortement.

« Que voulez-vous ? mes roses poussent en dedans !... » confiait Jules Ferry à un ami qui déplorait son apparente froideur. N'est-ce pas le cas des gens de chez nous qu'une sorte de pudeur empêche d'étaler leurs sentiments intimes ?

Maintes fois, j'ai accompagné au cimetière des anciens du village. Ce qui m'a toujours frappé, c'est l'attitude des proches suivant le convoi qu'on devinait écrasés de douleur sous leurs larges épaules et qui, de leurs yeux secs, ne laissaient pas tomber une larme.

Assistez-vous à une conférence publique ? à une réunion électorale ? L'orateur peut s'étonner de n'être ni acclamé, ni interrompu.

On l'écoute en silence. Nulle marque d'approbation ou d'improbation.

---

1 Déjà, en 1865, l'écrivain Delvau – en excursion pédestre dans les Vosges avec son ami Alphonse Daudet – traversant Le Valtin par un après-midi caniculaire, avait été frappé de l'air taciturne de la cabaretière qui leur servait à boire. A. Delvau : « Du pont des Arts au pont de Kehl ».

Des fiancés, de jeunes époux, se garderont, en public, d'une embrassade ou de toute marque extérieure de tendresse. Rarement, vous les verrez se donner le bras.

À ceux qu'il ne connaît pas, le montagnard ne prodigue pas sa foi et ses promesses. Méfiance ?... N'est-ce pas plutôt réflexion, manière d'agir d'un homme qui ne veut s'engager qu'à bon escient ?

En toute occasion, la **raison** et la **mesure** inspirent son comportement. Au surplus, sa. réserve native n'exclut pas la belle humeur et la saine gaîté qui transpirent dans ses propos.

Le Valtinois a conservé des marcaires ses aïeux, habitués à peiner, à vivre de peu, **l'accoutumance de l'effort, le contentement de son sort. Cette vie simple et indépendante** qu'il mène dans le calme et la sérénité des forêts n'est-elle pas la vie heureuse ?...

Enraciné au sol qui l'a vu naître, il aime sa montagne, son village, ne les quitte qu'à regret, y revient avec des transports dans l'âme.

Dans la garnison où il accomplit son service militaire, dans la ville lointaine où le conduit la nécessité de gagner sa vie, il est en mal, suivant l'expression locale, en mal de son pays. Quelle joie pour lui de rencontrer un compatriote avec lequel il pourra s'entretenir – en patois toujours – des choses et des gens de là-bas !

Cette nostalgie du lieu natal est surtout sensible à certaines natures affectives qui le quittent pour la première fois. Il y a de cela plus d'un demi-siècle, un jeune homme du Grand-Valtin appelé au régiment fut presque aussitôt atteint d'une maladie de langueur. Bien que n'ayant aucun organe malade, il dépérissait à vue d'œil. Les médecins qui le soignaient ne s'en expliquaient pas la cause. On finit par se rendre compte qu'il se mourait de nostalgie. On le renvoya chez lui. C'était trop tard. On m'a parlé aussi d'un jeune soldat de Mandray qui succomba également au **mal du pays**.

L'attachement à la petite patrie n'est-il pas la forme la plus agissante du patriotisme, de ce patriotisme des frontières dont les Valtinois – comme tous les Vosgiens – ont maintenu si magnifiquement la tradition au cours des dernières guerres ?

N'est-ce pas aussi par tradition et parce qu'il n'aime guère changer sa manière de penser et de vivre que le montagnard des Hautes-Vosges reste attaché à la religion des ancêtres ? Moins pratiquant qu'autrefois, il est loin d'être indifférent. Il respecte son curé, perdu comme lui dans la solitude des forêts et, si celui-ci sait le comprendre, en fait un conseiller et un ami. Assurément, ce n'est pas un mystique, il est simplement sincère. Aux grandes fêtes, les tièdes eux-mêmes vont à l'église comme pour affirmer leur appartenance religieuse.

On pourrait dire du Valtinois qu'il a les défauts de ses qualités : sa réserve confine parfois à la timidité, sa ténacité devient de l'entêtement.

Intelligent et adroit par nature, il recherche les bienfaits de l'instruction, mais, plus raisonnable qu'imaginatif, plus industrieux qu'audacieux, comptant sur soi plutôt que sur les autres, il est fait pour son milieu, non pour les grandes entreprises. On chercherait en vain le nom d'un Valtinois clans la galerie des Vosgiens illustres ou simplement marquants ([1]).

Des grands hommes – au sens que l'on attache à ce mot – je n'en ai pas trouvé aux Valtins. **Mais que de braves gens capables de dévouement quotidien et, à l'occasion, d'héroïsme** ?...

Ce sont ces marcaires, ces bûcherons qui, posant, la cognée ou la faux, sont partis mourir sans phrases pour défendre le pays. Et combien d'autres héros, sans le savoir, plus obscurs encore ?...

C'est le **Petit Pierre**, un **boquillon** de six pieds qui fait mentir son surnom. Pendant plus d'un demi siècle, il a œuvré, peiné dans tous les secteurs de la forêt. Onze enfants. Ils étaient tout jeunes quand la **maison a brûlé** laissant la famille dans un dénuement complet. Pour arriver à les élever, le **Petit Pierre** n'emportait pour sa **marade** qu'un petit morceau de pain sec. Jamais de vin !... Il est mort à la peine pour s'être désaltéré, un jour de grosse chaleur, de l'eau glacée d'une source.

C'est **Mimile Madeleine**, lui aussi père d'une famille nombreuse qu'il a grand peine à faire vivre. Chiqueur comme beaucoup de montagnards, il se prive de tabac par amour des siens le jour où le prix du paquet est augmenté de dix centimes ([2]). Il ne chiquera plus dès lors que des feuilles de hêtre !...

Voici Victor Ganaye, l'appariteur qui, le dimanche à la sortie de la messe, bat imperturbablement sa grosse caisse sur une peau d'âne crevée. Il cumule ces fonctions avec celles de garde-champêtre, de cantonnier, de fossoyeur. Il remonte l'horloge de l'église, sonne les angélus, scie le bois des écoles : le tout pour 600 francs par an. Avec cette aumône, il trouve moyen d'entretenir sa sœur infirme. À sa mort, ce serviteur désintéressé d'une commune indigente n'a pas trouvé de remplaçant.

Des vies simples, droites, laborieuses, utiles, combien en pourrait-on citer ?... Je pense à ce voiturier octogénaire, vétéran de 1870, qui ne posséda jamais de fouet. Contrairement à l'usage de la corporation, il ne crie pas... ne jure pas. On le voit dans les moments difficiles parler doucement à son cheval comme à un ami, l'encourager dans ses efforts. Sa méthode est la bonne, puisqu'il obtient ce qu'il veut de sa bête. Vingt ans durant, il a gardé le même cheval.

Je pense à ce vieux marcaire pour qui l'art vétérinaire n'avait pas de secrets, toujours prêt – à toute heure de la nuit – à soigner les bêtes malades en l'absence du praticien... à ce « Jean fait tout » dont on se disputait les précieux services, tour à tour charron, charpentier, ferblantier, forgeron, fontainier, qui savait tous les métiers sans en avoir appris aucun.

---

1 Notons cependant que la même famille a produit un officier de volontaires en 1792 et un conseiller à la Cour d'Appel à la fin du 19e siècle.

2 En 1904, le prix du paquet de 100 grammes de tabac de zone est porté de 30 à 40 centimes.

Le schlitteur

Je pense à ces fiers bûcherons qui arrondissent avec un soin méticuleux la **patte** de l'arbre abattu, débitent leurs **tronces** « à l'équerre », **mettent en rôles** le bois de chauffage avec une régularité qui plaît à l'œil, se cambrent tous muscles bandés devant la lourde schlitte qui les entraîne et risque de leur passer sur le corps... à ces artisans qui, d'un râteau ou d'un manche de faux, savent faire un petit objet d'art. Ni les uns, ni les autres ne connaissent « le moindre effort », amoureux qu'ils sont d'une tâche où se reflétera leur personnalité.

L'isolement où la nature l'a placé a fait naître chez le Valtinois des **habitudes de sociabilité** qui s'affirment journellement par un échange de services et de procédés de bon voisinage. Non moins que le charme du paysage, le touriste goûte au Valtin **l'hospitalité traditionnelle** réservée de tout, temps à l'étranger.

Un écrivain qui visita Le Valtin vers 1830, après avoir constaté que « la religion, la morale, la probité primitive règnent en ce pays charitable et hospitalier », reproche à l'habitant son penchant à la colère et la vivacité de ses rancunes. Il termine par ce jugement peu flatteur : « La terre manquant pour l'agriculture, ses bras nerveux sont engourdis : fumer sur l'âtre, traire ses vaches, confectionner ses fromages, boire l'eau-de-vie à pleines rasades, voilà, l'hiver, l'occupation du Valtinois et le dernier coup de pinceau du tableau de ses mœurs » ([1]).

Une telle appréciation, toute superficielle, est aussi inexacte qu'injuste. Sans doute, les Valtinois, comme tous les montagnards, boivent-ils quelquefois un coup de trop... sans doute, l'inaction forcée à laquelle les condamne la réclusion hivernale leur pèse-t-elle lourdement. Mais, de là, à les traiter de paresseux et d'ivrognes !...

Et voici, à ce sujet, ce qu'écrivait cent ans après, en 1934, Paul Elbel, parlant des fermiers de Sérichamp :

« Que faire en cette morte saison où chacun vit replié sur soi- même ? À la campagne, il y a toujours de quoi s'occuper. Il y a d'abord à soigner « les bêtes », c'est-à-dire le gros bétail. Il y a les vaches à traire deux fois par jour et le fromage à fabriquer. Il y a toute la basse-cour à pourvoir et les outils à remettre en état. C'est en hiver que l'on fera les réparations et mille aménagements intérieurs.

« Savoir s'occuper, combattre le désœuvrement, mettre l'ordre dans la maison, ennoblir son existence quotidienne, cultiver à la fois ses muscles et son cerveau, profiter du répit que vous impose l'inclémence de la saison pour réparer, classer, ordonner » ([2]), n'est-ce pas là ce que font les braves marcaires de la montagne ?...

1 Ed. de Bazelaire. Promenades dans les Vosges.
2 Paul Elbel. Journal « La République ».

Sur les chaumes

Au début du XXe siècle, les chaumes du Valtin reçoivent chaque printemps leurs hôtes habituels. À la Saint Urbain (25 mai), date consacrée, les marcaires alsaciens, ceux de Gérardmer, du Valtin, de Plainfaing, qui ont loué le pâturage pour la saison, montent à Montabey, à Balveurche, à Tanet, à Gazon Martin, à Gazon du Faing avec leurs troupeaux. Ils emmènent non seulement leurs propres vaches, mais de jeunes bêtes qui leur ont été confiées comme pensionnaires par les fermiers des vallées. Soumises au régime du pâturage pendant quatre mois, elles vont développer leur squelette, acquérir vigueur et santé.

Là-haut, à 1100 mètres d'altitude, les marcaires prennent possession des rustiques métairies édifiées sur les chaumes. Ils partagent leur temps entre la garde du bétail et la fabrication du fromage.

Les chaumes, isolées du reste du monde, ne communiquaient jadis avec les grands chemins que par des pistes assez vagues, peu praticables aux voitures. La Route des Crêtes tracée pendant la guerre de 1914-18, pour les besoins de l'armée campée au sommet des Vosges, leur assure maintenant des communications plus faciles et leur amène les touristes qui viennent se désaltérer du bon lait écumant ou consommer les boissons dont une vieille tolérance autorise la vente en ces lieux écartés.

Pittoresque spectacle que celui des vaches au pâturage par troupeaux de vingt ou trente bêtes qui bercent le grand silence de la montagne du tintinnabulement de leurs "sonnailles".

La maîtresse vache porte, suspendue au large collier de cuir orné de clous dorés, la plus grosse et la plus belle sonnaille, véritable petite cloche, orgueil du marcaire qui a passé la montagne pour l'aller chercher à Munster. Lorsque les animaux sont en marche, elle fait un accord de contrebasse au milieu du tintement aigu des autres. Cette "sonnaille" qui s'entend de très loin, sert de ralliement au troupeau dispersé ; les **clarines** plus petites mettent le chaumiste sur la trace des bêtes égarées. Le marcaire est fier de ses "sonnailles" comme il est fier de son bétail et l'on dirait que les vaches aussi sont fières de cette parure et paraissent contentes du bruit qu'elles excitent.

Bonnes bêtes, un tantinet curieuses, qui lèvent la tête à votre passage, s'approchent sans crainte, vous regardent un instant de leurs grands yeux étonnés, puis se remettent tranquillement à brouter !...

Suivons le troupeau carillonnant qui rentre au gîte pour la traite. Devant nous s'étendent en pente douce de vastes clairières semées de buissons de hêtres nains et difformes où s'épanouit la riche flore de la montagne : fines graminées, **gaudremoine** (meum ou fenouil des Alpes) au feuillage finement divisé, à l'odeur pénétrante, anémones alpestres dont la blanche corolle se transformera en pointes molles et cotonneuses, pensées des Vosges aux coloris variés, **sauvage tabac**

(arnica), à corolle jaune safran, gentiane aux longues feuilles lisses, tapis de bruyères et de myrtilles sur les lisières.

L'étable, où chacune des vaches vient, d'elle-même retrouver sa place, est un long bâtiment à un ou deux rangs de bestiaux aménagé à proximité d'une source. Le débit en est amené dans un réservoir servant d'abreuvoir qui domine l'étable. Le bétail sorti, il suffira de libérer l'eau retenue dans le réservoir pour la diriger sur la rigole qui traverse l'écurie d'outre en outre et procéder à un nettoyage rapide et complet ([1]). Rien de si net, de si proprement tenu que l'intérieur d'une vacherie.

Matin et soir, à leur retour de la pâture, le marcaire tire ses vaches. Il attache à sa ceinture, au moyen d'une courroie, le tabouret qui doit lui servir de siège pendant l'opération. Ce tabouret n'a qu'un pied ferré par le bout afin qu'il puisse se fixer dans le plancher de l'étable. Cette ingénieuse disposition permet au vacher de tenir toujours son seau des deux mains lorsqu'il quitte une vache pour aller à l'autre.

Visitons maintenant l'habitation du chaumiste à côté du gîte à bestiaux. Confort réduit au strict minimum. Trois pièces au plus : la laiterie à l'entrée, la salle commune servant de salle d'auberge à sa suite, la chambre à coucher sous le toit.

Dans la laiterie, d'une propreté méticuleuse, seaux, cuveaux et baquets de toutes tailles pour la traite, le transport de l'eau et du petit lait, **trottes** (formes à fromages) en grand nombre. Voici la **casemate**, établi incliné et creusé d'une rainure où sont salés et égouttés les fromages, le **couloir**, sorte d'entonnoir ventru dans lequel un tampon de **jalousie** ([2]) débarrasse le lait de ses impuretés. Voici le **moussoir** véritable épée de bois servant à diviser le caillé. Dans un angle, quelques assises de pierre constituent le foyer au-dessus duquel est suspendu le chaudron de cuivre où se chauffe le lait.

Mobilier sommaire : des tables, des bancs, pas de chaises... Des cadres en planches garnis de paille ou de feuilles mortes tiennent lieu de lits... Une soupière, un plat, quelques assiettes, cuillers et fourchettes en fer battu... et voilà toute la vaisselle.

À tour de rôle, le chaumiste, sa femme ou son vacher descendent chaque semaine dans la vallée. Ils en rapportent du pain et les plus indispensables provisions de bouche. Le marchand qui vient tous les quinze jours prendre livraison des fromages monte le vin qu'on servira aux promeneurs.

Cette existence rude et monotone qu'il mène **sur chaume**, le marcaire l'aime pour la grande indépendance qu'il y trouve, pour les joies saines qu'il goutte

---

1 Cette opération fait penser au nettoyage des écuries du roi Augias qui contenaient 3.000 bœufs et n'avaient pas été nettoyées depuis 30 ans. Hercule en vint à bout en détournant le cours d'un fleuve (Mythologie).

2 Nom vulgaire d'une lycopodinée très commune dans les forêts du Valtin, le lycopodium cluvatum.

à vivre en pleine nature. Est-elle aussi austère, aussi recluse qu'on pourrait le penser ?... À la belle saison, le dimanche surtout, les visiteurs sont nombreux.

C'est par foules qu'ils gravissent la montagne à la Saint-Laurent (10 août) **fête traditionnelle des chaumes**. Toute la jeunesse des deux versants se donne rendez-vous ce jour-là. À Sérichamp, à Montabey, à Tanet, au Louchbach, fils et filles d'Alsace et de Lorraine mêlant leurs ébats dansent éperdument aux sons de la clarinette ou de l'accordéon.

Non sans regret, le chaumiste voit arriver la Saint-Michel (29 septembre) qui marque d'ordinaire la date du retour des troupeaux dans la vallée. Sur un char à bœufs, il emporte, avec son matériel et ses objets mobiliers, les fûts remplis de brimbelles ou de gentiane recueillies sur la montagne dont la distillation lui donnera une fameuse eau-de-vie.

Au gai tintement des clochettes, aux cris joyeux des pâtres, va maintenant succéder sur les chaumes un morne silence.

Telle était, aux environs de 1914, la vie des pasteurs sur les Hautes-Chaumes du Valtin. À cette époque déjà, trois gîtes de chaumes dont il est fait mention en 1787 : Gaszon de Feste, Vieux Montabey et Béliure n'existent plus sans qu'on puisse préciser la date exacte de leur disparition au cours du XIXe siècle.

Dès les premiers jours de la guerre 1914-18, la chaume de la Reichberg, appartenant aux Hospices de Nancy, est détruite par le bombardement. Elle n'a pas été reconstruite.

Tanet, métairie bâtie pour braver les siècles, fut démolie volontairement vers 1925 par son propriétaire.

Après la dernière guerre, Gazon Martin est incendié par des rôdeurs.

Gazon du Faing, aux Hospices de Nancy, fort maltraitée par la guerre, est la seule construction encore debout de la Schlucht au col du Louchpach.

De Balveurche, on a fait une pension de famille.

Avec Sérichamp – la plus belle des chaumes et la moins endommagée par la guerre – que son propriétaire vient de faire stupidement démolir, **la mort des chaumes** est consommée.

Vous verrez encore sur les chaumes quelques troupeaux de marcaires alsaciens. Faute de bâtiments pour abriter le détail, ils ne peuvent plus séjourner dans la montagne.

Il faut savoir que les chaumes du secteur du Valtin pouvaient nourrir pendant la belle saison quelque cinq cents têtes de bétail pour se représenter la perte considérable que leur destruction volontaire ou leur abandon a causée à l'économie nationale.

• • •

Tous les étés, je vais me recueillir sur les Hautes-Chaumes du Valtin.

Je possède là-haut un vieux hêtre moussu marqué de deux initiales, but de mon pèlerinage depuis trente ans. Au fait, l'arbre est-il bien à moi ?... En vérité, il appartient au propriétaire de la chaume. S'il n'est pas légalement mon bien, le vieux hêtre de Tanet, au moins en ai-je la jouissance spirituelle – si je puis dire – que personne ne songe à me contester- Elle me suffit...

Du **bohho** ([1]) au pied duquel la coutume veut que nous prenions collation, mes yeux se réjouissent d'abord de l'harmonie des lointains horizons, puis reviennent se poser sur la croupe toute proche de Sérichamp, ma « colline inspirée ». Ils s'abaissent ensuite sur le semis de maisons blanches égaillées dans le vallon du Grand-Valtin que voile une gaze de brume, sur l'une d'elles surtout la petite école qui m'est chère, assise au bord de la route. Longuement, j'emplis mon âme de ce tableau.

À l'homme des vallées qui ne connaît pas la séduction des cimes, je conseille de monter là-haut. Il en reviendra meilleur et plus fort.

Car la montagne est une éducatrice. Elle nous apprend beaucoup de choses... des choses qu'on ne peut comprendre que dans la solitude des hauteurs.

Que pèsent les petitesses de la vie quotidienne à qui vit dans la pure atmosphère des sommets ?... Quelle sérénité de l'esprit !... Quelle montée de l'âme !... Et quelle fière indépendance ! « Quand j'ai payé mes contributions, envoyé mes fils au régiment, je ne dois rien à personne... Je suis roi dans mon domaine ! », me disait naguère le marcaire de Sérichamp. N'avait-il pas raison ?...

LÉGENDES DU TERROIR

Le Diable à la veillée

(À Madame et Monsieur Victor Morel)

Il y a de cela bien des années, une vénérable aïeule me conta, avec un accent de conviction profonde, le récit que je transcris fidèlement :

J'avais six ou sept ans. Mes parents m'avaient emmenée **aux loures** chez le cousin Husson qui demeurait proche de l'église de la paroisse. Une heure de marche par une neige épaisse qui collait « des bottes » à nos sabots. On ne faisait pas dix pas sans les « décrotter » en les battant l'un contre l'autre. Papa portant une lanterne ouvrait la « frayée », maman suivait, mon frère et moi venions péniblement derrière, nous tenant par la main.

1 Nom patois du hêtre, de l'allemand Buche.

Fatigués, transis, nous trouvons chez le cousin bon accueil et bon feu- Avec le parentage et les voisins, nous étions bien une vingtaine de personnes. Les femmes filaient en bavardant, les hommes jouaient aux cartes ou à la marelle. Dans le ronronnement des rouets, j'écoutais avidement, assise sur une **hugeotte** au coin de l'âtre, les **fiauves** et les histoires de sorciers que contaient les vieilles. On avait beaucoup parlé du Diable. Petit à petit, le sommeil m'avait conquise...

Les douze coups de minuit tombant lentement d'une vieille horloge au cadran de bois peint fleuri de roses, m'éveillèrent en sursaut. Tous les regards s'étaient alors tournés vers la fenêtre. Derrière la vitre, luisaient dans le noir deux gros yeux ronds rougeoyant comme braise !

« C'est lui !... C'est le Diable !... » chuchotait-on avec terreur, en se reculant au plus profond du **poêle**. Et nos gens se signaient !...

Un qui n'avait pas peur, c'est le fils Husson. Décrochant du mur le fusil qu'il gardait chargé, rapport aux sangliers, il ouvre brusquement le **guichet**, épaule et tire.

Cri de douleur !... Le Diable, empoignant le canon de l'arme, l'avait retournée contre le tireur. Le fils Husson, gémissant, avait un bras cassé : le Malin s'était vengé !... ([1]).

La Blanche Femme

(À Mademoiselle Madeleine Sonrel)

Avant l'ouverture du chemin taillé dans le roc sur le flanc de la gorge sauvage de la **Peute Basse** où s'engouffre, à grand fracas, la Petite Meurthe fougueuse, on ne pouvait, du Grand-Valtin, gagner le défilé de Straiture que par le **Chemin de la Blanche Femme**, ainsi nommé encore.

Parti de la scierie de **Schmalick** ([2]), il se faufilait parmi les rochers, à travers de noirs sapins, pour déboucher à **Florent L'Hôte**, près de la scierie de la Roche. Passage difficile, sinon dangereux où les voituriers ne se hasardaient qu'avec mille précautions en tirant les **tronces** à la chaîne.

---

1 Le jeune âge de la narratrice au moment des faits, l'atmosphère de surnaturel dans laquelle l'avaient placée les contes de la veillée, le demi-sommeil où elle se trouvait, pouvaient avoir induit ses sens en erreur : les yeux de braise qui luisaient à la fenêtre n'étaient-ils pas ceux d'un chat attiré par la lumière et demandant sa place au coin du feu ?... L'accident survenu au fils Husson ne s'expliquait-il pas par le recul de l'arme ou l'éclatement de la cheminée d'un mauvais fusil à piston ?...V. Lalevée dans « Légendes Vosgiennes ». « Le Diable » par A. Pierrot. Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne 1947, pages 51-52.

2 Forme germanique de Straiture, de l'allemand « schmellig » : étroit.

Le lieu n'avait pas bonne renommée. On contait aux **loures** qu'une forme féminine y apparaissait la nuit aux voyageurs et s'attachait à leurs pas. C'était « la **Blanche Femme** ». Ceux qui l'avaient vue en parlaient avec effroi. Les plus hardis n'affrontaient qu'en se signant le chemin hanté. La **Blanche Femme**, il est vrai, qui n'avait jamais adressé la parole à quiconque, se contentait de les escorter silencieusement jusqu'à la sortie de la forêt. Là, elle disparaissait.

À coup sûr c'était une âme en peine !... Peut-être quelque noble châtelaine coupable, certain jour de chasse, de fredaine d'amourette avec un gentil damoiseau qui s'en revenait la nuit au lieu de son péché ?... Ou bien, assuraient d'aucuns, une voyageuse frappée de mâle mort sans avoir reçu les sacrements, dont l'âme retenue au purgatoire réclamait des prières ?...

Le **boquillon** attardé faisait, au risque de se rompre le cou, de longs détours par la forêt semée d'obstacles pour éviter l'indésirable apparition.

Or, il advint qu'un soir, la nuit tombée, le **maître de scierie** Quirin Le Comte, rentrant de St-Dié où il avait eu affaire avec les officiers de la gruerie ([1]), eut l'audace de s'engager dans la passe.

Il n'avait pas fait vingt enjambées que, se retournant d'instinct, il voit avec terreur la **Blanche Femme** lui emboîter le pas... Il presse l'allure... la forme blanche en fait autant... Il s'arrête... Elle s'arrête.

Affolé, il prend sa course, se heurtant dans l'obscurité aux troncs d'arbres et aux pierres roulantes... jusqu'au moment où, butant contre une grosse souche, il s'étale de tout son long et tombe sans connaissance.

Le fantôme s'était évanoui avec l'aurore quand le **maître de scierie** reprit ses sens, fortement contusionné.

Reconnaissant au Ciel de s'en tirer à si bon compte, il fit élever non loin de là, près de sa maison de Schmalick, une belle croix de grès. On l'y voit encore tout habillée de mousse. Le lieu se nomme la **Tête de la Croix**.

Depuis lors, plus jamais ne s'est montrée la **Blanche Femme**.

Quirin Le Comte n'était-il pas un peu gris ce soir-là ?... Je n'en jurerais pas.

Quant au fantôme blanc entrevu – en ce lieu solitaire et sauvage – par l'imagination enfiévrée de villageois ennuités (peut-être éméchés !), n'aurait-il pas été simplement une de ces traînées vaporeuses qui, montant des **basses** profondes, s'étirent en longs bandeaux sur les flancs de la montagne ?...

Ce serait – n'est-ce pas ? démolir une moult jolie légende qu'ajouter foi à de telles suppositions. Gardons-nous en bien !...

---

1 Anciennement : administration forestière.

Le revenant de la Basse de la Vierge

(À Monsieur Sylvestre Sonrel)

Ceci se passait quelques années avant la Guerre de 1870. À cette époque, la route qui va du Grand-Valtin au col du Surceneux, à travers la forêt, n'était qu'une mauvaise passe, à peine accessible aux piétons, s'enfonçant à la Basse de la Vierge dans une ravine étroite et profonde, ombragée de sapins touffus. L'endroit était désert, sauvage, mal famé depuis toujours.

C'est là que les Valtinois rentrant à une heure « tarde » de la foire de Gérardmer – où ils vendaient leurs fromages et leurs sabots – avaient d'étranges apparitions. Sortant subitement de la futaie avec un bruit de grelots, un personnage de haute taille, drapé dans un long manteau sombre, le chef surmonté d'une imposante paire de cornes, le visage masqué, venait leur barrer le passage, la fourche à la main. Il ne prononçait pas un mot, mais ses gestes suffisamment éloquents étaient compris du passant affolé qui, tirant sa bourse de cuir, s'empressait de lui remettre le droit d'usage : ordinairement une pièce de cinq livres. Après quoi, la voie était libre, et le détroussé s'empressait de décamper sans demander son reste.

Qui était ce mystérieux et dangereux noctambule ? Au vrai, ses victimes terrifiées et encore sous le coup de copieuses libations dans les auberges égrenées sur le chemin du retour, n'avaient de lui qu'une notion fort confuse : S'agissait-il d'un revenant ?... N'était-ce pas plutôt le Diable, puisqu'il avait une fourche et des cornes ?... Les avis étaient partagés.

Un ancien soldat de Crimée et d'Italie, rentré depuis peu au pays après quatorze ans de services, résolut d'en avoir le cœur net. Bourrant de gros sel le canon de son fusil de chasse, il s'embusqua, un soir de foire, au voisinage du lieu sinistre... et attendit.

Titubant, la hotte au dos, arrive un montagnard attardé. Le Diable surgit aussitôt, recommençant la mimique habituelle. Mais un trait de feu raye l'obscurité : une sourde détonation fait sursauter la forêt endormie et, presque en même temps, se fait entendre un long gémissement. Prestement l'apparition a disparu dans les sous-bois, laissant là l'autre tout pantois.

... Le lendemain, le Diable éclopé et geignant se présentait, sous la forme d'un indigène de la colline de Habeaurupt, à la consultation du vieux docteur Masson, de Fraize. Il y reçut des soins pour certaine partie charnue de son individu fort endommagée par la décharge de gros sel : « Bon sang ! Comme on vous a salé les « jambons» !... » s'exclama le praticien à la vue du désastre, en réprimant un fin sourire dans sa barbe fleurie.

Oncques ne revit, les soirs de foire, le Diable à la Basse de la Vierge ([1]).

---

1 Texte de V. Lalevée dans « Légendes Vosgiennes » (A. Pierrot). Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne 1947, pages 50-51.

Du passé à l'avenir

Jusqu'aux premières années du XXe siècle, Le Valtin reste figé dans son isolement. A peine, en saison, voit-on, de temps en temps, passer sur la route au trot cadencé des chevaux, une voiture de louage promenant des touristes en villégiature à Gérardmer ou à Fraize. Quelques caravanes d'excursionnistes montant à la Schlucht et au Hohneck par le sentier forestier de la Combe ([1]) traversent le village.

L'hiver, solitude absolue. Deux ou trois fois, on attelle de six chevaux un lourd chasse-neige pour dégager la route. Et, le lendemain... la **frayée** est comblée. Venu l'avril, il faudra mobiliser tous les bras valides pour briser, à coups de pioche, la neige durcie formant glacier qui encombre la route.

En ce temps-là – ceci remonte à moins de soixante ans – une sage-femme est demandée, de nuit, au Grand-Valtin par une furieuse tempête de neige. Deux hommes robustes sont dépêchés pour la quérir au Valtin, à trois kilomètres. Ils mettent des heures pour arriver à destination et, finalement, doivent rapporter sur leurs épaules – au prix d'efforts inouïs – celle qu'ils étaient allés chercher.

Le ski, introduit au Grand-Valtin en 1907, devait rendre les plus grands services aux gens de la montagne. En 1908, on fabrique des skis à l'école du Grand-Valtin. Tous les élèves, grands et petits, en sont pourvus. Chaussés de leurs patins de bois, ils font escorte au traîneau de M. Noulens, ministre de la Guerre, à son passage au Grand- Valtin (1912). Grâce au ski, la fréquentation scolaire devient remarquable par les plus mauvais temps de neige. Puis ce sont les bûcherons qui utilisent le ski pour se rendre à leur travail, le facteur et les gardes forestiers pour leurs tournées.

L'apparition de moyens de transport nouveaux va ouvrir le pays à la vie extérieure et lui ménager d'autres destins :

Vient d'abord **la bicyclette** propice aux randonnées individuelles... et ce sont, les beaux dimanches, des théories de cyclistes venus des vallées qui « découvrent » Le Valtin. Ils en repartent avec – sur leur guidon – une gerbe de jonquilles d'or ou de bruyères roses, suivant la saison.

L'auto anime à son tour, de sa trompe sonore, les routes accidentées de la montagne. Insolite et mal vue au début – elle écrase poules et chiens, effraye les vaches et les attelages – « la voiture sans chevaux » s'est installée très vite dans la vie des marcaires :

Au premier appel du téléphone, le médecin, le vétérinaire mettent leur moteur en marche... Quelque temps qu'il fasse, la camionnette du boucher, du boulanger-épicier ravitaille le pays, celle du marchand de fromage vient prendre la marchandise chez le producteur... Les lourds camions trépidants vont maintenant chercher les sapins géants au cœur-même de la forêt.

---

1 « Le plus merveilleux des sentiers de la montagne... Il est adorable de silence » écrivait Ardouin Dumazet qui en a laissé une description enthousiaste dans son « Voyage en France ».

On verra mieux encore. En mai 1927, le jour de la Pentecôte, fête patronale du pays, un service automobile Fraize - Le Valtin est mis en circulation. Débuts timides, ingrats ! Le 1er mars 1929, un nouveau transporteur que ne rebutent pas les difficultés reprend l'entreprise. Il va hardiment de l'avant et, quelque temps après, **crée la liaison automobile Fraize - Gérardmer** avec service bi-quotidien dans les deux sens. Son amabilité souriante aidant, le succès répond à ses efforts. Le sympathique M. Eugène Humbert – il me permettra de le nommer – a mérité la reconnaissance des Valtinois et de tous ceux qui s'intéressent à l'essor du tourisme dans la région. On ne s'imagine pas Le Valtin sans le car Humbert qui fait, en quelque sorte, partie intégrante du paysage.

Partiellement interrompu pendant la dernière guerre (la pénurie d'essence obligeait alors à alimenter le moteur au gazogène), le service a repris presque normal. Les Valtinois appelés par leurs affaires à Fraize ou Gérardmer, les touristes et excursionnistes qu'attire la montagne en bénéficient largement. Route toujours libre l'hiver, grâce au tracteur chasse-neige qui se charge de la **frayée**.

Peut-on parler encore de l'isolement du Valtin quand une demi-heure suffit pour se rendre, par le car, à Fraize... à Gérardmer ?... Spirituellement, le pays est moins isolé encore : le journal, le téléphone, la radio – autres véhicules – répandent des nouvelles et des idées jusque dans les fermes les plus reculées. La voix de cette boîte magique posée sur la commode du poêle met le marcaire en communication avec le monde entier. Il n'est plus aujourd'hui dans la montagne un seul homme dont la vue ne s'étende pas au delà de l'horizon natal.

Pôle attractif du tourisme dans la région, Gérardmer a joui par le passé d'une sorte de monopole. Il le devait sans doute à la séduction de son lac, à sa renommée quasi-mondiale, à l'organisation – servie par une intelligente publicité – de son industrie hôtelière... mais aussi – et pour une bonne part – à la facilité des communications par voie ferrée qui le reliaient directement avec Paris et les grandes capitales européennes, comme il était relié avec l'Alsace par le tramway la Schlucht - Munster.

Malgré l'attrait de ses sites, la haute vallée de la Meurthe, éclipsée par la brillante station, est restée longtemps dans l'ombre, faute de moyens d'accès.

C'est un peu avant 1914 que les premiers touristes vont chercher dans les auberges du Valtin et du Grand-Valtin le grand air et le calme de la montagne. On n'est guère installé pour les recevoir. Au surplus, que l'estivant vienne des gares de Fraize ou de Gérardmer, l'acheminement par voiture des personnes et des bagages pose un gros problème.

La création d'un service automobile Fraize - Gérardmer va faciliter **le développement du tourisme** et mettre en valeur les beautés du pays valtinois.

Les vacances à la campagne étaient, naguère, réservées aux seules familles aisées. L'institution des congés payés les a fait entrer dans les mœurs et rendues accessibles aux classes populaires. Aussi, chaque été, voit-il affluer vers la montagne des visiteurs de plus en plus nombreux.

Modestes, mais confortables et proprets, deux hôtels-pensions de famille accueillent au Valtin une bonne centaine de touristes en saison d'été, incapables qu'ils sont de satisfaire à toutes les demandes. Même affluence à **La Clenche d'Or**, au Grand-Valtin, où les chambres sont retenues plusieurs mois à l'avance.

Certains touristes logent en garni chez l'habitant. Un instituteur parisien, resté fidèle à ses hôtes, leur revient chaque année depuis plus d'un quart de siècle. D'autres ont acquis une vieille demeure rustique qu'ils s'appliquent à réparer, aménager, embellir.

Au Grand-Valtin (Schmalick), les sœurs de l'**Ave Maria, maison de repos** pour jeunes filles, ont su faire d'une méchante ferme tombant en ruines un magnifique logis accueillant et gai pourvu de tout le confort moderne.

Ici et là, des **colonies de vacances** se sont installées dans des masures que l'ingéniosité des dirigeants a eu tôt fait de transformer pour les recevoir. Il y a aussi les **scouts** intrépides, les **campeurs** avides d'espace vital qui viennent dresser leurs tentes à la lisière des forêts ou couchent sur le foin dans les greniers de la Combe. On en a compté des centaines cet été.

Toutes cette jeunesse ardente fuit la ville qui épuise les nerfs avec ses « cages à mouches »... ses autos... son air raréfié..: sa vie trépidante.

Est-il pour les débilités, les anémiés, les jeunes gens exténués par le « chauffage » des examens, ceux et celles que mine la neurasthénie, de meilleurs éléments de guérison qu'une cure d'air, de repos, de silence dans la montagne ?...

À cet égard, Le Valtin d'où l'on peut rayonner – à pied, à bicyclette, en voiture – vers les Hautes-Vosges et l'Alsace n'a rien à envier aux stations les plus réputées.

Chaque jour, en effet, pendant des semaines, le touriste peut entreprendre de nouvelles promenades sans jamais recommencer la même. Il s'en trouve pour tous les âges et tous les goûts : les unes courtes et sans fatigue dans le voisinage (**Chapelle St-Jean-Baptiste, étang des Dames, cascades du Rudlin, au Rundstein, vallée de la Combe, chaume de Balveurche, Grand-Valtin, col du Surceneux, Hêtre du Chevreuil, chaume de Sérichamp et cirque de Xéfosse, Peute Basse, gorge de Straiture, vallon de Belbriette, lac de Longemer, etc**....) ; d'autres plus longues vers les sommets (**cols du Bonhomme et du Louchpach, route des Crêtes, lac Blanc, Tète de Faux, Hautes-Chaumes, la Schlucht, le Hohneck, etc**...).

Toutes ont un charme commun : la **beauté originale** et la **variété des sites** qui éveillent constamment l'attention et l'admiration. Le cadre même où le

promeneur se meut et où « **tout est vert sans que rien se ressemble** » contribue à la sérénité de la pensée.

Verrons-nous le **courant touristique** se développer plus encore au pays des marcaires ?... J'en suis convaincu. **L'avenir du Valtin est là**.

Le temps n'est pas loin où l'on bâtira pour recevoir les hôtes d'été ([1])... où Le Grand-Valtin, vallon à pentes moyennes propices à l'apprentissage du ski, verra accourir les fervents des sports d'hiver... où, sur les Hautes-Chaumes – véritables plages aériennes où les poumons s'assainissent en un bain d'air vivifiant enrichi de senteurs résineuses – **des hôtels d'altitude remplaceront les marcairies de jadis**.

Mais il restera au Valtin des marcaires et des bûcherons pour garder au pays sa note pittoresque, maintenir le souvenir et les traditions des aïeux.

Et Le Valtin sera toujours au creux des monts un « coin » privilégié avec son église miniature, gardienne du petit village, avec son ciel haut... son air vierge... son silence que berce si gentiment le carillon des vaches à la pâture... ses sapins... ses rochers... ses cascades... sa poésie... sa liberté !

Les Aulnes, le 25 août 1950.

Victor LALEVÉE.

1 L'idée n'est pas neuve. En 1913, une société financière, dite des « Grands Hôtels des Vosges » s'était constituée dans ce but à Saint-Dié. Des plans avalent été adressés pour l'édification d'un hôtel de montagne – comprenant 50 chambres et une salle à manger de 200 couverts – près de la cascade du Rudlin, et d'un autre plus petit (20 chambres) à Florent L'Hôte, au fond du défilé de Straiture. Un service automobile était prévu pour relier ces établissements avec le Grand Hôtel de Fraize et l'Hôtel de la Poste à St-Dié dont la société s'était portée acquéreur. La guerre de 1914 éclata au moment où les capitaux nécessaires étaient sur le point d'être souscrits et mit à néant un projet qui n'a pas été repris.

La Vallée des Lacs

Appendice

LE VALTIN

MAIRES

1801 - 11 – Claude Grivel.
1811 - 23 – J.-J. Masson.
1823 - 27 – Biaise Grivel.
1827 - 35 – Sylvestre Martin.
1835 - 38 – J.-Bte Grivel.
1838 - 43 –J.-Bte Marchai.
1843 - 48 – J.-Bte Renard.
1848 - 52 – Nicolas Zalé.
1852 - 55 – J.-Bte Michel.
1855 - 63 – J.-Bte Haxaire.
1863 - 74 – J.-Bte Grivel.
1874 - 78 – J.-François Mayer.
1878 - 88 – Constant Marchal.
1888 - 96 – Isidore Weisrock.
1896 - 04 – Eugène Durand.
1904 - 25 – Charles Noël.
1925 - 29 – Émile Weisrock.
1929 - 32 – Émile Morel.
1932 - 35 – Félicien Groscolas.
1935 - 51 – Émile Weisrock.
1951 - 66 – Gabriel Durand.
1966 - 68 – Alfred Doridant.
1968 - 71 – Gaston Pierré.
1971 – Émile Vincent.

CURES

1801 - 03 – Dom Anselme Maxel.
1802 - 17 – Hubert Didier.
1817 - 21 – J.-J. Ferry.
1821 - 24 – J.-J. Vauthier.
1823 - 27 – Mathias Chapotel.
1827 - 30 – Grandidier.
1830 - 43 – Nicolas G. Bertrand.
1843 - 50 – Louis Bonnard.
1850 - 52 – Zamaron.
1852 - 65 – J.-Bte Thomas.
1865 - 73 – Renaud.
1873 - 77 – M. de Bazelaire.
1877 - 80 – Laurent.
1880 - 84 – M. Poirot.
1884 - 90 – L. Huguet.
1890 - 96 – Charles Gilbert.
1896 - 07 – Alfred Jeandel.
1907 - 09 – C- Thouvenot.
1909 - 19 – René Lhuillier.
1919 - 28 – Louis Miclo.
1929 - 33 – Léon Antoine.
1933 - 41 – Léon Petitnicolas.
1941 – Georges Farreyrol (toujours en fonction).

INSTITUTEURS

1800 - 11 – J.-Nicolas Eustache.
1811 - 14 – J.-Bte Marchal.
1814 - 17 – J.-Joseph Narré.
1817 - 17 – Nicolas Grivel.
1818 - 22 – Joseph Gaudier.
1822 - 34 – J.-François Lecomte.
1834 - 44 – Jean Louis Michel.
1844 - 48 – J.-A. Cuvellement.
1848 - 52 – Alexandre Vincent.
1852 - 55 – Ch. Nicolas Bannerot.

1855 - 56 – Laurent Vauthier.
1856 - 57 – Georges F. Baumont.
1857 - 80 – Joseph Crovisier.
1880 - 05 – Charles Rattaire.
1905 - 13 – Joseph Combeau.
1913 - 19 – Louis Petitnicolas.
1919 - 22 – Louis Didier.
1922 - 31 – Maurice Hoffstetter.
1931 - 35 – Mlle M. Lemarquis.
Yvette Brouillard.
Georgette Flayeux.
1935 - 38 – Serge Hollard.
1938 - 42 – Gilbert Thierry.
Mme B. Lamy-Lambert
Mlle Ant- Didierjean.
1941 - 43 – Marcel Barbe.
1942 - 57 – Mlle Gabrielle Fresse.
1951 – Suppléant : B. Rietsch.
1957 - 58 – M.-Thérèse Jacquot.
1958 - 59 – Yves Bédel.
1959 - 61 – Alberte Perrotey.
1961 - 62 – Jacqueline Ferry.
1962 - 63 – Rachid Mekdad.
1963 - 65 – Nelly Grégoire.
1965 - 66 – Noël Vichard.
1966 - 68 – François Pétronin.
1958 - 69 – M. Jeanne Demange.
1959 - 70 – Michel Batoz.

École des filles ([1])

1878 - 85 – Sœur Mélitine Henne.
1885 - 89 – Sœur Alex. Bonnard.
1889 - 92 – Mlle Marie L'Hôte.
1892 - 95 - Mme Étienne.
1895 - 05 – Mme Werner.

En 1970, l'école du Valtin est fermée.

LE GRAND-VALTIN

ADJOINTS SPECIAUX ([2])

1863 - 65 – Jean Nicolas Ferry.
1865 - 73 – J. Bte Coutret.
1873 - 76 – J. Bte Sonrel.
1876 - 78 – Théodore Sonrel.
1878 - 81 – Charles Humbert.
1881 - 82 – Joseph Chaunavel.
1882 - 92 – Théodore Sonrel.
1892 - 96 – Étienne Petitdemange.
1896 - 98 – Augustin Sonrel.
1898 - 08 – Et. Petitdemange.
1908 - 13 – Victor Ancel.
1913 - 25 – Nic. Petitdemange.
1925 - 35 – Paul Voinson.
1935 - 46 – Gustave Sonrel.
1946 - 53 – Joseph François.
1953 – Pierre Ancel (toujours en fonction).

INSTITUTEURS

1839 - 41 – Sébastien Martin.
1841 - 47 – J. Bte Pierron.

---

1 Une école spéciale de filles a été ouverte de 1879 à 1905.
2 La destruction par les Allemands des registres de l'état-civil antérieurs à 1883 ne permet pas de donner les noms des adjoints spéciaux depuis 1837, date de leur création.

1847 - 61 – Auguste Clevenat.
1861 - 75 – Jean Félix Huin.
1875 - 77 – Joseph Lallement.
1877 - 80 – Charles Rattaire.
1880 - 83 – J. Bte Pierré.
1883 - 99 – Victor Foucal.
1899 - 07 – Auguste Cosserat.
1907 - 34 – Victor Lalevée.
1934 - 40 – Gilbert Georges.
Mme Yvette Gollette.
Mlle Paulette Sainty.
1940 - 43 – Joseph Humbert.
1943 - 46 – Mlle Irène Mandra.
1946 - 48 – René Georges.
1848 - 50 – Irène Mandra.
1950 - 52 – M. Tisserand.
1952 - 64 – Jeannine Morel.
1964 - 66 – Madame Putcrabey.
1966 - 67 – Madame Georges.
1967 - 69 – Michel Batoz.

En 1969, l'école du Grand-Valtin est fermée.

Compléments

COL DU LUSCHBACH (page 7)

Luschbach, forme allemande du mot dont l'appellation française est **Louchpach**.

CHAUME DU GAZON MARTIN (page 137)

Soit par suite d'une erreur dans la pièce consultée, soit en raison d'un échange ultérieur entre les co-partageants de 1870, la chaume du Gazon Martin indiquée au 2e lot comme attribuée aux Hospices civils de Nancy appartient actuellement aux héritiers de M. Gustave Charles Sigisbert de Lesseux.

SUR LES CHAUMES (pages 212-215)

Les pâtres de la montagne ont leurs cris traditionnels. C'est par de joyeux **iô-hé** ! **iô-hé** ! modulés en écho que s'interpellent les gardiens de bétail alsaciens. Les chaumistes du versant lorrain leur répondent par un retentissant **tiou ! tiou ! tiou-hihie !**

Ce cri était aussi celui que lançaient à plein gosier les jeunes montagnards les soirs de fête, de tirage au sort ou de conseil de révision. De nos jours, il ne s'entend plus guère. Les conscrits n'ont plus d'autre cri de ralliement que « **la claâs-se ! la claâs-se** ! ». C'est un peu du passé qui s'en va. Je suis de ceux qui le regrettent.

V. L.

DESSINS & GRAVURES
du petit-fils de l'auteur
Henri LALEVÉE

Pages :

3 — Vallée du Valtin et col du Louchpach
(au premier plan : Victor LALEVÉE, l'auteur).

9 — Paysage de neige au Valtin.

19 — Les Hautes-Chaumes - Les Crêtes.

32 — Le Bûcheron.

59 — La Chapelle du Rudlin.

71 — La Scierie Vosgienne.

99 — Le Grand-Valtin.

131 — École du Grand-Valtin.

153 — La Fileuse.

165 — L'église du Valtin.

209 — Le Schlitteur.

223 — La Vallée des Lacs.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avant-propos 5

Coup d'œil pittoresque 7

LES ORIGINES 11

Le nom de Valtin. Un point d'histoire. Les premiers habitants. Les Chaumes, le pâturage.

HISTOIRE DES CHAUMES 17

Hautes-Chaumes du Valtin. Chaumes de Sérichamp. Le nom de Sérichamp. Création de la chaume ducale. Chaumes du Grand-Pâturage. Journée des fromages. Les Communautés de La Bresse, Gérardmer afferment les chaumes (1571).

LA COMMUNAUTE DU VALTIN AU XVIe SIECLE 23

Le village. Location à la communauté du Valtin du moulin banal, de la pêche de la rivière et du pâturage des Basses-Gîtes. Accession du marcaire à la propriété : amodiataires et censitaires. Ascensements.

LE MARCAIRE ET LA FORET 33

Les défrichements. Le surcenage. La vaine pâture. Abus des ascensements.

LES GRANDES GUERRES DU XVIIe SIECLE 38

Prospérité des pâturages au début du XVIIe siècle. L'invasion suédoise : les Houèbes. Aventure de Didier de La Levée. Peste et famine. Tradition du cimetière. Après les mauvais jours.

LA VIE RELIGIEUSE 48

L'ancienne chapelle du Rudlin. Le Père Gabriel. Érection de la paroisse. Construction de l'église. L'archevêque de Césarée au Valtin. Les anciens curés. La chapelle du Rudlin. Un curieux jugement. Superstitions d'autrefois : le sabbat de Balveurche et les sorciers.

AVANT 1789 65

La population. Les familles. La vie des marcaires. Les métiers. Les transports. La hotte. Morts dans les neiges. Administration municipale. Les plaids-annaux. La Justice. L'instruction. Les impôts : impôts d'État, la subvention, deniers seigneuriaux, impositions de la communauté, dîme au clergé. Les corvées. La milice. Impôts indirects. Le sel. Le tabac. Au Grand-Valtin. Anciennes mesures locales.

LA REVOLUTION AU VALTIN 104

Au jour le jour. L'exercice du culte. Biens nationaux. Une échauffourée en 1792. La vie économique. Histoire d'assignats. Deux Valtinois à l'émeute de St-Dié (1793). La Patrie en danger.

À TRAVERS LE XIXe SIECLE 122

Soldats de l'épopée. Jean-Baptiste Petitdidier à la Bérésina. Étienne Sonrel (1766-1842). Une visite mémorable (1828). Le salut de Louis Philippe. La route de la Schlucht. Les forêts du Valtin. La leçon du Jeu de Cartes.

VIE ANCIENNE DU PAYS (1850)

Les maisons. Mobilier. Éclairage. Alimentation. Les boissons. Vêtements. Industrie textile familiale. Le vieux langage. L'entr'aide. Les corvées. Les loures. Relations extérieures.

US ET COUTUMES DE JADIS 162

Coutumes religieuses. Coutumes superstitieuses/ jeteurs de sorts, coupeurs du secret. 3Le Bon Dieu de Gérardmer. Filles à marier. Mariage. « Les odes » (fête patronale). Quelques divertissements de la jeunesse : la danse, le dônage, les glissades, chasse au « darou », la noyade du « heurchat ». Les ménages. Collecte des œufs de Pâques. Pêche à la grenouille. Les tours. Maris battus.

LES TROIS GUERRES 184

1870 - 71. 1914 - 18. 1939 - 45. Les mines. Le drame du « Pré du Magasin ». Mon petit Jean Sonrel (1901-1943). Morts pour la France.

LE VISAGE DU VALTIN 206

Caractère des habitants. Sur les Chaumes. Légendes

APPENDICE 225

Liste des maires, curés, instituteurs du Valtin, adjoints spéciaux et instituteurs du Grand-Valtin.

COMPLEMENTS 227

Luschbach. Chaume du Gazon Martin. Cris traditionnels des pâtres.

DESSINS ET GRAVURES 228

TABLE DES MATIERES 229